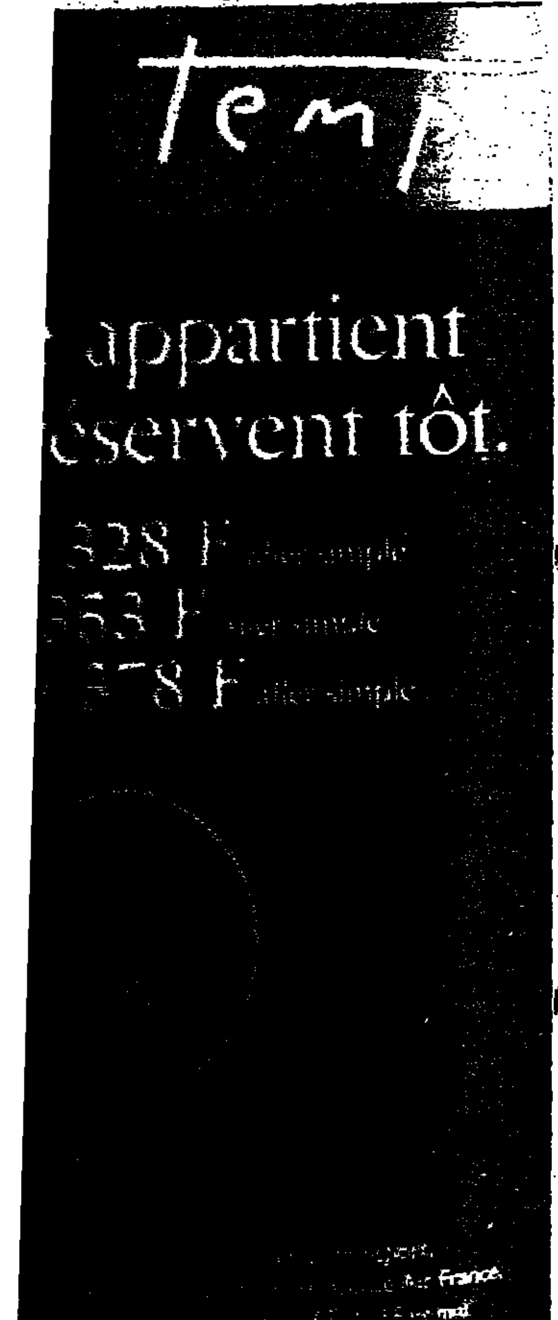
se de la natalité
ce en 1997



TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA

■ L'heure du documentaire
■ La révolution interactive



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16496 – 7,50 F

DIMANCHE 8 - LUNDI 9 FÉVRIER 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TEMPSPORT

■ Les Jeux de Nagano

C'est un public transi qui a assisté à la *cérémonie d'ouverture des XVIIIe Jeux* olympiques d'hiver, à Nagano. Si le temps le permettait, la descente messieurs devait avoir lieu dimanche. Le snowboard fait son entrée en lice.

p. 18 et 19
lire également page 12

■ Séisme en Afghanistan

Le tremblement de terre qui a frappé la province de Takhar, au nord de Kaboul, a fait plus de quatre mille victimes. Les secours s'organisent en dépit des nombreuses difficultés. p. 26

■ Les 35 heures

L'examen du projet de loi de Martine Aubry s'est achevé à l'Assemblée *nationale. Le texte, enrichi d'une trentaine d'amendements, devrait être* voté mardi. p. 6

■ La contre-attaque de Clinton

La Maison Blanche annonce qu'elle va déposer une plainte contre le procureur Kenneth Starr, chargé de l'« affaire Lewinsky ». p. 2

■ Gratuité pour TEO

Le Conseil d'Etat a annulé la délibération qui autorisait la construction d'un boulevard périphérique à péage au nord de Lyon. p. 6

■ L'honneur des Aubrac

Le couple de résistants Raymond et Lucie Aubrac, qui poursuit en diffamation l'historien Gérard Chauvy, a reçu le soutien de Daniel Cordier, biographe de Jean Moulin. p. 8

■ « Supermarchés » de sicav

Des « boutiques » financières proposent un catalogue des produits disponibles sur le marché. p. 15

■ Visions du Nord

Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris présente un panorama de la création artistique des pays scandinaves au XXe siècle, d'où émerge la figure du peintre norvégien Edvard Munch. p. 23

■ « Grand Jury »

Philippe Séguin est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 208 - 7,50 F

L'assassinat du préfet de Corse

● Claude Erignac a été tué, vendredi soir au centre d'Ajaccio, de plusieurs balles tirées dans le dos
● Selon M. Chevènement, les enquêteurs disposent « d'un certain nombre d'éléments »
● M. Chirac dénonce « un acte barbare d'une extrême gravité et sans précédent »

EN PLEIN CENTRE d'Ajaccio, vendredi 6 février, peu après 21 heures, Claude Erignac, préfet de la région Corse, a été tué de plusieurs balles tirées dans le dos alors qu'il fermait la porte de sa voiture. Les tueurs, au nombre de deux, auraient tiré quatre balles dont trois auraient atteint le préfet dans la nuque. Samedi en fin de matinée, l'assassinat n'avait pas été revendiqué. Dans une déclaration solennelle sur le perron de l'Elysée, Jacques Chirac a déclaré : « *L'assassinat du représentant de l'Etat en Corse est un acte barbare d'une extrême gravité et sans précédent dans notre histoire.* »

Selon le procureur d'Ajaccio, le préfet est « *tombé dans une embuscade* ». Bernard Gravet, directeur central de la police judiciaire, qui s'est rendu en Corse samedi matin avec le ministre de l'intérieur, suivra « *personnellement l'enquête* ». Peu après son arrivée en Corse, Jean-Pierre Chevènement a déclaré que les enquêteurs disposent « *d'un certain nombre d'éléments* » pour « *en savoir davantage* » sur l'assassinat.



Les quelques témoins présents au moment du meurtre ont pu distinguer deux hommes d'allure jeune, au visage visiblement grimé, prendre la fuite à pied. Dans sa course, l'un des agresseurs a perdu son arme, un pistolet Beretta de calibre 9 millimètres, volé en septembre 1997 à des gendarmes pris en otage par un groupe encagoulé et armé à Pietrosella (Corse-du-Sud). Selon les enquêteurs, qui pensent avoir affaire à des tueurs peu expérimentés, cet assassinat ne correspond pas aux méthodes traditionnelles observées lors des précédents homicides revendiqués par des nationalistes corses.

Trois personnes ont été interpellées une heure après l'assassinat du préfet, vendredi soir, et étaient toujours entendues samedi matin à l'hôtel de police d'Ajaccio.

Lire pages 4 et 5 et notre éditorial page 13

■ ENQUÊTE

Lycées, profs et programmes : ce qu'en pensent les élèves

ILS ONT entre quinze et dix-neuf ans et sont plus de deux millions et demi de lycéens dans les établissements d'enseignement général et technique, comme dans les lycées professionnels. Que pensent-ils de l'école, de leurs professeurs, des programmes ? C'est cette question que leur a posée le ministère de l'éducation en leur adressant, fin 1997, un questionnaire de quatre pages. Alors que le dépouillement des réponses est en cours, *Le Monde* a pu en consulter plusieurs centaines – anonymes – collectées dans les académies de Créteil et de Caen. *Nous en publions de larges extraits*, qui sont autant d'instantanés de la vie scolaire, mais aussi de la vie hors l'école. Paroles de lycéens sur l'ennui, la sélection, le savoir et, tout simplement, notre société.

Lire pages 10-11 et la chronique de Pierre Georges page 26

Les Suédois s'indignent des bons traitements réservés aux patrons

STOCKHOLM
de notre correspondant

Les *généreux avantages financiers perçus*, au moment de leur départ, par les dirigeants des grandes entreprises font l'objet d'une vive polémique en Suède. Le *dernier à avoir profité* d'un « accord parachute », surnom donné à ces arrangements, est Lars-Aake Helgesson, *cinquante-six ans, PDG de Stora*, l'un des principaux groupes forestiers et papetiers européens. Il touchera 12 millions de couronnes (*9 millions de francs*) d'indemnités de départ, et l'âge de sa retraite est ramené à soixante ans spécialement à son intention ; il recevra alors 55 % de son salaire annuel de 4,5 millions de francs jusqu'à soixante-cinq ans, et 45 % au-delà. Au total, si M. Helgesson vit aussi longtemps que le Suédois moyen (soixante-*dix-huit ans*), *il se verra octroyer 44 millions* de francs. Une belle somme, qui ne constitue cependant pas un record : 49 millions de francs ont été *alloués aux PDG de Volvo* et de Pharmacia-Upjohn, et 67 millions au PDG sortant d'Ericsson.

Les « accords parachutes » suscitent régulièrement la désapprobation dans ce pays. Mais le cas Helgesson a particulièrement *scandalisé en raison de l'opacité des négociations* entre l'intéressé et le président du conseil d'administration de Stora. Ce dernier *n'est autre que le chef de la confédération de* l'industrie suédoise, Bo Berggren, également président des conseils d'administration d'Astra et de SAS, *deux autres sociétés du groupe* Wallenberg, le premier du pays. Estimant sa conduite « *incorrecte* », l'influente organisation nationale des actionnaires réclame la démission de M. Berggren. Elle estime ses largesses d'autant moins justifiées que le récipiendaire n'a pas amélioré les performances de Stora *durant les six ans passés à sa* tête.

Le premier ministre social-démocrate, Göran Persson, *est intervenu dans le débat en* dénonçant l'« *insensibilité du secteur privé* ». Les sommes évoquées dans l'affaire Helgesson *risquent, selon lui, de faire déraper les futures* négociations salariales. Le gouvernement semble désormais tenté d'exploiter ce dossier à des fins politiques alors que la croissance devrait baisser en 1998. Dénoncer les pratiques des grands patrons ne peut pas faire de mal à *huit mois d'élections législatives qui s'annoncent serrées*.

M. Persson doit surtout faire oublier son *échec dans la lutte contre le chômage. Si le* taux officiel a été réduit à 7,3 % en décembre (soit 289 000 chômeurs), il omet de prendre en compte les 188 000 personnes suivant des programmes financés par l'Etat. Alors que la campagne électorale débute, certains ministres vilipendent ces patrons qui « *ont choisi de vivre sur une autre planète* ». De fait, une partie de l'opinion publique a la fâcheuse impression qu'un petit nombre de « copains » bien placés *se renvoient mutuellement l'ascenseur*, sans avoir à rendre de comptes. Cet épisode n'a pas contribué à améliorer les relations ambiguës *liant sociaux-démocrates et patrons. Ces derniers* réclament un allègement de l'impôt sur le revenu, alors qu'ils jouissent d'un des plus faibles taux européens d'imposition sur les bénéfices d'entreprise (28 %).

Benoît Peltier

Des micros en Allemagne

LE BUNDESRAT, la Chambre représentante des Länder, a adopté, vendredi 6 février, à la majorité des deux tiers, une modification de la Loi fondamentale permettant à la police de dissimuler des microphones chez les particuliers dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée internationale. La loi d'application devra définir les crimes susceptibles de justifier ces écoutes à *domicile et préciser les conditions* dans lesquelles elles pourront être pratiquées : en l'état, le projet autorise l'espionnage de professions « sensibles » comme les médecins, les avocats, les religieux et les journalistes. Au nom de l'Etat de droit, la presse d'outre-Rhin s'en émeut.

Lire page 2

Sida, les clairs-obscurs d'une nouvelle ère

***ON MEURT** de moins en moins*, aujourd'hui, du sida. Du moins quand les malades peuvent, dans les pays industrialisés, bénéficier au plus tôt des dernières associations médicamenteuses efficaces contre cette infection virale. Le phénomène est tout particulièrement spectaculaire aux Etats-Unis, comme l'ont démontré les chiffres *rendus publics lors de la 5e conférence* sur les rétrovirus et les maladies opportunistes qui vient de *s'achever à Chicago. Les données* nationales américaines situent ainsi à 44 % la réduction du nombre des décès dus au sida entre le 1er semestre 1996 et celui de 1997. Tout indique que cette tendance, qui ne doit rien à la *prévention, va en s'accentuant*. On est loin, cependant, d'en avoir fini avec cette épidémie. De l'avis unanime *des spécialistes réunis à* Chicago, on entre, pour reprendre la formule du professeur Kevin M. De Cock, responsable de la lutte contre le sida au Center for Disease Control d'Atlanta, dans une « *nouvelle ère* ».

Mais de quoi sera-t-elle faite ? La période qui s'ouvre voit des progrès scientifiques et médicaux *incontestables confrontés à une* progression constante, dramatique et, semble-t-il, inexorable de l'épidémie dans de nombreux pays du tiers monde (la situation de la Chine devenant chaque jour de plus en plus préoccupante). Jamais le fossé n'a été aussi béant, et tout indique qu'il va sans cesse s'élargir. La conférence de Chicago aura fourni l'éclatante démonstration de la puissance de la virologie et de la biologie soutenues par *l'énergie et l'appétit des multinationales* pharmaceutiques.

Jamais on n'est allé aussi loin *dans l'analyse des structures virologiques* et cellulaires impliquées dans ce processus infectieux qui *conduit au sida. Jamais on n'a* mieux décrypté les enchaînements moléculaires qui, une fois le virus *pénétré au sein de l'organisme* humain, conduisent à la perturbation puis à la destruction du système immunitaire de ce même organisme, le *privant du même coup* de toute défense vis-à-vis des agressions microbiologiques. Et jamais non plus on n'avait détenu des armes aussi puissantes – les associations antirétrovirales – pour contrecarrer ce qui, hier encore, semblait irréversible.

Jean-Yves Nau

Lire la suite page 13

Fusion outre-Rhin



GERHARD CROMME

SOUS l'impulsion de Gerhard *Cromme, Krupp et Thyssen vont* fusionner pour former le cinquième groupe allemand. Le PDG *de Krupp avait déjà bousculé le* capitalisme allemand en lançant la première OPA hostile outre-Rhin *contre son concurrent Hoesch, en* 1992. La création de ce nouvel ensemble – qui réalisera plus de 240 milliards de francs de chiffre d'affaires dans l'acier, l'équipement automobile et le négoce – bouleversera les structures de *deux groupes qui ont marqué* l'histoire de l'Allemagne.

Lire page 14

MICROS **Quelques semaines** ***après les députés du Bundestag,*** **la Chambre représentante des Länder (Bundesrat) a adopté, vendredi 6 février, un amendement à la Constitution allemande permettant à la po*lice de poser des microphones chez* les particuliers pour permettre ainsi à la justice et à la police de mieux lutter contre la criminalité organisée.**

● LE PRÉSIDENT de l'Association des *avocats allemands, Felix Busse, juge* contestable que des avocats, des médecins ou des religieux puissent être ainsi surveillés. Il espère que des modifications seront apportées.

● LA COMMISSION *de conciliation* des deux Chambres du Parlement doit se réunir prochainement pour réexaminer certaines parties du texte qui ont suscité une levée de boucliers au sein des professions concernées, notamment dans la presse puisque les journalistes pourront également être mis sur écoutes.

L'Allemagne modifie sa Constitution pour permettre des écoutes à domicile

Le projet de loi autorisera la police à dissimuler des microphones chez les particuliers, même s'ils sont avocats, journalistes, médecins ou religieux, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée

BONN
de notre correspondant

« *Nous voulons un Etat qui puisse se défendre contre ceux qui veulent le détruire.* » C'est ainsi que Helmut Kohl a justifié, fin janvier, l'adoption d'une loi permettant à la police de poser des microphones chez les particuliers, pour permettre à la justice de lutter contre la criminalité organisée. Pour faire adopter cette loi, il fallait modifier l'article 13 de la Constitution allemande, qui garantit l'inviolabilité des domiciles privés. C'est chose faite depuis vendredi 6 février. Quelques semaines après les députés, le *Bundesrat*, la Chambre représentante des Länder, pourtant dominée par l'opposition social-démocrate (SPD), a adopté à la majorité des deux tiers l'amendement de la Constitution allemande.

Dans un pays marqué par la tradition d'espionnage et de délation des dictatures nazie et communiste, la Constitution permet désormais de truffer de micros les habitations dans lesquelles les auteurs présumés de crimes graves sont supposés séjourner. Cette sonorisation, d'une durée limitée, se fera moyennant autorisation de trois juges – un seul en cas d'urgence – si les autres moyens d'investigation se révèlent inefficaces.

Ce projet sur l'espionnage à domicile est dans les cartons des chrétiens-démocrates (CDU) depuis le début de la décennie. La très forte montée de la criminalité internationale en Allemagne, de 1989 à 1993, provoquée par la chute des dictatures communistes, a convaincu le parti de M. Kohl de donner plus de moyens à la police. Mais l'adoption d'une telle législation n'était pas possible, en raison de l'opposition de son partenaire de coalition, le petit Parti libéral (FDP). Ce n'est qu'en 1995, lorsque la direction du FDP a changé d'avis sur le sujet, suite à une consultation de ses militants, qu'un tel projet est devenu possible. Mais ce revirement ne suffisait pas à réunir la majorité des deux tiers, nécessaire à la modification de la Constitution.

En 1997, à l'approche des élections, le Parti social-démocrate a formé une alliance de circonstance avec les partisans de M. Kohl, quitte à négliger la défense des libertés. Le souci principal du SPD est de ne pas apparaître laxiste dans la lutte contre la criminalité, qui figure parmi les préoccupations principales de la population. La modification constitutionnelle a été le fruit d'un compromis : certains chrétiens-démocrates, comme Erwin Teufel, ministre-président de Bade-Wurtemberg, auraient souhaité que l'on puisse utiliser des caméras.

« *C'est un bon jour pour la sécurité intérieure de notre pays et un mauvais jour pour la criminalité organisée* », s'est réjoui, vendredi au Bundesrat, le ministre-président chrétien-social de Bavière, Edmund Stoiber, qui ne cesse de flatter les électeurs d'extrême droite pour garder la majorité absolue au Parlement de Bavière. « *La sécurité intérieure est une condition indispensable à la liberté individuelle et à la confiance des citoyens dans leur Etat* », a expliqué le sécuritaire M. Stoiber, qui craint que « *l'Allemagne ne devienne de plus en plus la base arrière de la criminalité organisée de toute l'Europe* » si elle ne se dote pas d'« *instruments efficaces pour combattre le crime* ».

« POPULISME ÉLECTORALISTE »

« *C'est un jour noir pour les droits fondamentaux* », déplorent les Verts, seuls à s'être opposés énergiquement au projet avec les anciens communistes. « *Le SPD a de nouveau sacrifié un droit fondamental à un populisme électoraliste sans valeur* », poursuivent les Verts.

Avec la nouvelle Constitution, la police pourra espionner tel parrain de la Mafia à domicile – ce qui ne choque pas grand monde – mais aussi, si cela ne suffit pas, la chambre de sa maîtresse, le café où il prend son petit-déjeuner, le cabinet de son médecin ou de son avocat... La modification constitutionnelle a été adoptée définitivement, mais ce n'est pas le cas de la loi d'application, qui doit préciser les conditions dans lesquelles ces écoutes pourront être pratiquées. Le Bundesrat exige des aménagements au projet voté par les députés. Ces derniers n'avaient en effet pas jugé nécessaire d'interdire les écoutes de certaines professions, comme les médecins, les avocats ou les journalistes.

Seules les personnes qui défendent des droits constitutionnels avaient été exclues : les députés ; les avocats pénalistes (droit de la défense), mais pas les fiscalistes et les avocats en droit civil ; les prêtres et pasteurs (liberté de culte), mais seulement pendant leur magistère. La chambre du prêtre peut être sonorisée, mais la police doit couper le micro dès que son interlocuteur suspect commence à se confesser !

Cet « oubli » a entraîné une vive réaction, quoique tardive, des professions concernées, qui ont déjà annoncé leur intention de saisir la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Début février, le *Spiegel* a sonné la charge contre la loi, annonçant la fin du journalisme d'investigation si les sources ne peuvent plus être protégées (*Le Monde* du 5 février). « *La loi contraint à la défiance et conduit à un emploi abusif. Nous sommes sur le chemin de l'Etat policier, et les belles promesses n'y feront rien* », a accusé dans un éditorial Rudolf Augstein, éditeur du *Spiegel*.

L'hebdomadaire s'en prend au passage aux écoutes téléphoniques, légales sous le contrôle du juge, qui ont doublé depuis le début des années 90. « *Presque aucun informateur d'un journal n'est prêt à donner son nom au cours d'une conversation téléphonique* », se plaint le magazine, qui lève la majorité des scoops outre-Rhin. « *Pendant la période d'occupation, les Alliés avaient le droit d'écouter toutes les conversations téléphoniques d'Allemagne* », rétorque, blasé, un membre du Parti libéral.

LE DOUBLE JEU DU PSD

La loi d'application doit aussi définir les crimes susceptibles de justifier les écoutes. La liste, qui comporte une cinquantaine de qualifications, va du génocide au trafic de femmes, en passant par le vol aggravé ou le blanchiment d'argent. En cas d'utilisation abusive, cette longue liste – qui peut être allongée par un vote à la majorité simple du Parlement – permettrait facilement d'espionner le petit dealer, la prostituée ou le travailleur immigré d'un atelier clandestin, sous prétexte qu'ils enrichissent indirectement la Mafia russe.

« *La police ne va pas mettre tout le monde sur écoute. Les magistrats allemands sont très sourcilleux, et le sujet est tellement sensible, dans la démocratie allemande, que les dérives seraient rapidement dénoncées. En plus, il faut pouvoir traiter l'information. La police n'a pas ces moyens. La Stasi est morte étouffée sous les informations qu'elle avait. Il y a juste un souci de lutter efficacement contre des gens remarquablement organisés* », juge un policier français, qui ne voit dans le tohu-bohu médiatique que les conséquences de la campagne électorale.

A court terme, Bundestag et Bundesrat pourraient décider de protéger avocats, médecins et journalistes. Mais, après avoir voté la modification constitutionnelle, les sociaux-démocrates n'ont plus beaucoup de moyens de pression sur la coalition de M. Kohl, qui peut adopter à la majorité simple la loi d'application, comme le note Gregor Gysi, chef de file des anciens communistes au Parlement. Toutefois, M. Kohl n'est pas assuré du soutien de tous les libéraux. Sans compromis sur les professions protégées, il n'est donc pas certain que la loi d'application soit adoptée avant la fin de la législature.

Dans cette affaire, le Parti social-démocrate a joué un double jeu. Son président, Oskar Lafontaine, plaide soudainement pour la protection des avocats, médecins et journalistes, alors que ses troupes ont voté la loi telle quelle au Bundestag. « *Si l'on fait de Lafontaine le défenseur des droits de la presse, on peut nommer Hérode président de l'association de protection de l'enfance* », a déclaré Otto comte Lambsdorff, président d'honneur du Parti libéral.

Ar. Le.

Protestation des journalistes

***« Cette loi met en danger un point essentiel de la liberté de la presse, en bafouant le secret professionnel des journalistes, protégé par la Constitution, le droit de refuser de témoigner et la protection des informateurs »*, estiment l'Association des journalistes allemands et le syndicat des industries des médias dans une *« lettre ouverte au Bundesrat »*.**

Le projet de loi, qui autorise la police à dissimuler des micros au domicile des particuliers, médecins, avocats civilistes, religieux et journalistes, ou d'installer des dispositifs d'écoute à distance, a provoqué une levée de boucliers des principales professions concernées.

TROIS QUESTIONS À...

FELIX BUSSE

1 En tant que président de l'Association des avocats allemands, que pensez-vous de la loi sur la sonorisation des domiciles ?

Pour nous, le point le plus contestable est que les avocats, les médecins, les religieux, qui sont des personnes de confiance, *puissent être surveillés. Nous estimons* que c'est très malsain dans un Etat de droit. C'est pourquoi nous rejetons fermement ce projet de loi dans son état actuel. Pour l'heure, l'avocat de la défense est protégé, il ne peut être épié. Mais tous les autres avocats peuvent être écoutés, et cela, nous le refusons. Nous comprenons que la criminalité internationale organisée *doit être combattue* avec des armes modernes, nous pensons qu'il faut accepter qu'il y ait une surveillance électronique, mais nous pensons qu'il doit y avoir un petit cercle de personnes qui doit être exclu. Il s'agit selon nous bien entendu en premier lieu des avocats et des religieux.

2 Ne subissez-vous pas déjà les écoutes téléphoniques ?

Les écoutes téléphoniques de la police sont légales en Allemagne, à condition d'avoir été autorisées par *un juge. Les conversations* avec les avocats peuvent donc aussi être écoutées, nous le savons, nous l'avons accepté, mais nous pensons qu'un citoyen qui va voir son avocat doit avoir droit à la confidentialité absolue.

3 Avez-vous un espoir que la loi sera modifiée ?

Nous espérons que la majorité de la commission de conciliation entre le Bundestag et le Bundesrat imposera ces modifications. L'Association des avocats allemands s'est déjà beaucoup battue, pour que en dépit de l'accord entre le Parti social-démocrate et la coalition au pouvoir, il *y ait un tournant.* Nous avons déjà eu beaucoup de succès et nous avons encore de l'espoir. Que des micros soient posés dans les appartements des criminels ne nous pose aucun problème.

Propos recueillis par Arnaud Leparmentier

COMMENTAIRE

UN PAS DE TROP

Sur toutes les questions qui *ont trait à la sécurité et à la protection* des droits de l'individu, les débats outre-Rhin sont toujours interminables. L'Allemagne a peur de faire « un pas de trop » et de se voir accusée d'user de méthodes rappelant *un sombre passé. N'avait-on pas* reproché, par exemple, à nos voisins d'employer des moyens par trop brutaux dans leur lutte contre la « bande à Baader », qui multipliait pourtant les attentats sanglants contre des industriels ou des ambassades de la République fédérale à l'étranger ?

Le débat sur les écoutes télé*phoniques n'a pas fait exception*. Pour mieux combattre la grande criminalité, les sociaux-chrétiens de Bavière (CSU) avaient – voici près de dix ans ! – suggéré de doter la police de moyens plus efficaces. La CDU du chancelier Helmut Kohl s'était vite rangée à cette idée, mais rien ne pouvait être décidé en raison de l'opposition des libéraux, membres de la coalition, qui ne changèrent leur fusil *d'épaule qu'en 1995.* Ce fut au tour ensuite des sociaux-démocrates de basculer dans le camp des « sécuritaires ». Après le Bundestag, le Bundesrat a donc approuvé, vendredi, la modification de la Constitution, qui tire un trait sur l'« *inviolabilité du domicile* » et permet d'élargir la mise sur écoutes des particuliers.

Mais la controverse n'est pas terminée pour autant ! Car beaucoup pensent en Allemagne que le projet de loi, dans son état actuel, est justement « *un pas de trop* ». Il stipule en effet que, sur autorisation de la justice, les journalistes, les avocats *et les médecins* pourront être espionnés et que seuls les parlementaires et les prêtres – en confession – échapperont aux « grandes oreilles » de la police.

La levée de boucliers que ces dispositions du texte ont provoquée est non seulement compréhensible, mais justifiée : secret médical, droit de la défense et liberté de la presse sont des valeurs démocratiques fondamentales dont le respect implique une protection particulière des professions concernées.

Qui, par exemple, va donner à l'avenir des informations à la presse en sachant qu'il pourrait être identifié ?

Le projet de loi va donc être réexaminé par la commission de conciliation des deux Chambres du Parlement, qui fera sans doute « un pas en arrière » pour apaiser les professions en question. Il faut du moins l'espérer, ne serait-ce qu'au nom de l'Europe et de ses valeurs communes : alors même que la France prend enfin conscience de la nécessité de mieux contrôler les écoutes téléphoniques et leurs abus, on ne comprendrait pas que l'Allemagne s'engage dans une voie contraire.

Alain Debove

La Maison Blanche contre-attaque dans l'affaire Lewinsky et met en cause le procureur indépendant

En visite à Washington, Tony Blair a rendu un hommage appuyé au président Bill Clinton

WASHINGTON
de notre correspondant

Empêtrée depuis deux semaines dans l'affaire Lewinsky, la Maison Blanche a lancé une contre-attaque, vendredi 6 février, visant directement le procureur indépendant Kenneth Starr. Paul Begala, conseiller du président Clinton, a dénoncé « *une campagne de fuites et de mensonges de plus en plus hystériques* » dans la presse, et l'un des avocats du chef de l'exécutif, David Kendall, a écrit au procureur indépendant Kenneth Starr, stigmatisant des « *tentatives cyniques pour faire pression sur des témoins* ». M. Kendall a annoncé qu'il allait porter plainte contre Kenneth Starr devant une cour fédérale pour outrage à la justice à la suite d'une série de fuites dans la presse qu'il estime être destinées à influencer les témoins et à diffamer certaines personnes.

Le *New York Times* a publié, vendredi 6 février, des informations potentiellement gênantes pour M. Clinton. Betty Currie, la secrétaire personnelle du chef de l'exécutif, aurait indiqué au Grand Jury convoqué par le juge Starr que son patron lui avait, en quelque sorte, soufflé ses réponses à propos de ses relations avec M[lle] Lewinsky. Selon le *Times*, le président aurait posé à sa secrétaire cette question en forme de réponse : « *Je n'étais jamais seul avec elle, n'est-ce-pas ?* » M. Clinton a de facto démenti cette version des faits : il a assuré n'avoir jamais « *demandé à qui que ce soit de dire autre chose que la vérité* », et s'est déclaré particulièrement satisfait du démenti « *sans ambiguïté* » de l'avocat de M[me] Currie. Evitant soigneusement d'ajouter le moindre détail sur le fond de l'affaire, il a expliqué que l'enquête en cours le lui interdit.

Mais M. Clinton a implicitement confirmé que la stratégie de la Maison Blanche est de crier haro sur... Kenneth Starr. « *L'autre côté*, a-t-il souligné, *viole régulièrement* » la règle du silence qui s'impose aux témoins entendus par la justice. Les conseillers présidentiels ont été moins elliptiques tout au long d'une journée marquée par une polémique de plus en plus acrimonieuse entre avocats, à propos des « fuites » dont bénéficie la presse. *Celle-ci, depuis le début de l'affaire* Lewinsky, justifie ses informations en citant « *des avocats au fait du dossier* » ou « *familiers avec l'enquête* ». Pour la Maison Blanche, aucun doute n'est possible : le bureau de Kenneth Starr est à l'origine de ces indiscrétions.

M. Starr s'est déclaré tout aussi concerné par ces « fuites » et a contre-attaqué en dénonçant un « *plan orchestré* » par les avocats de M. Clinton pour « *détourner* » le cours de son enquête. En réalité, les deux camps fournissent discrètement à la presse des informations soigneusement sélectionnées. Cette pratique, habituelle en pareil cas, n'aurait qu'une influence relative sur l'issue finale de l'enquête.

M. Clinton ne paraît pas avoir de doutes sur ce point. A un journaliste qui lui demandait s'il songeait à abandonner ses fonctions, il a répondu du tac au tac : « *Jamais ! J'ai été élu pour accomplir une tâche. Les Américains savent que je m'occupe d'eux, que j'ai travaillé dur pour eux.* »

TÉMOIGNAGE DE SOLIDARITÉ

C'est dans les difficultés que l'on reconnaît les vrais amis. De ce point de vue, Tony Blair s'est comporté en parfait gentleman, vendredi, à l'occasion d'une conférence de presse commune avec Bill Clinton. Interrogé sur l'affaire Monica Lewinsky, le premier ministre britannique a rendu un hommage appuyé à Bill Clinton. « *C'est quelqu'un en qui je peux avoir confiance, sur lequel je peux compter, quelqu'un que je suis fier d'appeler, non seulement un collègue, mais un ami. Si vous considérez le respect dont est entourée l'Amérique, l'image et l'autorité du président, c'est un bilan plutôt impressionnant* », a-t-il déclaré.

Visiblement touché par ce témoignage de solidarité de Tony Blair, *M. Clinton n'a pas été en reste : « Les gens qui prennent parti et disent des choses auxquelles ils croient, alors qu'il pourrait être si facile de rester évasif, montrent un certain type de caractère qui est essentiel pour un homme public. Je suis très reconnaissant à Tony Blair de l'avoir fait, et je crois que cela renforcera son autorité de leader international.* » Placée sous le signe d'un renouveau de la « *relation spéciale* » américano-britannique, la visite de M. Blair à Washington tombait bien à tous égards. L'étroit partenariat entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne est manifeste s'agissant de la crise irakienne, et M. Clinton, dont l'éthique personnelle est sérieusement contestée, ne peut qu'accueillir avec gratitude les marques d'estime venues de l'extérieur.

Laurent Zecchini

Kenneth Starr dément formellement les accusations portées contre lui

Le procureur indépendant Kenneth Starr a opposé un démenti formel aux accusations de la Maison Blanche, selon lesquelles il serait l'instigateur de *« fuites illégales »*. Il a affirmé, au contraire, que leur source pourrait être proche des personnes faisant l'objet de son enquête sur un scandale sexuel et un faux témoignage à la Maison Blanche.

« *Une défense véhémente et agressive... ne peut-être une excuse pour diffamer un homme de loi* », a répondu le procureur indépendant à l'avocat de Bill Clinton, David Kendall, qui a envoyé à Kenneth Starr une lettre de quinze pages détaillant avec précision *« un déluge de fuites illégales »* provenant de ses bureaux. Kenneth Starr a mis en cause des *« personnes extérieures à son bureau »*, y compris *« les avocats du président »*, qui auraient été mêlés aux récentes fuites d'informations vers les médias.

L'Irak refuse l'amélioration de la formule « pétrole contre nourriture »

Avertissement de Bill Clinton et de Tony Blair à Bagdad

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit commencer, lundi 9 février, à débattre du projet d'augmentation des quantités de pétrole que l'Irak est autorisé à *exporter pour subvenir aux besoins de sa* population. A Washington, le président Bill Clinton et le premier ministre britannique, Tony *Blair, ont réaffirmé, samedi 7 février, leur détermination* à recourir à la force si la diplomatie échoue.

L'IRAK a partiellement rejeté une proposition du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, prévoyant de porter de 2 à 5,2 milliards de dollars par semestre les sommes que Bagdad serait autorisé à retirer de la vente de quantités limitées de pétrole pour subvenir aux besoins urgents de sa population.

Dans une lettre à M. Annan, le *ministre des affaires étrangères*, Mohamad Saïd El Sabaf, fait valoir qu'*« une augmentation des revenus pétroliers doit être uniquement consacrée aux besoins humanitaires de l'Irak, sans retenue et sans coûts administratifs supplémentaires ». « Le gouvernement irakien rejette totalement toute augmentation des déductions faites pour la compensation (du Koweït) ou des dépenses administratives »*, ajoute-t-il. L'accord dit *« pétrole contre nourriture »* consacre 4 % des revenus des ventes de pétrole irakien au financement des agences des Nations unies, dont la Commission spéciale sur le désarmement (Unscom) et 30 % au fonds de compensation du Koweït.

PROJETS DE RÉSOLUTION

Le Conseil de sécurité doit commencer lundi à examiner la proposition du secrétaire général, lequel s'apprête à répondre lui-même aux objections de l'Irak. Deux projets de résolution, britannique et français, sont en concurrence au Conseil de sécurité. Le premier ajoute aux 5,2 milliards de dollars *une somme de 50 millions* de dollars pour financer le voyage des pèlerins irakiens à La Mecque. Mais il contient aussi des recommandations – que l'Irak rejette catégoriquement –, telles que l'augmentation du nombre des observateurs de l'ONU. Il ne fait pas mention d'une reconstruction des infrastructures électriques de ce pays.

Paris reproche au projet britannique d'être *« inapplicable »*, car il ne prend pas en compte explicitement la *nécessité de renforcer* la capacité pétrolière de l'Irak. Aussi le projet français prévoit-il d'autoriser *« l'exportation vers l'Irak de pièces et de matériels qui sont essentiels à la production et au transport de pétrole, y compris les forages et les oléoducs »*. L'objectif, a précisé la porte-parole du ministère des affaires étrangères, Anne Gazeau-Secret, est de *« permettre à l'Irak d'importer du matériel pour améliorer et accroître sa production »*.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont à nouveau averti Bagdad qu'ils étaient prêts à déclencher une action militaire. Les deux pays *« sont déterminés à empêcher Saddam Hussein de menacer à nouveau le monde avec des armes de destruction massive »*, a déclaré le président Bill Clinton, lors de la traditionnelle allocution radiodiffusée du samedi matin, à laquelle il avait invité M. Blair, actuellement à Washington. S'il refuse de donner aux experts en désarmement un *« accès total et libre »* à tous les sites souhaités, *« nous devons être prêts à agir et nous le sommes »*, a-t-il ajouté.

« Nous poursuivons toutes les options diplomatiques (...), mais, si elles échouent et que la force se révèle être le seul moyen de le mettre au pas, alors la force doit être utilisée », a renchéri M. Elair. *« Si cela a lieu, alors la Grande-Bretagne sera là, comme nous l'avons été dans le passé. »*

La diplomatie n'a pas encore *donné de résultats probants. Les* efforts entrepris pour trouver une issue diplomatique à la crise n'ont pas encore permis de trouver une solution, a déclaré le ministre russe des affaires étrangères, Evgueni Primakov, à la télévision russe ORT. *« Ces efforts s'avèrent très difficiles. »* Son homologue français, Hubert Védrine, a précisé de son côté qu'aucune échéance précise n'a été fixée aux efforts diplomatiques.

« Il n'y a pas de délai prédéterminé par qui que ce soit. On ne peut pas s'inscrire dans une logique de ce type », a déclaré M. Védrine à Radio France International. *« On doit poursuivre les efforts sans se poser des questions de calendrier. Il n'y a aucun moment où il est trop tard pour faire des efforts si c'est encore possible de poursuivre. »* – *(AFP.)*

TROIS QUESTIONS À...

FADHIL CHALABI

1 Ancien directeur des affaires pétrolières au ministère irakien du pétrole, puis secrétaire général par intérim de l'OPEP de 1983 à 1989, vous êtes actuellement directeur du Centre for Global Energy Studies de Londres. Pensez-vous que l'Irak a la capacité d'exporter des quantités de brut proportionnelles à la somme proposée par le secrétaire général de l'ONU ?

Aux cours actuels du pétrole, 5,2 milliards de dollars sur une *période de six mois* correspondent à une capacité d'exportation de quelque deux millions de barils par jour, ce qui est impossible dans les capacités actuelles de l'Irak. L'Irak peut exporter un maximum de 1,3 à 1,4 million de barils, qui *généreraient* quelque *3,5 milliards* de dollars.

2 Pourquoi la première réaction de l'Irak est-elle négative ?

L'une des raisons en est peut-être que le gouvernement sait qu'il ne peut pas honorer cette offre. Mais, dans le passé, l'Irak avait déjà fait valoir que la formule *« pétrole contre nourriture »* risquait de se substituer à la levée des sanctions imposées *par les Nations unies* et qu'il fallait en conséquence la refuser pour faire pression en vue de la levée de ces sanctions.

3 Pourquoi les Etats-Unis soutiennent-ils la proposition de M. Annan ?

Je crois qu'ils le font pour des raisons politiques. Ils ne veulent pas être tenus pour responsables de la détresse du peuple irakien, que le gouvernement de Saddam Hussein a utilisée comme un argument de sa propagande anti-américaine dans le monde. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a d'ailleurs déclaré : *« Nous sommes plus concernés par le peuple irakien que Saddam Hussein lui-même. »* C'est donc un jeu politique, qui permet aux Etats-Unis de poursuivre leur politique contre le gouvernement irakien.

Propos recueillis par Mouna Naïm

Corée du Sud : gouvernement et syndicats concluent un « pacte historique » de réforme du système social

TOKYO
de notre correspondant

Ce que la presse coréenne a baptisé le *« grand compromis »*, intervenu vendredi 6 février entre les syndicats et le patronat sous l'égide du gouvernement (*Le Monde* du 7 février), aura des conséquences politiques et économiques importantes. Ouvrant la voie à des licenciements massifs en échange d'une reconnaissance complète des droits syndicaux et d'un système plus adéquat d'indemnités du chômage, il lève un obstacle majeur à la restructuration de l'économie coréenne en autorisant la flexibilité dans la gestion de l'emploi, souhaitée par le patronat et le Fonds monétaire international (FMI), qui a accordé à la Corée une aide de 57 milliards de dollars.

« Cet accord nous donne l'impulsion nécessaire pour passer à l'étape suivante », a déclaré le président Kim Dae-jung, qui, bien qu'il ne prenne officiellement ses fonctions que le 25 février, est déjà clairement aux commandes. Mais cet accord aura aussi à terme un impact politique considérable. Pour la première fois de l'histoire de la Corée, les syndicats obtiennent des droits politiques. Les lois les en privant seront amendées avant les élections locales de juin. Les syndicats, qui ont démontré leur force en janvier 1997 lors des grèves contre les lois sur le travail, sont donc appelés à constituer une nouvelle force politique. A partir de 1999, en outre, les employés du secteur public pourront se syndiquer, y compris les enseignants.

En échange de cette reconnaissance politique, les syndicats ont fait des concessions, *« inévitables du point de vue de l'intérêt national »*, a déclaré Bae Suk-bum, le président par intérim de la Fédération coréenne des syndicats (FKTU), la plus militante des deux organisations syndicales. *« C'est un jour historique, mais, personnellement, j'ai honte »*, a déclaré pour sa part un autre membre de la direction de la FKTU, Park In-sang.

UN LOURD COÛT SOCIAL

L'accord prévoit la révision au cours de février du code du travail (entré en vigueur en mars 1997). Ses nouvelles dispositions faciliteront les licenciements dans des *« situations d'urgence »*, y compris dans le cas de fusion et acquisition. Les entreprises doivent un préavis de 60 jours aux syndicats, négocier avec eux la liste des licenciés et en référer au ministère du travail. *Elles se sont engagées* à faire leur possible pour réembaucher les salariés licenciés en cas de redressement. Le gouvernement s'est, pour sa part, engagé à créer un Fonds d'indemnisation du chômage de 5 000 milliards de wons (18,6 milliards de francs).

Un organe tripartite (syndicat, patronat et autorités) permanent, dépendant directement du chef de l'Etat, sera chargé de poursuivre *les négociations du « pacte social »*. Beaucoup de problèmes restent à résoudre : les garanties en matière de transparence de la gestion des conglomérats demandées par les syndicats et appuyées par le président Kim ainsi que la *question du paiement par l'entreprise* des délégués chargés à temps complet des tâches syndicales.

La Fédération des industries coréennes (FKI), qui rassemble les plus grands conglomérats, s'est félicitée de l'accord. Et la Bourse a favorablement réagi. *Mais son* coût social sera lourd. Le nombre des salariés qui vont perdre leur travail dépassera très vraisemblablement le million et demi avancé à la veille des négociations. En décembre, le nombre des chômeurs s'élevait à 658 000 (soit 3,1 %). Ce seront – et ce sont déjà – les salariés du pléthorique secteur de la sous-traitance qui souffriront le plus. On se plaît à dire qu'en Corée *il était* impossible de licencier en raison du principe d'« emploi à vie ». D'abord, il ne s'agit en rien d'un droit. Ensuite, cette pratique est loin d'être généralisée. Les grandes entreprises, où existent des syndicats, ont effectivement des difficultés à licencier. Mais dans les petites et moyennes entreprises et dans la myriade d'ateliers qui emploient le gros de la main-d'œuvre, c'est la loi de la *rentabilité qui prévaut, et la mobilité* y a toujours été très forte.

Menées par l'entremise de M. Han Kwan-ok, un proche collaborateur du président Kim, les négociations sur les relations de travail se concluent par un nouveau *succès à mettre à l'actif de ce dernier*. Son ralliement quasi *« thatchérien »*, selon Michel Camdessus, président du FMI, au programme d'ajustement préconisé par le Fonds a jusqu'à présent porté ses fruits.

La Corée a si bien regagné la confiance internationale que les entreprises étrangères (américaines en particulier) se pressent pour racheter des sociétés locales en *difficulté* (dans les secteurs de l'hôtellerie, de la communication ou de la distribution). La Citibank et la Chase Manhattan Bank envisageraient d'acquérir certaines de leurs homologues. *Mais il restera* au nouveau président à maintenir un climat de confiance qui est la garantie d'une relative paix sociale.

Philippe Pons

Tchad : l'enlèvement des Français est un « acte terroriste », selon Idriss Déby

N'DJAMENA. Idriss Déby, le président tchadien, a *« condamné de la manière la plus ferme possible »* l'enlèvement de quatre ressortissants français, mardi 3 février, dans le sud du pays, en le qualifiant *« d'acte terroriste »*. M. Déby a également déclaré, vendredi 6 février : *« Nous ferons tout pour libérer les quatre Français, et leurs ravisseurs devront répondre de leurs actes devant la justice. »* L'enlèvement des Français *– un coopérant et trois de ses amis –* a été revendiqué jeudi par un opposant au régime du président Déby, le docteur Nahor, fondateur de l'Union des forces démocratiques (UFD), un petit parti politique sudiste légalisé en 1992. – *(AFP.)*

Imelda Marcos est candidate à la présidentielle aux Philippines

MANILLE. Imelda Marcos, la veuve de l'ancien président-dictateur *Ferdinand Marcos, a annoncé, samedi 7 février, sa candidature à* l'élection présidentielle de mai afin de pouvoir *« rendre au peuple philippin la fortune des Marcos »*. Imelda Marcos s'est vu confirmer il y a dix jours une peine de douze ans de prison pour corruption pendant les vingt années de présidence de son mari.

Lors de la dernière présidentielle, en 1992, elle s'était placée en cinquième position sur sept candidats, en recueillant plus d'un million de voix. Elle est actuellement député de sa province natale de Leyte et peut encore interjeter appel de la décision de la Cour suprême la condamnant à douze ans de prison. – *(AFP.)*

Bras de fer entre Tokyo et Okinawa sur la présence militaire américaine

TOKYO. *Le gouverneur d'Okinawa, Masahide Ota, a exprimé,* vendredi 6 février, son opposition à la construction à Nago d'un héliport militaire américain. Cette décision qui, selon M. Ota, respecte la volonté des habitants exprimée par référendum a provoqué un raidissement du gouvernement central. L'héliport est la contrepartie offerte aux Etats-Unis par Tokyo à la fermeture de la base de Futenna dans le cadre de l'accord de révision de l'alliance militaire américano-nippone conclu en avril 1996 entre le président Clinton et le premier ministre Hashimoto.

La menace par Tokyo de suspendre l'aide économique promise à Okinawa a provoqué l'indignation de ses habitants, qui assument déjà la charge la plus lourde de la présence militaire américaine au Japon : *75 % des forces (47 000 hommes) y sont stationnées.* – *(Corresp.)*

Le président du CICR « attend plus » de la France

PARIS. Cornelio Sommaruga, venu exposer à Paris, les 5 et 6 février, les préoccupations du Comité international de la Croix- Rouge, qu'il préside, s'est entretenu avec le président de la République, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères et celui de la coopération. En matière de financement du CICR, M. Sommaruga *« attend plus »* de la France, qui se place assez loin (quatorzième rang) dans la liste des pays contributeurs.

M. Sommaruga a déclaré avoir reçu *« une réponse plus qu'intéressante »* de ses interlocuteurs français lorsqu'il a exprimé, à propos de l'Irak, ses réserves sur les sanctions économiques, souligné les insuffisances de fonctionnement du comité des sanctions de l'ONU, chargé d'autoriser les dérogations à l'embargo, et rappelé que *« tous les biens indispensables à la survie des populations doivent pouvoir passer »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : les Etats-Unis et l'Allemagne** devaient signer, samedi *7 février, à Munich, le transfert à la Bundeswehr de la responsabilité*, entre janvier 1998 et décembre 2005, de douze batteries de missiles sol-air Patriot américains en service à l'OTAN. L'accord prévoit aussi que Washington transfère à Bonn vingt et un groupes de missiles sol-air Roland, de conception française, mais achetés par les Etats-Unis. – *(AFP.)*

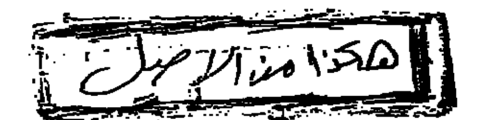
■ **SLOVAQUIE : aucun des deux candidats restés en lice au 2e tour** du scrutin de l'élection présidentielle slovaque n'a été élu vendredi 6 février au Parlement de Bratislava, et un nouvau scrutin doit être organisé dans un délai de trente jours. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : les sociaux-démocrates et les chrétiens-démocrates**, membres de la coalition au pouvoir, ont conclu vendredi 6 février un accord *prévoyant le départ du premier ministre Victor Ciorbea*, qui devrait mettre fin à la crise politique qui secoue le pays depuis plusieurs semaines. – *(AFP.)*

■ **CHYPRE : quelque 500 000 Chypriotes-grecs sont appelés aux urnes** dimanche 8 février pour le premier tour de l'élection présidentielle, qui oppose sept candidats, dont le président sortant Glafcos Clerides, âgé de 79 ans. – *(AFP.)*

■ ***SRI LANKA : huit personnes ont été tuées et plus de quinze* autres blessées** dans un attentat-suicide, vendredi 6 février à Colombo, la capitale sri-lankaise. Ce carnage, qui a eu lieu moins de six heures après le départ du prince Charles, héritier du trône d'Angleterre, à l'issue des célébrations du cinquantenaire de l'indépendance du Sri Lanka, *a été attribué à la guérilla des Tigres tamouls.* – *(AFP.)*

■ **FMI : le conseil d'administration du Fonds monétaire international** a officiellement adopté, vendredi 6 février, une résolution sur l'augmentation de 45 % des quote-parts des pays membres, qui fera passer le capital de l'institution multilatérale de 199 milliards de dollars à 288 milliards de dollars environ. Chacun des 182 pays-membres a jusqu'au 29 janvier 1999 pour entériner cette décision.



CORSE **Le préfet de Corse, Claude Erignac, a été assassiné, vendredi 6 février peu après 21 heures, alors *qu'il marchait seul dans une rue* d'Ajaccio. Les premiers éléments de l'enquête semblent indiquer qu'il a été victime de deux tueurs. Aucune hypothèse n'est pour le moment *écartée*. ● LE *MOUVEMENT* nationaliste est éclaté en factions rivales. Le FLNC-canal historique a annoncé, le 25 janvier qu'il mettait fin à la trêve qu'il avait décrétée lors du retour de *la gauche au pouvoir*. ● JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT, ministre de l'intérieur, est arrivé samedi vers 9 heures à la préfecture d'Ajaccio où il s'est enfermé avec les responsables policiers de l'île. Lionel Jospin devait le rejoindre en fin de matinée. Les réactions sont unanimes *pour dénoncer* ce meurtre. Jacques Chirac a assuré qu'il allait veiller à ce que *« l'autorité de l'Etat soit respectée »* (*lire aussi notre éditorial page 13.*)**

La police n'écarte aucune piste dans l'assassinat de Claude Erignac

Les premiers éléments de l'enquête indiquent que le représentant de l'Etat en Corse a été tué par deux hommes. Ce meurtre n'a pas encore été revendiqué. Jean-Pierre Chevènement s'est rendu dans l'île samedi matin. Il devait y être rejoint par Lionel Jospin

PEU APRÈS 21 heures, vendredi 6 février, dans le quartier populaire de Sainte-Lucie, à Ajaccio, situé au cœur de la ville, le préfet de la région Corse, Claude Erignac, âgé de soixante ans, a été tué de plusieurs balles tirées dans le dos alors qu'il se rendait, sans protection particulière, à un concert de musique classique. Selon les premières constatations des services de police, quatre coups de feu ont été tirés. Le préfet aurait été atteint de trois balles dans la nuque. Les deux assassins, qui ont agi à visage découvert, mais grimés, ont pris la fuite.

Le corps de Claude Erignac a été transporté à la morgue du centre hospitalier d'Ajaccio où une autopsie devait être pratiquée samedi matin. Pour le procureur du tribunal de grande instance d'Ajaccio, M. Jacques Dalest, le préfet Claude Erignac est *« tombé dans une embuscade »*. Mme Irène Stoller, chef de la 14e section du parquet de Paris, chargée de la lutte antiterroriste, *devait se rendre à Ajaccio* dans la matinée de samedi. Le parquet d'Ajaccio a été saisi de l'enquête. Bernard Gravet, directeur central de la police judiciaire, qui s'est rendu en Corse samedi matin avec le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, *suivra « personnellement l'enquête »*. Roger Marion, chef de la 6e division de la police judiciaire, chargé de la lutte contre le terrorisme, et un de ses adjoints l'accompagnent.

Claude Erignac a été surpris alors qu'il sortait tout juste de son véhicule de fonction. En retard pour le concert donné par l'Orchestre lyrique de la région Avignon-Provence, où il était attendu, il avait choisi de déposer son épouse devant la salle du cinéma-théâtre Kallisté. Ayant trouvé une place à quelques dizaines de mètres, il venait de fermer les portes de sa voiture quand une série de détonations ont claqué dans son dos. Trois balles ont atteint la nuque, avant que le corps ne s'écroule en avant. La soudaineté et la rapidité de l'action ont surpris les quelques témoins. Ils ont tout de même pu distinguer deux hommes d'allure jeune, au visage maquillé, prendre la fuite à pieds. Les enquêteurs ont dénombré, sur les lieux, une douzaine d'étuis de balles.

À BOUT PORTANT

Les coups de feu ont été tirés à proximité d'un petit restaurant, le Kallisté (nom antique de la Corse), tenu par le fils d'un nationaliste tué il y a deux ans dans le cadre de la *guerre que se livraient alors les nationalistes corses*. A l'annonce de la mort du haut fonctionnaire, le spectacle a été annulé et le quartier complètement bouclé par la police qui a aussitôt entrepris d'interroger tous les témoins.

Les tueurs embusqués n'ont laissé aucune chance à Claude Erignac, atteint à bout portant. Selon ses services, le préfet de Corse avait toujours tenu à démontrer que l'on pouvait, dans cette île, exercer son métier de préfet *« avec la même tranquillité que n'importe quel autre département français »*. M. Erignac avait pris pour habitude de se déplacer sans escorte et de conduire lui-même son véhicule.

Les enquêteurs disposent, d'ores *et déjà, de quelques éléments. Dans* sa course, l'un des agresseurs a perdu son arme, un pistolet Beretta de calibre 9 millimètres qui avait été volé en septembre 1997 à des gendarmes pris en otage par un groupe encagoulé et armé à Pietrosella (Corse-du-Sud). Deux gendarmes, rentrant de patrouille, avaient été neutralisés avant que leurs agresseurs ne dynamitent leur gendarmerie. Ils avaient été abandonnés dans le maquis et leurs armes leur avaient été dérobées. Si cette attaque n'avait pas été revendiquée, *elle* semblerait, néanmoins avoir été l'œuvre d'un groupe composé de dissidents des branches armées de deux formations nationalistes. Aucun élément ne permet pour autant de conclure qu'un membre de ce commando soit impliqué dans l'assassinat du préfet.

VISAGES GRIMÉS

De plus, la perte de l'arme conduirait plutôt les policiers vers la piste de tueurs peu expérimentés. Cet assassinat ne correspond pas aux méthodes traditionnelles observées lors des précédents homicides revendiqués par des nationalistes corses. L'absence apparente de structure entourant les deux hommes qui ont pris la fuite – voitures ou motos relais – et l'aspect grimé de leur visage laissent perplexe.

Les observateurs des problèmes de sécurité en Corse parle aujourd'hui *« d'un KO total »*. Si certains signes avaient pu faire penser à de possibles violences avant les prochaines élections territoriales, rien, semble-t-il, ne permettait d'en déduire une telle radicalisation. De *plus, cet épisode sanglant survient* peu de temps avant la prochaine échéance judiciaire du leader nationaliste de la Cuncolta, François Santoni, actuellement incarcéré *pour des affaires de racket*. La branche armée de ce mouvement, le FLNC-canal historique, avait annoncé, le 26 janvier, la rupture de la trêve. Aucun attentat n'était intervenu depuis cette date.

Dans son édition datée samedi 7 - dimanche 8 février, le journal *Libération* fait état d'un communiqué émanant d'un groupe nationaliste intitulé Sampieru. Ce document, daté vraisemblablement de la mi-janvier, dénonce des chefs *« dont la mégalomanie dangereuse »*, se traduirait par *« un jeu pervers qui consiste à raviver les querelles entre Corses dans l'attente hypothétique d'une renaissance »*. Le communiqué condamnait *« par avance toutes actions qui pourraient être menées (...) contre certains fonctionnaires éminents de l'Etat colonial »*.

Des contrôles très stricts ont été mis en place, samedi matin, sur tout le trafic par avions et par bateaux entre la Corse et le continent.

Jacques Follorou avec, à Bastia, Michel Codaccioni et, à Ajaccio, Paul Silvani

INSTANTANÉ

ÉMOTION ET HONTE

Ajaccio se souviendra longtemps de cette soirée d'un hiver particulièrement doux. Le ciel était clair, étoilé. Au cinéma-théâtre Kalliste, avenue Colonel-Colonna-d'Ornano, l'association Musique en Corse proposait l'orchestre d'Avignon-Provence et ses cinquante musiciens. Au programme, Schubert, Mendelssohn et Beethoven. Le préfet et son épouse n'auront pas entendu la *Symphonie héroïque*, pas plus que le public. A 21 h 15, l'assassinat du représentant de l'Etat allait faire de *cette nuit une nuit de deuil*.

Un quart d'heure à peine avait suffi pour que toute *la ville apprît la* nouvelle, qui y suscita une émotion considérable. Dans le quartier situé à proximité de la gare ferroviaire, une grande partie de la population s'était déjà rendue sur les lieux, tenue à distance par des barrières immédiatement placées par la police.

La cité était plongée dans la stupeur. Elle s'interrogeait : qui, pourquoi, *comment* ? Et chacun d'apporter ses réponses, ses craintes ou ses suppositions, dans l'attente d'une revendication politique qui, en l'état, aurait provoqué un immense sentiment de dégoût. Ajaccio et la Corse avaient honte. – *(Corresp.)*

Un préfet considéré par tous comme « intègre » et « rigoureux »

FILS DE PRÉFET, Claude Erignac considérait le métier de représentant de l'Etat comme une vocation. Après avoir obtenu un diplôme d'études supérieures de droit public et réussi Sciences-Po, il avait donc tenté, et réussi, le concours de chef de cabinet de préfet, en 1962, et commencé sa carrière, modestement, dans l'Yonne. C'est brutalement qu'il l'a achevée à Ajaccio, *dans la soirée du vendredi 6 février*. Plusieurs de ses collègues assurent qu'il n'avait pas choisi le poste difficile de préfet de la région de Corse que Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur du gouvernement d'Alain Juppé, lui avait confié, en janvier 1996, et auquel Jean-Pierre Chevènement, son successeur, l'avait maintenu. Il en avait, dit-on, mesuré toute la difficulté. Mais il l'avait accepté avec beaucoup de courage.

PORTRAIT

Serviteur de l'Etat, Claude Erignac considérait son métier comme une vocation

Loin de s'enfermer dans son bureau du palais Lantivy, Claude Erignac participait à la vie de l'île. Il assistait aux vernissages, aux concerts, mais aussi aux spectacles populaires. On le disait d'un contact facile, bien que son apparence « bon chic bon genre » pût, au premier chef, déconcerter. Il lui arrivait de dîner dans les restaurants de la ville avec son épouse et ses deux grands enfants. Le couple aimait aussi recevoir, avec une simplicité dont Claude Erignac disait qu'elle était la marque de son origine cévenole. Intrigué par la Corse, le préfet avait tenté d'en comprendre l'originalité, en lisant de nombreux livres. Il s'étonnait que, pendant les soirées avec les habitants, la conversation ne portât que sur cette île décidément particulière...

Claude Erignac était aussi un grand sportif : il grimpait à bicyclette les routes de la montagne voisine et courait sur les plages. En 1997, il avait remporté le championnat de Corse de tennis, dans la catégorie des vétérans. Bien qu'il eût soixante ans, sa silhouette était d'ailleurs restée celle d'un homme jeune, mince et élégant.

« GROS TRAVAILLEUR »

Depuis quelques jours, le bruit courait qu'il serait appelé à de nouvelles fonctions. Interrogé sur ce point par la presse locale, lors de l'inauguration de la construction du palais des congrès d'Ajaccio, il avait naturellement démenti : *« Oh là là, vous savez, je suis en Corse pour longtemps encore !...* » Certains de ses proches confient qu'il aurait pourtant aimé qu'on lui proposât une nouvelle affectation, et qu'il se sentait préoccupé par la situation politique des dernières semaines.

Jacques Pelletier, aujourd'hui médiateur de la République, l'avait choisi comme directeur de cabinet, en mai 1988, lorsqu'il était ministre de la coopération et du développement de Michel Rocard. Il assure que Claude Erignac était *« un garçon d'une grande intelligence, plein de vivacité »*, un *« gros travailleur »* et un *« grand connaisseur des rouages de l'Etat »*, dont il avait occupé plusieurs postes-clés : préfet, directeur d'administration centrale, membre de cabinets ministériels, conseiller technique en charge des relations avec le Parlement. Claude Erignac avait déjà travaillé dans le secteur de la coopération en 1966, puisqu'il avait été chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat Jean Charbonnel.

Bon connaisseur de l'outre-mer, Claude Erignac avait été nommé chef de cabinet du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, Henri Rey, en 1969, puis secrétaire général de la préfecture de la Martinique en 1971, secrétaire général du Haut Commissariat de la Nouvelle-Calédonie en 1974, poste auquel il était resté jusqu'en août 1978, et directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer d'avril 1986 à mai 1988.

Claude Erignac a eu une belle carrière, plus lente toutefois que celle des énarques, dont il n'était pas. Il l'avait commencée comme chef de cabinet, dans l'Yonne et le Jura, puis comme sous-préfet, à Avesnes (Nord) et Roanne (Loire), et était devenu préfet à l'âge de quarante-sept ans. Il avait travaillé dans le Gers (1984-1986), la Meurthe-et-Moselle (1989-1993) et les Yvelines (1993-1996), poste qui lui avait permis d'accéder à une préfecture de région.

Il a servi des gaullistes de gauche, comme Jean Charbonnel, des républicains indépendants, comme Jean Chamant, dont il a été le chef de cabinet au ministère des transports, d'avril 1967 à juin 1969, mais aussi des centristes, comme Olivier Stirn, dont il a été le directeur du cabinet lorsqu'il était secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement, de juin 1973 à avril 1974. Ceux qui ont côtoyé cet homme de culture protestante le disaient tous *« intègre »* et *« rigoureux »*.

Rafaële Rivais et Paul Silvani

Vingt-cinq ans de violences et de nombreux morts

DEPUIS ce qu'on a appelé « le tournant d'Aleria », en 1975, qui marque le début de près de vingt-cinq années de violences en Corse, plusieurs morts d'hommes ont été enregistrées. Mais c'est la première fois qu'un fonctionnaire de ce rang, premier représentant de l'Etat dans l'île, est assassiné.

Les deux premiers serviteurs de l'Etat morts en Corse pendant cette période ont été deux gendarmes mobiles, tués le 22 août 1975 pendant l'assaut contre la cave d'Aleria, occupée par les militants régionalistes de l'ARC (alors mouvement des frères Simeoni), pour dénoncer le scandale des vins frelatés. Ces événements entraînent des émeutes à Bastia, les 27 et 28 août 1975, au cours desquelles un CRS est tué. La radicalisation d'une partie des jeunes militants corses débouche, dès 1976, sur la création du Front de libération nationale corse (FLNC).

Par la suite, plusieurs militaires ou membres des forces de l'ordre ont été victimes d'attentats. Dans la nuit du 11 au 12 février 1982, alors que le Parlement vient d'adopter le premier statut particulier de la Corse, un légionnaire est tué et deux blessés par le FLNC, dissous le 5 janvier 1983. Le 2 décembre 1984, un CRS est tué à Bastia. L'assassinat est revendiqué par le FLNC. Le 4 août 1987, c'est un gendarme qui tombe. Enfin, le 8 mars 1988, un commando de quatre hommes tue un gendarme. Trois jours après, un autre est sauvé par son gilet pare-balles. En dehors des attaques contre les forces de l'ordre, les années 80 sont marquées par plusieurs assassinats, liés de près ou de loin au nationalisme. Le 9 février 1983, un coiffeur, André Schoch, qui avait refusé de se soumettre au racket, est tué. Le 17 juin de la même année, Guy Orsoni, militant nationaliste et frère d'Alain Orsoni – aujourd'hui dirigeant du Mouvement pour l'autodétermination (MPA) – est enlevé et assassiné. Les deux responsables présumés, Jean-Marc Leccia et Salvatore Contini, sont à leur tour abattus à la maison d'arrêt d'Ajaccio, le 7 juin 1984, par un commando du FLNC.

AFFAIRES NON ÉLUCIDÉES

Le 13 septembre 1983, Pierre-Jean Massimi, secrétaire général du département de la Haute-Corse, est tué. Avant l'assassinat du préfet Erignac, il était le seul fonctionnaire non membre des forces de l'ordre à être tombé en Corse. Le 17 juin 1987, Jean-Paul Lafay, dirigeant anti-indépendantiste, est tué à la fin du voyage dans l'île de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur de la première cohabitation. L'ex-FLNC démentira à plusieurs reprises être impliqué. Le 15 novembre 1987, c'est un nationaliste, Jean-Baptiste Acquaviva, qui est tué au cours d'une agression contre un agriculteur.

A partir du début des années 90, le nombre de victimes s'accroît sur l'île – où beaucoup dénoncent la désagrégation de la société insulaire –, sans qu'il soit toujours possible de distinguer violence politique et criminalité de droit commun, d'autant que nombre d'affaires, à ce jour, ne sont pas élucidées et que certains militants nationalistes sont aussi impliqués dans des affaires de droit commun. En outre, plusieurs ressortissants maghrébins ont été victimes de crimes racistes. Le nombre de meurtres, toutes causes confondues, atteint la trentaine, voire la quarantaine chaque année.

L'année 1990 voit la disparition par mort violente de plusieurs élus ou militants connus, au moment même où le gouvernement Rocard soumet au Parlement un nouveau projet de statut pour l'île, élaboré par son ministre de l'intérieur, Pierre Joxe. En désaccord sur ce statut, le FLNC enregistre une scission, qui donne naissance au FLNC-canal habituel et au FLNC-canal historique, plus « dur ».

GUERRE CIVILE

Le 26 mai 1990, Jules Gaffory, maraîcher, élu à la chambre régionale d'agriculture, proche du RPR, est assassiné. Le 7 juin 1990, c'est Jean-Pierre Maisetti, pépiniériste, connu pour ses engagements à droite, qui est tué à Porticcio, près d'Ajaccio. Le 26 septembre 1990, Charles-Antoine Grosseti, maire de Grosseto-Prugna (dont fait partie Porticcio), est assassiné à Porticcio par deux hommes à moto. Ce n'est pas fini : le 19 décembre 1990, Lucien Tirroloni, président de la chambre régionale d'agriculture, est lui aussi victime de deux tueurs. Le 31 décembre 1990 enfin, Paul Mariani, maire (PS) de Soveria, est assassiné devant sa maison. Le 26 décembre 1994, Jean-François Filippi, maire de Luciana et président du sporting-club de Bastia au moment de la catastrophe de Furiani en 1992, est assassiné huit jours avant l'ouverture du procès. Certains actes criminels sont cependant extérieurs au nationalisme, comme le meurtre, le 13 février 1992, d'un gendarme par un malfaiteur.

Un mois auparavant, le 9 janvier 1992, un militant nationaliste connu, Dominique Rossi, candidat aux régionales sur la liste de Corsica nazione, coalition dont A Cuncolta naziunalista (vitrine légale du FLNC-canal *historique*) est l'élément le plus important, est tué à Ajaccio. A partir de cette annéee-là, la mouvance nationaliste s'enfonce dans une sorte de « guerre civile » qui fera en quatre ans une vingtaine de morts dans les rangs des principaux mouvements nationalistes, le Mouvement pour l'autodétermination (MPA, vitrine légale du FLNC-canal habituel), A Cuncolta naziunalista, mais aussi dans les rangs du petit mouvement Accolta naziunale corsa (ANC) dont le bras armé est Resistenza.

Le 8 août 1993, le FLNC-canal historique revendique trois meurtres, dont celui de l'un de ses anciens militants, Robert Sozzi, tué le 15 juin 1993. Le 18 juillet 1994, Pierre Poggioli, fondateur et dirigeant de l'ANC, échappera lui-même de peu à un assassinat. En 1995, François Santoni, dirigeant d'A Cuncolta, est grièvement blessé, son garde du corps Stphane Gallo est tué. En une seule journée, le 26 juillet 1995, trois nationalistes sont tués à Ajaccio et Bastia. Le 30 août de la même année, Pierre Albertini, *probable chef du* FLNC-canal habituel, est tué dans une fusillade. L'un de ses agresseurs est mortellement blessé. Au total, pour la seule année 1995, dix militants nationalistes seront tués.

L'année suivante, le 16 février, Jules Massa, garde du corps de François Santoni, est tué. Dans la nuit du 17 au 18 février 1996, Charlie Andreani, militant de l'ANC, est tué à Porto-Vecchio. Enfin l'épisode le plus spectaculaire de cette guerre civile sera, le 1er juillet 1996, un attentat à la voiture piégée sur le port de Bastia, qui visait Charles Pieri, numéro deux d'A Cuncolta, gravement blessé. Un militant qui l'accompagnait, Pierre-Louis Lorenzi, sera tué.

Cette « guerre civile » entre nationalistes avait également fait un mort du côté de la police, un membre du RAID, *tué le 16* avril 1996, lors d'un d'un échange de coups de feu qui a fait également une victime nationaliste. Mais, depuis l'attentat de Bastia en 1996, si plusieurs assassinats ont été commis dans l'île, aucun ne semblait lié à la mouvance nationaliste.

Jean-Louis Andreani

Un bilan sanglant depuis 1975

Depuis Aléria, en 1975, huit policiers, gendarmes ou légionnaires ont été victimes des nationalistes.

● **1983** : André Schoch, coiffeur à Ajaccio, est exécuté le 9 février. Le 17 juin, Guy Orsoni, militant nationaliste, est assassiné. Le 13 septembre, Jean Pierre Massimi, secrétaire général du département de Haute-Corse, est abattu.

● ***1987*** : Jean-Paul Lafay, dirigeant anti-indépendantiste, est tué le 17 juin ; le 15 novembre, c'est au tour du nationaliste Jean-Baptiste Acquaviva.

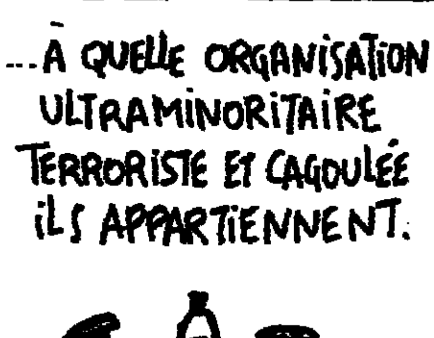
● **A partir des années 90,** plusieurs élus sont assassinés : le 26 septembre, Charles-Antoine Grossetti, maire de Grosseto-Prugna ; le 19 décembre, Lucien Tirroloni, président de la chambre d'agriculture ; le 26 décembre 1994, Jean-François Filippi, maire de Luciana.

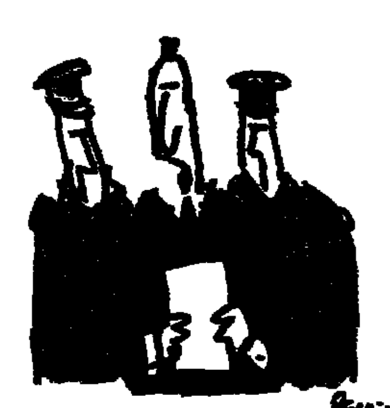
● **Les nationalistes** s'entretuent : Robert Sozzi est abattu le 15 juin 1993, Pierre Albertini, le 30 août 1995. Cette année-là, dix militants sont tués.

● **1er juillet 1996** : attentat à la voiture piégée à Bastia.

LES ASSASSINS AYANT AGI À VISAGE DÉCOUVERT...

... IL EST DIFFICILE POUR L'INSTANT DE SAVOIR...





Eclaté en groupes rivaux, le mouvement nationaliste diverge sur la stratégie et la tactique électorale

BASTIA
de notre correspondant

Depuis 1995, la mouvance nationaliste se caractérise par une succession d'implosions et de dissidences publiques. Les nationalistes les plus radicaux, ceux qui sont représentés par A Cuncolta, dont le bras armé est le FLNC-canal historique, sont issus de la base du mouvement d'origine. Ils sont entrés, à partir de 1989, en rébellion contre les directions du FLNC et de l'A Cuncolta de l'époque. Les membres de ces directions, devenus minoritares, ont alors créé le Mouvement pour l'autodétermination (MPA), doté d'un bras armé intitulé le FLNC Canal habituel. Ces deux groupes n'ont pas tardé à en engendrer un troisième, concrétisé sur le terrain légal par l'ANC (Accolta naziunale corsa), son bras armé étant le mouvement Resistanza.

Ces trois groupes se sont affrontés de façon sanglante au cours de 1995 et 1997. Cette « guerre » fratricide a elle-même provoqué des dissidences au sein du MPA, qui a donné naissance à un groupe public baptisé Corsica viva, armé par un groupe clandestin intitulé FLNC. Des dissidents de l'ANC ont rejoint ce groupe Corsica viva. De son côté, le FLNC-canal historique a maintenu une nette opposition contre l'ensemble des autres nationalistes et, à deux époques, a discuté avec les représentants de l'Etat : avec Charles Pasqua dans le gouvernement d'Edouard Balladur ; avec Jean-Louis Debré dans celui d'Alain Juppé.

Aujourd'hui l'A Cuncolta et le FLNC-canal historique disent que cette politique des petits pas avec l'Etat est un échec, que les gouvernements acceptent ce type de problématique dans le but de normaliser les clandestins. La trêve décrétée lors du retour de la gauche au pouvoir, en juin 1997, était fondée sur l'espoir d'une autre politique. Lors de sa conférence de presse du 25 janvier, le FLNC-canal historique a critiqué la politique suivie par le gouvernement Jospin au même titre que celle du gouvernement Juppé. Ces échecs successifs ont favorisé le développement de contestations internes à l'A Cuncolta et au FLNC-canal historique.

Une trêve rompue fin janvier

Le Front de libération nationale de la Corse (FLNC)-canal historique a annoncé, le 26 janvier, la fin de la trêve des attentats qu'il avait décrétée en juin 1997. Au lendemain des élections législatives et du changement de majorité, comme il le fait traditionnellement, le FNLC-canal historique entendait ainsi laisser au gouvernement le temps de se mettre en place, de prendre connaissance des dossiers et *« de réflechir à une politique concrète à mener en Corse »*.

Pour justifier leur changement d'attitude, fin janvier, les clandestins du FNLC-canal historique avaient dénoncé l'attitude de *« l'Etat français »*, qui *« considère comme une preuve de faiblesse toute initiative tendant à amorcer une solution politique »*, et ils avaient averti qu'ils ne *« renonceraient pas à occuper militairement l'espace du politique »* (*Le Monde* du 27 janvier). La rupture de la trêve était, à leurs yeux, la seule façon d'*« accélérer la prise en compte par l'Etat de l'impérieuse nécessité d'une paix durable et effective en Corse »*.

LOGIQUE DE SURENCHÈRE

L'une de ces tendances contestataires a récemment déclaré que la seule façon d'agir contre l'Etat était de s'opposer par tous les moyens à cette politique, afin de le contraindre à négocier l'indépendance. Aussi la conférence de presse du 25 janvier, au cours de laquelle le FLNC-canal historique a annoncé la rupture de sa trêve, était davantage à usage interne afin de garder ses militants mobilisés.

De leur côté, les militants du MPA, affaiblis par les luttes internes, développaient l'idée d'une autodissolution des organisations clandestines en vue d'une reconstruction plus *« démocratique »* du mouvement nationaliste dans son ensemble. Parallèlement, les élus du MPA à l'Assemblée de Corse tentaient des rapprochements avec des élus progressistes de la classe politique traditionnelle. Cette esquisse de réforme les a placés en situation de rupture avec leurs anciens amis.

L'ANC, déjà groupusculaire lors de sa constitution, et qui a tenté au cours des deux dernières années des rapprochements en direction des autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC) et du MPA a vu, contre toute attente, une partie de ses militants adhérer à Corsica viva. Cet échec a contraint les dirigeants de l'ANC à prendre la décision de ne pas présenter de liste aux élections territoriales de mars prochain.

Divisés et amoindris, les nationalistes de toutes tendances sont aujourd'hui affaiblis au point de ne pas être en situation de recueillir les 5 % de suffrages nécessaires, au premier tour de l'élection territoriale du 15 mars, pour être présents au second tour. Dès lors, deux tendances apparaissent.

Les organisations constituées, hormis l'ANC, se présenteront à cette échéance électorale, illustrant ainsi ce que certains appellent *« la voie démocratique »*. En revanche, certains militants issus de plusieurs tendances prônent, en rangs dispersés, l'affrontement direct avec l'Etat, n'hésitant d'ailleurs pas à préciser *« par tous les moyens »*.

L'assassinat de Claude Erignac pourrait illustrer de manière paroxystique la dérive criminelle dans laquelle les organisations clandestines ont commencé à s'engager en 1995 lorsqu'elles ont tenté de régler leurs contentieux internes par *« élimination physique »* de militants. L'atteinte portée au premier représentant de l'Etat en Corse enferme les groupuscules décidés à maintenir la lutte armée dans une logique de surenchère meurtrière.

Certains d'entre eux n'ont pas hésité à écrire que les représentants de l'Etat pris pour cibles pourraient être le moyen le plus significatif de tendre un piège aux autorités, en les contraignant à une sorte de guérilla dont l'ultime étape serait, selon eux, la négociation forcée sur le thème de l'indépendance. La donne nouvelle est constituée par la réaction spontanée du public, et surtout de la classe politique insulaire, qui jusque-là se limitait à des attitudes attentistes. Si cette réaction devait se confirmer et s'amplifier, les nationalistes se retrouveraient privés de la caution muette qu'ils semblaient jusque-là leur apporter.

Michel Codaccioni

La jeunesse en déshérence

Depuis plusieurs années, l'évolution d'une partie de la jeunesse corse suscite interrogations et inquiétudes. Ecœurée par les dérives des mouvements nationalistes, déçue par leurs dirigeants, cette jeunesse semble néanmoins souvent très radicalisée, au point qu'on dit parfois que les idées nationalistes seraient majoritaires chez les 18-25 ans. Certains observateurs redoutent que les plus exaltés de ces jeunes, privés d'encadrement et de structures, livrés à eux-mêmes et à leurs frustrations, ne soient susceptibles de se laisser aller à une violence d'autant plus redoutable qu'elle serait désespérée et incontrôlée.

En outre, les mouvements nationalistes avaient pris l'habitude de recruter pas seulement chez les étudiants, mais aussi chez des jeunes sans grande formation politique, parfois chômeurs, dont certains peuvent devenir des *« soldats perdus »*.

Une mouvance éclatée

- **FLNC** : le Front de libération nationale de la Corse est apparu en 1976, au lendemain du drame d'Aléria, le 21 août 1975, qui avait entraîné la mort de deux gendarmes, tandis que deux militants de l'Action régionaliste corse (ARC) étaient grièvement blessés.
Devenu clandestin depuis sa dissolution en janvier 1983, le FLNC s'est ensuite divisé en deux branches. D'une part, le **canal habituel**, issu d'une scission en 1990, considéré comme le bras armé du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), et qui a annoncé sa dissolution le 29 janvier 1997. D'autre part, le **canal historique**, considéré comme le bras armé d'A Cuncolta naziunalista. Le motif essentiel de cette scission était un désaccord interne sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'offre de dialogue faite alors par Pierre Joxe, ministre de l'intérieur de Michel Rocard, qui préparait un statut pour l'île.
- **MPA** : le Mouvement pour l'autodétermination est la vitrine légale du FLNC-canal habituel et l'adversaire principal d'A Cuncolta naziunalista.
- **A Cuncolta naziunalista** : vitrine légale du FLNC-canal historique.
- **ANC** : Accolta naziunale corsa, née en 1989 d'une première dissidence d'A Cuncolta naziunalista, s'est ensuite rapprochée du bloc FLNC-canal habituel/MPA, auquel elle s'était longtemps opposée. Parmi les mouvements nationalistes, qui pratiquent le plus souvent une sorte de syncrétisme idéologique, l'ANC est aussi le seul à se situer clairement à gauche.
- **Resistenza** : ce groupe, apparu en 1990, est considéré comme le bras armé de l'Accolta naziunale corsa.
- **Corsica Viva** : groupe dissident du MPA et de l'ANC apparu en 1995, à la suite de la guerre fratricide entre les courants nationalistes. Corsica Viva a donné naissance à une nouvelle organisation clandestine, le FLNC, créée le 5 mai 1996, jour du vingtième anniversaire de la constitution du FLNC initial et qui ne s'interdit pas d'avoir recours à l'action violente.
- **Fronte Ribellu** : groupe dissident du FLNC-canal historique, apparu en décembre 1995, en réaction au *« processus de paix »* préparé par le canal historique.
- **UPC** : L'Union du peuple corse, mouvement autonomiste, dirigé par Max Simeoni, frère du fondateur Edmond Simeoni, et par François Alfonsi. Elle refuse le recours à la violence.
- **Corsica Nazione** : constituée pour les élections à l'Assemblée de Corse de 1992, au lendemain de la loi Joxe de 1991 érigeant la Corse en collectivité territoriale, Corsica Nazione est une coalition électorale réunissant à l'origine plusieurs mouvements nationalistes, formée à l'Assemblée de Corse. L'ANC a quitté Corsica Nazione en mars 1993, bientôt suivie par l'UPC, après le début des assassinats au sein de la mouvance nationaliste, au début des années 90. A Cuncolta naziunalista reste la principale composante de Corsica Nazione.

Tous les responsables politiques expriment leur « indignation »

L'ASSASSINAT du préfet de Corse, Claude Erignac, vendredi 6 février, au soir, à Ajaccio, a soulevé une vague de protestations unanimement indignées, en provenance de tous les milieux politiques.

Jacques Chirac a fait part de sa *« grande émotion »* et promis de veiller à ce que *« l'autorité de l'Etat soit respectée »*. *« Ce grand serviteur de l'Etat avait mis toute son énergie, sa compétence et sa chaleur humaine au service de nos compatriotes corses »*, a indiqué le président de la République, vendredi soir, dans un communiqué, ajoutant qu'il s'était immédiatement entretenu avec le premier ministre *« de ce drame »*.

« Cet acte inqualifiable et abject, en frappant le représentant de l'Etat atteint la nation toute entière », a affirmé pour sa part **Lionel Jospin**. Selon lui, *« Claude Erignac a assumé la lourde responsabilité de préfet de Corse avec honneur et dévouement (...) et le gouvernement mettra immédiatement tout en œuvre pour retrouver les coupables et les déférer à la justice »*, a ajouté le chef du gouvernement qui devait arriver, samedi en fin de matinée, sur l'île, accompagné par son conseiller pour les affaires intérieures, le préfet Alain Christnacht, et par son aide de camp.

Ministre de l'intérieur, **Jean-Pierre Chevènement** a parlé d'un *« acte sauvage »* et précisé que les services de police disposaient d'*« un certain nombre d'indices qui devraient permettre, je l'espère, de remonter jusqu'aux coupables de ce crime »*. Le ministre a ajouté qu'il connaissait personnellement Claude Erignac depuis très longtemps. *« Il ne prenait aucune précaution particulière. Il l'avait toujours refusé. Il voulait vivre comme un citoyen et c'était un homme de dialogue »*, a précisé M. Chevènement, qui, lui aussi, s'est rendu en Corse, samedi. **Emile Zuccarelli**, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, ancien maire de Bastia, a dit la *« détermination du gouvernement à mettre tout en œuvre pour que les auteurs de ce crime soient retrouvés et châtiés »*.

« Je suis indigné, je suis meurtri je suis peiné, je connaissais bien le préfet Erignac. C'était un homme de grande qualité, un grand serviteur, comme on dit, de l'Etat », a déclaré **Bernard Kouchner**, sur LCI. Le secrétaire d'Etat à la santé a ajouté : *« Je suis sûr que la Corse profonde, tous les Corses, réprouvent cela, reprouvent cet assassinat et je ne sais par quel moyen le feront savoir. C'est ça que nous leur demandons, c'est ce que nous attendons d'eux »*.

Dans la majorité, **Laurent Fabius** a qualifié cet assasssinat *« d'acte odieux »*. *« Il appelle la condammnation la plus ferme »* a ajouté le président (PS) de l'Assemblée nationale. *« Je songe à la douleur de la famille, je pense à la Corse qui a droit comme chaque région de la République à la sécurité et je m'incline devant ce haut fonctionnaire qui représentait la loi et l'Etat »*, a ajouté l'ancien premier ministre.

Robert Hue s'est déclaré *« consterné »*. Dans un communiqué, le secrétaire national du PCF a indiqué qu'à travers cet assassinat, *« c'est à la République qu'on a voulu porter un coup. Ce crime odieux appelle la réprobation la plus totale de l'ensemble de la communauté nationale »*.

Dans l'opposition, **Philippe Séguin** a exprimé *« son sentiment d'horreur devant un acte de sauvagerie aussi insensé »*. *« Je m'incline devant un grand préfet dont le sacrifice dicte son devoir à l'Etat : pourchasser les assassins pour assurer la défense de la République et de l'unité nationale »*, a ajouté le président du RPR.

« Cet acte inqualifiable et abject, en frappant le représentant de l'Etat, atteint la nation tout entière »
Lionel Jospin

Se disant *« triste et révolté »*, l'ancien ministre (RPR) de l'intérieur, **Jean-Louis Debré** a indiqué que c'était lui qui avait nommé Claude Erignac préfet de Corse, en janvier 1996. *« Il a accompli sa mission avec beaucoup de zèle, beaucoup d'intelligence et beaucoup d'efficiacité (...)La Corse n'a pas besoin de violence, de haine, d'assassinats (...)Ceux et celles qui en Corse répandent la haine, la violence et l'assassinat n'aiment pas la Corse »*, a-t-il ajouté.

Alain Juppé (RPR), ancien premier ministre, a déclaré : *« Nous devons tous ensemble nous mobiliser pour garantir à la Corse la paix civile à laquelle elle a droit »*. Président (sortant) du Conseil exécutif de Corse, **Jean Baggioni** (RPR) s'est dit *« inquiet pour l'avenir d'une Corse qui voit ses lendemains obscurcis par ce drame affreux »*.

José Rossi, ancien ministre, député (UDF-DL) et président du Conseil général de Corse du sud, parle *« d'un triste témoignage de la désagrégation de la société insulaire »* et il estime que *« la conscience des Corses est interpellée sur leur propre responsabilité »*. Enfin, **Paul Natali**, président (divers droite) du conseil général de Haute-Corse a estimé que *« si comme on peut le craindre cet assassinat a une origine politique, on peut imaginer le trouble profond qu'il suscitera et les suites douloureuses qu'il pourrait générer »*.

Les députés modifient à la marge le projet de loi sur les 35 heures

Le texte de Martine Aubry fera l'objet d'un vote solennel à l'Assemblée nationale, mardi 10 février, avant de partir au Sénat. La CGT et FO ont rappelé qu'elles refuseraient tout accroissement de la flexibilité et la création de deux SMIC

Les députés ont achevé, vendredi 6 février au soir, l'examen du projet de loi sur la réduction du temps de travail. Le texte défendu par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, fera l'objet d'un vote solennel à l'Assemblée nationale, mardi 10 février, avant d'être transmis au Sénat, où il doit être examiné à partir du 3 mars. La trentaine d'amendements adoptés par les députés à l'initiative des socialistes, des communistes et des Verts n'a pas modifié l'équilibre général du projet. Plusieurs inconnues demeurent quant à l'application future du texte, la première résidant dans la volonté des chefs d'entreprise de négocier. En marge du débat à l'Assemblée nationale, la CGT et FO, sceptiques quant aux effets du projet sur les créations d'emplois, ont rappelé qu'elles refuseraient tout accroissement de la flexibilité et la création de deux SMIC. Selon le gouvernement, la modération salariale et l'accroissement de la souplesse dans l'organisation du travail sont les deux conditions de la réussite des 35 heures.

DES INCIDENTS de séance suivis de moments studieux, plusieurs motions de procédure, une multiplication d'amendements d'obstruction : l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi sur les 35 heures, marqué par une stratégie flottante de la droite et une discipline de circonstance dans les rangs de la gauche plurielle, s'est finalement accéléré pour s'achever, vendredi 6 février, dans la soirée. Le projet doit faire l'objet d'un vote solennel des députés, mardi 10 février. Il sera soumis au Sénat à partir du 3 mars mais, en dépit des efforts de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, il ne pourra pas être adopté définitivement par le Parlement avant les élections régionales et cantonales des 15 et 22 mars.

Le gouvernement n'en a pas moins remporté une première manche politique : la discussion a permis de révéler les divisions de la droite, qui a sans cesse hésité entre la stratégie de l'affrontement et le débat de fond souhaité par de bons connaisseurs de la politique de l'emploi comme Gilles de Robien (UDF, Somme), auteur de la loi de juin 1996 sur la réduction du temps de travail, et Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), ancien ministre du travail.

VERROUILLÉ

De plus, Mme Aubry est parvenue, sans grande difficulté, à maintenir la philosophie générale de son texte. Il repose, selon elle, sur un *« équilibre »* entre la loi, qui doit relancer le mouvement de baisse de la durée du travail, arrêté après l'ordonnance de janvier 1982 sur la semaine de 39 heures, et la négociation, qui doit permettre d'adapter les 35 heures à la situation de chaque entreprise. Verrouillé dès le départ, le texte n'a pas donné lieu à une empoignade au sein de la majorité, comme cela avait été le cas sur le projet de loi sur l'immigration à l'automne. Il est même sorti sans modification essentielle du Palais-Bourbon. Les débats ont simplement permis de préciser quelques points importants, notamment la possibilité de comptabiliser la réduction du temps de travail en jours de repos supplémentaires pris dans l'année, le renforcement des garanties données aux salariés (calcul du temps partiel, protection des salariés mandatés par un syndicat dans les entreprises dépourvues d'organisations représentatives, application dès 1998 de la directive européenne sur les onze heures de repos consécutifs, etc.).

Les critiques de la droite et les interrogations de la gauche au cours des débats ont mis en évidence les premières difficultés qui attendent le gouvernement dans les mois à venir. Le dispositif – *« autoritaire »*, selon M. de Robien – se mettra-t-il en place rapidement ? Le gouvernement a prévu une montée en charge progressive, et il a inscrit 3 milliards de francs dans le budget 1998 du ministère de l'emploi afin de financer les aides versées aux entreprises passant aux 35 heures dans les deux prochaines années.

SYNDICATS SCEPTIQUES

La première inconnue réside dans la volonté des chefs d'entreprise de négocier. L'opposition du patronat ne s'est pas démentie ces dernières semaines, même si cette hostilité de façade cache, en fait, de profondes divergences d'intérêts suivant la taille des entreprises, leur situation financière ou bien leur secteur d'activité. De leur côté, les syndicats sont sceptiques, mais pour d'autres raisons. La CGT et Force ouvrière craignent que les neuf millions de salariés concernés (dans les entreprises d'au moins vingt salariés) ne paient très cher cette réduction de leur temps de travail.

En marge des débats, Louis Viannet (CGT) et Marc Blondel (FO) ont prévenu qu'ils s'opposeraient à une annualisation du temps de travail, pourtant déjà permise par des lois antérieures, ou à la création de deux SMIC : l'un, pour les salariés passés à 35 heures, qui progresserait moins vite ; l'autre, pour les salariés restés à 39 heures, qui garderait son mode d'indexation actuel. La CFDT est la seule grande organisation à avoir clairement fait de la baisse du temps de travail l'axe majeur de sa politique revendicative, en acceptant que les arbitrages au sein des entreprises se fassent plus au profit de l'emploi et moins des salaires. Depuis la présentation du projet de loi en conseil des ministres, le 10 décembre 1997, le gouvernement avance sur une ligne de crête qui lui a interdit aussi bien de *« gauchir »* son texte que de donner trop de gages au patronat. Il s'y tiendra jusqu'à l'adoption définitive du texte, fin mars ou début avril.

Mais cela contraint aussi Mme Aubry et Mr Strauss-Kahn à quelques exercices d'équilibre langagier autour des notions, nouvelles dans le lexique de la gauche, de flexibilité et de modération salariale. Le ministre de l'emploi et celui des finances savent pourtant que ce sont deux des conditions essentielles pour que les 35 heures atteignent leur principal objectif : la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Jean-Michel Bezat

Un texte « enrichi » d'une trentaine d'amendements

LOI-CADRE, le projet de loi *« d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail »* sera complété par une deuxième loi à la fin de 1999. En voici les principales dispositions :

● ***35 heures en 2000 ou en 2002*** : le projet de loi de Martine Aubry pose le principe de la réduction de la durée légale du travail à 35 heures au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés, et au 1er janvier 2002 pour les plus petites.

● **Deux types d'aides** : afin d'inciter à la négociation, une aide financière (dégressive) est prévue pour les entreprises qui réduisent de 10 % la durée du travail et portent leur horaire collectif à 35 heures ou moins. L'aide (9 000 francs par salarié) est subordonnée soit à l'embauche d'au moins 6 % de l'effectif, soit à la préservation de 6 % des emplois. Une aide majorée (13 000 francs) s'applique lorsque la « RTT » et la hausse des effectifs sont plus fortes (respectivement 15 % et 9 %). Au terme de cinq ans, une aide structurelle de 5 000 francs prendra le relais des incitations financières ainsi que de la réduction des charges sociales accordée par la loi Robien du 11 juin 1996.

● **Aides spécifiques** : les députés ont voté un amendement du gouvernement instaurant une aide (dégressive) de 4 000 francs pour les entreprises dont 60 % des salariés sont ouvriers et dont 70 % sont payés entre 1 et 1,5 fois le SMIC ; une majoration de 1 000 francs pour celles qui vont au-delà des obligations légales ou qui embauchent des publics en difficulté (amendement PS, PC) ; une aide majorée de 4 000 francs pour celles qui « passent » aux 32 heures en deux temps d'ici au 1er janvier 2002 (Verts) ; un dispositif d'appui technique aux PME (PS).

● **Contrôle et sanctions** : un amendement du PC permet la mise en place d'une commission paritaire chargée du suivi de l'accord dans l'entreprise ; les salariés peuvent saisir l'autorité administrative en cas de difficulté d'application de l'accord (Verts) ; un autre amendement des Verts rend obligatoire l'instauration d'un calendrier prévisionnel des embauches ; celles-ci doivent être réalisées dans un délai d'un an à compter de la réduction effective du temps de travail (PS) ; le délai de maintien des effectifs embauchés ou préservés – deux ans – court à compter de la date de la dernière embauche (PS) ; l'entreprise qui ne respecte pas ses engagements devra rembourser l'aide (PC).

● **Mandatement** : dans le cas où l'entreprise est dépourvue de délégué syndical et n'est pas couverte par un accord de branche organisant le mandatement, un salarié de l'entreprise peut être mandaté par une organisation syndicale représentative pour négocier l'accord de « RTT ». Un amendement du PC prévoit que ce salarié peut se faire accompagner d'un collègue de son choix pour négocier avec la direction ; le temps qu'il consacre à la négociation est payé comme temps de travail (PS, PC).

● **Modalités de la « RTT »** : le passage des 39 heures aux 35 heures peut être organisé en *« tout ou partie »* sous forme de jours de repos. Selon un amendement du PS, une partie seulement de la « RTT » peut alimenter le compte épargne-temps (dispositif qui permet au salarié de convertir des jours de congé ou de rémunération en temps libre).

● ***Flexibilité encadrée*** : pour limiter le recours excessif aux heures supplémentaires, le texte abaisse d'une heure (de 42 à 41 heures à partir du 1er janvier 1999) le seuil de déclenchement du repos compensateur. Le dispositif des cotisations de Sécurité sociale pour les emplois à temps partiel est adapté : le plancher d'heures de travail à partir duquel l'abattement s'applique est relevé de deux heures (de 16 à 18 heures de travail hebdomadaire).

Les horaires de travail des salariés à temps partiel ne peuvent comporter, au cours d'une même journée, plus d'une interruption d'activité ou bien celle-ci ne peut être supérieure à deux heures (à moins qu'une convention ou qu'un accord collectif de branche étendu ne le prévoie, et moyennant des contreparties).

Selon un amendement (Verts), la durée du travail effectif correspond au temps durant lequel le salarié est *« à la disposition de l'employeur »* ; un autre fixe la durée du repos quotidien pour tout salarié à onze heures consécutives minimum (PS) ; enfin, lorsque le salarié à temps partiel effectue des heures complémentaires de manière *« régulière »*, sur une période d'au moins douze semaines, son contrat peut être requalifié à hauteur des heures réellement travaillées (PS).

C. F.

La dernière séance au Palais Bourbon s'est déroulée dans un climat apaisé

« REPOUSSÉ... Rejeté... Retiré... » Un quasi-monologue du député Vert Yves Cochet accompagne, vendredi 6 février au soir, la fin de l'examen au Palais-Bourbon du projet de loi sur les 35 heures. Surplombant, au perchoir, une vingtaine d'élus pressés d'en finir, le vice-président de l'Assemblée nationale fait défiler à grande vitesse les dernières liasses d'amendements de la droite. Courbatu par une soixantaine d'heures de débat, Maxime Gremetz (PC, Somme) se plaint de cette soudaine *« gymnastique »*. Roselyne Bachelot-Narquin (RPR, Maine-et-Loire) se veut l'interprète du public présent dans les tribunes qui, assure-t-elle, doit trouver ce débat *« incompréhensible »*. *« Cocasse »*, corrige son collègue Pierre Lellouche (RPR, Paris).

RÉCIT

Martine Aubry fait preuve de prudence, face à un débat « mené par à-coups »

La tempête déclenchée, la nuit précédente, par Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), était donc l'ultime coup de boutoir de l'opposition. Depuis la reprise de la séance, à 15 heures, gouvernement et majorité s'interrogent sur les intentions de la droite : ne risque-t-elle pas de revenir à la charge lors de l'examen des centaines d'amendements qui avaient été réservés par le gouvernement, mardi soir, lorsque la tension était la plus vive ? Refroidi par son expérience de la veille, Jean Le Garrec (PS, Nord) se refuse, en milieu d'après-midi, à tout pronostic sur l'issue des travaux. Dans l'entourage de la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, on fait preuve de la même prudence, en commentant simplement les précédents épisodes d'un débat *« mené par à-coups »*. Dans l'Hémicycle, l'examen de l'article relatif au temps partiel suscite un débat particulièrement serein et courtois. Chacun déplore le rythme de travail imposé aux caissières de supermarché, les journées *« saucissonnées »*, leur amplitude *« excessive »*, leurs conséquences sur la vie familiale. *« Sur un tel sujet, je ne veux pas polémiquer »*, déclare Mme Bachelot-Narquin.

« DEUXIÈME DÉMARQUE »

Soumis aux pressions convergentes de la députée RPR et de Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis), le gouvernement accepte d'avancer de trois mois, au 1er janvier 1999, la date d'entrée en vigueur de la disposition qui limite l'interruption d'activité au cours d'une même journée. Un peu plus tard, les députés se surprennent à voter à l'unanimité l'article 8, qui *« maintient et pérennise »*, au-delà de la fin 1998, une disposition de la loi quinquennale qui permet aux salariés à temps partiel de cotiser sur la base du temps plein.

A 19 h 15, les inquiétudes sur le calendrier des travaux sont en voie d'être dissipées. Avant de lever la séance, M. Cochet annonce le retrait d'un flot d'amendements de l'opposition. *« C'est la deuxième démarque »*, plaisante Mme Bachelot-Narquin, qui vient papoter tranquillement avec M. Bartolone, salle des Quatre-Colonnes. Nicole Catala (RPR, Paris) se réjouit du climat *« apaisé »* qui règne dans l'hémicycle. *« Grâce à de telles discussions, on arrive à clarifier les choses, pour nous et pour l'opinion »*, renchérit le porte-parole de l'UDF, François Goulard (Morbihan).

A 21 heures, l'examen du projet de loi sur les 35 heures est devenu affaire de gens de bonne compagnie. Au perchoir, M. Cochet prend soin de saluer l'arrivée de certains retardataires, parmi lesquels le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, qui vient discrètement baiser la main de Mme Aubry. Un peu plus tard, celle-ci accueille avec soulagement le vote de l'article 1, précédemment réservé, qui fixe ces fameuses dates butoirs si violemment contestées par la droite. La fin de la séance est assombrie par l'annonce de l'assassinat du préfet de la région Corse, Claude Erignac, à la mémoire duquel les députés respectent une minute de silence. Dans les couloirs, l'événement suscite bien davantage de commentaires que l'achèvement des travaux sur la réduction du temps de travail.

Clarisse Fabre et Jean-Baptiste de Montvalon

Le Conseil d'Etat annule la délibération autorisant la construction du périphérique nord de Lyon

La mise en service de l'ouvrage, au prix élevé, avait été accompagnée de restrictions d'utilisation d'autres voies routières

L'ARRÊT qu'a rendu le Conseil d'État, vendredi 6 février, devrait réjouir les Lyonnais, qui protestaient contre le coût du périphérique nord de Lyon : il annule la délibération par laquelle la Communauté urbaine de Lyon (Courly) avait, en juillet 1991, alors qu'elle était présidée par Michel Noir, décidé de réaliser cet ouvrage d'art et d'y instituer un péage. Compte tenu de l'importance de l'affaire, le Conseil d'État a choisi de rendre sa décision publique aussitôt après que l'assemblée du contentieux, sa plus haute formation de jugement, l'eut examinée.

ABSENCE DE PUBLICITÉ

Le Conseil d'État était saisi par Etienne Tête, contribuable de l'agglomération lyonnaise et conseiller régional (Verts) de Rhône-Alpes, qui faisait appel d'un jugement du tribunal administratif de Lyon du 16 avril 1992. M. Tête demandait l'annulation de la délibération par laquelle la Courly avait décidé de réaliser cette voie routière d'une longueur de dix kilomètres, qui relie l'est et l'ouest de l'agglomération lyonnaise, et qui, de ce fait, est baptisée TEO (« Trans-Est-Ouest »). Le commissaire du gouvernement – magistrat indépendant chargé de présenter l'affaire à ceux qui vont la juger –, Henri Savoie, qui a été suivi par les juges, a rappelé les conditions dans lesquelles cet ouvrage a été réalisé puis exploité.

La Courly, qui s'estimait incapable de financer un tel équipement, a fait appel à un concessionnaire. Son choix s'est porté sur un consortium d'entreprises dans lequel les sociétés Bouygues et Dumez sont prédominantes. La durée de la concession a été fixée à trente-cinq ans. La moitié du coût de l'ouvrage – 6 milliards – a été supportée par les finances publiques. Pour permettre la rémunération du concessionnaire, le conseil de la Courly a décidé d'instituer un péage.

Entré en service au cours de l'été 1997, TEO a suscité une vive opposition de la part des habitants de la région, en raison de son coût, jugé anormalement élevé, et des restrictions d'utilisation d'autres voies routières décidées en même temps. Il fait aujourd'hui l'objet d'une certaine désaffection. La Courly, actuellement présidée par Raymond Barre (UDF), a d'ailleurs demandé à un groupe d'experts d'examiner les termes du contrat de concession. Avant même d'avoir reçu ses conclusions, elle a décidé, le 26 janvier, de réduire le montant du péage.

Etienne Tête affirmait que le contrat de concession était illégal, car la Courly n'avait fait précéder sa signature d'aucune mesure de publicité, alors qu'une directive européenne du 18 juillet 1989, *« portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux »*, impose cette publicité pour les contrats de concession supérieurs à 5 millions d'écus (environ 35 millions de francs). L'avocat de la société concessionnaire, Me Frédéric Blancpain, soutenait au contraire que la délibération était légale, car la directive communautaire, qui ne s'impose pas d'elle-même, n'avait pas encore été transposée dans le droit français en juillet 1991. Or le droit national n'imposait aucune mesure de publicité.

CONTRAT ANNULÉ

Le Conseil d'État a jugé que la délibération était illégale, parce que les principes juridiques sur lesquels elle reposait n'étaient *« pas compatibles »* avec le droit communautaire. Les règles nationales, indique son arrêt, *« ne peuvent, dès lors, donner de base légale à la délibération »*. M. Savoie avait insisté sur le fait que *« la lenteur du gouvernement à transposer les directives communautaires auxquelles il donne pourtant son accord »* génère une *« insécurité juridique »*. En l'occurrence, le délai de transposition était fixé au 20 juillet 1990. La France n'a adopté les textes nécessaires que deux ans après son expiration.

Le commissaire du gouvernement avait pris le soin d'expliquer que l'arrêt du Conseil d'État, frappant le contrat de nullité, ferait disparaître toute obligation contractuelle entre les parties. Selon lui, l'administration pourra soit décider de reprendre en régie directe la gestion de l'ouvrage, le concessionnaire ayant alors certainement le droit d'être indemnisé, soit décider de passer un nouveau contrat d'affermage, portant sur la seule exploitation de l'ouvrage, et pour lequel l'actuel concessionnaire pourrait alors se porter candidat. Le commissaire du gouvernement a précisé qu'à compter de la décision du Conseil d'État il ne sera plus possible de prélever de péage sur TEO.

Cette situation ouvrira certainement au concessionnaire un droit à indemnité. La Courly pourra reprendre une nouvelle délibération décidant la perception d'un nouveau péage. Cette délibération devra être autorisée par un décret en Conseil d'État, qui remplacera celui du 23 février 1993, que le Conseil d'État vient d'annuler également.

Rafaële Rivais

Les experts récusent l'idée d'une SEM

L'une des hypothèses évoquées à Lyon pour remplacer la concession est la constitution d'une société d'économie mixte (SEM). Mais dans son rapport intermédiaire déposé le 8 janvier, la mission d'expertise soulignait que *« l'idée de la SEM est, dans l'esprit de ses promoteurs, implicitement ou explicitement sous-tendue par celle de surpéage aux arrivées autoroutières de l'agglomération lyonnaise. Or ce rêve de "faire payer les extérieurs" est illégal »*. La mission expliquait que, *« pour lever cet obstacle juridique, il faudrait au moins conjuguer ce surpéage avec une contribution des usagers lyonnais, sous la forme par exemple d'une super-vignette d'agglomération »*, ce qui leur paraît ne pas pouvoir être accepté par la population. Le rapport suggérait donc une autre hypothèse : la reprise en régie ou l'exploitation de TEO par l'intermédiaire d'un contrat de services. D'après les experts, ces deux possibilités *« ouvrent peut-être des perspectives de récupération de la TVA sur l'ouvrage »*. – (Corresp.)

L'élection de M. Le Chevallier a été annulée

Invalidé pour infraction à la législation sur le financement des campagnes, le député FN est inéligible à l'Assemblée pour un an

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL a annulé, vendredi *6 février*, l'élection de Jean-Marie Le Chevallier (Front national) aux législatives de juin 1997 dans la 1re circonscription du Var. Le maire de Toulon est déclaré inéligible pour un an. Toutefois, il pourra être candidat aux régionales. Une législative partielle devra être organisée dans un délai de trois mois pour pourvoir à son remplacement à l'Assemblée nationale.

Saisi d'une requête déposée par Daniel Colin (UDF-DL), ancien député de la circonscription battu le *1er juin*, le Conseil constitutionnel a rejeté le compte de campagne de M. Le Chevallier pour une triple infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales. M. Le Chevallier est d'abord sanctionné pour s'être affranchi de l'obligation de régler ses dépenses électorales par l'intermédiaire de son mandataire financier. Pour assurer la transparence des financements, le code électoral dispose que *« le candidat ne peut régler les dépenses occasionnées par sa campagne électorale que par l'intermédiaire »* du mandataire financier qu'il a désigné. Selon une décision du Conseil d'Etat du 8 janvier 1997, portant sur l'élection municipale d'Istres, cette obligation concerne *« toutes les dépenses »*.

Or, le Conseil constate que M. Le Chevallier a déclaré avoir *« pris en charge directement 161 696 francs de dépenses exposées pour sa campagne »*. Si le juge constitutionnel admet que le candidat peut, *« pour des raisons pratiques »*, régler directement certaines dépenses, il précise que *« cet usage ne peut être toléré que si ces dépenses restent d'un montant modeste »*. Dans le cas présent, cette somme représente *« 60 % du total »* des dépenses inscrites au compte de M. Le Chevallier.

« PAS DANS LA FACTURE »

Le deuxième motif d'invalidation met en lumière les mécanismes de financement des campagnes électorales du FN. Le centre de gestion des campagnes de ce parti fournit à ses candidats l'essentiel du matériel électoral dont ils ont besoin (affiches, dépliants, vidéocassettes, livres-programmes, etc.). La facture de ces prestations est ensuite versée au compte de campagne du candidat. Dans le cas de M. Le Chevallier, le Conseil constate que les prestations facturées *« sont différentes de celles prévues dans la commande »* et que *« certains des instruments de propagande reçus »* par M. Le Chevallier *« ne figurent pas dans la facture »*. Le Conseil a donc estimé que *« ce système de facturation ne permet pas au juge de l'élection ni de déterminer la réalité des prestations fournies et des avantages obtenus par le candidat, ni de vérifier que le plafond des dépenses dans la circonscription a été effectivement respecté »*. Sur ce point, la jurisprudence est clairement établie, comme en témoigne l'annulation par le Conseil constitutionnel, le 16 décembre 1997, de l'élection de Jean-Louis Masson (RPR, Moselle).

« DON » DE LA MUNICIPALITÉ

Le troisième motif d'annulation résulte de la loi de janvier 1995 interdisant aux personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, de participer, *« sous quelque forme que ce soit »*, au financement des campagnes électorales. Or, le bulletin municipal de la ville de Toulon, dont M. Le Chevallier est le maire depuis juin 1995, a publié, quelques jours avant le premier tour des législatives, un rapport de la chambre régional des comptes présenté comme *« accablant »* pour la gestion de la municipalité jusqu'en 1994. Pour le Conseil, *« cette publication, qui a relayé un des thèmes essentiels de la campagne de M. Le Chevallier contre M. Colin, doit être regardé comme un instrument de propagande au profit de M. Le Chevallier »*.

L'évaluation financière (à plus de 26 000 francs) de cet avantage indirect ne conduit pas à un dépassement du plafond des dépenses autorisées, comme cela avait été le cas pour l'annulation de l'élection de Jack Lang (PS, Loir-et-Cher) par le Conseil constitutionnel, le 9 décembre 1993. Mais il suffit au Conseil, pour établir cette troisième infraction, de constater que cette publication du bulletin municipal peut être assimilée à un don en provenance d'une municipalité, c'est-à-dire d'une personne de droit public, en violation de la loi.

Un seul des trois motifs retenus pouvait suffire au juge constitutionnel pour annuler l'élection de M. Le Chevallier. Pour donner plus de poids à sa décision, il a préféré combiner les trois.

Gérard Courtois

M. Le Pen dénonce une « ignominie digne des régimes totalitaires »

TOULON
de notre correspondant

Avec l'invalidation de l'élection de Jean-Marie Le Chevallier par le Conseil constitutionnel, le parti de Jean-Marie Le Pen perd son unique député. Le second dans le Var après Yann Piat, élue en 1988, qui avait rejoint l'UDF avant d'être assassinée en février 1994. Selon M. Le Chevallier, maire de Toulon, tête de liste du parti d'extrême droite aux élections régionales du 15 mars, *« cette décision est un coup tordu, un coup de Jarnac, ou plus exactement un coup de Belfort qui touche le seul député du Front national, ce qui ne peut être considéré comme un pur hasard »*.

En parlant de *« coup de Belfort »*, M. Le Chevallier fait allusion au Territoire de Belfort, terre d'élection du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement. Le maire de Toulon a très clairement accusé les services de ce ministère d'avoir organisé ce *« coup tordu »* concernant son compte de campagne. *« J'ai été jugé par le Conseil constitutionnel et par Roland Dumas, qui ne me paraît pas être le mieux placé en ce moment pour lancer de pareilles sanctions »*, a-t-il ajouté.

Pour Dominique Herr, directeur de cabinet de M. Le Chevallier, *« cette condamnation prouve que la démocratie est en péril car tous les reproches formulés sont infondés ; dans la première circonscription, le candidat FN était le seul dont les comptes ont été approuvés en première main par la Commission nationale des comptes de campagne, mais on n'en a cure et l'on prive quatre millions d'électeurs s'étant exprimés pour le FN de leur représentant à l'Assemblée »*.

ÉPOUSE « SOLDAT »

Le problème du prochain candidat Front national à la députation se pose car le Conseil constitutionnel a également rendu M. Le Chevallier inéligible pour un an dans une élection identique. Le nom de Cendrine Le Chevallier, huitième adjointe au maire, femme influente et épouse de l'invalidé, est souvent avancé. Néanmoins, la principale intéressée a déclaré au *Monde* que *« seule la commission d'investiture et Jean-Marie Le Pen pourront trancher. Comme tous les militants, je suis prête à prendre la relève mais je ne suis qu'un soldat parmi d'autres »*. Cette solution, cependant, conviendrait à son mari.

Le président du Front national, dont le nom est aussi évoqué pour la législative partielle, a déclaré que cette annulation constitue une *« ignominie digne des régimes totalitaires »*.

José Lenzini

L'élection de Laurent Dominati à Paris est confirmée par le Conseil constitutionnel

Les erreurs dans les inscriptions sur les listes électorales ne sont pas des « manœuvres »

Le Conseil constitutionnel a poursuivi, vendredi 7 février, l'examen du contentieux des élections législatives du printemps. En dehors de l'invalidation de Jean-Marie Le Chevallier (FN), il a rejeté les recours contre les élections de Laurent Dominati (UDF-DL) à Paris, de Catherine Tasca (PS) dans les Yvelines, de Thierry Lazaro (RPR) dans le Nord et de Michel Tamaya (PS) à la Réunion.

S'IL N'AVAIT PU, jeudi 29 janvier, se départager sur la validité de l'élection de Laurent Dominati dans la première circonscription de Paris, le Conseil constitutionnel a finalement rejeté, vendredi 6 février, les recours formés contre lui par Dominique Bertinotti (PS) et Yves Contassot (Verts). Roland Dumas, qui n'avait pas siégé jeudi 29, n'a pas cette fois encore participé à cette délibération : Mme Bertinotti est en effet secrétaire générale de l'Institut François-Mitterrand, que préside l'ancien ministre des affaires étrangères (*Le Monde* du 31 janvier).

L'argument qui a le plus retenu l'attention du juge constitutionnel est celui des inscriptions irrégulières sur les listes électorales du 3e arrondissement, lequel constitue une partie de la circonscription dont M. Dominati est l'élu. La décision rappelle *« qu'il n'appartient pas au juge de l'élection de connaître des irrégularités de la liste électorale, sauf si ces irrégularités résultent d'une manœuvre de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin »*. Or tel est bien ce qu'ont tenté de démontrer les adversaires politiques du député, en soutenant que les listes électorales du 3e arrondissement comportaient des inscriptions irrégulières antérieures à juin 1995 – date des élections municipales qui ont vu la victoire de la gauche dans cet arrondissement, au détriment de Jacques Dominati, père du député, sénateur et premier adjoint au maire de Paris.

« PARTICULARITÉS DES VILLES »

Les requérants invoquaient la découverte, en 1995, de fichiers informatiques portant sur les sympathies politiques d'une partie des électeurs. Le Conseil estime que ces faits *« n'établissent pas l'existence de manœuvres dans l'élaboration des listes électorales ayant servi pour les élections »* de 1997.

Cette décision tient compte du jugement du 16 décembre 1997, par lequel le tribunal d'instance du 3e a prononcé la radiation de 1 227 personnes *« qui ne remplissaient pas les conditions pour être inscrites »* dans l'arrondissement, qui comptait 18 352 électeurs.

« Le nombre de ces radiations, expliquent les gardiens de la Constitution, *rapporté au nombre total des électeurs inscrits dans l'arrondissement, ne traduit pas une situation anormale révélatrice par elle-même d'une manœuvre. »*

Plus de six cents des électeurs radiés avaient pris part au vote contesté. Mais, relève le Conseil, ces personnes *« sont mentionnées sur les listes d'émargement »* des bureaux de vote du 3e *« comme ayant pris part au vote »*.

« Eu égard aux particularités qui s'attachent aux changements de domicile dans les grandes villes, il n'y aurait lieu de décompter les votes ainsi émis tant des suffrages exprimés que des voix attribuées au candidat élu que dans la mesure où ces votes émaneraient de personnes qui n'auraient pu, au jour de l'élection, être légalement inscrites dans aucun des autres bureaux de vote de la circonscription concernée », poursuit la décision.

« En l'espèce, il n'est pas établi que, parmi les électeurs dont la radiation (...) a été prononcée par des décisions judiciaires postérieures au scrutin et qui ont pris part au vote, le nombre de ceux qui ne pouvaient justifier en aucune façon de leur droit de participer à l'élection dans la 1re circonscription de Paris serait supérieur à l'écart des voix séparant les deux candidats présents au second tour. »

NEUF NULS À TORT

Bref, certains électeurs radiés dans le 3e ont pu déménager à l'intérieur de la circonscription, formée par les quatre premiers arrondissements de la capitale, et il n'est pas prouvé que le nombre de ceux qui auraient dû voter ailleurs atteigne les 234 voix qui, au second tour, ont séparé M. Dominati de Mme Bertinotti.

Le Conseil a seulement ajouté neuf voix au total obtenu par Mme Bertinotti (ce total passe de 18 116 à 18 125), ayant considéré que neuf bulletins avaient à tort été déclarés nuls.

Pascale Sauvage



L'enquête sur Elf est étendue à une liste de salaires versés en Suisse

LE PARQUET DE PARIS a délivré aux juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky un nouveau réquisitoire supplétif sur des faits de « *recel d'abus de biens sociaux* ». Cette extension supplémentaire de leur saisine dans le cadre de l'« affaire » Elf, intervenue à la fin du mois de janvier, est relative aux salaires versés par une filiale genevoise du groupe pétrolier, Elf-Aquitaine International (EAI), à quarante-quatre personnes citées sur un listing informatique adressé anonymement aux juges. Le directeur délégué de cette société, Jean-Claude Vauchez, avait été mis en examen, le 21 novembre 1997, pour « *complicité d'abus de biens sociaux* ». Il avait expliqué avoir versé, sur ordre du président d'EAI, Alfred Sirven – aujourd'hui en fuite –, des rémunérations avoisinant 40 000 francs mensuels à des « *experts indéfinis* ».

Outre Christine Deviers-Joncour, amie personnelle de Roland Dumas, M. Vauchez avait cité les noms de l'ancien ministre (RPR) Jean-Jacques de Peretti, d'un proche de Charles Pasqua, Daniel Léandri, et du docteur Laurent Raillard, familier de François Mitterrand. Les deux premiers avaient assuré au *Monde* être en mesure de justifier ces émoluments. M. Raillard, lui, avait nié avoir reçu la moindre somme.

DÉPÊCHES

■ **DÉLINQUANCE : les parents des sept mineurs incarcérés à l'issue des** incidents survenus dans le centre commercial La Part-Dieu, à Lyon, ont annoncé, vendredi 6 février, qu'ils allaient porter plainte contre X... pour « *coups et blessures* ». Mis en examen pour « *violences sur agents de l'autorité publique* » et écroués pendant cinq jours, leurs enfants auraient, selon eux, été « *battus* » par les policiers pendant leur interpellation ainsi que, pour certains, pendant leur garde à vue. Les sept jeunes prévenus, âgés de seize et dix-sept ans, ont déclaré avoir été frappés par les policiers.

■ **IMMIGRATION : Thierry Ragu, adjoint (UDF-PPDF) au maire du 14e arrondissement de Paris,** *a refusé, vendredi 7 février, de procéder* au mariage d'un Français et d'une Tunisienne qui ne disposait d'aucun titre de séjour, afin de « *dénoncer la totale incohérence de la politique d'immigration en vigueur* ». Dans un communiqué, M. Ragu souligne que le parquet avait été saisi, il y a un mois, par la mairie du 14e arrondissement de la situation de séjour irrégulier de la future épouse, dont le visa de tourisme d'une durée de deux mois était arrivé à expiration fin janvier 1994.

■ **DROGUE : un cuisinier d'entreprise strasbourgeois** faisait, vendredi 6 février, l'objet d'une enquête judiciaire pour « *administration de drogues* » pour avoir servi dans sa cantine une mousse au chocolat assaisonnée au cannabis. Agé de vingt-six ans, le cuisinier, qui travaille dans une société publicitaire dont le nom n'a pas été communiqué, a déclaré avoir préparé son dessert avec l'intention de « *varier l'ordinaire* ». Cinq salariés avaient goûté sa mousse et, pris d'un malaise, s'étaient plaints à la direction.

■ **SUPERPHÉNIX : la venue du médiateur du gouvernement,** chargé d'organiser la conversion du site de Superphénix, a provoqué une journée houleuse, vendredi 6 février, à Morestel (Isère). Dans l'après-midi, Jean-Pierre Aubert a été retenu pendant quelques heures dans la salle des fêtes de Morestel par une centaine de personnes opposées à l'arrêt de la centrale nucléaire. Il a fallu que les gendarmes interviennent, en fin d'après-midi, pour sortir le chargé de mission du gouvernement de ce mauvais pas.

■ **MÉDIATEUR : le premier ministre souhaite étendre les compétences** *du médiateur de la République dans le cadre du projet de loi* qui sera présenté prochainement au Parlement sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. S'exprimant, vendredi 6 février, lors d'un colloque marquant le 25e anniversaire de cette institution, Lionel Jospin a souligné que le médiateur devrait avoir « *la faculté de provoquer et non plus seulement de demander l'inspection ou le contrôle d'un service public dont le fonctionnement est défaillant* ».

■ **JUSTICE : l'auteur d'une agression contre un chauffeur de bus** a été condamné, vendredi 7 février, à huit mois de prison dont quinze jours fermes couverts par sa détention provisoire, par le tribunal d'Evry. Le chauffeur, souffrant d'un traumatisme facial grave et de complications ophtalmiques, avait obtenu un arrêt de travail de dix jours. L'agresseur, âgé de vingt et un ans, avait été présenté au tribunal en comparution immédiate le 23 janvier, mais l'audience avait été reportée, le prévenu ayant refusé de donner le nom de son complice.

Lucie et Raymond Aubrac estiment avoir servi de boucs émissaires dans l'affaire de Caluire

Secrétaire de Jean Moulin en 1943, Daniel Cordier leur apporte son soutien

Au cours de la deuxième journée du procès en diffamation intenté à Gérard Chauvy – auteur du livre *Aubrac-Lyon 1943* – par Raymond et Lucie Aubrac, ces derniers se sont expliqués sur ce qui s'était passé le 21 juin 1943 à Caluire lors de l'arrestation de Jean Moulin. Selon Daniel Cordier, ancien secrétaire de Jean Moulin, la « *trahison* » des époux Aubrac a été *inventée par le SS* Klaus Barbie.

LA DEUXIÈME AUDIENCE du procès pour diffamation intenté à Gérard Chauvy, pour son ouvrage *Aubrac-Lyon 1943*, et à son éditeur Albin Michel (*Le Monde* du 6 février) aura permis aux époux Aubrac de s'expliquer en détail sur les événements de Caluire, le 21 juin 1943, au cours desquels Jean Moulin fut arrêté par la police allemande dans la maison du docteur Dugoujon.



PROCÈS

A l'origine de la calomnie dont il se juge victime, Raymond Aubrac (84 ans) voit la conjonction de plusieurs facteurs, tous liés au retour en France de l'ancien chef de la Sipo-*SD de Lyon, Klaus Barbie, au début* des années 80. Raymond Aubrac dit en effet avoir été le premier à identifier formellement Barbie lors de la retransmission en direct d'un entretien de 1972 mené en Amérique du Sud par le journaliste Ladislas de Hoyos avec celui qui se faisait encore appeler Klaus Altmann. Voilà qui aurait nourri la rancœur et l'appétit de vengeance de Barbie contre les Aubrac. Pourtant, « *pendant quarante ans*, dit Raymond Aubrac, *Barbie s'est gardé de prononcer mon nom. Mais quand il est ramené en France, Me Vergès décide qu'il convient de détourner l'attention du public en lançant une accusation sur ce que l'opinion reproche le plus à son client : l'arrestation de Jean Moulin. Comme c'est un crime de guerre, il est prescrit depuis 1964. Il s'agit donc de mettre en avant un personnage qui peut servir de bouc émissaire.* »

Le président passe ensuite à l'affaire de Caluire. Barbie prétend sans ambages dans ses Mémoires que c'est Lucie Aubrac qui l'aurait tenu informé de cette réunion, le dimanche 20 juin. Pour Raymond Aubrac, seul Jean Moulin était au courant du lieu du rendez-vous, et c'est lui qui met Raymond Aubrac dans la confidence le jour même, le 21, après le départ de Lucie à 14 heures. « *Quelle est votre version de la trahison* », demande alors le président ? « *Malheureusement, je reste convaincu que le responsable, c'est René Hardy* », dit le plaignant.

Puis la partie civile conclut sa déposition par une déclaration où pointe son amertume envers les « historiens » qui furent réunis à sa *demande dans les locaux de Libération*, mais dont les jugements s'avérèrent bien éloignés de ce que les Aubrac en attendaient : « *La Résistance, certes, a connu des différends. Mais les historiens seraient bien avisés d'étudier l'unité de cette Résistance. En 1942 et 1943, tous les ingrédients étaient réunis pour que notre pays se retrouve dans la situation de la Yougoslavie ou de la Pologne, c'est-à-dire au bord de la guerre civile. Grâce à Jean Moulin, l'unité l'a emporté.* »

Pourquoi Raymond Aubrac, identifié après Caluire comme un des dirigeants de l'armée secrète en zone sud, a-t-il été maintenu en détention à Lyon, où il sera battu sans être toutefois torturé, alors que Jean Moulin était, lui, ramené à Paris ? Raymond Aubrac n'a pas de réponse à ce mystère, qui n'est cependant pas, dit-il, un cas isolé, comme le montre le destin du philosophe et résistant Cavailles, qui demeure détenu de juin 1943 à janvier 1944 sans être interrogé avant d'être exécuté dans les fossés de la citadelle d'Arras.

LE « PETIT BLEU »

Me Christophe Bigot, conseil de Gérard Chauvy, s'étonne de ce que, après avoir demandé depuis 1991 la réunion d'une commission d'historiens, les Aubrac aient finalement fini par se retourner vers la justice. Georges Kiejman, conseil des Aubrac, exhibe alors une pièce nouvelle, une lettre de Daniel Cordier, l'ancien secrétaire et actuel biographe de Jean Moulin, qui, après avoir été l'un des participants les plus suspicieux à l'encontre des époux Aubrac lors de la table ronde de *Libération*, paraît s'être ravisé *(lire ci-dessous)*.

Lucie Aubrac (85 ans) succède à son mari à la barre. Sa verve envahit le prétoire et détend quelque peu l'atmosphère. Elle persiste et signe sur presque tous les épisodes consignés dans son recueil de souvenirs de la Résistance, *Ils partiront dans l'ivresse* (Seuil). Daniel Cordier avait, par exemple, affirmé lors de la table ronde qu'on n'avait jamais retrouvé le message de la BBC (« *Continuez de gravir les pentes* ») destiné à authentifier la démarche que Lucie Aubrac prétend avoir effectuée auprès du procureur Ducasse afin d'obtenir l'élargissement de son mari, début mai 1943. Lucie Aubrac ne concède d'erreur que sur le texte, non sur l'existence. Elle affirme avoir obtenu depuis peu, à Londres, le « vrai » message qui lui servit à faire pression sur le procureur Ducasse. « *Ne voulez-vous pas nous le dire ?* », demande le président Jean-Yves Monfort. « *J'ai promis que je le révélerai s'il sort un nouveau livre de calomnies* », réplique-t-elle.

Les témoignages de Jean-François Revel et Stéphane Courtois (apparemment le premier lecteur du manuscrit de Gérard Chauvy), pour la défense, et de Jean-Pierre Vernant, pour les parties civiles (il a connu Lucie Aubrac, qui se nommait alors Lucie Bernard, dans le Quartier latin des années 30), donnent à Me Kiejman de nouvelles occasions de mettre à nouveau *en question* la compétence de Gérard Chauvy. Ainsi demande-t-il à Stéphane Courtois : « *Si vous saviez qu'il y a aux archives départementales du Rhône le dossier complet de la procédure judiciaire* [qui s'engage avec l'arrestation de Curtil le 14 mars 1943, puis d'Aubrac], *pensez-vous que Gérard Chauvy n'aurait pas dû la consulter ?* » « *Est-elle accessible ?* », réplique le coauteur du *Livre noir du communisme*.

Le président constate que ce dossier des archives départementales dont Me Kiejman a pu disposer tend à jouer le rôle de « pièce secrète » du procès. « *Il faut sortir le "petit bleu"* », lance Me Charrière-Bournazel, avocat d'Albin Michel, faisant allusion à l'une des pièces du dossier Dreyfus. Ce devrait être chose faite jeudi 12 février, pour la reprise des débats.

Nicolas Weill

« Il n'y a pas l'ombre d'un doute »

***VOICI LE TEXTE** de la lettre adressée le 3 février 1998 par l'historien Daniel Cordier, secrétaire particulier de Jean Moulin pendant la Résistance et auteur d'une biographie sur Jean Moulin, à Me Georges Kiejman, avocat des Aubrac.*



VERBATIM

« A la suite de notre conversation téléphonique, je vous adresse mes conclusions sur le problème soulevé par la date de l'arrestation de Raymond Aubrac indiquée par Barbie dans son "testament". *[NDLR : Raymond Aubrac affirme avoir été arrêté le 15 mars avec d'autres camarades, mais il lui est arrivé de dater son arrestation du 13, dans une déposition de 1950, au second procès Hardy.]*

Comme vous le constatez, les accusations contre Aubrac ne sont même pas une "invention" de Barbie, ni de Me Vergès, mais, en 1983, d'un chercheur inconnu, Gérard Hisard. Dès lors qu'il est prouvé qu'Aubrac n'a pas été arrêté le 13, mais le 15 mars 1943, toute la machination Barbie-Vergès s'effondre.

Je viens d'écrire 140 pages sur l'affaire de Caluire qui paraîtront à l'automne dans mon nouvel ouvrage sur Jean Moulin. A cette occasion, j'ai repris en détail les témoignages et les documents sur cette affaire. Ma conclusion n'a pas changé : c'est bien René Hardy qui a livré à Barbie la réunion de Caluire. Quelles que soient les imprudences nombreuses commises à cette occasion, ce ne sont pas elles qui ont conduit la Gestapo à Caluire, encore moins la "trahison" des époux Aubrac inventée par Barbie.

Cette accusation calomnieuse fait partie de règlements de comptes de la part d'anciens nazis, collaborateurs ou vichystes auxquels, hélas, prêtent parfois la main d'anciens résistants. Ce n'est d'ailleurs pas en tant que camarade des Aubrac que j'ai établi ma conviction opposée à cette thèse, mais en tant qu'historien. C'est-à-dire en m'appuyant sur des documents.

Certes, il y a dans l'histoire de la Résistance des "affaires" sur lesquelles il est difficile d'avoir une opinion tranchée, même cinquante ans après. Mais l'affaire de Caluire n'est pas de celles-ci. S'il y a un mystère, il réside uniquement dans le double acquittement d'un homme, Hardy, qui a menti à ses camarades et à la justice.

Quant au livre de Chauvy, j'ai déjà exprimé publiquement mon jugement : c'est une bonne enquête de chercheur, bien qu'incomplète. En revanche, le travail de l'historien, c'est-à-dire la mise en œuvre des documents, est souvent confuse, maladroite et pèche par excès de parti pris. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de le lui dire.

Je regrette qu'en dépit de nos relations amicales il ne m'ait pas interrogé sur les arrestations du 15 mars et de Caluire. Car il ne semble pas connaître le travail, ni même l'existence de Gérard Hisard, et, par conséquent, laisse planer un doute sur la possibilité de l'arrestation d'Aubrac le 13 et sa participation à la trahison de Caluire. Sur ces deux points, je puis vous affirmer qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute, et je suis sûr, en disant cela, d'exprimer l'opinion de tous les spécialistes compétents et sérieux. »

Le rapport Genthial souligne la nécessité d'une coordination entre polices municipales et police nationale

IL FAUDRA encore attendre pour connaître le rapport de Jacques Genthial sur les relations entre les polices municipales et la police nationale. Le ministère de l'intérieur a préféré différer la publication de ce document d'une trentaine de pages, remis officiellement, le 3 février, par l'ancien directeur central de la police judiciaire (DCPJ), admis à faire valoir ses droits à la retraite le même jour. Jean-Pierre Chevènement a demandé à *son auteur de le confronter* à la dernière mouture du texte du projet de loi gouvernemental, et de le modifier éventuellement sur certains points. Dans ses grandes lignes, le document reprend les données de l'intervention de M. Genthial devant l'Association des maires de France, le 22 janvier au Sénat.

Jacques Genthial insiste sur la nécessité d'harmoniser les rapports entre la police nationale et les polices municipales dont l'existence n'est *plus* à remettre en doute. Son travail est à un diagnostic fouillé de la situation actuelle, qui se conclut par une série de recommandations. Il *faut réorganiser le partenariat* entre les polices nationale et municipale, estime M. Genthial. C'est, à ses yeux, une solution préférable à la multiplication des polices privées pour répondre à la demande sans cesse croissante de la population en matière de sécurité. Il met en avant, par exemple, la possibilité de réseaux de communication partagés par la police nationale et les municipaux.

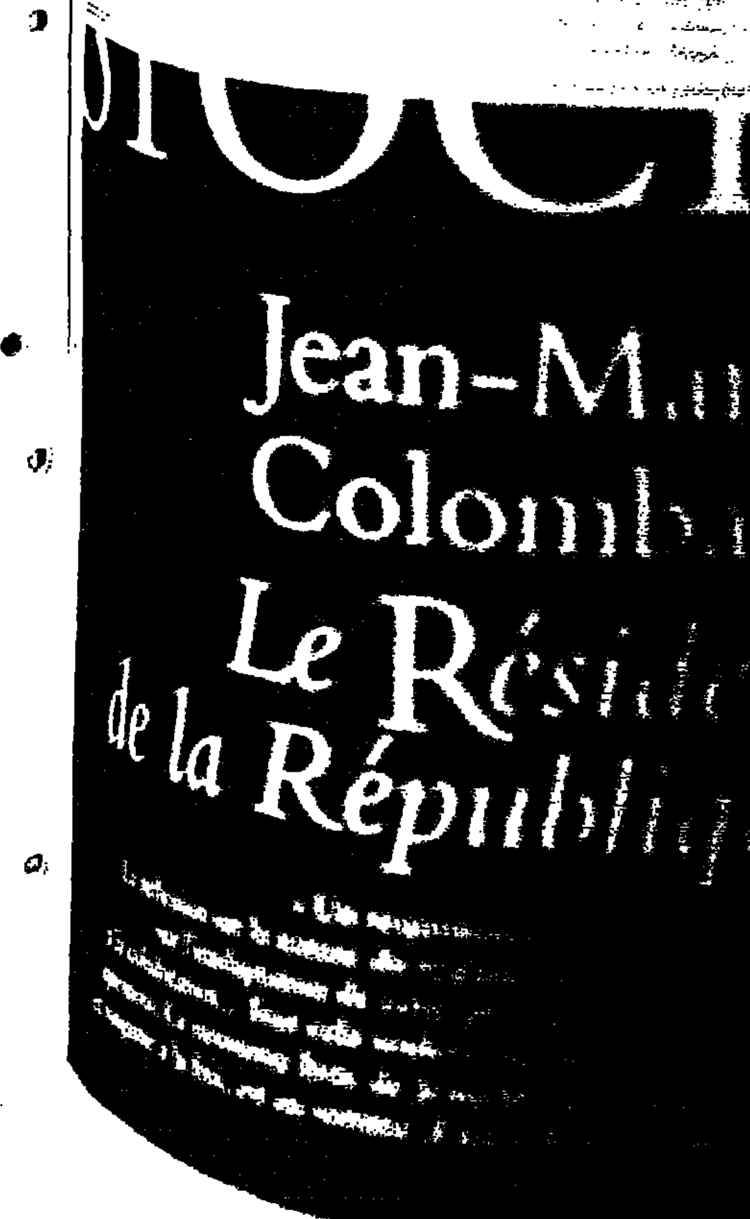
La police municipale est une véritable police de proximité, indique le rapporteur. Car, dans les faits, la police nationale n'est pas toujours en mesure de remplir cette mission. On lui reproche régulièrement de négliger la petite délinquance, les incivilités, un état de fait que l'embauche de 20 000 adjoints de sécurité ne suffira pas à combler entièrement.

TRAVAIL DE NUIT

Sur les deux points principaux sur lesquels les syndicats de policiers municipaux s'étaient focalisés lorsque l'avant-projet de loi avait été révélé par *Le Figaro*, à savoir l'armement et le travail de nuit, le rapport Genthial adopte une position proche de celle que défend le ministre de l'intérieur. Il s'oppose à un armement systématique des municipaux, et propose l'utilisation d'armes de défense adaptées aux missions. Il est inutile d'être doté d'une arme pour assurer les sorties d'école, l'accueil du public, ou le service des objets trouvés. En revanche, certaines missions, comme l'îlotage dans des quartiers difficiles ou le transport de fonds en provenance des horodateurs, peuvent justifier le port d'une arme à feu de quatrième catégorie. D'autres considérations peuvent être prises en compte, souligne M. Genthial, telles le rapport entre le niveau de délinquance dans la commune avec le niveau de délinquance nationale.

Sur le travail de nuit, le document élaboré par M. Genthial n'est pas tout à fait en accord avec la position défendue par le ministère. M. Chevènement n'a jamais été systématiquement opposé à la présence sur le terrain des policiers municipaux, pendant les heures nocturnes. Mais, il soumet cette possibilité à un accord préalable, et à un règlement de coordination élaboré sous l'autorité du préfet. Le rapport de Jacques Genthial met en avant le reproche souvent avancé *par la population* : la nuit, la police n'est pas là. Il défend donc la possibilité du travail de nuit, sans accord préalable, ni règlement de coordination. C'est sur ce point précis que le document pourrait être éventuellement modifié.

Pascal Ceaux



...ment avoir servi ...ire de Caluire
...apporte son soutien

...pport Genthial souligne ...sité d'une coordination entr... ...unicipales et police national...

Les fragments épars de la mémoire policière des rafles de Bordeaux

Un « jeune inspecteur » à la sûreté qui dit mal se souvenir des rafles ; un autre, qui prit sur lui de sauver des juifs et qui fut déporté, se rappelle cette parole de son chef : « Je ne sais pas si je dois démissionner car je viens de vivre une nuit abominable »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

C'est une vieille femme qu'on pousse dans une chaise roulante. Elle a quatre-vingt-dix ans. Elle n'entend pas, regarde sans comprendre le président, parvient à peine à prononcer son nom : *« Berthe... Rebbeca... épouse Muratte. »* Le procès de Maurice Papon est un défi aux mémoires et au temps. On s'affaire. Un technicien pose un micro-cravate, un huissier souffle les questions. *« Levez la main droite et dites je le jure. »* La main droite se lève, reste en l'air, dix secondes, vingt secondes. Un regard hagard. Vient enfin le serment.

Berthe Muratte a été raflée le 10 janvier 1944 avec son mari, internée à la synagogue de Bordeaux, puis déportée à Drancy et à Auschwitz, où elle resta plusieurs mois avant d'être libérée. La gêne se lit sur les visages. L'avocat général s'excuse de n'avoir pas connu l'état de santé de ce témoin. Le président essaie encore une fois. Alors, péniblement, sur les lèvres : *« ...Dire ma déportation avec mon mari... Nous étions au camp d'Auschwitz... »* Le regard plonge vers le sol, une main tremble. Le président Castagnède abrège.

A la barre, vendredi 6 février, les pans de mémoires se succèdent. Ainsi, René Tauzin, soixante-dix-huit ans. Il demande à s'asseoir et s'essouffle à raconter comment il doubla en *« vélo de course »* la paire de gendarmes de Podensac (Gironde) qui allaient arrêter son ami René Jacob – aujourd'hui partie civile –, alors âgé de quatorze ans. Il dit les cachettes, une palombière, le grenier d'une maison abandonnée, la nourriture apportée, le seau, la peur, les nuits à dormir avec lui *« pour ne pas le laisser seul »* et la mère de son ami, qui ne put être sauvée : *« Je pensais la garder. Hélas ! Elle a suivi son destin. »* La cour se perd dans les détails qui donnent corps à une époque. *« On vivait à l'heure allemande, avec deux heures sur le soleil. »* Maurice Papon écoute, qui respira aussi l'air de ce temps.


Robert Lacoste, ancien inspecteur de police à Bordeaux, en 1943.

« CE SOIR, RAFLE »

Puis entre Robert Lacoste, soixante-seize ans, pour une déposition que l'on ne sait pas encore à tiroirs. Ce petit homme trapu, à lunettes, était *« jeune inspecteur »* à la sûreté de Bordeaux pendant l'Occupation. Il raconte comment, alors qu'il était de repos ce 10 janvier 1944, il fut intrigué en passant devant les locaux de la sûreté, vers 18 h 30, par la présence inhabituelle d'un feldgendarme allemand. *« Je suis entré. J'ai vu le secrétaire de la sûreté, il m'a dit : "Ce soir, rafle de juifs". »*

Robert Lacoste explique comment il s'est débrouillé pour accéder, dans le bureau de son chef, à la liste des juifs à arrêter. Il y trouva les noms de personnes juives qui travaillaient avec son épouse dans un commerce de bonneterie. Puis comment il se rendit en vélo à leur domicile pour les prévenir. *« Dans la nuit, j'ai croisé mon chef qui circulait dans une voiture et me demandait ce que je faisais là. J'ai dit que je venais de voir une femme. Mieux valait passer pour coureur de jupons que pour sauveteur de juifs. »*

Le président Castagnède s'interroge sur le degré de connaissance que pouvaient avoir les policiers des rafles et des convois. *« L'information ne courait pas beaucoup. Ceux qui y participaient ne le faisaient pas de gaîté de cœur. Les inspecteurs ne le chantaient pas sur les toits. »* Robert Lacoste affirme qu'il n'a eu vent d'aucune rafle, d'aucun convoi, excepté en août 1942. Il insiste. D'aucune rafle.

UN INSTANT DE CONFUSION

Dans la salle, sur le banc des parties civiles, la rumeur gagne. Juliette Benzazon, qu'on sait maintenant lointaine parente du président, interpelle le témoin : *« Et en 1942 ? »* Le président Castagnède réagit sèchement : *« Il faudrait intervenir à la barre quand vous avez l'occasion, plutôt que d'interrompre les débats. Asseyez-vous ! »* Michel Slitinsky relaie la grogne et, parlant du témoin : *« Il ment ! »*

Alors, après un instant de confusion, l'ancien *« jeune inspecteur »* débite de lui-même, comme s'il y était, mais sans vraiment dire encore qu'il y était : *« Il y a, en août 1942, un convoi. Des gendarmes et des fonctionnaires ont été commandés pour se trouver à la gare à l'arrivée des juifs. Le convoi était fait de wagons de troisième classe. Il y avait un policier pour sept juifs. Trois policiers se sont trouvés sans personne à garder. Et il y a un inspecteur qui m'a demandé de partir avec le train. Il m'a confié une enveloppe. »* Et finalement : *« J'étais dans le train. Mais en aucun cas je n'ai eu une responsabilité dans ce convoi, ni dans aucune rafle. »*

Me Raymond Blet indique cependant, après ce premier aveu, que Robert Lacoste *« aurait également assisté aux consignes données aux policiers pour la rafle d'octobre 1942 »*. Le président, à la volée, au témoin : *« Vous fonctionnez comme une pompe ! Il faut vous amorcer sans arrêt ! »* *« C'est très possible,* répond l'ancien policier, déstabilisé. *Mais je n'en ai aucun souvenir. »*

Après une suspension, le président retrouve un procès-verbal consigné dans une procédure après-guerre, d'où il ressort qu'effectivement le témoin avait assisté aux consignes d'arrestation de la rafle d'octobre 1942, mais cependant sans y avoir participé.

Alors, Pierre Léon Sauffrignon, soixante-seize ans, apporte à son tour une pierre à la mémoire policière. Cet étudiant en droit entra dans la police en mars 1943, à vingt et un ans, avec pour première mission de rechercher les insoumis au service du travail obligatoire (STO). Il explique la mauvaise volonté face aux ordres, son entrée dans la résistance en août 1943, et aussi *« les ordres que nous ne pouvions pas transgresser »*. Le 10 janvier 1944, ce policier se trouvait au commissariat central de Bordeaux. *« A 17 heures, on nous a consignés, comme pris en otages. »* L'ordre de Vichy d'obtempérer aux injonctions allemandes n'ayant été donné qu'à 21 h 05, observe l'avocat général, les forces de police françaises ont donc été maintenues en alerte bien avant.

A 18 heures, poursuit Pierre Sauffrignon, un inspecteur est sorti pour chercher de quoi ravitailler la brigade. En fait, il était allé prévenir des juifs. A 19 heures, les deux plus jeunes policiers, dont lui-même, étaient exemptés de la besogne. *« Le lendemain, mon chef de brigade était hors de lui-même. Il m'a dit : "Je ne sais pas si je dois démissionner car je viens de vivre une nuit abominable". »*

« UN TOURBILLON DE FOLIE »

Puis le témoin raconte le sauvetage de deux adolescents juifs, la bonne d'un chirurgien-dentiste et son frère, qu'il avait ordre d'arrêter le lendemain. Il se souvient toujours du nom : *« Weinburg. »* *« Nous nous sommes présentés. Elle se mit à trembler. Nous lui avons dit : Vous avez vingt minutes pour prendre le tram et avertir votre frère. Je pense qu'ils ont été sauvés. J'aurais aimé avoir de leurs nouvelles. »* Douze jours plus tard, le jeune policier, dénoncé, était lui-même arrêté.

Incarcéré à la prison du Fort-du-Hâ, cellule des otages, Pierre Sauffrignon a été déporté en Allemagne en mai 1944 dans un wagon à bestiaux. *« Vous êtes les salauds qui déconsidérez la police bordelaise aux yeux des Allemands »*, lui a dit le commissaire collaborationniste Poinsot. *« A la gare Saint-Jean, j'ai pu voir ma sœur et ma cousine qui s'étaient déguisées en laveuse de trains. »*

Le témoin, digne et calme, s'arrête. *« Est-ce que ma déportation vous intéresse ? »* Le président laisse encore les mots dire les camps, la débâcle allemande, les exactions de dernière heure, les morts par centaines. *« Ce procès, je le vois mieux qu'une manifestation de la mémoire,* conclut l'ancien policier. *Je le vois comme une cérémonie à tous les morts, de tous les camps de concentration. Je suis de tout cœur avec les parties civiles. Mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi la charge pèse sur une seule tête, qui serait coupable du malheur de tout une population qui a été prise dans un tourbillon de folie hystérique. Je m'excuse de cette dernière déclaration. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Adrien Marquet, le maire collaborationniste de Bordeaux

PAS UNE RUE bordelaise pour rappeler son existence... Dès 1944, le stade de la Bastide a perdu le nom d'Adrien Marquet, chirurgien dentiste de son état, né *« de père et de mère non nommés »* en 1884 et maire socialiste de Bordeaux. A la Libération, ce nom n'évoque plus les grands travaux des années 30, laissés par un règne de vingt ans, mais la collaboration à outrance. Cet homme qui avait su se rendre populaire s'est vu infliger par la Haute Cour, le 28 janvier 1948, dix ans d'indignité nationale pour avoir été ministre de l'intérieur du cabinet Pétain du 27 juin au 6 septembre 1940. A ce titre, il a été le signataire de la loi du 17 juillet 1940, qui légalisait l'épuration politique de l'administration, et de la loi du 1er août 1940, un texte avant tout dirigé contre la franc-maçonnerie qui interdisait les sociétés secrètes. Pourtant, aux élections municipales de 1953, la liste patronnée par Adrien Marquet obtient encore dix sièges contre dix-sept à celle de Jacques Chaban-Delmas.

PORTRAIT
« Un ordre nouveau va naître en Europe » et « la France doit s'y intégrer », réclamait-il en juillet 1940

Un Marquet qui pourtant, aux côtés de Laval, a ourdi l'armistice en 1940 (on parle alors de la *« commune de Bordeaux »* en *« révolte »* contre ceux qui, à l'instar de Georges Mandel, député de la Gironde, entendent continuer la lutte contre l'Allemagne, depuis l'Afrique du Nord)... Un Marquet qui proclame haut et fort, en juillet 1940, qu'*« un ordre nouveau va naître en Europe »* et que *« la France doit s'y intégrer »*... Ose-t-il espérer, à la faveur de l'amnistie de 1953, reprendre la mairie au général issu de la résistance ? Nul ne le saura jamais puisque Adrien Marquet meurt le 3 avril 1955, frappé par un infarctus au cours d'une réunion publique particulièrement houleuse.

Au lendemain de la guerre, la Haute Cour n'a pas eu la main lourde lorsqu'elle a jugé Adrien Marquet, qui est libéré le lendemain même du verdict. L'un des personnages-clés du procès de Maurice Papon, le grand rabbin de Bordeaux, Joseph Cohen, est venu, comme Jean Odin, l'un des quatre-vingts députés à avoir refusé les pleins pouvoirs à Philippe Pétain, témoigner en faveur de l'ancien maire. Mais il semble bien que ni ses juges, ni le grand rabbin, ni les autres Bordelais n'aient véritablement su, à l'époque de la Haute Cour, quel type de politique Marquet avait vraiment voulu mener tout au long de la période d'occupation.

ITINÉRAIRE SINUEUX

Proche de Jaurès, conquérant Bordeaux au nom des socialistes en 1925, Marquet appartient à ce groupe d'hommes de gauche dont l'historien suisse Philippe Burrin a suivi l'itinéraire sinueux dans sa *Dérive fasciste*, une dérive qui a conduit un Doriot du communisme à l'uniforme nazi. La rupture avec la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) est consommée dès 1933, quand Marquet proclame, face à un Léon Blum qui se déclare *« épouvanté »*, que *« ce n'est pas sur une classe que le socialisme doit s'appuyer mais sur la nation »*. Le cri de ralliement de ces hommes emportés par la déferlante totalitaire qui s'abat sur l'Europe parle de lui-même : *« Ordre, autorité, nation »*.

Est-ce cette dérive qui l'amène, fin juillet 1940, à faire sa cour aux SS, à peine installés à Paris, et à leur faire savoir qu'il trouve que le gouvernement est insuffisant, Pétain trop vieux, Laval trop parlementaire, Vichy peuplé de juifs ? Marquet aurait alors tenté d'imposer un gouvernement populiste de zone Nord plus répressif encore contre les exclus.

Outre une brouille mémorable avec Laval, Marquet sauve, semble-t-il, de cette tentative avortée quelques meubles utiles au maintien contre vents et marées de son *imperium* municipal : des contacts privilégiés avec le SS Knochen, l'adjoint du général Oberg, numéro un de la répression allemande en France occupée. Ces contacts lui sont fort utiles dans la lutte qui l'oppose, jusqu'en 1942, au préfet ultramaréchaliste François Pierre-Alype, lequel cherche à obtenir sa révocation.

A sa manière, le départ de Pierre-Alype, suivi par l'installation de Maurice Sabatier (et Maurice Papon) à la préfecture, constituent une petite victoire politique pour Marquet. Une victoire de substitution, bien entendu, qui ne sert guère sa gloire posthume.

Nicolas Weill

ENQUÊTE

Ecole, profs, programmes, ce qu'en pensent les lycéens

ILS ONT entre quinze et dix-neuf ans, et sont plus de deux millions et demi de lycéens dans les établissements d'enseignement général et technique, comme dans les lycées professionnels. L'école et eux ? C'est cette question qu'a voulu explorer le ministère de l'éducation en leur adressant, à la fin du mois de décembre 1997, un questionnaire de quatre pages. Copie devait être rendue le 23 janvier. *Le Monde* a pu dépouiller plusieurs centaines de réponses – anonymes –, faites dans les académies de Créteil et de Caen. Ni sondage ni échantillon représentatif, ces « copies », dont nous publions de larges extraits, n'ont d'autre ambition que d'offrir des instantanés, avis d'élèves pris au hasard, sur leur lycée, leurs profs, les programmes et la vie hors l'école. Certains ont répondu en classe, avec l'aide de leur enseignant. D'autres l'ont fait à l'extérieur de l'établissement, comme ils l'entendaient, et selon l'humeur du moment. Ce reflet de la vie lycéenne est sans doute partiel, peut-être injuste, parfois banal. *Mais à des questions* souvent « ouvertes », les élèves ont pu aussi répondre longuement et sortir ainsi des sentiers battus. Bon nombre de questions, d'ailleurs, ont été mal comprises ou simplement ignorées. Celle-ci, par exemple : *« Faites-vous, vous-mêmes, des rapprochements entre des savoirs que vous apprenez séparément dans différentes matières ? Si oui, donnez un exemple. »*

Pour d'autres, en revanche, les appréciations se font plus fournies. *« Qu'est-ce que vous jugez important d'apprendre mais qui vous ennuie ? » « Pensez-vous qu'il y ait un remède à cet ennui ? » « Qu'est-ce que vous souhaiteriez apprendre et que vous n'apprenez pas encore ? » « Que proposez-vous pour que l'évaluation (notes, conseils de classe, examens) vous permette de progresser davantage ? » « A quoi sert ce que vous apprenez ? » « Le lycée permet-il d'acquérir les qualités suivantes : esprit critique, respect de l'autre, autonomie, créativité, curiosité, civisme ? » « Faites une proposition importante à vos yeux pour que le lycée favorise votre réussite. »*

Le ministère devra dépouiller, dans les académies, ces centaines de milliers de réponses. La méthode retenue fait l'objet d'inquiétude et de polémique avec plusieurs syndicats d'enseignants (*Le Monde* du 24 janvier). L'analyse finale de ces réponses constituera un élément du débat national lancé par Claude Allègre sur le thème *« Quels savoirs enseigner dans les lycées ? »*. Un comité scientifique, présidé par Edgar Morin, et un comité d'organisation, piloté par Philippe Meirieu, ont également été créés, avec un même objectif : redéfinir les programmes d'enseignement au lycée.

CERTAINS ont pris leur plus belle plume pour dire tout ce qu'ils avaient sur le cœur. *« Monsieur le ministre, désolé pour les fautes d'orthographe et bonne chance pour lire toutes les copies. Avec mes sentiments dévoués. Côté programme, j'en apprends assez, merci ! »*, écrit un lycéen de seconde. C'est un questionnaire de quatre pages, jaune et bleu, distribué à plus de deux millions d'exemplaires par le ministère de l'éducation nationale. *« Quels savoirs enseigner ? »* : en quatorze thèmes et une trentaine de questions, les lycéens peuvent ainsi parler de leur école, de leurs profs, des programmes, des amis et du reste, donc d'une bonne part de leur vie.

Les écritures sont rondes, d'autres hachées, ciselées ou approximatives parfois. Aux ratures, aux « blancs » tartinés à la va-vite sur d'hypothétiques réponses, répondent des textes construits et réfléchis. Certains questionnaires sont méticuleusement remplis. D'autres élèves ont laissé sans réponse la plupart des questions, par incompréhension ou par rébellion. *« Pourquoi nous poser toutes ces questions alors que vous savez très bien ce que vous voulez faire ? C'est pour vous donner bonne conscience »*, interpelle un élève. Et puis, il est plus intéressant, ont jugé certains, de ne surtout pas répondre aux questions posées pour mieux parler d'autre chose. Des enseignants, par exemple, qui apparaissent omniprésents dans ces jugements d'élèves, quand le questionnaire se gardait bien d'y faire allusion.

A travers quelques centaines de « copies » consultées dans les académies de Créteil et de Caen, on découvre des lycéens souvent anxieux, quelquefois heureux, par moments drôles. Mais ils apparaissent majoritairement en quête de sens face à ce qu'ils font, avides d'autonomie et d'ouverture sur la société. Voici quelques morceaux choisis de leurs envies et de leurs propositions pour améliorer le lycée.

1 - L'ENNUI, COMMENT Y ÉCHAPPER ?

L'ennui ? La question est aussi vieille que l'école, et le questionnaire du ministère de l'éducation ne l'élude pas. Ainsi est-il demandé aux lycéens ce qui leur apparait *« inutile et sans intérêt »*, mais aussi ce qui les *« ennuie »* dans ce qu'ils jugent pourtant *« important »* d'apprendre.

Chacun a ses bêtes noires. Un point du programme, une discipline entière parfois. C'est, pour cet élève, *« le XIXe siècle, les guerres, la trigonométrie, le commentaire de texte, la grammaire française et étrangère »*. Cet autre estime que *« la monarchie et l'étude des plantes sont inutiles et sans intérêt »*. *« Connaître la composition des engrais et la civilisation byzantine ne sert à rien. » « L'histoire-géo m'endort, mais c'est quand même bien de connaître nos origines*, tempère l'un. *Néanmoins, le XIIe* siècle, on s'en fout. » « L'électricité et le Moyen Age me barbent », ajoute l'autre. *« La vie des végétaux et l'histoire très ancienne, j'aime pas »*, précise un troisième.

Sans surprise, des élèves de filières littéraires voudraient supprimer les mathématiques. Ceux qui se passionnent pour les sciences en redemandent et critiquent les cours d'histoire-géographie.

Si l'anglais est *« important pour l'avenir »*, son enseignement est souvent jugé *« rébarbatif. Il faudrait écouter de la musique et étudier les paroles »*.

Et puis, il y a les irréductibles, ceux qui, une fois pour toutes, se disent écœurés et pour qui la vie, décidément, est ailleurs. *« Toutes les matières m'ennuient. Le remède n'existe pas, à part dormir en cours »*, assure cet élève de première. *« Les cours sont toujours trop longs. La fatigue prend le dessus, alors on ne se concentre plus »*, explique un lycéen de terminale. A ceux-là, qui attendent dans l'accablement la récré ou la sortie, répondent les pragmatiques. *« Je pense qu'apprendre au lycée des choses nouvelles nous ennuie peut-être maintenant, mais plus tard, on en aura sûrement besoin. » « Rien n'est inutile et sans intérêt, puisque tout ce que j'apprends permet d'avoir une plus grande culture générale. »*

> « Je voudrais faire de la cuisine, de l'informatique et du théâtre. » Cette triple demande résume assez bien les envies des lycéens

Comment égayer ces tristes heures de cours, retrouver un semblant de goût, un peu d'intérêt ? Pour contenir cet ennui, les propositions se multiplient. Des radicales, bien sûr, qui concernent bien souvent les enseignants. Il faut *« changer les profs »*, qu'ils soient *« moins maussades quand ils racontent leur cours »*, qu'ils aident plus les élèves en difficulté. Il leur est, bien sûr, demandé d'être *« motivés, motivants et compétents »*.

MAIS de nombreux élèves aimeraient aussi que l'organisation et les rythmes d'enseignement soient modifiés. Il faut *« reconsidérer complètement la structure du cours par, à mon avis, de nouveaux procédés d'apprentissage qui plaisent aux élèves »*, dit ce lycéen de dix-sept ans. Travail en demi-groupes, travaux pratiques plus développés, voyages à l'étranger, informatique, sont régulièrement souhaités, tout comme l'allègement des programmes. L'enfermement dans la classe, *« les heures d'affilée avec la même matière »*, le cours au tableau du professeur, sont ressentis comme des punitions. *« Des cours plus vivants et plus actifs »*, *« une ambiance plus chaleureuse »*, *« du pratique »*, sont demandés. Astucieux, ce lycéen a trouvé la solution pour ne pas s'ennuyer : *« Travailler sur ordinateur ; on aurait toujours les mains occupées et on ne serait jamais distrait. »*

Et puis, il y a les petits malins et les rêveurs. Celui qui veut *« choisir les matières selon ses goûts »*, celui qui réclame *« 100 francs pour chaque cours ennuyeux »*. Celui qui propose qu'on lui *« apprenne à ne jamais s'ennuyer »*. Celui, enfin, qui veut *« des profs blondes, à forte poitrine, des tops bonnes, pas des thons »*.

> « Je voudrais apprendre ce qui se passe vraiment dans la vie actuelle, ce qu'on ne sait pas et que l'on ne nous dit pas (guerre, emploi, argent) »

2 - CE QU'ILS AIMERAIENT APPRENDRE

« Je voudrais faire de la cuisine, de l'informatique et du théâtre. » Cette triple demande résume assez bien les envies des lycéens. En général, ils regrettent de ne pas *« apprendre »* suffisamment la vie – dans son côté pratique –, de ne pas être assez préparés à l'avenir et au développement des nouvelles technologies et d'avoir peu d'activités culturelles. Dans la catégorie, *« il n'y a pas que le français et les maths dans la vie »*, tout y passe : *« Je veux des cours de vie pratique et de cuisine »*, *« apprendre à conduire »*, *« connaître le Code de la route »*, *« des cours de secourisme ou de sauvetage »*, *« des cours de cyclomoteur en pleine ville »*, *« savoir comment remplir des papiers administratifs »*, *« savoir gérer son budget »* et *« des cours de vie »*.

« Je voudrais apprendre ce qui se passe vraiment dans la vie actuelle, ce qu'on ne sait pas et que l'on ne nous dit pas (guerre, emploi, argent) », écrit un jeune de seize ans. Parce que l'avenir, c'est trouver un emploi, et que la chose est devenue de plus en plus difficile, certains veulent savoir *« faire un CV »*, *« utiliser un ordinateur »*, *« se présenter à l'oral »*, et suivre *« des cours de psychologie »* ou *« de droit »*, car cela peut toujours servir face à un recruteur. En somme, ils ne demandent pas moins que d'*« apprendre la vie professionnelle »*.

« Le plus important, c'est d'apprendre à se comporter en adulte et faire des stages. J'aimerais connaître la sténographie car de nombreux employeurs réclament cette spécialité », indique une lycéenne de vingt ans, inscrite en bac professionnel, et qui souhaite devenir opératrice en PAO. Pour ce futur *« infectologue »* (!), élève de seconde : *« Le plus important, c'est d'apprendre le chômage, l'entreprise et le salaire net ou brut. J'aimerais aussi que le lycée aborde tous les sujets tabous tels que le sida, les cancers, les hépatites. »*

Une lycéenne de seize ans, qui envisage le métier de psychiatre, préférerait *« apprendre le théâtre pour se détendre et s'extérioriser »*. Un élève de première scientifique, futur militaire, demande à être formé *« au tir au fusil-mitrailleur et aux armes de défense »*, et *« apprendre la politique »*. En terminale économique, un élève, qui envisage une carrière de magistrat ou de procureur, veut *« connaître les droits civiques »* et *« effectuer plus de travail sur informatique afin de vivre comme des gens de notre temps et du temps futur »*.

La prévention médicale et l'éducation sexuelle – *« option cinématographique »*, précise avec humour un lycéen –, reviennent très souvent dans les demandes. Ils souhaitent mieux connaître les grandes maladies, mais aussi aborder le problème de la drogue et des sectes. Côté culture, chacun réagit suivant ses goûts : *« De la musique, mais pas trop de classiques »*, *« des cours de théâtre, de comédie »*, *« les différents styles de lecture (science-fiction, fantastique, poésie moderne), les jeux de lettres »*.

Face à ces amateurs de temps libre, certains jouent la provocation : *« Je voudrais apprendre le baby-foot, le flipper, le deal et le repérage des champignons hallucinogènes »*, énumère un élève de terminale. D'autres évoquent leurs passions – *« apprendre l'étude des planètes »* – ou leur goût pour l'actualité – *« aborder les nouvelles découvertes, comme le clonage »*.

Régulièrement, la philosophie est citée comme une lacune du programme : *« Il faudrait en faire dès la seconde »*, *« pourquoi n'est-elle pas abordée en lycée professionnel ? »*. Tout comme l'éducation civique, réclamée pour mieux connaître ses droits. Un élève de seconde évoque son souhait d'apprendre *« l'arabe et la religion musulmane »*. Des jeunes filles aimeraient être sensibilisées à *« la vie en société »*, *« au savoir-vivre et aux bonnes manières »*. Une future journaliste, élève en première économique, aimerait *« un cours d'une heure par semaine reliant les médias et la vie active aux matières enseignées »*. Préparant un bac professionnel de secrétariat pour devenir *« comptable ou fonctionnaire des impôts »*, un lycéen de dix-neuf ans écrit : *« Il suffit que chacun adapte sa méthode de travail avec lui-même pour qu'elle aboutisse (normalement) à de bons résultats. Il faudrait que tous les cours forment une sorte de cercle vicieux. Mais, franchement, je suis en bac pro et j'estime que sur le plan des matières générales, c'est trop nous prendre pour des imbéciles ! »*

> « Pourquoi ne pas choisir, dès la fin du collège, quatre ou cinq matières qui conviennent à notre ambition professionnelle ? »

3 - NOTER, TRIER, SÉLECTIONNER

Les notes, les contrôles, les examens..., ce carburant de l'école, toujours remis en cause mais jamais remplacés, demeurent un grand sujet de conversation des lycéens. Leur motivation, leur avenir, leur place dans l'école, se jouent là. Et ils sont d'ailleurs bien peu nombreux à souhaiter la suppression de toute évaluation. Bien sûr, un élève suggère de *« faire des contrôles anonymes »*. Un second demande de *« supprimer les bulletins »*.

Un autre argumente : *« Ne pas avoir de notes entraînerait un esprit beaucoup plus critique et beaucoup plus objectif car il n'y aurait pas d'anxiété et on ferait plus de recherches personnelles. »* A ceux-là, des lycéens répondent, peu nombreux eux aussi, par le statu quo. *« Rien à dire. Tout va bien comme ça »*, affirme un élève, dont on peut supposer qu'il n'est pas le dernier de sa classe.

Car une tendance forte se dégage des réponses de lycéens : le souhait d'un système juste, transparent et compréhensible, *« moins stressant »* surtout. Le cauchemar de la note couperet, du zéro pointé qui élimine d'un coup, est évoqué. *« Il faut abandonner les coefficients délirants (1/2 dans une matière, 6 dans l'autre) »*, dit un élève. Une lycéenne demande un *« contrôle continu pour éviter le stress du candidat qui peut rater son examen, même s'il est très bon »*. *« Il faudrait instaurer un système de notes qui évite que nous nous découragions. Par exemple, ne pas prendre en compte la plus mauvaise note ou lui donner un coefficient moindre »*, suggère une autre.

Aux enseignants, là encore, il est beaucoup demandé. Des exercices corrigés ensemble, des appréciations détaillées sur les copies, des encouragements pour ceux qui *« montrent de la bonne volonté »* à défaut de collectionner les bonnes notes, sont ardemment souhaités. Il faudrait *« que les questions soient plus claires, les profs moins exigeants et qu'ils nous comprennent un peu plus »*, propose cet élève. Les profs *« sacqueurs »* existent toujours et ils sont plusieurs à les avoir rencontrés. *« Qu'ils cessent de nous sous-estimer »*, dit l'un, qui dénonce la très classique et redoutée *« note à la tête du client »*. Les têtes de Turc, justement, souhaiteraient se faire oublier. *« Que les profs ne descendent pas toujours les mêmes élèves »*, dit-on, *« qu'ils ne se fassent pas un idée dès le premier jour »*.

ALORS, comment faire ? Certains suggèrent de contourner ou, à tout le moins, de limiter l'autorité professorale. Pourquoi pas des *« tests de QI »* ? Pourquoi pas des entrevues avec *« des personnes compétentes, comme des psychologues »* ? Les conseils de classe sont évoqués comme lieu d'arbitrages et de médiation.

Mais, là aussi, la transparence est souhaitée. Il faudrait, juge cet élève, *« que toute la classe assiste au conseil. Comme ça, on parle et tout le monde est content. On évitera de casser du sucre dans le dos des élèves »*.

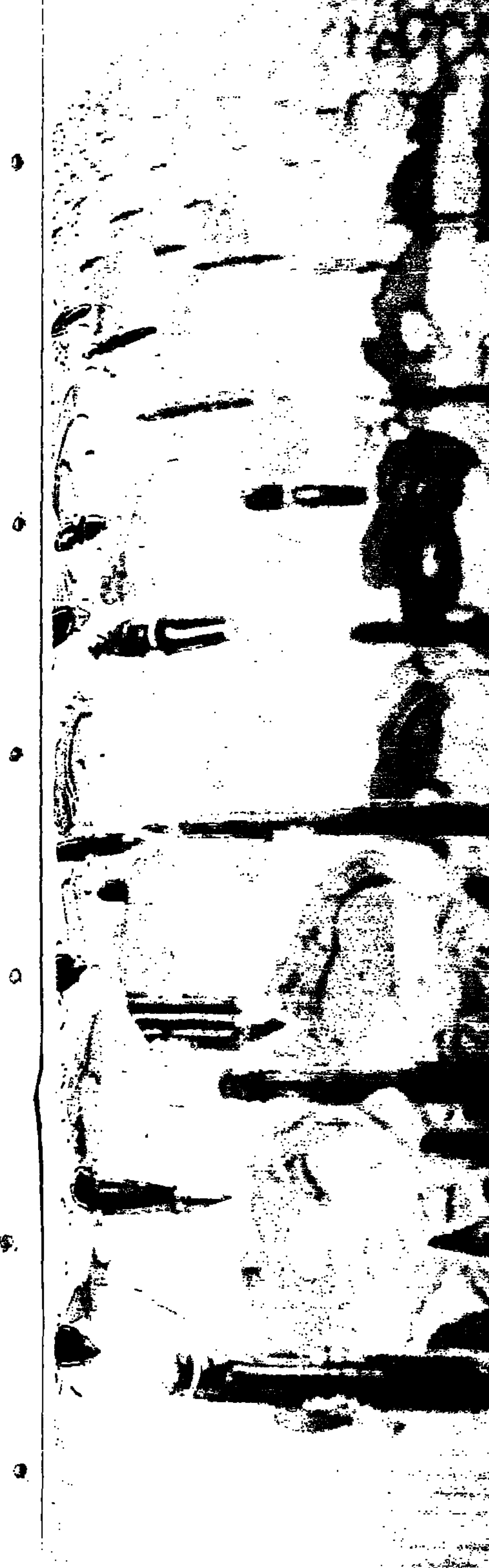
Un lycéen suggère d'enlever l'arme de la notation aux enseignants. *« Il serait utile qu'il y ait un "juge" qui soit neutre lors des corrections, car c'est toujours la parole du professeur contre celle de l'élève »*, explique-t-il.

Moins de stress, moins de compétition, moins de sélection, *« moins de sévérité et plus d'humanité »*. L'attente est forte de modes d'évaluation renouvelés, plus souples, intégrant la régularité du travail de l'élève, ses connaissances générales. Quant au bac, s'il demeure l'obsession des plus âgés, peu nombreuses sont les réponses visant à le bouleverser. *« Il faudrait que le bac s'obtienne à 40 % sur notes de l'année et à 60 % sur examen »*, propose un élève, exprimant par là un souhait souvent partagé de voir intégré un contrôle continu pour l'obtention de l'examen.

4 - LES CLÉS D'UNE MEILLEURE RÉUSSITE

C'est pas moi, c'est l'adulte. Les élèves n'hésitent pas à mettre sur le dos des enseignants leur capacité ou non à réussir leurs études. *« Il faudrait que les profs écoutent et comprennent mieux les élèves, qu'ils soient plus respectueux envers nous »*, propose un élève de première qui souhaite devenir éducateur. Cette demande d'écoute et de considération est très forte. *« Il faudrait qu'on soit plus à l'écoute des jeunes, il y aurait peut-être moins de violences scolaires »*, suggère une élève de seconde.

En général, les lycéens veulent être mieux compris – *« qu'il y ait moins d'arbitraire »*, *« que les professeurs soient plus indulgents »* – et moins punis : *« Essayer de ne pas tenir compte des problèmes de discipline bénins des élèves, mais essayer de tenir compte de leurs problèmes familiaux, leur faire confiance et leur donner leur chance »*, *« aider l'élève quand il a des problèmes et qu'on croit qu'il ne travaille pas »*. Mais, pour y parvenir, il faut parfois, selon cer-



Enseignants, conseillers d'éducation, de premières réactions

C'EST un réconfort et un encouragement. Isabelle, Marina, Sandrine sont de futures conseillères principales d'éducation (CPE). Elles seront bientôt chargées de la vie scolaire, des questions d'animation comme de discipline dans les lycées. *Toutes trois ont commencé à dé*pouiller les réponses des lycéens au questionnaire ministériel, et se réjouissent maintenant sans arrière-pensées. « *Notre métier si effacé, ce n'est pas la cinquième roue du carrosse* », s'exclament ces stagiaires en deuxième année d'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres), à Paris.

Elles s'étaient néanmoins inquiétées de la vague de revendications venant au-devant d'elles. Alors que les questionnaires portent essentiellement sur l'enseignement, « *les avis sur la vie scolaire ont surgi partout, dans les questions ouvertes et même dans celles qui avaient trait aux disciplines* », observent ces jeunes femmes qui passent déjà une partie de leur temps dans un établissement scolaire. « *On a bien vu l'immense besoin d'écoute et de dialogue, l'envie de parler à des adultes médiateurs. Ces réponses prouvent que notre fonction est utile* », ajoutent-elles.

Mais ce qui a surtout frappé ces stagiaires, encore lycéennes il y a quatre ou cinq ans, c'est l'investissement massif des jeunes dans cette consultation. « *Cela montre qu'ils ont confiance, même s'ils sont très sombres. On ne pourra pas les décevoir* », estime Sandrine. A Paris, sur quarante lycées professionnels, trente-six ont répondu à la consultation, « *alors que le questionnaire n'était pas vraiment fait* » pour ces élèves, souligne Isabelle. « *Tout le monde a pris la peine de réfléchir, ceux qui ont des difficultés d'expression, comme ceux qui ne sont pas convaincus des finalités de ce questionnaire* », ajoute-t-elle.

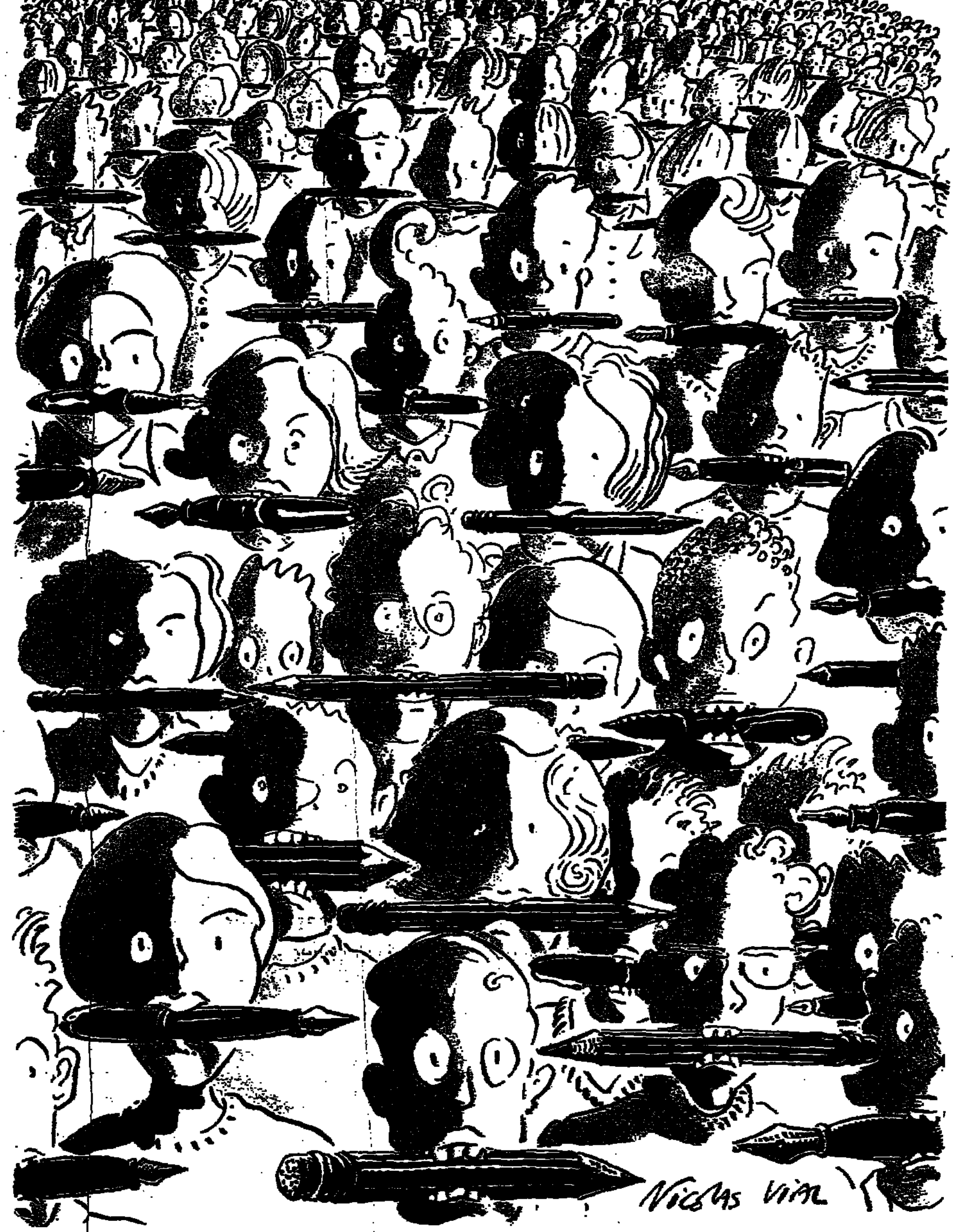
Tout en se montrant critiques sur leur formulation – « *Que voulez-vous qu'un lycéen réponde à une question sur l'ennui ?* », demandent-elles –, elles remarquent que ce sont « *souvent les méthodes pédagogiques qui sont mises en cause, autant que les disciplines* ». « *Beaucoup demandent aussi que le lycée ne soit pas seulement le lieu de déversement des savoirs. Ils veulent être pris en compte autrement que par des notes* », observe Peggy, ancienne bonne élève et future CPE. Ces notes, éternel baromètre du système éducatif, cristallisent souvent révolte et incompréhension. « *Il faut que nous expliquions mieux pourquoi nous mettons telle ou telle note* », se persuade Jérôme, professeur de mathématiques stagiaire, qui a également participé au dépouillement de questionnaires. « *Ils les prennent manifestement plus comme une sanction que comme une évaluation* », constate-t-il. Autre souci pour lui, l'image de sa discipline. « *Je me suis aperçu que beaucoup s'ennuyaient en maths. Ça a l'air d'être majoritaire* », regrette-t-il.

Jérôme pense que ce désamour est dû au choix forcé d'une filière scientifique, « *parce que c'est censé être la voie royale* ». « *Charmé* » pourtant par son nouveau métier, il ne « *voudrait surtout pas redevenir élève.* » « *C'est fou ce que le cours passe plus vite quand on est à la place du prof !* », s'exclame-t-il.

Une rubrique polarise l'attention des futurs enseignants et CPE de l'IUFM de Paris : un nombre impressionnant d'élèves dit vouloir apprendre au lycée la cuisine, le bricolage ou le jardinage. « *Ils en ont assez du théorique*, dit Olivier, *ou bien ils veulent apprendre ce que la famille ne leur transmet plus.* » « *Ils savent surtout qu'ils sont condamnés à rester dépendants de leur famille pendant longtemps pour pouvoir continuer leurs études, et ils veulent devenir autonomes grâce au lycée* », juge Marine. « *Ils attendent tout du lycée* », conclut Isabelle.

Attendent-ils tous vraiment la même chose ? Lorsqu'il leur est demandé ce que le lycée permet d'acquérir, Peggy se dit frappée de la différence entre les réponses des élèves du privé et du public : pour les premiers, en majorité et contrairement aux seconds, c'est « *le développement de la personnalité et l'acquisition d'une culture générale* ». Il n'y a, en revanche, aucune différence sensible entre les garçons et les filles. Enseignants ou conseillers d'éducation, tous se disent également « *déprimés* » par « *l'angoisse et le stress* » que révèlent les réponses des élèves. « *De la seconde à la terminale, plus ça va, moins ils y croient* », se désole Jérôme. « *Pour nous, le défi*, conclut Marie-Caroline, *est d'arriver à parler avec eux sans casser l'image du prof* ».

Béatrice Gurrey



tains, revoir la formation des enseignants.

« *Les profs devraient avoir une licence de pédagogie et de psychologie avant d'intégrer le statut de prof. Certains sont méchants, méprisants et enfoncent des élèves pour finir leur programme, quelle honte !* », s'insurge un élève de lycée professionnel. Tout irait mieux, semble-t-il, à condition que « *les profs ne nous fassent pas apprendre par répétement* », que chacun dispose d'« *plus de temps pour discuter et comprendre car on n'est pas des machines* », et que les élèves « *aient toujours des encouragements* ».

Une élève de première demande que les jeunes soient « *considérés comme des personnes à part entière (avec leurs rêves, leurs envies...) et plus comme des élèves standards* ». Enfin, bon nombre sont en attente d'une ambiance meilleure : « *Encouragez-nous à prendre plus la parole et à nous exprimer* », « *ce serait bien s'il y avait plus de gaieté et de complicité entre les élèves et l'équipe pédagogique* ».

Au-delà de cette dimension humaine, certains lycéens demandent une amélioration de leurs conditions matérielles de travail : « *Il faut des nouveaux ordinateurs et changer le matériel du lycée car il commence à être fatigué* », « *donner plus de sous au lycée* », « *que le lycée soit en bon état* », « *que les radiateurs fonctionnent* ». Un lycéen rêve d'un autre cadre de vie : « *Avoir des locaux plus calmes et plus beaux.* » Tandis qu'un élève de seconde prône « *des classes de quinze élèves maximum pour pouvoir s'exprimer librement* ».

D'autres estiment que leur réussite est liée à une modification des rythmes scolaires : « *Moins de vacances, mais des journées moins longues (de 10 à 15 heures) et moins de devoirs (car après 17 h 30, on n'a toujours pas fini de travailler)* », « *faire les cours intellectuels le matin et le culturel et le physique l'après-midi* ». Certains veulent sortir du train-train de la classe et réclament de « *faire des stages* », d'« *avoir davantage de sorties, de visites, de voyages* » pour apprendre autrement que face au tableau noir.

> « Pourquoi pas une quatrième année à la carte au lycée, pour prendre le temps de voyager et d'oublier la pression du bac ? Surtout que la philosophie, en un an, c'est trop juste pour être à l'aise »

Une élève de terminale résume assez bien la situation : « *Il faut des programmes moins chargés : 8 heures de cours plus 2 heures chez nous, ça fait beaucoup trop d'heures de travail possibles. Plus on travaille, moins on retient.* » Une autre regrette le manque d'adaptation du système : « *Les profs ont un programme et son obligés d'avancer, laissant derrière eux des élèves en perdition* », alors qu'il faudrait « *prendre le temps d'apprendre* », « *avoir plus de temps libre* », voire même « *plus de temps pour manger* ».

Mais la réussite dépend aussi de la classe. Ainsi, un élève de lycée professionnel avance une proposition : « *Au lieu de faire des classes par niveaux, nous classer par métiers et mettre ceux qui ne savent pas quoi faire dans une autre classe.* »

D'autres veulent travailler dans la tranquillité : « *Il faut plus de filles et séparer les éléments perturbateurs* », « *que les profs arrivent à mieux discipliner les élèves et que les élèves y mettent du leur* ». Il y a également cet élève qui réclame l'égalité des chances : « *Arrêter la désectorisation des lycées pour que l'on puisse entrer dans le lycée voulu, ce qui supprimera les lycées d'élite, et donc tous les élèves auront la même chance à la sortie (car les portes des facs s'ouvriront pour tout le monde).* » Un autre demande simplement d'« *avoir le troisième prof qui nous manque en mécanique auto* ».

Mais le ludique n'est pas oublié. Pourquoi pas « *des divertissements* », ou « *de la musique pendant les heures de récréation pour nous distraire* ». Les plus sérieux expliquent ne pouvoir réussir qu'à condition qu'ils soient davantage aidés à préparer leur insertion professionnelle. « *Pourquoi ne pas choisir, dès la fin du collège, quatre ou cinq matières qui conviennent à notre ambition professionnelle* », interroge un élève qui souhaite devenir avocat. « *Il faut avoir plus d'information sur l'orientation* », « *plus de liens avec le monde du travail* », et « *améliorer l'enseignement par la pratique manuelle* », écrivent d'autres.

La présence de tuteurs et l'organisation de soutiens scolaires sont également évoquées, mais aussi un besoin d'une « *plus grande liberté* », comme le souligne un élève de BEP. Un autre n'envisage sa réussite qu'à deux conditions : « *Payer mon loyer, m'acheter une voiture.* » Enfin, les plus heureux ou les plus fatalistes font les réponses les plus courtes. Pour l'un, « *tout est parfait* », pour l'autre, « *maintenant, c'est trop tard* », et un troisième pose les armes : « *Demain, j'arrête.* »

5 - AU-DELÀ DES COURS ET DES PROGRAMMES

Il a vingt ans, il est en terminale littéraire et il ne veut pas poursuivre d'études supérieures. Son souhait : devenir ébéniste. Dans le questionnaire, il s'explique longuement : « *Les méthodes sont souvent trop scolaires. Il faut éviter que l'on apprenne des choses uniquement pour passer son bac et après ne plus s'en rappeler. J'ai été victime d'un conseiller d'orientation et j'ai perdu deux ans, alors je ne fais plus confiance. A l'école, il y a un refus de la marginalité. Il faudrait réactualiser le bac ou mettre des diplômes moins loin dans la scolarité afin de travailler plus vite.* »

Des savoirs « *plus en rapport avec la réalité actuelle* », une vie lycéenne « *plus ouverte à la vie extérieure* », apparaissent comme deux revendications fortes. Les élèves n'ont pas attendu le lycée pour acquérir un esprit critique, une autonomie ou de la curiosité. « *Ici, on est dirigé par le bout du nez* », s'insurge l'un d'eux. Certains évoquent des lycées « *trop sclérosés* » ou demandent de « *revoir les horaires en fonction de la vie familiale et extra-scolaire des élèves* », de « *créer des classes obligatoires de discussion* », d'« *organiser des rencontres entre élèves et profs sur des thèmes sociaux et sur la nature* », et que le lycée « *laisse plus d'initiative à l'égard de nos idées et de nos créations* ».

La question sur le respect de l'autre fait parfois vivement réagir : « *On nous dit toujours de respecter ceux qui vous enseignent le savoir, mais quand on nous répète régulièrement* "Qu'est-ce que vous faites ici si vous avez des difficultés ? ", *on peut difficilement envisager le respect.* »

L'AUTONOMIE et la prise d'initiative sont souvent réclamées : « *Nous ne sommes pas assez autonomes en ce qui concerne le choix de nos devoirs* », « *comment être autonome avec des devoirs obligatoires à la maison ?* », « *on nous prend trop souvent pour des enfants* », « *on n'a pas de responsabilité parce que les profs nous prennent pour des bons à rien* », « *pourquoi ne pas laisser les élèves décorer leur lycée ?* » Un élève, âgé de dix-neuf ans, est catégorique : « *L'école ne nous permet pas de développer nos opinions, ne développe pas ma curiosité et ne nous apprend pas nos droits* ».

Heureusement, quelques-uns se sentent libres et autonomes lorsqu'ils se rendent dans les CDI ou les bibliothèques. Certains regrettent de « *ne pas avoir le droit de donner son avis sur la qualité des cours* », que « *l'esprit critique soit mis de côté lors de l'année du bac, pour ne pas perdre de temps afin de finir le programme* » et de « *ne pas avoir le temps de s'informer dans la semaine à cause du travail* ».

Parmi les aspects positifs, une élève se félicite que les enseignants soient « *contre les idées reçues et contre l'amalgame* ». Un autre refuse la morale des enseignants car « *elle me fait perdre mon temps* ».

L'expression « *perdre son temps* » est parfois évoquée quand il s'agit de suivre « *un cours magistral* », « *travailler à la maison* » ou même de « *lire un livre* ». Un élève de filière technologique dit perdre son temps à chaque fois que les enseignants « *ne parlent pas de vie active* ». Un lycéen de BEP, qui veut devenir chauffagiste, dit ne s'intéresser « *qu'à la fabrication de pièces en atelier et aux stages en entreprises* ». Il réclame d'ailleurs « *plus de matériel pour l'enseignement professionnel* ».

Quant au civisme, il passe pour certains par « *la suppression des lycées et des classes d'élite* ». Enfin, il y a ces trois élèves qui demandent à « *prendre leur temps* ». « *Pourquoi pas une quatrième année à la carte au lycée pour prendre le temps de voyager et d'oublier la pression du bac ? Surtout que la philosophie, en un an, c'est trop juste pour être à l'aise* ».

Sandrine Blanchard
Dessin : Nicolas Vial

Les trois médailles d'or de Killy

« Ne pense qu'au ski ! », déplorait un proviseur sur le carnet scolaire d'un gamin de Val-d'Isère en prévenant : « Attention à la catastrophe ! » Mais en février 1968, le gamin devenait un monument des Jeux d'hiver, réalisant un triplé qu'il reste seul, avec l'Autrichien Toni Sailer, à avoir accompli

EN février 1968, aux Français qui sans doute « s'ennuient » déjà, le général de Gaulle offre les Jeux olympiques. Depuis des années, le chef de l'Etat a encouragé l'organisation de ce grand rendez-vous international. Il a poussé les Grenoblois à se lancer dans l'aventure et a mobilisé la nation pour financer la fête.

Mais lorsque, le mardi 6 février, le général déclare, devant 70 000 spectateurs, *« ouverts les Xe Jeux olympiques d'hiver »*, il n'a encore aucune certitude sur le nombre de médailles que « ses » sportifs peuvent gagner. Pour l'image de la France, pour cette grandeur qui toujours inspire son action, il espère une moisson abondante. Depuis les piètres résultats des athlètes nationaux aux Jeux de Rome, il a pris des dispositions qui doivent éviter les humiliations. Quelques militaires ont été officiellement chargés de réorganiser le sport français, et les caisses de l'Etat se sont ouvertes sans grande restriction.



L'ÉQUIPE-PRESSE SPORT

De Gaulle a confiance en l'équipe de ski alpin. Il a apprécié les résultats de ses membres lors des championnats du monde à Portillo, au Chili, en août 1966 – seize médailles dont six d'or – et les a récompensés par une distribution de légions d'honneur. *« Pour de Gaulle, Killy et tous les skieurs, c'est sacré,* écrit Michel Clare dans *L'Equipe Magazine* du 31 janvier 1998. *La famille Killy, qui a fui l'Alsace pour ne pas devenir allemande, est formée de membres qui ont été des compagnons d'armes en s'engageant dans la France libre. Pas touche... »*

Pour le skieur de Val-d'Isère, qui défile en compagnie de Marielle Goitschel lors de cette cérémonie protocolaire, l'instant est important. C'est à ce moment, selon son biographe Thierry Dussard (Edition Jean-Claude Lattès, 1991), qu'il glisse à l'oreille de l'autre skieuse de la Tarentaise, lui montrant les sommets enneigés : *« Tu vois, là-haut, on va tout gagner. »*

L'homme n'est pas particulièrement vantard, il est même plutôt réservé. Mais il sait que le moment est venu de frapper un grand coup. Champion du monde de descente, il compte bien se maintenir au premier rang. Il a soigné sa préparation, la décalant légèrement dans la saison afin d'être au maximum de sa forme au mois de février. Un choix tactique qui a valu une avalanche de critiques et qui a endormi la méfiance de ses rivaux, fatalement dominateurs lors des premières épreuves de la saison disputées à l'occasion de la Coupe du monde.

Puis, à quinze jours du début des Jeux, il disparaît. Envolé de Megève, où il a juste reconnu le parcours du slalom géant, Jean-Claude Killy reste introuvable pour les journalistes. Réfugié à Montgenèvre, chez un couple d'anciens membres de l'équipe de France, il se détend, pratique le yoga, consulte un radiesthésiste.

Et avec Michel Arpin, l'ancien compagnon des séances d'entraînement devenu son préparateur, il teste skis et chaussures. L'ami, surnommé « Picabouic », multiplie les essais sur les VR 7 de Dynamic alors que le bottier fournit des nouveaux modèles de Trappeur. *« Toute sa sensibilité passe par le pied, donc par la chaussure, un peu comme un violoniste avec son archet. Il sollicite beaucoup les chevilles et exige donc des chaussures à la fois rigides et tolérantes »*, assure celui qui est devenu l'ange gardien du champion.

Il a appris depuis longtemps à connaître Jean-Claude Killy, il sait quelle force extraordinaire motive ce skieur déterminé à réussir. Les diverses épreuves qu'il a subies dans son enfance, de la séparation de ses parents à la lutte contre la maladie, ont formé son caractère. L'élève, dont un proviseur a écrit sur le bulletin scolaire : *« Ne pense qu'au ski, attention à la catastrophe »*, a enfin trouvé le moyen de s'exprimer. *« Je ne savais faire qu'une chose,* affirme JCK, *descendre la montagne plus vite que les autres, quand il y avait de la neige. »*

Le jour de la descente, il est prêt à remplir cet objectif. Un méchant contrat (10 000 francs) qui le liait à une marque de bâtons italienne a été racheté (30 000 francs) en grand secret par le colonel Marceau Crespin, directeur des sports, en piochant dans les caisses du secrétariat d'Etat, au mépris de toutes les règles de la comptabilité publique. L'Américain Avery Brundage, président du Comité international olympique, n'a plus de raison de s'opposer officiellement à l'athlète, qui, selon lui, violait trop allègrement les règles d'un amateurisme déjà à bout de souffle.

Tout semble donc parfait pour une course programmée depuis longtemps. Tout sauf le temps, qui, ce jeudi 8 février, ne veut pas être de la partie, alors que le vent se fait plus fort et que le brouillard s'installe sur Chamrousse. D'abord décalé, le départ de l'épreuve reine des Jeux est finalement reporté au lendemain. « Toutoune », ainsi que le nomment ses intimes, affiche son calme.

Vendredi 9 février, dossard numéro 14 fixé sur la poitrine avec du sparadrap pour offrir le moins de prise possible à l'air, Jean-Claude Killy sait, en se présentant dans la cabane de départ, qu'il doit faire mieux que Guy Périllat, auteur d'un époustouflant chrono (1 min 59 s 93) avec le dossard 1. Bâtons plantés à l'extérieur du portillon de chronométrage, il bascule dans la pente comme lui seul sait le faire, spatules des skis dans la pente, talons en l'air : *« Au "go" du starter, je bondis,* racontera-t-il plus tard. *Jamais je n'ai pris un départ aussi violent. Je plonge dans la ligne droite. La visibilité n'est pas bonne. Je fonce dans un blanc cotonneux. Je ne skie pas avec ma précision habituelle. Après le goulet, je passe les bosses du Coq. Je les avale bien. Puis les virages du col de Balme. J'arrive vite sur les bosses de l'Optraken. Très vite. Je fais un bond de 40 mètres, je n'en vois pas la fin. J'atterris enfin, en position de léger recul. Un coup de reins et je me rétablis. Mes skis sont bien dans l'axe, sur le long replat. Dans le S en forêt que j'aborde en pleine vitesse, je suis un peu chahuté. Mais je passe bien les dernières bosses du schuss de l'arrivée. »*

Killy s'est laissé emporter par la vitesse. La force centrifuge l'a fait sortir de la trajectoire idéale de Périllat. A l'arrivée, pourtant, le chronomètre lui compte huit centièmes de seconde de moins. Killy gagne le droit de monter sur la plus haute marche du podium. Vingt ans après Henri Oreiller aux Jeux de Saint-Moritz, huit ans après Jean Vuarnet à ceux de Squaw Valley, l'Avallin gagne la médaille d'or de la descente. Sur la piste de Casserousse, au tracé de 2 890 mètres, qualifié par les spécialistes de très technique avec des successions de murs, de bosses et de virages serrés, Killy est le plus rapide, sinon le meilleur descendeur du moment.

Cette victoire, consacrée et amplifiée par la télévision, qui à Grenoble tisse ses premiers liens avec les Jeux, ne perturbe pas trop le lauréat. Jean-Claude Killy descend de Chamrousse à Grenoble pour la cérémonie protocolaire au volant de sa Mini-Cooper en jouant du frein à main. Sa deuxième passion, la conduite automobile, lui permet d'oublier les vivats trop bruyants des spectateurs.

Mais le coureur ne perd pas son sens de l'organisation. Il pense que ces quelques centièmes de mieux à l'arrivée sont peut-être le signal d'une bonne série. Le rêve de rejoindre dans la gloire olympique l'Autrichien Toni Sailer, qui en 1956 à Cortina d'Ampezzo avait gagné les trois titres de ski alpin, se esquisse.

Lundi 12 février, la deuxième médaille d'or tombe presque naturellement dans son escarcelle. Vainqueur de la première manche du slalom géant le dimanche, il s'est classé deuxième derrière l'Américain Billy Kidd dans la seconde. Sa maîtrise, ses prises de risque étonnent les commentateurs. Lui se contente de répondre que, grâce à l'aide de Michel Arpin, il possédait la meilleure paire de skis.

Lui se contente d'affirmer qu'il possédait la meilleure paire de skis

La France se passionne alors pour les Jeux et vibre pour sa nouvelle idole. François Missoffe, ministre des sports, assure que le Général se tient au courant des résultats. Cette montée d'enthousiasme, ces lettres et ces messages qui s'accumulent à La Bergerie, l'hôtel familial de Val-d'Isère, ne bouleversent pas le programme que s'est fixé le champion. Il va préparer la course suivante en prenant le temps de dîner avec son père, descendu pour l'occasion des montagnes de Tarentaise. Le slalom spécial ne l'impressionne pas plus que les autres courses. Celle-là, il va la gagner sur la piste, mais aussi dans le bureau du jury.

Trois médailles d'or lui offrent la consécration suprême à laquelle un skieur peut rêver. Aujourd'hui, Jean-Claude Killy assure que s'il n'avait remporté que deux titres il aurait continué la compétition. *« Pendant deux ans au moins je savais que je pouvais les tenir tous, dans les trois disciplines ! »*, déclare-t-il dans *L'Equipe Magazine*.

A l'époque, âgé de vingt-quatre ans et demi, il ne dédaigne pas la provocation et, moyennant finances, s'affiche avec ses médailles au cou à la « une » d'un hebdomadaire. La Fédération internationale de ski le menace de suspension, mais Killy n'en a cure. Pour lui, l'histoire de l'équipe de France de ski se termine. L'amateurisme n'est plus son affaire. Il part vers les Etats-Unis, vers un autre monde, celui des affaires, où il compte réaliser d'autres exploits. Les Jeux de 1968 n'ont fait que renforcer son esprit de gagneur.

Serge Bolloch

Du slalom au CIO

- **1943** : naissance le 30 août à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).
- **1965** : vainqueur du slalom de Kitzbühl (Autriche) devant Karl Schranz.
- **1966** : gagne la descente des championnats du monde de Portillo.
- **1968** : triple médaillé olympique aux Jeux de Grenoble.
- **1969** : par l'entremise de son agent Mark Mac Cormack, il fait de la promotion pour la firme General Motors, les skis Heads, puis la compagnie United Airlines.
- **1972** : retour à la compétition dans les rangs professionnels.
- **1982** : oscar de l'exportation pour la société de vêtements de sports Veleda-Killy.
- **1987-1992** : coprésident, avec Michel Barnier, du Comité d'organisation des Jeux d'Albertville.
- **1993** : président d'Amaury sport organisation (ASO), du groupe de presse Amaury (*Le Parisien, L'Equipe*), qui organise notamment le Tour de France et le rallye Paris-Dakar.
- **1995** : est élu membre du Comité international olympique, en remplacement de Maurice Herzog.



AFP/EPU PHOTOS

Jean-Claude Killy dans le slalom géant, à Megève, le 12 février 1968 : sa deuxième médaille d'or des Jeux. La première, c'était dans l'épreuve de descente, devant Guy Périllat (avec lui, ci-contre), le 9 février à Chamrousse.

Le slalom spécial, dans une purée de pois et sur le tapis vert

KILLY serait champion olympique du slalom spécial » : Le Monde daté 18-19 février 1968 se montrait très prudent, en première page, à la veille de la fin des Jeux olympiques. Certes, un petit surtitre avertissait le lecteur que les *« deux premiers »* concurrents avaient été disqualifiés, mais le texte de l'article apportait des précisions sur les circonstances particulières de la course. Il affirmait que *« la régularité de l'épreuve n'a pas souffert du manque de visibilité »*, avant d'annoncer que le champion français avait perdu son pari de gagner trois titres olympiques, puisqu'il avait été battu par le Norvégien Haakon Mjoen et l'Autrichien Karl Schranz.

La tension qui règne, ce samedi 17 février, dans l'aire d'arrivée de la piste tracée à Chamrousse explique les hésitations des rédacteurs et les changements de titres entre les différentes éditions. La journée a mal commencé. Le brouillard qui, la veille, avait empêché la pose des piquets sur la piste est de retour. La purée de pois se révèle par moments si épaisse que les organisateurs s'interrogent sur l'opportunité de faire disputer l'épreuve. Mais, l'avant-dernier jour des Jeux, il est exclu qu'une épreuve soit reportée. L'absence du général de Gaulle, décommandé en raison des obsèques de l'archevêque de Paris, ne peut non plus être un argument pour empêcher le départ.

Une timide percée du soleil redonne le moral aux organisateurs. Le jury accorde enfin l'autorisation aux coureurs de reconnaître la piste. Killy en profite comme ses adversaires. Lors de ce parcours d'essai, il rencontre, selon la biographie de Thierry Dussard (*Jean-Claude Killy*), son vieil ami Daniel Cathiard, membre de l'équipe universitaire, avec qui il échange son chandail, *« qui traduit le besoin de faire peau neuve, de trouver un second souffle »*. A l'heure prévue, le départ est finalement donné pour la première manche, malgré *« de mauvaises conditions atmosphériques »*, selon *Le Monde*. Alors que l'un des favoris, l'Américain Bill Kidd, perd toute chance après une chute, le meilleur temps revient à Killy, devant les Autrichiens Alfred Matt et Karl Schranz. Le dossard n° 15 ne lui a pas été défavorable et, même si la piste est un peu creusée par les premiers coureurs, il réussit à passer au plus près des piquets.

DEUX DISQUALIFIÉS

Le brouillard étant de plus en plus dense, le jury décide de retarder le départ de la seconde manche. Vers 14 h 40 le champion français s'élance. *« Avec obligation d'attaquer, j'ai tous les autres aux fesses,* analyse avec recul le skieur dans *L'Equipe Magazine* du 31 janvier 1998. *Je pars comme un possédé, pour les impressionner. Sitôt dans la brume je me calme. Surtout pas de faute, pas d'hésitation, pas de déséquilibre. En fait, je n'étais plus aussi saignant, le bonhomme commençait à décliner. Alors j'ai skié à fond, mais sans jamais risquer de tomber. »*

La satisfaction du clan français est de courte durée. Dixième de la première manche, le Norvégien Mjoen réalise une course exceptionnelle et vient enlever la médaille d'or. La déception augmente encore lorsque Karl Schranz, au terme d'une deuxième tentative puisqu'il a obtenu l'autorisation de recommencer la course après avoir été, affirme-t-il, gêné à la porte 20 par un militaire qui traversait la piste, se classe lui aussi devant Killy.

Troisième, le skieur de Val-d'Isère voit s'envoler son rêve de réussir le triplé. Mais les rumeurs qui commencent à courir parmi les entraîneurs se transforment vite en informations : le jury a disqualifié le Norvégien pour avoir manqué les portes 18 et 19. Il est 15 heures et Jean-Claude Killy est médaillé d'argent.

Mais les surprises ne sont pas finies pour lui, même s'il déserte le terrain pour aller fêter la fin des épreuves avec ses amis. Honoré Bonnet, le patron de l'équipe de France, a déposé un « protêt » car il a la conviction que le skieur autrichien a menti. Les réunions du jury se multiplient et les représentants des différentes équipes exposent leurs points de vue. A 19 h 36, l'avis du jury est enfin rendu public : Karl Schranz est disqualifié pour avoir manqué deux portes avant d'avoir été gêné et retourner au départ.

Sur le tapis vert, le record de Toni Sailer est ainsi égalé. Un triple champion olympique a inscrit son nom aux Jeux de Grenoble.

S. B.

LE COURRIER DES LECTEURS De nombreux lecteurs s'interrogent sur la place de la publicité dans *Le Monde*, qu'ils jugent excessive. Ils *s'indignent* en particulier de l'espace occupé parfois par un seul annonceur. Signalons que la part des recettes publicitaires dans les recettes globales du *Monde* était en 1997 de 28 %. Elle était de 48 % en 1989, 30 % en 1992 et 23 % en 1995. Du milieu des années 60 à la fin des années 70, elle a été le plus souvent supérieure à 60 %. Une règle non écrite *au Monde* veut que, sur une année, la surface publicitaire ne dépasse pas le tiers de la pagination.

Contraintes publicitaires

par Thomas Ferenczi

L'AVIS DU MÉDIATEUR

***DE NOMBREUX LECTEURS** du Monde* nourrissent un sentiment d'hostilité à l'égard de la publicité. Ils la jugent envahissante et nous le font savoir dès qu'ils estiment qu'une limite a été dépassée. Nous avons publié, dans *Le Monde* daté 1er-2 février, trois lettres de protestation contre la publicité de l'Emporio Armani parue dans *Le Monde* du 22 janvier. Le débat continue. Marie-Cécile Gay, de Corbelin (Isère), nous écrit par Minitel (3615 code LEMONDE) : *« La prochaine fois qu'il y a dix pages de publicité pour le même annonceur dans* Le Monde, *j'arrête mon abonnement. »* Pierre Choupault, de Courbevoie, lui répond en conseillant *« à ceux que cela peut gêner »* de *« s'abstenir de lire la pub »*. Il ajoute : *« Vous serait-il possible, cher médiateur, d'expliquer à ces... (je préfère ne pas les qualifier) que, grâce à ces espaces vendus à des annonceurs, ils peuvent continuer à lire* Le Monde *sans le payer trop cher ? »*

Outre la publicité pour l'Emporio Armani, celle que publie de temps en temps notre supplément « Télévision-Radio-Multimédia » en faveur de TF 1 irrite certains de nos correspondants. Ils ne comprennent pas pourquoi notre journal assure ainsi la promotion des émissions de TF 1 et non de celles d'autres chaînes. Sophie Guarise, de Nîmes, a compté dix messages publicitaires pour TF 1 dans notre supplément daté 26 janvier-1er février. *« M'étais-je trompée, prenant par mégarde* Télé 7 Jours *ou* Télé Star *?*, se demande-t-elle. *Non, j'avais bien entre les mains le programme des programmes, celui du* Monde, *qui se révélait pourtant page après page de plus en plus du côté de la chaîne du fric, du* reality show *et de l'audience. » « Pourquoi*, conclut-elle, *cette exclusivité et cet acharnement ? »* Pourquoi ? Parce que TF 1 a acheté ces espaces, comme aurait pu le faire tout autre annonceur : *Le Monde* accueillerait aussi largement la publicité d'autres chaînes.

La presse, comme le rappelle ci-dessus notre correspondant de Courbevoie, a besoin de la publicité pour assurer son équilibre financier. Le lecteur en est quelquefois gêné. Ainsi Claudine Pierre, d'Aiglement (Ardennes), regrette-elle que la dernière page du *Monde* soit trop souvent *« masquée par un énorme placard publicitaire agressif et sans intérêt »*. Même protestation de la part de François Récanati, de Paris : *« Vous enlevez au lecteur*, nous dit-il, *une partie non négligeable de son plaisir et de son confort. »* Roger Saubot, de Montrouge, nous fait part, pour la même raison, de sa *« frustration »*, ajoutant : *« Vous ne respectez ni vos lecteurs ni vous-même. »* Que répondre, sinon que chaque numéro du *Monde* résulte d'un compromis entre les besoins éditoriaux et les réalités économiques ?

Il est vrai que l'occupation, partielle ou totale, de plusieurs pages d'un même numéro fait partie aujourd'hui des stratégies choisies par les annonceurs. Il appartient à la direction du journal de fixer des limites raisonnables à cette occupation. Il ne nous semble pas que, dans les cas évoqués, celles-ci aient été franchies. Bruno Delesalle, de Perpignan, déplore que cette publicité *« occupe un espace qui, sans cela, serait rempli d'articles à lire »* (*lire ci-dessous*). Sur un numéro, notre correspondant n'a pas tort (bien que la pagination, le jour de la campagne de l'Emporio Armani, ait été augmentée de deux pages), mais globalement les ressources tirées de la publicité contribuent à améliorer le contenu du journal. L'engagement pris par *Le Monde* envers ses lecteurs est que le traitement de l'information ne relève que des journalistes, et non des annonceurs.

L'ÂME DU « MONDE » S'ÉVAPORE

Qu'importe pour moi que la part de la publicité dans les recettes ait diminué si celle qui persiste occupe un espace qui, sans cela, serait rempli d'articles à lire. Il est vrai que tout est lié, et l'influence de la publicité est probablement plus sournoise, car je suis persuadé que la dérive éditoriale du *Monde* depuis quatre ans (*cf.* les articles sur Diana, Johnny ou Clinton) vise à attirer plus d'annonceurs. C'est cette dérive éditoriale qui m'irrite le plus, et l'article du 30 janvier sur les bénéfices du *Monde* en 1997 et sur les projets d'augmentation de l'espace consacré aux entreprises (voulez-vous concurrencer *Les Echos* ?) me fait craindre le pire (...). Toute la réflexion intellectuelle, voire philosophique, qui faisait jadis la grande force du *Monde*, semble s'évaporer maintenant au profit d'un certain sensationnel qui a des airs de *Paris-Match* (*cf.* les frasques de Clinton), au profit d'un lectorat plus intéressé par les cotations en Bourse ou la marche des entreprises que par l'évolution de la pensée. C'est l'âme du *Monde* qui s'évapore et va peut-être retrouver les mânes de son fondateur qui, lui, doit se retourner dans sa tombe.

Bruno Delesalle
Perpignan

SOUPÇONS

La situation en Algérie, pays dont la France est éminemment proche tant géographiquement qu'historiquement ou socialement, ne peut que bouleverser l'opinion publique internationale, et susciter une indicible horreur. Les soupçons pèsent de façon de plus en plus troublante sur les autorités algériennes : inaction manifeste des forces de sécurité, voire collaboration de celles-ci avec les groupes armés, absence de la moindre arrestation de soi-disant membres des groupes armés, tous exécutés au cours de ratissage de l'armée dans les maquis, et de ce fait absence de toute enquête judiciaire. La vérité doit enfin se faire jour en Algérie, après 100 000 morts parmi les civils, selon les informations les plus pessimistes. Des massacres de cette importance ne peuvent être considérés comme une affaire intérieure, et la France, inventrice du droit d'ingérence humanitaire, ne peut rester inactive. L'appel du gouvernement français à son homologue algérien, l'exhortant à tout mettre en œuvre pour protéger sa population, est un premier pas, mais la violence ne s'arrêtera pas tant qu'aucune enquête réelle et impartiale ne sera menée.

Nicolas Clatin
Paris

TOLÉRANCE ET ORTHODOXIE

Le Monde du 20 janvier a publié, sous le titre : « Dans le monde orthodoxe, la religion sacralise la nation, et la nation protège la religion », un entretien avec François Thual, expert en géopolitique. Avant que les lecteurs français du journal se décident à jeter la pierre à l'orthodoxie, puissent-ils méditer *sur certains de leurs propres souvenirs en la matière* (...) Que ces mêmes lecteurs, avant de s'exclamer « Ils sont fous ces Grecs ! » en apprenant que la Constitution hellénique invoque la Sainte-Trinité et de conclure, comme les y incitent François Thual et la personne lui donnant la réplique, que cela n'est pas *« compatible avec l'existence d'un Etat moderne et avec l'appartenance à l'Union européenne »*, veuillent bien tenir compte du fait que la *Constitution de l'Irlande invoque*, elle aussi, *« la très Sainte-Trinité, dont dérive toute puissance et à qui il faut rapporter comme notre but suprême toutes les actions des hommes et des Etats »*, que celle de l'Allemagne est proclamée *« devant Dieu et devant les hommes »* et que la Constitution de la Ve République affirme son attachement à la Déclaration de 1789, adoptée *« en présence et sous les auspices de l'Etre suprême »*. Lesdits lecteurs pourraient, peut-être, célébrer l'anniversaire de l'édit de Nantes, *en faisant preuve de quelque tolérance* à l'égard de l'orthodoxie, qui fait aussi partie de l'héritage commun de l'Europe.

Christophoros C. Matiatos
Athènes (Grèce)

DROIT D'ASILE

Dans l'escalade que semble provoquer le basculement des événements de la seconde guerre mondiale *dans l'histoire, votre journal* s'est fait plusieurs fois l'écho d'accusations reprochant à la Suisse d'avoir interné des juifs. Enfant ayant eu la chance de trouver refuge avec ses parents dans ce pays lors de cette période, je me sens obligé de témoigner que l'existence de camps n'y avait rien à voir avec la déportation ni avec la concentration (...). C'est très volontairement que mon père acceptait d'y travailler la terre, dans l'intention de *contribuer à la subsistance de sa* famille. Nous savions déjà que la petite Confédération n'échappait à l'invasion de son puissant voisin qu'au prix de graves compromissions, encouragées par une minorité de sympathisants nazis locaux. Mais je tiens d'autant plus à réaffirmer aux Suisses d'aujourd'hui notre gratitude envers la majorité de leurs parents d'avoir, en ces temps difficiles, non seulement sauvé nos vies, mais du même *coup permis à notre père de sauvegarder* notre dignité. Ils me semblent avoir légué une grande leçon tant aux partisans qu'aux adversaires actuels du droit d'asile.

Michel Friedman
Paris

LES DESSINATRICES OUBLIÉES

Dans leur double page intitulée « 25 ans de BD en 25 albums » (Le Monde du 21 janvier), Yves-Marie Labé et Christophe Quillien nous préviennent : *« Sélectionner les 25 meilleures œuvres parues depuis la création du Festival de la BD d'Angoulême, en janvier 1974, relève de la gageure. Ou de la subjectivité la plus absolue. » Le Monde*, après avoir réuni un jury d'une dizaine de « spécialistes » et de « directeurs », tous du sexe dit fort, propose *« sa propre liste »*, qui va de Goscinny à Trondheim en passant non par la Lorraine et ses sabots, *mais par les Etats-Unis*, avec Spiegelman, Eisner et Watterson, dont l'album retenu s'intitule : *Adieu monde cruel !* Dans cette BD, un petit garçon de cinq ou six ans vit des « aventures » imaginaires (safari, Far West, etc.) *« avec la complicité de sa peluche, le tigre Hobbes, qu'il est seul à voir vivre et s'exprimer »*. Peut-être qu'un jour nos deux journalistes, ainsi que les *« spécialistes »* et *« directeurs »* consultés pour cette *« sélection »* si subjective (*mais consacrant tout de même les réussites commerciales les plus évidentes*), oubliant un instant safari, Far West et conquête de l'espace, s'apercevront qu'il n'y a pas que les tigres en peluche pour vivre et s'exprimer dans le « neuvième art », mais aussi une espèce également menacée : les dessinatrices de bande dessinée. Espérons que ce soit avant que celles-ci aient *dit adieu au monde innocent mais* cruel des petits garçons.

Catherine Beaunez,
Nicole Claveloux,
Jeanne Puchol

Sida, les clairs-obscurs d'une nouvelle ère

Suite de la première page

En deux ans, le paysage de la pandémie de sida s'est profondément modifié, et l'espoir, progressivement, est né. Ce n'est qu'en janvier 1996, à Washington, lors de la 3e conférence sur les rétrovirus, qu'avaient été communiqués les premiers résultats des associations thérapeutiques antirétrovirales incluant des molécules antiprotéases. En 1997, lors de la même manifestation scientifique, ces progrès étaient dûment confirmés. Ils le sont à nouveau et de manière plus éclatante encore aujourd'hui.

Pour autant, sur le fond, rien n'a changé. *Les incertitudes* demeurent quant à l'efficacité réelle et durable *ainsi qu'à l'innocuité* à long terme de ces cocktails antiviraux. Et les mystères *touchant* à la physiopathologie de cette déroutante maladie sont d'autant plus pesants que les virologistes et les immunologistes ne parviennent pas à les percer, alors que les structures du génome des multiples souches virales sont connues de la manière le plus précise qui soit. La même virologie, qui a permis la mise au point des médicaments efficaces, découvre que, contrairement à ce que l'on avait, trop vite, imaginé, l'association de ces molécules ne permet pas de faire totalement disparaître le virus chez les personnes qu'il a infectées. Elle démontre aussi que des phénomènes de résistance apparaissent progressivement, qui n'autorisent aucun espoir démesuré.

On assiste ainsi, depuis peu, à l'accélération de cette formidable course-poursuite où la tentative de contrôler ce mal pandémique répond à un génie infectieux hors du commun. L'exposé des obstacles rencontrés par la science et la médecine doit-il conduire à oublier ou à sous-estimer le chemin déjà parcouru ? La nouvelle ère qui s'ouvre dans la lutte contre le sida est riche d'une somme considérable de données concernant notamment l'origine, les mécanismes et la diffusion de l'épidémie. On dispose ainsi, en théorie, de moyens non négligeables pour en contrôler demain la progression.

A l'échelle collective, ce contrôle passe, à l'évidence, par des politiques incitant à la modification des comportements et des pratiques connues pour être à risques. Pour les personnes déjà infectées, ce contrôle passe par une prise en charge médicale adaptée le plus précoce qui soit, ce qui impose la connaissance, elle aussi très précoce, de l'existence de cette infection. Cette nouvelle ère devrait être caractérisée par la transformation de la représentation collective du sida. D'un mal mortel véhiculant de nombreux mystères, notamment parce qu'il est transmis par voies sanguine et sexuelle, on devrait progressivement passer à une maladie virale, sexuellement transmissible, dont l'évolution peut être contenue pendant de nombreuses années.

LES PLUS DÉMUNIS D'ABORD

Sans doute cette transformation ne se fera-t-elle pas sans quelques difficultés. Elle imposera notamment que les obstacles qui existent encore quant au dépistage soient levés et que l'on prenne la mesure du fait que cette épidémie n'est plus synonyme d'homosexualité masculine ou de transfusion sanguine mais qu'elle frappe aujourd'hui, dans son immense majorité, les plus démunis, qu'ils vivent dans les pays riches ou dans ceux du tiers-monde. De ce point de vue, la manière dont ont été perçues et commentées, à Chicago, l'initiative lancée à Abidjan en décembre par Jacques Chirac et Bernard Kouchner, visant à la création d'un fonds mondial de solidarité thérapeutique, et celle d'Onusida, cherchant à lancer des expériences de trithérapie dans différents pays du tiers-monde, n'est pas de bon augure.

La nouvelle ère permettra peut-être de voir le développement d'approches thérapeutiques complémentaires, en marge, sinon en rupture, d'une forme de pensée unique « antirétrovirale » qui ne correspond peut-être pas à la complexité d'une maladie qui dépasse le cadre infectieux du modèle pastorien. Elle pourrait enfin s'achever, dans la première décennie du siècle prochain, par la mise au point d'une protection vaccinale efficace. On saura alors si la communauté internationale saura trouver, face au sida, les moyens d'une véritable solidarité puisque, lorsqu'il verra le jour, ce vaccin ne pourra, pas plus que les thérapeutiques d'aujourd'hui, être obtenu par ceux qui en auront alors le plus grand besoin.

Jean-Yves Nau

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : *http : //www.lemonde.fr*

ÉDITORIAL

L'irréparable

QUELLES que soient les motivations de ceux qui ont lâchement assassiné le préfet Erignac, ou de ceux qui les ont armés ou poussés à s'armer, le but d'une opération dirigée – pour la première fois – *contre le symbole même de la République* ne peut être que de créer l'irréparable entre l'île et le continent. Hormis l'hypothèse d'un acte isolé ou d'une intervention mafieuse extérieure, c'est un message qui a toutes les apparences d'une déclaration de guerre.

Depuis plusieurs semaines, un décalage s'était installé entre ceux qui, en Corse, pressentaient une prochaine escalade de la violence et ceux qui, à Paris, considéraient que la question corse était en voie de règlement. Ayant mis ses pas dans ceux de son prédécesseur qui, après l'arrestation de certains des chefs de file nationalistes, pensait avoir en bonne partie trouvé *une solution*, le gouvernement semblait enclin à considérer que l'île, au seuil des élections territoriales, était sur le chemin de l'apaisement. La Corse est en fait – ceux qui en doutaient le mesurent aujourd'hui – en triste état : une société atomisée, désagrégée, sans plus aucune référence ni repère, sur laquelle personne, ni leaders politiques, ni autorité légale ou morale, *ni modèle social*, ni parole de simple bon sens, n'a désormais prise. *Quant à la mouvance* nationaliste, elle est non seulement dispersée en de multiples branches, mais elle est aussi de plus en plus coupée de l'opinion insulaire, au point d'être menacée, par ses guerres fratricides, de perdre toute représentation dans la future assemblée de Corse. *Un tel* désastre est évidemment propice au développement de toutes les dérives, qu'elles soient terroristes ou plus simplement de type mafieux.

Dans ces conditions José Rossi, *président du conseil général de* Corse-du-Sud, est parfaitement fondé à demander aux Corses eux-mêmes un *« sursaut »* sans lequel tout effort de la nation serait vain. L'*« aveuglement collectif »*, évoqué par José Rossi, devrait conduire tout ce que l'île compte de consciences à se mobiliser pour tenter de faire barrage aux forces obscures qui tentent de l'entraîner vers le gouffre. Qui ne voit le danger d'une évolution conduisant inévitablement à un cycle violence-répression ? Celui-là même qui est probablement recherché par les assassins du préfet, de nature à entraîner la jeunesse de l'île vers un jusqu'au-boutisme qui, à son tour, serait de nature à *convaincre les Français du* continent de débarrasser de l'île.

Quant à l'Etat, brutalement interpellé par le sacrifice de son plus haut représentant, il est désormais mis en demeure d'assumer ses responsabilités élémentaires et d'être capable de considérer la question corse dans toutes ses dimensions. Dans une île où la gauche a le plus grand mal à exister ; où le gouvernement ne peut compter que sur les relais, faibles, de l'Etat ; *où des réseaux divers et* variés mêlent politique et milieu ; il faut souhaiter que la droite et l'Elysée sauront mettre à contribution leur connaissance du terrain pour aider à mettre sur pied, d'urgence, un consensus national.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les mineurs affamés de la Ruhr

DANS LA RUHR comme ailleurs, la production de l'industrie allemande reste très inférieure à la capacité. Celle du charbon a varié dans les derniers mois de 230 000 à 275 000 tonnes par jour, au lieu de 440 000 tonnes en 1938. Celle de l'acier est tombée de 18 millions de tonnes avant la guerre à 3 *millions dans l'année écoulée*.

Si les causes de cette diminution sont variées (usure du matériel dans les mines, manque de coke dans les aciéries, de charbon dans les autres industries, irrégularité du courant électrique, etc.), la baisse du rendement individuel est la principale : ce rendement est tombé à 25 %-30 % d'autrefois dans l'industrie de l'acier, un mi*neur ne produit plus qu'une tonne* de charbon quotidiennement au lieu d'une tonne et demie, malgré les privilèges qui lui sont octroyés en matière de nourriture (4 000 calories au lieu de 1 550, ration normale des Allemands, plus théorique que réelle).

Car c'est avant tout parce qu'il est mal nourri que le travailleur allemand, laborieux par nature, produit insuffisamment. On a parlé de mauvaise volonté, de révolte contre les Alliés, de consignes *données par certains partis*. Certes, en Allemagne comme ailleurs, la propagande communiste pourrait avoir de dangereux effets. Mais dans les mines, par exemple, on remarque jusqu'à présent que les variations de la production correspondent à celles du ravitaillement : une distribution de colis d'Amérique *la fait* remonter, alors qu'elle retombe si *des pommes de terre promises* font défaut.

René Lauret
(8-9 février 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou *08-36-29-04-56*

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

CONCENTRATION *Krupp et Thyssen ont présenté, vendredi 6 février, leur projet de fusion qui doit devenir effective à la fin de l'année.* ● **GERHARD CROMME, PDG de** *Krupp, et Ekkerhard Schulz, membre du directoire de Thyssen, assureront la direction du nouveau groupe, baptisé Thyssen Krupp.* ● **LE NOUVEL ENSEMBLE réalisera 240 mil**liards *de francs de chiffre d'affaires dans l'acier, le négoce, l'équipement automobile, l'ingénierie, la mécanique, et se classera au cinquième rang allemand.* ● **LES DIRIGEANTS comptent réaliser 1,5 milliard de marks d'économies en cinq ans et céder 4 à 5 milliards de marks d'actifs non stratégiques.** ● **L'ÉVALUATION du groupe, qui s'est engagé à ne pas licencier avant l'an 2001, n'est pas encore réalisée.** ● **CE RAPPROCHEMENT bouleverse les structures de deux groupes qui ont marqué l'histoire allemande.**

La fusion Thyssen-Krupp illustre la lente évolution du capitalisme allemand

Les deux entreprises constitueront le cinquième groupe outre-Rhin, qui sera dirigé par Gerhard Cromme, PDG de Krupp. Le nouvel ensemble se recentrera sur cinq métiers stratégiques et s'engage à n'effectuer aucun licenciement avant l'an 2001

DÜSSELDORF
de notre envoyé spécial

La fusion entre les deux géants de la Ruhr, Thyssen et Krupp, est *désormais en bonne voie*. Le conseil de surveillance de Krupp l'a approuvée jeudi 5 février ; ce qu'avait fait le conseil de Thyssen le 22 janvier. Les deux futurs coprésidents du groupe, Gerhard Cromme, actuel patron de Krupp, et Ekkehard Schulz, membre du directoire de Thyssen, ont présenté, vendredi 6 février à Düsseldorf, leur projet industriel. Ce rapprochement *marque, en apparence*, la victoire de M. Cromme et d'une conception anglo-saxonne du capitalisme. En mars 1997, le président de Krupp avait lancé une OPA hostile sur Thyssen, mais avait dû faire marche arrière face au tollé politique suscité par cette initiative et à l'hostilité des salariés de Thyssen. Un an plus tard, l'approbation de la fusion n'est elle pas la reconnaissance implicite que M. Cromme avait raison ? Oui et non. Oui parce que l'Allemagne s'est enfin décidée à restructurer sa sidérurgie, dix ans après tous les autres pays européens. Non, parce que le projet actuel n'a pas grand chose à voir avec l'OPA hostile de M. Cromme et que les garanties données aux partenaires sociaux sont telles que l'on voit mal comment le groupe pourrait être autre chose qu'un lourd conglomérat.

M. Cromme n'est pas seul maître à bord. Il a dû accepter de partager *son fauteuil de président* avec M. Schulz, un homme de Thyssen. Le partage des compétences entre les deux hommes laisse toutefois penser que M. Cromme jouera le rôle du PDG, responsable de la communication et de la stratégie, tandis que M. Ekkerhard sera une sorte de directeur général, responsable de la bonne marche industrielle du groupe, notamment de la sidérurgie.

Plus que jamais, *« big is beautiful »* : Thyssen Krupp AG sera un monstre de 70 milliards de marks (240 milliards de francs) de chiffre d'affaires – que ses dirigeants veulent rapidement porter à 100 milliards –, employant 186 000 salariés. Il se recentrera sur cinq métiers de base (acier, machine-outil, *ingénierie, équipement* automobile, négoce), représentant les trois quarts du chiffre d'affaires actuel. Pas question, du moins officiellement, de faire maigrir fortement le nouvel ensemble : M. Schultz a annoncé que les cessions concerneraient seulement 4 à 5 milliards de marks. L'OPA financée par endettement prévue par M. Cromme *l'aurait au contraire* contraint à faire des coupes radicales et à augmenter sa rentabilité pour rembourser sa dette. La direction affirme toutefois se soucier des actionnaires et avoir un objectif de rentabilité de 15 % des capitaux investis.

Le processus ne s'achèvera que fin 1998, par l'approbation de la fusion par les assemblées générales des actionnaires des deux groupes. Les parités de fusion ne sont toujours pas encore connues, alors que Krupp vaut en Bourse 7,1 milliards de marks, soit deux fois mois que Thyssen (13,3 milliards de marks). Les évaluateurs doivent tenir compte des exigences de la fondation Krupp, qui possède 51 % de l'entreprise et voudrait avoir, avec son allié l'Etat iranien (22 % du capital de Krupp), *la minorité* de blocage du nouvel ensemble.

Malgré l'annonce de 1,5 milliard de marks d'économies sur cinq ans, la direction du groupe s'est engagée auprès du syndicat de la métallurgie IG Metall à ne procéder à aucun licenciement liée à la fusion d'ici à l'an 2001. Les réductions d'emplois induits par le rapprochement ne seront que de 2 000 personnes, dont *la moitié* hors d'Allemagne.

Enfin, le nouvel ensemble n'abandonnera qu'en apparence le *système de cogestion* spécifique à l'industrie du charbon et de l'acier. Dans la cogestion « normale », salariés et actionnaires ont chacun dix sièges au conseil de surveillance mais, en cas de désaccord avec les salariés, le président fait pencher la balance du côté des actionnaires avec son droit de vote double. Dans la sidérurgie, il y a un 21e membre neutre, qui départage le conseil *tandis que les salariés* ont un droit de regard sur la nomination du directeur du personnel. Légalement, ce système n'existera plus dans le nouvel ensemble. Mais les dirigeants sont en train de négocier avec les syndicats un accord spécifique qui leur donne, dans les faits, le même pouvoir qu'auparavant.

Arnaud Leparmentier

Le cinquième groupe allemand

THYSSEN KRUPP AG : CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR

en milliards de deutschemarks

Secteur	
ACIER	21,5
ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE	8,7
INDUSTRIE (*composants*, ascenseurs)	7,7
INGÉNIERIE	4
NÉGOCE	14,9
AUTRES (immobilier, télécoms)	13,2

Le groupe, qui réalisera 70 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires, prévoit 1 milliard de deutschemark d'économies après la fusion.

Les deux konzerns qui enflammèrent l'Europe

EN DÉCIDANT de fusionner, Krupp et Thyssen s'apprêtent à tourner une page marquante dans l'histoire allemande et européenne. Plus que tout autre, ces deux groupes ont incarné pendant un siècle la puissance de l'Allemagne, sa domination industrielle, comme sa force de destruction. *Basés dans la Ruhr*, ils ont fait de cette région le cœur de la première révolution économique et industrielle du pays, l'exemple que le reste de l'Europe a voulu imiter, puis détruire. Leurs noms, symboles de fer et de feu, ont tonné sur tout le continent européen, été maudits par des millions de personnes, avant de devenir la fierté d'une nouvelle république allemande, fondant, après-guerre, sa *prospérité sur le consensus social*.

Tout commenca à Essen en 1811, en pleine guerre napoléonienne. Issu d'une famille de commerçants, Friedrich Krupp décide de créer une petite fonderie. Les *techniques nouvelles de la fabrication* de l'acier sont encore mal connues, les investissements sont lourds, l'affaire démarre lentement. *En 1826, lorsque Friedich* Krupp meurt, l'entreprise est couverte de dettes.

Son fils aîné, Alfred, alors âgé de 14 ans, décide de poursuivre. C'est *lui qui* fera véritablement naître le groupe. Esprit curieux, habile à appliquer les nouvelles techniques, il se lance dans la production d'équipements ferroviaires où il acquiert une réputation mondiale. Il invente en 1847 les essieux en acier fondu puis les bielles, les premiers bandages de roue sans soudure, les tiges pour pistons de locomotives. Dès 1840, il met aussi au point des canons de fusil en acier fondu, puis des canons tout en acier en 1858 et, enfin, le premier canon à chargement par l'arrière. *Bismarck le soutient*.

PRO-NAZIS

Alors que l'usine métallurgique *Thyssen, fondée en 1867 à Duisburg* n'en est qu'à ses premiers balbutiements, Krupp explose. De 1840 à 1880, le nombre de ses salariés est passé est de 72 à 8 000. Le groupe s'étend vers l'amont (mines de charbon et de fer) comme vers l'aval (chantiers navals, usines de blindage), créant un des *Konzern* qui vont structurer toute l'économie allemande. *Autoritaire, paternaliste*, Alfred Krupp s'oppose violemment aux syndicats, mais donne à ses salariés un système d'assurance sociale et de retraite, qui préfigure *les lois sociales de Bismarck*.

A sa mort, en 1887, Alfred Krupp laisse un empire derrière lui. La villa Hügel, la maison familiale, *est devenue le haut lieu de la* bourgeoisie industrielle allemande, des responsables militaires et diplomatiques. Son fils Friedrich, et surtout sa petite-fille Bertha, avec son mari Gustav Krupp von Bolhen und Halbach, vont renforcer l'expansion. La Première guerre mondiale apportera à Krupp un nouvel essor et une autre renommnée, avec « la *grosse Bertha* », *un canon d'une* portée de plus de 100 kilomètres, qui pillonera Paris en 1918.

Après la guerre, les Alliés lui *interdisent toute production militaire*. Le groupe tangue, puis se reprend. En 1926, Krupp recommence à étendre son emprise. A la même date, Thyssen, sous l'impulsion de Fritz Thyssen, fils du fondateur, intègre les *Vereinigte Stalwerk (aciéries réunies)*, cartel allemand de l'acier. Les deux groupes ont le même esprit de revanche. Dès 1931, Fritz Thyssen et *Alfried Krupp, héritier de l'empire*, deviennent SS et financent le parti nazi. Lors de l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le président de Krupp déclare : *« L'évolution politique coïncide avec les vœux que nous avons formés depuis longtemps »*.

Krupp et Thyssen soutiennent sans retenue la politique *hitlérienne et la remilitarisation de* l'Allemagne, dont ils sont les plus grands bénéficiaires. Si Fritz Thyssen décide de s'exiler après le pacte germano-soviétique – il sera plus tard prisonnier à Dachau –, Gustav Krupp et son fils Alfried figurent parmi les plus hauts dignitaires du régime. Krupp, donné comme le modèle de l'entreprise national-socialiste, a même une *usine, nommée Bertha*, à Auschwitz où sont employés des centaines de prisonniers du camp.

CONSENSUS SOCIAL

A la fin de la guerre, Alfried Krupp est condamné à douze ans de prison par un tribunal militaire américain. Le groupe, comme Thyssen, est condamné à être démantelé. Mais la montée de la *guerre froide change la perspective*. Les Alliés veulent permettre à l'Allemagne de redevenir une puissance forte face aux Soviétiques. *Alfried Krupp est libéré en* 1951 et reprend en 1953, les rênes du groupe, presque intact.

En 1967, Krupp, au bord de la faillite, est sauvé par les banques *allemandes. La famille se retire au* profit d'une fondation. Thyssen, lui, commence déjà à supprimer des effectifs dans ses aciéries, en *parfaite concertation avec les syndicats*. Ce consensus social permet aux groupes allemands d'éviter les lourdes conséquences de la crise de la sidérurgie, alors que les autres sidérurgistes européens sont tous en faillite.

Krupp et Thyssen repoussent un premier projet de fusion en 1983 : une telle restructuration ne leur *semble pas nécessaire. Neuf ans* plus tard, Krupp lance la première OPA hostile allemande contre son concurrent Hoesch. Il tente la *même opération, l'an dernier*, avec Thyssen puis négocie une fusion. Les deux groupes, à nouveau, donnent le signal d'un changement dans l'économie allemande.

Martine Orange

Amende maximale requise en Belgique contre Renault

LE MINISTÈRE PUBLIC a requis, vendredi 6 février, devant le tribunal de Bruxelles, une amende de 20 millions de francs belges (3,2 millions de francs français) à l'encontre de Louis Schweitzer, PDG de Renault, et de Bernard Garsmeur, directeur de la filiale belge. C'est le maximum de l'amende applicable pour le délit de non-respect de la législation sociale qui est établi, selon le procureur, dans la procédure *de fermeture de l'usine Renault de Vilvorde*, annoncée le 27 février 1996.

M. Schweitzer, présent à l'audience, a déclaré avoir consulté, avant l'annonce de la décision, un cabinet d'avocats belges pour agir en *conformité avec les lois du royaume. 897 employés* de Renault-Vilvorde s'étaient portés partie civile, demandant le franc symbolique pour le préjudice subi. Le jugement devrait être rendu en mars, après les plaidoiries, le 25 février, *des avocats de Renault*. – *(Corresp.)*

Le rapprochement entre la San Paolo et l'IMI donnera naissance à la première banque italienne

ROME
correspondance

Le mariage entre l'Istituto Bancario San Paolo di Torino et la banque d'affaires Istituto Mobiliare Italiano (IMI) se fera. Le conseil d'administration de la banque commerciale turinoise a donné son feu vert, vendredi 6 février. *L'administrateur délégué* de la San Paolo, Luigi Maranzana, a reçu mandat pour élaborer le projet *industriel. Le directeur général* de l'IMI, Rainer Masera, devrait être chargé de suivre le projet d'intégration au cours du conseil d'administration de la banque d'affaires, prévu pour le mercredi 11 février.

Les autorités monétaires italiennes doivent encore donner leur accord, mais tout laisse penser *que la fusion aboutira dans le* courant de l'année. Le nouvel ensemble, qui a été accueilli favorablement par la Bourse, pourra compter sur un total d'actifs de 340 000 milliards de lires (1 150 milliards de francs) qui feront de San Paolo-IMI le premier groupe bancaire italien (devant l'Ambrocaripio, en seconde position avec 240 000 milliards de lires d'actifs). Malgré les doutes qu'ils ont émis jusqu'ici sur l'opération, les actionnaires de l'IMI, la banque Monte dei Paschi di Sienna et la fondation Cariplo, devraient, eux aussi, participer au nouveau groupe. La banque de Sienne, qui possède 10 % de l'IMI et 3 % de la San Paolo, aura un *poids significatif dans le nouvel* ensemble. Les autres actionnaires importants seront les Espagnols de la Santander, la Reale Mutua Assicurazioni, ainsi que l'IFIL, le holding de la famille Agnelli. Giovanni Agnelli, interrogé, s'est d'ailleurs déclaré *« bien entendu favorable »* à la fusion et en parfait accord avec les idées de Gianni Merlini, le président de la fondation publique Compagnia San Paolo, principal actionnaire de la San Paolo.

Le projet prévoit la possibilité d'intégrer d'autres partenaires : le rapport présenté par l'administrateur délégué, *« sur la base d'une analyse conduite aussi avec le conseiller Goldman Sachs »*, considère l'hypothèse de fusion avec l'IMI comme *« la plus favorable pour la San Paolo afin de réaliser un projet ouvert à d'ultérieurs et plus amples processus d'agrégation »*. Le nouvel ensemble, selon le conseil d'administration de la San Paolo, permettra d'atteindre quatre objectifs prioritaires. En premier lieu, il améliorera la position de la première banque commerciale italienne avec plus de 200 000 milliards de lires de ré*colte de fonds (680 milliards de* francs), et 180 000 milliards de crédit distribué.

GESTION DE L'ÉPARGNE

La fusion avec l'IMI se traduira également dans le renforcement du leadership dans le domaine de la gestion d'épargne, avec une masse critique représentant plus de 100 000 milliards de lires en gestion 340 milliards de francs) et une part de marché dans le *compartiment des fonds tournant* avoisinant les 20 %.

Le nouveau groupe sera aussi *très compétitif dans le domaine de* la banque d'investissement grâce à la *« complémentarité de l'exploitation et de la distribution »* des deux banques, ainsi que dans *« l'assistance et le conseil financier »* grâce aux expériences acquises dans ce secteur par l'IMI et Crediop, filiale de la San Paolo. *« Les banques italiennes, comme le démontre le dynamisme manifesté ces dernières semaines, sont conscientes des défis qu'elles vont devoir affronter et de la nécessité pour notre système financier de disposer de groupes universels avec les dimensions adaptées à la compétition internationale »*, a déclaré Gianni Merlini en annonçant le mariage de l'année. Le système bancaire italien se prépare à l'échéance de la monnaie unique et aux nouvelles situations de concurrence.

Jusqu'au bout, le Credito Italiano avait tenté de se substituer à l'IMI pour l'alliance avec la San Paolo. Mais la solution qui a été choisie semblait plaire particulièrement aux institutions locales. Dans une déclaration commune, la mairie, la province de Turin et la région du Piémont se sont félicitées que *« l'ensemble ainsi conçu permet de maintenir à Turin le pouvoir de décision de la première banque italienne et fait de la ville une place financière de première grandeur »*.

Salvatore Aloïse

Havas Advertising rachète l'américaine SFM Media Corporation

HAVAS ADVERTISING, filiale publicitaire du groupe Havas, a annoncé, vendredi 6 février, le rachat de la totalité du capital de SFM Media Corporation, première centrale d'achat média indépendante américaine, avec un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars (environ 6 milliards de francs) en 1997. Selon Alain de Pouzilhac, PDG d'Havas Advertising, *« cette acquisition consolide la présence* [du] *groupe sur le premier marché mondial. Elle conforte la position d'Havas Advertising, dans la perspective de l'alliance internationale avec un partenaire anglo-saxon, à laquelle le groupe travaille afin de constituer, avant fin 1998, un groupe figurant parmi les cinq premiers mondiaux »*.

DÉPÊCHES

■ **CEA : la direction du Commissariat à l'énergie atomique** (CEA, 17 000 salariés) a dénoncé, le 20 janvier, la *convention* collective résultant de l'accord du 18 avril 1988 et reconduite jusqu'au 18 avril 1998. Celle-ci restera valable jusqu'au 18 avril 1999. D'ici là, la direction entend négocier un nouveau texte avec les syndicats.

■ **SCOR : le premier réassureur français**, qui vient d'investir 1,2 milliard de francs dans la Coface et dans Euler (ex-SFAC), a annoncé que son résultat net devrait s'établir à 925 millions en 1997, en progression de 48 %, soit un rendement de 14,1 % de ses capitaux propres.

■ **MYRYS : la société britannique Klesh** a été désignée comme repreneur de l'entreprise de chaussures par le tribunal de commerce de Limoux (Aude). Klesh prévoit de garder 267 emplois sur les 364 existants sur le site de production de Limoux, et de céder une vingtaine de magasins à Etam.

■ **CRÉDIT MARTINIQUAIS : l'ancien PDG** de la banque antillaise, Pierre Michaux, a été mis en examen, vendredi 6 février à Fort-de-France, pour abus de biens sociaux, et placé sous contrôle judiciaire.

■ **CHASE MANHATTAN : le premier groupe bancaire américain pourrait supprimer 3 000 emplois administratifs** dans le cadre d'une restructuration, selon le *Wall Street Journal* du 6 février.

Les « supermarchés » de sicav se développent en France

Devant la mauvaise volonté des banques à vendre à leurs clients les fonds de gestion collective gérés par d'autres établissements, plusieurs institutions ont décidé de proposer l'ensemble des produits disponibles sur le marché, sans supplément de prix

« RABAIS importants sur toutes les sicav ! » Aucun établissement financier ne s'est laissé aller au marketing sémantique cru du commerce. Mais les méthodes de vente des sicav accumulent de plus en plus les points communs avec celles des univers professionnels agressifs. Une petite poignée de « boutiques » financières ont compris quel (grand) parti tirer de l'organisation captive du marché des sicav en France. Tant que le client se contente d'acheter au guichet de sa banque la ou les sicav maison, tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le tapis rouge est déroulé. Mais s'il lui vient l'idée de demander à sa banque de lui acheter des sicav d'une autre banque, le ton change du tout au tout. Le guichetier ou le conseiller de clientèle va commencer par faire assaut d'un discours commercial persuasif qui n'a pas d'autre but que de lui démontrer que les sicav de la concurrence ne sont pas meilleures que les sicav maison. Si le client persiste dans ses intentions infidèles, un argument ultime auquel il risque d'être plus sensible est brandi. Pour les dissuader de leur faire l'affront d'acheter à leurs propres guichets les produits concurrents, ils prélèvent des frais supplémentaires.

La mauvaise volonté commerciale de la grande majorité des banques a donné des idées fructueuses à un nombre réduit d'établissements financiers et a contribué à ouvrir un fonds de commerce nouveau et intéressant. Les « supermarchés » de sicav, dans lesquels sont vendus toutes les sicav de toutes les banques sans supplément de prix, quand ce n'est pas à prix cassés, étaient nés.

PLUS D'UN MILLIER

Les « grandes surfaces » actuelles, dont les catalogues s'enorgueillissent d'un nombre élevé de produits, n'ont fait que reprendre à leur compte les méthodes de vente pratiquées il y a quelques années par une « supérette » dont l'agressivité commerciale ne s'est jamais départie d'une grande discrétion. Les guichets de la Banque de France proposaient à leurs clients les sicav commercialisées par les établissements financiers sans supplément de prix. Mais le « libre-service » de la « mère de toutes les banques » a été sacrifié en janvier 1994 sur l'autel de l'indépendance.

Les moyens mis en œuvre par le premier « supermarché » de sicav relèvent d'une autre dimension. La Centrale des placements de la Banque Cortal, la banque sans guichets du groupe Paribas, qui a réinventé, début 1994, le libre-service de sicav, met ni plus ni moins à la disposition de ses clients la totalité des sicav en vente en France – plus d'un millier. La Centrale des placements, qui a été le pionnier de la vente libre des sicav, a prospéré sur un message commercial simple, clair et précis : vous ne payez pas de frais de transaction quand vous achetez ou quand vous vendez une sicav, vous ne payez que les droits d'entrée propres à chacune (mais il y a des promotions ponctuelles qui se traduisent pour le consommateur par des rabais), vous ne payez que des droits de garde annuels de 0,15 % des sommes placées et 15 francs par ligne. Là, c'est la tarification à la carte.

TROIS CAS DE FIGURE

Mais Cortal propose une variante. *« Nous avons aussi un "menu"*, explique Philippe Nahum, directeur du conseil clientèle de la banque Cortal. *Vous pouvez payer un forfait annuel de 480 francs. Dans ce cas, vous n'avez pas de droits de garde à payer. »* Et il ajoute : *« Vous bénéficiez d'un compte chèque rémunéré. Vous avez accès à un découvert automatique sur 50 % des sommes placées en sicav. Et vous recevez le "tableau de bord de votre épargne", un document trimestriel qui permet d'avoir une vision synthétique de l'ensemble de vos sicav et qui donne des conseils pour faire évoluer la répartition du portefeuille. »*

Le deuxième « supermarché » de sicav, qui obéit à des principes commerciaux voisins, a accueilli ses premiers clients en septembre 1994. Il a été ouvert par Vega Finance, la maison de titres du groupe Caisse des dépôts et consignations. Il y a, là encore, en rayon, toutes les sicav de toutes les banques. La tarification emprunte trois voies différentes. Elle varie suivant les accords commerciaux passés entre Vega Finance et les « fabricants » de sicav, c'est-à-dire les banques ou les compagnies d'assurance « promoteurs ».

Premier cas de figure : le client du « supermarché » n'a pas de frais de transaction à payer et les droits d'entrée sont réduits. Ces conditions (c'est la formule la plus avantageuse) sont offertes sur les sicav de cinquante et un établissements. Les promoteurs qui sont prêts à faire les plus gros sacrifices se recrutent pour l'essentiel dans les compagnies d'assurances, les banques ou les sociétés de gestion qui n'ont pas de réseau suffisant. Elles ont tout intérêt à élargir leur champ de prospection commercial. *« Les droits d'entrée peuvent être réduits à 2 % pour les sicav d'actions, alors qu'ils sont en moyenne de 3 %, et à 0,50 % pour les sicav d'obligations, alors qu'ils sont en moyenne de 1,50 % »*, explique Claire Durrieu, responsable du marketing de Vega Finance. Résultat intéressant : il peut être moins cher d'acheter une sicav d'un établissement financier chez Vega Finance que de l'acheter auprès de sa maison mère.

Deuxième cas de figure : il n'y pas de réduction sur les droits d'entrée. Mais il n'y a pas de frais de transaction à payer : trente-quatre établissements ont passé un accord semblable avec Vega Finance. C'est dans cette catégorie « minimaliste » que figurent les grands réseaux bancaires (BNP, CIC ou Crédit lyonnais) qui ont accepté de jouer le jeu commercial.

Le troisième cas de figure est le moins intéressant du point de vue du client. En l'absence d'accord avec le promoteur, les frais de transaction s'élèvent à 60 francs. Sur le gros millier de sicav en vente chez Vega Finance, chaque catégorie comprend autour de 350 sicav. Quel que soit le cas de figure, il y a des droits de garde à payer sur les sicav distribuées par la maison de titres de la Caisse des dépôts (il n'y en a pas sur les sicav maison estampillées Vega Finance). Ils s'élèvent à 0,24 % TTC sur les actifs détenus au 30 novembre de chaque année. Pour les portefeuilles inférieurs à 200 000 francs, Vega Finance facture un forfait de 485 francs.

Le dernier-né des « supermarchés » de sicav a été inauguré en novembre 1997. Réponse expresse placement – c'est le nom de l'enseigne – a été ouvert par American Express. Les rayons sont moins garnis que ceux de la Centrale des placements et du service sicav de Vega Finance : neuf cents sicav y sont en vente à l'heure actuelle, mais la totalité des produits existants sera disponible en avril. Réponse expresse placement présente beaucoup de points communs avec la Centrale des placements. La ressemblance n'est pas fortuite. American Express a conclu un accord commercial avec la Banque Cortal, qui a mis sa logistique à la disposition de Réponse expresse placement. Mais la tarification se coule dans un moule différent. American Express pratique un forfait de 75 francs par trimestre. Mais il n'y a pas de frais de transactions supplémentaires et pas de droits de garde. Le client paye les droits d'entrée propres à chaque sicav, mais ceux-ci peuvent être réduits. A la manière de la Banque Cortal, Réponse expresse placement offre des promotions ponctuelles sur les droits d'entrée. *« Les réductions sont variables suivant les établissements »*, explique Laurent Dorpe, directeur chez American Express Bank.

Les succès commerciaux remportés par les premiers « supermarchés » de sicav devraient encourager l'ouverture rapide de nouvelles enseignes aux méthodes de vente identiques. Le service sicav de la Banque Cortal, qui fait la course en tête, compte près de 30 000 clients.

Michel Turin

Une littérature abondante

Les « supermarchés » de sicav ne se contentent pas de « casser » les prix. Ils offrent à leurs clients une littérature qui doit leur permettre de faire leur marché en toute connaissance de cause. Cortal publie un guide annuel des sicav qui est accompagné d'une mise à jour semestrielle. Son « Tableau de bord de l'épargne » fournit chaque trimestre une répartition d'actifs.

Vega Finance met à la disposition de ses clients un guide des sicav très complet qui répertorie tous les produits et fournit de nombreux indicateurs : sécurité apportée par le promoteur, performances enregistrées, rang occupé par la sicav, indicateur de risque, conditions d'achat et frais pratiqués. De son côté, Réponse Expresse Placement propose à ses clients une lettre trimestrielle.

Impôt sur le revenu : la mensualisation est possible à tout moment

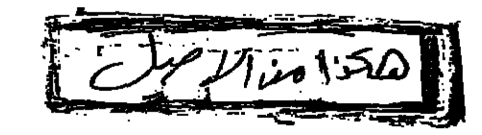
Les contribuables qui le souhaitent peuvent désormais opter pour la mensualisation de leur impôt sur le revenu à tout moment de l'année. Mais les effets seront différents selon la date. Si vous exercez cette faculté avant le 11 mai, vous pourrez opter pour une mensualisation prenant effet au cours de cette année ou seulement à compter du 1er janvier 1999. Si vous optez pour la mensualisation après le 10 mai, celle-ci ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 1999. L'option peut être exercée en renvoyant à votre centre des impôts le formulaire qui vous a été adressé avec la demande de paiement de votre dernier tiers provisionnel. Mais vous pouvez aussi opter pour la mensualisation en remplissant un formulaire *ad hoc* disponible dans votre trésorerie, ou encore par Minitel.


FISCALITÉ

Si vous optez pour la mensualisation dans le courant de l'année, le fisc n'effectuera bien souvent son premier prélèvement qu'au cours du deuxième mois qui suit celui de l'option. Exemple : si vous avez opté pour la mensualisation fin mars, votre premier prélèvement n'aura lieu qu'en mai. Exceptionnellement, les mensualités d'avril et de mai seront donc prélevées en une seule fois. Le fisc se livrera aussi à un autre calcul pour ajuster le montant des acomptes provisionnels que vous avez payés à l'impôt que vous auriez acquitté si vous étiez mensualisé. Ainsi, lorsque le montant des tiers provisionnels payés dépasse les sommes qui auraient été prélevées si vous étiez mensualisé depuis le début de l'année, l'excédent vous est remboursé. Inversement, si les tiers payés restent inférieurs aux prélèvements mensuels que vous auriez subis, vous devrez verser la différence. Une fois ces régularisations effectuées, les mensualités suivantes sont prélevées normalement comme indiqué ci-dessous.

Si vous optez pour la mensualisation à compter du 1er janvier 1999, les modalités des prélèvements sont plus simples. Dix prélèvements auront lieu de janvier à octobre. Chacun d'eux sera égal au dixième de l'impôt établi l'année précédente. Le solde éventuel sera prélevé le cas échéant en novembre puis en décembre. Sachez, enfin, que pour résilier l'option pour la mensualisation, il vous suffira d'adresser une simple lettre à votre percepteur : avant le 1er juin pour une interruption des prélèvements à compter du mois de juillet ; avant le 1er décembre pour un interruption à compter du mois de janvier.

Laurent Edelmann



REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	06-02-98	Diff.
Coflexip	633	+6,38
Elf Aquitaine	655	-5,34
Esso	497	-3,68
Total	629	-1,41
Elyo	—	—

PRODUITS DE BASE

	06-02-98	Diff.
Air Liquide	957	-1,13
Eramet	253	+3,26
Gascogne (B)	517	+1,37
Metaleurop	61,60	-3,59
Pechiney	240	-0,20
Rhone Poulenc A	269	-3,92
Rochette (La)	24,35	+0,20
Usinor	85,50	+1,54
Vallourec	407	+9,70
CFF.(Ferrailles)	456	-3,97
Oxyg.Ext-Orient	3485	+0,86

CONSTRUCTION

	06-02-98	Diff.
Bouygues	818	+4,87
Ciments Francais	288	+7,10
Colas	1040	-2,62
Eiffage	335	+1,48
Groupe GTM	420	+1,20
Imetal	714	-7,15
Lafarge	398	+1,99
Lapeyre	356	-7,41
Saint-Gobain	790	-2,22
SGE	177	-6,29
Vicat	512	-1,72

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	06-02-98	Diff.
Alcatel Alsthom	775	-4,67
Bull#	61	-10,29
Carbone Lorraine	1922	+3,94
CS Signaux(CSEE)	200	-0,99
Dassault-Aviation	1326	-1,11
Dassault Electro	612	-2,55
De Dietrich	308	+0,65
Fives-Lille	357	-2,98
France Telecom	273,50	+4,58
Intertechnique	1335	+2,29
Legrand	1340	-9,92
Legris indust.	245	+4,70
Sagem SA	3200	—
Sat	1765	-0,28
Schneider SA	356	-0,16
SFIM	1142	+3,25
Sidel	411	+0,98
Thomson-CSF	213,50	+1,66
Zodiac ex.dt divid	1283	-4,25
CNIM CA#	187,90	-4,66
Faiveley #	214,50	-2,85
GFI Industries #	1105	-1,16
HIT Ly #	530	—
Manitou #	830	+7,79
Mecatherm #	209,90	-12,54
NSC Groupe Ny	815	+2,64
Radiall #	750	+2,73
Sediver	147,50	-13,23

Les financières en vedette

LA BOURSE de Paris a ralenti l'allure au cours de la période écoulée, attitude compréhensible après les gains exceptionnels (6,94 %) engrangés huit jours plus tôt. Il n'empêche, les valeurs françaises terminent quand même la semaine à un nouveau sommet, ayant au passage inscrit un nouveau record historique, jeudi, en cours de séance, à 3 239,39 points. En cinq séances, l'indice CAC 40 s'est apprécié de 1,40 % pour s'établir en clôture vendredi à 3 216,66 points. Depuis le début de l'année, les valeurs françaises affichent un gain de 7,26 %. Cette progression s'est effectuée en dépit du repli du dollar mais toujours dans un contexte de liquidités abondantes et de restructurations industrielles.

VALEURS

Parmi les perdants de la semaine, il y a les pharmaceutiques. Presque contre toute attente, ces dernières n'ont pas bénéficié de l'annonce, samedi 31 janvier, de la fusion de Smith-Kline Beecham et de Glaxo Wellcome pour donner naissance au premier groupe mondial du secteur. Rhône-Poulenc termine la semaine à 269 francs, en baisse de 3,93 % sur son cours du vendredi 30 janvier. *JP Morgan a abaissé sa* recommandation à neutre. Sanofi et Synthélabo ont également terminé la semaine dans le rouge. La filiale d'Elf Aquitaine a perdu 0,59 %, à 671 francs, et celle de L'Oréal a abandonné 2,97 %, à 785 francs. Les niveaux de valorisation atteint, par ces titres commencent néanmoins à inquiéter et une banque française s'apprête à passer de « + » à « – » sur Synthélabo et Sanofi. Le président de cette dernière se déclare, dans un entretien au *Journal des finances* de cette semaine « *confiant pourt 1998* ». Interrogé sur la trésorerie du groupe qui s'élève à 4 milliards de francs, Jean-François Dehecq répond qu'il vaudrait mieux pour ses actionnaires que les liquidités soient investies dans des actifs industriels plutôt qu'en placements financiers à court terme « *mais qu'il ne faut surtout pas se précipiter ni succomber aux effets des modes* ». Les perspectives de restructurations ont en revanche donné des ailes aux valeurs financières. Ces dernières ont, entre autres raisons, bénéficié de l'entretien accordé aux *Echos* par le président de la Société générale. *Daniel Bouton a* déclaré que son établissement avait les moyens de procéder à une acquisition majeure et qu'il était facile de démontrer qu'un rapprochement franco-français dans la banque pouvait créer de la valeur pour les actionnaires. La Société générale a terminé la semaine sur une progression de 8,54 % à 864 francs. *La BNP a gagné* 5,21 %, à 333,10 francs, son plus haut niveau annuel. Le Crédit lyonnais a gagné 26,55 %, à 347 francs, grâce à la perspective d'une privatisation rapide. Selon la société de Bourse Ferri, « *la fête est finie* » pour le Crédit lyonnais. L'augmentation de la solvabilité du groupe et *le rachat à l'EPFR de la clause de retour à meil*leure fortune sont les préalables indispensables à la privatisation. Ils aboutiront selon Ferri à la création de 68,5 millions de titres nouveaux et à une forte dilution des détenteurs de certificats d'investissement qui n'est pas encore prise en compte par le marché. France Télécom, qui avait gagné 10,81 % au cours de la semaine passée, termine la période sur un gain de 4,59 %, à *273,50 francs. Mis à part le fait que l'opérateur* a lancé un emprunt de 1 milliard de francs indexé sur le cours moyen de l'action observé cette semaine, les gérants estiment que le titre bénéficie d'un effet de rareté. Plutôt attentistes jusque-là, ces derniers se précipitent en effet sur une valeur très sous-pondérée dans leur *portefeuille comparativement à son poids dans* l'indice alors qu'elle ne cesse de monter. D'autres gestionnaires ont également fait état cette semaine d'arbitrage entre Deutsche Telekom et l'opérateur français. Depuis l'ouverture de son capital (au prix de 182 francs par titre), France Télécom s'est appréciée de 50,27 %.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	06-02-98	Diff.
Bertrand Faure	420	—
Labinal	1569	-0,69
Michelin	329	+0,76
Peugeot	868	+7,96
Plastic Omn.(Ly)	820	+3,14
Renault	194,90	-0,10
Sommer-Allibert	212,10	+1,72
Valeo	448,20	+4,64
Ecia	1350	+3,60
Sylea	624	+4,87

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	06-02-98	Diff.
BIC	455	+1,47
Chargeurs	332	-0,89
Clarins	528	+0,95
Deveaux(Ly)#	793	-0,25
DMC (Dollfus Mi)	148	+11,27
Essilor Intl	1898	+1,71
Hachette Fili.Med.	1381	+0,07
L'Oreal	2512	+1,41
Moulinex #	148,10	-4,38
Sanofi	671	-0,59
S.E.B.	780	+2,63
Skis Rossignol	122,90	+2,41
Strafor Facom	460	+2,67
Synthelabo	785	-2,96
Arkopharma#	324	+1,25
Boiron#(Ly)	389	+9,60
Devanlay	625	-4,14
Gautier France #	284	—
Guerbet	216	+4,42
Hermes internat.1#	458,50	-0,32
Info Realite #	256	-4,47
Pochet	720	+1,40
Reynolds	364	+2,24
Robertet #	1110	-2,54
Smoby (Ly)#	552	-1,42
Virbac	520	—

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	06-02-98	Diff.
Bongrain	2800	+2,94
Danone	1206	+0,41
Eridania Beghin	1065	-2,29
Fromageries Bel	4400	+0,57
LVMH Moet Hen.	1138	+1,51
Pernod-Ricard	380	-3,06
Remy Cointreau	105	+9,37
SEITA	244,50	+7,23
Brioche Pasq.(Ns)#	720	-3,09
L.D.C.	1040	-2,43

DISTRIBUTION

	06-02-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	645	+0,76
Carrefour	3480	+5,13
Casino Guichard	362	+6,47
Castorama Dub.(Li)	798	+2,30
Comptoirs Mod.	3030	+4,62
Damart	4000	-0,49
Galeries Lafayette	3800	-2,43
GrandVision	238,80	+1,96
Groupe Andre S.A.	660	+0,45
Guilbert	930	+0,21
Guyenne Gascogne	2000	+7,52
Pinault-Print.Red.	3761	+4,47
Primagaz	513	+0,58
Promodes	2611	+1,59
Rexel	1978	+0,40
Monoprix	360	+4,34
But S.A.	288	-2,37
IMS(Int.MetalSer)#	75	+0,13
Manutan	500	+1,31
Rallye(Cathiard)Ly	258,50	+2,98
Rubis #	145,50	+4

AUTRES SERVICES

	06-02-98	Diff.
Accor	1190	-1,32
Atos CA	904	+1
BIS	—	—
Canal +	1201	-2,83
Cap Gemini	617	+5,83
Cipe France Ly #	195	-5,79
Club Mediterranee	407	-6,43
Dassault Systemes	187	+1,13
Eaux (Gle des)	921	+3,58
Euro Disney	8,85	+2,31
Europe 1	1390	+2,20
Eurotunnel	6,05	+1,68
Gaumont #	472,20	+7,80
Havas	439	+0,29
Havas Advertising	851	-3,51
Infogrames Enter.	209	-1,64
NRJ #	950	—
Pathe	1120	+7,27
Publicis #	575	—
S.I.T.A	1180	-1,25
Sodexho Alliance	3272	-0,84
Sogeparc (Fin)	400	—
Spir Communic. #	420	-2,77
Suez Lyon.des Eaux	790	+8,36
Technip	601	-5,66
G.T.I (Transport)	308	+11,95
Louvre #	306,70	—
Altran Techno. #	1965	-2,23
Assystem #	225	+4,16
Fraikin 2#	360	-3,22
Groupe Partouche #	340	-5,55
M6-Metropole TV	661	+4,42
Norbert Dentres.#	740	+6,47
TF1	648	-1,36

IMMOBILIER

	06-02-98	Diff.
Bail Investis.	837	-0,35
Finextel	110	-0,90
G.F.C.	568	+3,27
Immeubl.France	393	+3,14
Klepierre	895	+3,82
Rue Imperiale(Ly)	5650	+1,09
Sefimeg CA	378	+2,43
Silic CA	926	+3,46
Simco	466,50	-2,81
UIF	451,90	-1,54
Uniball	660	-4,20
Fonciere (Cie)	615	+4,23
Fonciere Euris	287	-1,03
Fonc. Lyonnaise #	757	+5,13
Foncina #	546	—
Imm.Plaine Monc.	180,20	—
Im.Marseillaise	8900	+1,71
Frankoparis #	67,20	-9,37
Immob.Batibail Ny#	246	-2,38
Immob.Hotel. #	35	-5,40

SERVICES FINANCIERS

	06-02-98	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	326,60	+1,88
Axa	526	+3,33
B.N.P.	333,10	+5,21
C.C.F.	418,90	+0,38
CPR	479	-0,18
Cred.Fon.France	96,70	+0,20
Credit Lyonnais CI	347	+26,54
Dexia France	739	+1,37
GAN ex.dt sous.	151,90	+0,86
Interbail	171,80	+2,75
Locindus	824	+0,12
Natexis	342,10	+5,58
Paribas	566	+3,28
SCOR	319,20	+2,01
Selectibanque	71,45	+1,92
Societe Generale	864	+8,54
Sophia	247,60	-3,65
UIS	217,40	+1,11
Union Assur.Fdal	803	-0,98
Via Banque	184	+2,16
Worms & Cie	349,90	+2,60
Bancaire (Cie)	915	-0,86
Cetelem	730	-0,68
France S.A	1213	-0,57
Immobanque	668	+1,21
UFB Locabail	—	—
Assur.Bq.Populaire	660	-0,90
Cardif SA	—	—
C.A. Paris IDF	850	—
Factorem	638	+0,47
I.C.C.#	152	+2,01
Union Fin.France	665	-4,45

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	06-02-98	Diff.
Bollore Techno.	858	+2,14
Cerus Europ.Reun	35	+1,15
CGIP	2348	+8,95
Christian Dior	681	+0,29
Dynaction	145,50	+1,18
Eurafrance	2454	-0,64
Fimalac SA	512	+1,78
Gaz et Eaux	2440	+0,61
Lagardere	222,50	+2,53
Lebon	276	-2,30
Marine Wendel	820	+9,18
Nord-Est	122	+0,82
Salvepar (Ny)	480	+1,05
Albatros Invest	168	+5,72
Burelle (Ly)	400	+5,54
Carbonique	10850	+0,27
Centenaire Blanzy	431,10	-4,20
F.F.P. (Ny)	298	+2,37
Finaxa	427,40	+9,03
Francarep	300	+1,35
Sabeton Ly	646	-0,76
Finatis(ex.Locain)	205	+2,50
Montaignes P.Gest.	—	—
Siparex (Ly) #	123,40	-2,06

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 30 janvier

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION
Performance moyenne sur 1 an : 5,21 %, sur 5 ans : 44,72 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Slivarente	CL	1	10,56	25	58,68	253,10
Soprane Long Terme (D)	BACOT	2	10,55	85	49,83	5988,67
Soprane Long Terme (C)	BACOT	3	10,55	84	49,84	7956,42
Synthesis	CNCA	4	9,65	5	64,54	18930,02
BIP OAT Index (D)	BIP	5	9,51	4	64,86	20406,82
BIP OAT Index (C)	BIP	6	9,51	3	64,93	27871,05
Fructi-Première (C)	GRP BP	7	9,51	14	62,32	14912,99
Fructi-Premiere (D)	GRP BP	8	9,51	13	62,35	13374,62
Indosuez OAT (C)	INDOSUEZ	9	9,21	26	58,31	28683,02
OAT Indice Gestion	CDC GEST	10	9,19	2	69,01	20656,73
Reflex Première (D)	STE CAF	11	9,18	15	62,30	1827,59
Reflex Première (C)	STE CAF	12	9,18	16	62,27	2258,31
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	13	9,16	—	—	134131,89
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	13	9,16	—	—	134131,89
Indosuez OAT (D)	INDOSUEZ	15	9,16	27	58,01	17623,99
State Street OAT Plus (D)	STATE ST	16	9,16	10	62,84	1525,40
State Street OAT Plus (C)	STATE ST	17	9,15	11	62,82	1778,33
Croissance Mercure (C)	EPARGNE	18	9,09	37	55,61	5057,32
Croissance Mercure (D)	EPARGNE	19	9,08	38	55,56	3316,29
CPR OAT-Plus	CPRGESTI	20	9,03	1	70,24	25154,92
Fimindex Première	FIMAGEST	21	8,99	8	63,22	12372,53
Lion Institutionnels	CL	22	8,54	19	60,99	51276,02
Sensipremière	ECUREUIL	23	8,49	—	—	13904,48
MDM Long Terme	MDMASSUR	24	8,44	24	59	174,71
Indosuez Long Terme (C)	INDOSUEZ	25	8,40	90	49,44	808,87
Indosuez Long Terme (D)	INDOSUEZ	26	8,33	94	49	463,41
SGAM Première 7-10 ans (C)	SG	27	8,30	46	54,52	6647,78
SGAM Première 7-10 ans (D)	SG	28	8,30	47	54,52	5753,64
Primerus France Etat LT (D)	CCF	29	8,20	29	57,67	1442,22
UAP Alto	UAP	30	8,17	12	62,48	177,82
Ecofi Première	ECOFI FI	31	7,94	79	50,56	1743,54
Lion Trésor	CL	32	7,83	48	54,45	2539,78
AGF France Taux Fixe	AGF	33	7,83	55	53,05	7254,64
Morgan Première Categorie	JP MORGA	34	7,80	34	56,09	1608,50
Morgan Net	JP MORGA	35	7,77	35	55,89	2515,84
MDM Première Catégorie	MDMASSUR	36	7,75	33	56,17	168,28
Haussmann Obligations	WORMS	37	7,75	64	52,30	1529,69
Primance (D)	SG	38	7,74	—	—	12183,72
Primance (C)	SG	39	7,74	—	—	14659,83
BRED Obli-Premiere	BRED	40	7,71	70	51,31	5161,81
Natio Obligations Long Terme	BNP	41	7,70	32	56,73	231,35
AXA France Obligations	AXA	42	7,66	20	60,08	184,31
Natwest Long Terme (C)	NATWEST	43	7,64	77	50,86	1547,94
Natwest Long Terme (D)	NATWEST	44	7,62	69	51,37	1197,77
Ecureuil Capitalisation	ECUREUIL	45	7,56	130	44,66	262,91
AXA Première (D)	AXA	46	7,42	57	52,84	137,72
AXA Première (C)	AXA	47	7,42	58	52,83	149,51
Prévoyance Ecureuil	ECUREUIL	48	7,40	148	41,80	108,20
Sélection Rendement	CCF	49	7,35	49	54,38	235,34
Epargne Première (C)	CDT MUTU	50	7,33	98	48,62	22594,30
Epargne Première (D)	CDT MUTU	51	7,31	100	48,58	20246,06
Egide Première	EGIDEFIN	52	7,29	115	46,63	16128,89
Oblitys	SOGEPOST	53	7,29	—	—	640,43
Oblifutur (D)	CNCA	54	7,25	71	51,02	540,55
Mutuassur Obligations	MRA	55	7,23	123	45,55	1186,42
Oblifutur (C)	CNCA	56	7,23	74	50,99	564,13
Hervet Oblicroissance	HERVET	57	7,21	87	49,78	1808,91
Saint-Honore Capital	CF ROTHS	58	7,17	78	50,79	20171,62
Oblicic Régions	CIC PARI	59	7,15	39	55,26	1208,43
Fructi-Capi	BQUE POP	60	7,14	143	42,26	63,59
Generali Rendement	GENERALI	61	7,12	158	39,35	11132,71
Lionplus (C)	CL	62	7,03	44	54,69	1602,61
Lionplus (D)	CL	63	7,02	45	54,68	1528,74
CM Gestion Obligataire	CDT MUTU	64	6,85	80	50,51	663,91
Frasécur	B PARIBA	65	6,85	7	63,71	268474,12
Aires (C)	BGP	66	6,83	101	48,52	1215,28
Aires (D)	BGP	67	6,83	102	48,45	850,52
Capital Avenir	CIC PARI	68	6,81	136	43,61	2009,98
Placements Capitalisation	NSM	69	6,80	53	53,30	21141,67
Mutualité Depots-Sicav	CDC TRES	238	2,85	172	37,31	19606,37
Partner Options	LA MONDI	239	2,85	214	31,40	19424,76
Provence Première Categ. (C)	HOTTINGU	240	2,83	145	42,02	86076,02
Provence Première Categ. (D)	HOTTINGU	241	2,83	144	42,04	68250,49
F&F Court Terme	FINTER B	242	2,83	—	—	11371,48
ABF Horizon 1	ABF	243	2,80	220	30,99	1992,31
Première Oblig (C)	CDC TRES	244	2,78	195	34,74	13958,99
Première Oblig (D)	CDC TRES	245	2,78	196	34,74	10846,03
Saint-Honore Associations	CF ROTHS	246	2,76	173	36,77	25966,90
Elan Sécurité	ROTHSCHI	247	2,76	246	23,36	17663,28
Barclays Première (D)	BARCLAYS	248	2,76	201	34,43	16794,25
Barclays Première (C)	BARCLAYS	249	2,75	200	34,14	22640,16
Sécuri-GAN (C)	GAN	250	2,73	177	36,91	13799,49
Securi-GAN (D)	GAN	251	2,73	178	36,40	12323,10
Sélection Court Terme	CCF	252	2,71	215	31,32	21325,60
OBC Court Terme	OBC	253	2,69	—	—	116658,56
Pasquier Sécurité	BIMP	254	2,68	—	—	10797,93
BSD Valorisation (C)	BSD	255	2,60	242	26,10	168,35
BSD Valorisation (D)	BSD	256	2,59	243	26,09	154,79
Obli-CIAL Court Terme (C)	CIAL	257	2,58	232	28,88	13554,27
Obli-CIAL Court Terme (D)	CIAL	258	2,58	233	28,87	11361,89
SNVB Epargne Dynamique (C)	SNVB	259	2,53	230	29,70	12145,75
SNVB Epargne Dynamique (D)	SNVB	260	2,53	231	29,65	10597,75
Pasquier Rendement (D)	BIMP	261	2,50	236	28,27	106,62
Unipremiere - CT	SANPAOLO	262	2,49	199	34,16	1893,30
Pasquier Rendement (C)	BIMP	263	2,49	237	28,25	156,75
Paribas Epargne (C)	B PARIBA	264	2,49	238	[illegible]	28059,15
Paribas Epargne (D)	B PARIBA	265	2,49	239	[illegible]	25283,62
Sélection J	CCF	266	2,46	191	34,89	97954,97
Real Sensible	SOFIDEP	267	2,41	—	—	1070,98
Pyramides Placements	VERNES	268	2,28	234	28,79	45302,34
Natwest Taux Variable (C)	NATWEST	269	1,39	—	—	1142,93
Natwest Taux Variable (D)	NATWEST	270	1,39	—	—	1045,68
Obli Taux Variables	CDT NORD	271	1,02	—	—	515,49
Pyramides Oblivariables (D)	VERNES	272	0,98	—	—	10032,39
Pyramides Oblivariables (C)	VERNES	273	0,98	—	—	11913,22
Iéna Tec-10 (D)	BFT	274	0,61	—	—	1034958,80
Iéna Tec-10 (C)	BFT	275	0,59	—	—	1058170,28
Pasquier Varioblig	BIMP	276	0,30	—	—	10450,89

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES
Performance moyenne sur 1 an : 4,53 %, sur 5 ans : 41,15 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Ecureuil Trimestriel	ECUREUIL	1	8,25	9	44,61	2067,46
Natio Revenus	BNP	2	6,45	1	52,50	1123,45
Haussmann Multirevenus	WORMS	3	5,96	16	40,38	1337,65
Paribas Revenus	B PARIBA	4	5,70	2	49,10	103,90
Norwich Remuneration	NORWICH	5	5,67	7	45,46	116,59
Revenus Trimestriels	SOGEPOST	6	5,18	14	41,54	5250,06
Fructidor	GRP BP	7	5,10	15	40,52	259,29
Cardif Revenus Trimestriels	CARDIF	8	5,04	8	45,37	106,19
Multirevenus	CFCM NOR	9	4,60	27	31,53	103,03
Placements Trimestriels	NSM	10	4,59	6	45,55	10526,46
Mensuelcic	CIC PARI	25	3,78	22	37,71	10012,20
Cadence 2	SG	26	3,73	24	37,16	1058,80
Cadence 1	SG	27	3,58	23	37,55	1057,20
Solstice	SOGEPOST	28	3,49	25	33,99	2370,24
Intérêts Trimestriels	CORTAL	29	2,49	28	26,91	1059,39

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 9,24 %, sur 5 ans : 49,54 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Indosuez Multiobligations	INDOSUEZ	1	18,81	1	97,58	954,27
Primerus Obligations Inte. (D)	CCF	2	15,02	3	63,24	2244,93
Primerus Obligations Inte. (C)	CCF	3	15,01	4	63,24	2354,39
Oblilion	CL	4	14,73	14	58,03	2282,73
UAP Altefi	UAP	5	14,72	12	59,07	240,55
AXA International Obligations	AXA	6	14,56	47	35,56	239,10
Cardif Obligations Internat.	CARDIF	7	14,20	—	—	127,22
Indosuez Horizon Europe (C)	INDOSUEZ	8	14,14	—	—	1171,16
Indosuez Horizon Europe (D)	INDOSUEZ	8	14,14	—	—	1171,16
State Street Obligations Monde	STATE ST	10	13,94	—	—	1376,32
Natio Inter	BNP	11	13,54	29	50,02	1120,95
MDM Oblig-Inter	MDMASSUR	12	12,90	2	65,75	153,05
Europe Première	CDC GEST	13	12,64	—	—	1401,64
Oblicic Mondial	CIC PARI	14	12,59	30	50	4040,05
Partner Mondoblig	LA MONDI	15	12,29	41	37,96	14704,32
Nord-Sud Développement (D)	CDC	16	12,21	9	59,19	2520,93
Nord-Sud Développement (C)	CDC	17	12,21	10	59,19	2667,95
Mondoblig (D)	BGP	18	11,86	50	34,65	138,08
Mondoblig (C)	BGP	19	11,85	49	34,71	175,96
Fiminter	FIMAGEST	20	11,85	32	48,48	1792,57
Orsay International Bonds	ORSAY	63	6,05	—	—	12429,10
Egfi-Eurotop	CCCC	64	5,92	—	—	1254,40
RG Euro-Première	ROBECO	65	5,16	46	35,69	10298,50
Primset	SG	66	4,63	—	—	5899,34
Cava Oblig	DUPONT	67	4,23	48	34,85	13391,65
Ecofi-Mte	ECOFI FI	68	3,90	—	—	10395,28
Chateaudun Obligations	CPRGESTI	69	3,64	44	37,24	1772,09
Atlas Euroblig	ATLAS	70	3,38	43	37,26	1050,24
CPR 1/3 Europe	CPRGESTI	71	3,20	51	34,11	16926,56
Victoire Sécurité	COM FRAN	72	3,13	16	57,34	199,18
Alfi Premium	ALFI GES	73	3,04	52	34,05	99774,95
Paribas Trésorerie Plus	B PARIBA	74	2,28	53	28,56	133713,78
Victoire Obligations	COM FRAN	75	2,21	17	55,09	430,09
Elan Trésorerie Plus	ROTHSCHI	76	2,15	54	24,38	13667,84
Victoire Andromede	ABEILLE	77	0,40	—	—	1397236,95

Rebond spectaculaire des sicav obligataires

LES SICAV obligataires françaises classiques ont commencé 1998 en fanfare. Elles affichent une progression moyenne sur un *an de 5,21 % contre 4,77 % lors de* notre dernier classement il y a un mois. Sur un mois, la progression s'établit à 1,3 % soit plus de 15 % en rythme annuel ! Les sicav obligataires ont largement profité du rallye du marché obligataire, commencé dans les dernières semaines de 1997, et qui s'est prolongé jusqu'à la mi-janvier.

« *De nombreux facteurs expliquent cette excellente tenue du marché obligataire. Les obligations ont été considérées comme des valeurs-refuges lorsque la crise asiatique se développait et que les craintes du retour de l'inflation se dissipaient* », observe Hervé Boiral, gestionnaire de Synthésis, une sicav du Crédit agricole. Ce fonds, comme ceux qui figurent en tête de notre classement, a profité pleinement de la détente des taux d'intérêt grâce à sa sensibilité élevée. Cependant, le mouvement à la baisse semble aujourd'hui stoppé. En France, les taux à 10 ans ne sont pas parvenus à descendre au-dessous de la barre symbolique des 5 %, et il n'est pas certain que ce plancher puisse être crevé rapidement.

Il existe d'abord des freins techniques à la baisse. De nombreuses émissions ont été réalisées ces dernières semaines. « *Beaucoup d'organismes parapublics ont profité de taux historiquement bas pour accélérer leurs programmes d'émissions obligataires, qui devaient initialement s'étaler dans l'année* », observe Patrick de Faguier, gestionnaire de Slivarente. Le marché obligataire doit les absorber alors que la demande est moins forte que ces derniers mois. « *Les assureurs-vie ont surtout collecté en novembre et en décembre pour encore faire profiter les souscripteurs d'avantages fiscaux aujourd'hui disparus* », souligne M. de Fraguier. De plus, le niveau actuel des taux rend les obligations beaucoup moins intéressantes. Le deuxième frein à la baisse des taux est psychologique. «*Il est rare que l'on casse des figures du premier coup. Pour que nous atteignions des taux à dix ans inférieurs à 5 %, il faudra que survienne un événement qui n'est pas aujourd'hui dans les cours* », fait remarquer Laurie Magot, gérante de Fructi Première, une Sicav des banques Populaires. Pour le moment, le débat tourne *autour d'un éventuel relèvement* des taux en Europe. Certains observateurs estiment en effet que l'euro ne peut se faire avec les taux d'intérêt à court terme au niveau de ceux que nous connaissons actuellement en France ou en Allemagne. Toutefois, si elle intervient, cette hausse des taux courts devrait être limitée.

« *Elle me paraît même suicidaire quand on regarde la situation économique allemande* », estime Antoine-Louis de Ménibus, gestionnaire de Soprane Long Terme, une sicav de Bacot Gestion. « *Les fondamentaux économiques en Europe ne plaident pas pour une hausse des taux, même s'il existe des écarts de taux importants entre certains pays. Si un relèvement intervient, il ne devrait être que symbolique, pour asseoir la crédibilité de l'euro* », juge Hervé Boiral. De plus, une éventuelle hausse des taux courts en Europe devrait avoir un impact assez faible sur les taux longs.

Sans oser rêver à des baisses du même ordre que celles qu'on a connues ces derniers mois, certains gestionnaires s'attendent à ce que les taux soient plus bas d'ici la fin de l'année. « *On se focalise sur les conséquences que pourrait avoir la crise asiatique sur la croissance, mais l'impact le plus évident devrait être sur les prix. Si l'inflation était encore moins forte, nous devrions assister à une baisse des taux courts aux Etats-Unis, car les taux réels y sont déjà élevés* », analyse Véronique Leroux, gestionnaire de BIP OAT Index. D'autres gérants de Sicav obligataires pensent que la crise asiatique est peut-être encore sous-estimée par les marchés obligataires. Ils s'attendent à ce que les obligations servent, de nouveau, de valeurs-refuges. « *Il existe une vraie menace de voir certaines entreprises asiatiques, celles qui ont besoin d'un fonds de roulement important pour continuer leur production, faire faillite si elles ne peuvent plus trouver des banques pour leur prêter de l'argent* », fait remarquer M. de Ménibus.

Joël Morio

La devise japonaise continue de se redresser

Malgré une situation économique toujours très difficile dans l'archipel, la monnaie nippone a gagné du terrain, cette semaine, face au dollar et face au deutschemark

Les banques centrales des grands pays industrialisés ont toutes opté, cette semaine, pour le *statu quo* monétaire. La Réserve fédérale des Etats-Unis, la Banque d'Angleterre, la Bundesbank et la Banque de France ont laissé inchangés leurs taux directeurs. Ces décisions n'ont pas surpris les opérateurs. Les autorités monétaires continuent à s'interroger *sur l'impact qu'aura la crise asiatique sur les* économies occidentales. Les banques centrales ne souhaitent pas, de surcroît, faire de gestes capables d'apporter un élément de trouble et d'instabilité sur des places d'Asie *du Sud-Est encore convalescentes. La devise* japonaise a continué à se renforcer, face au dollar et face au mark, les opérateurs espérant que le prochain plan de relance de l'économie nippone contiendra des mesures *capables de dynamiser enfin la consommation* intérieure.

L'ÉVÉNEMENT de la semaine, sur les marchés financiers internationaux, a été l'accélération du mouvement de hausse du yen. La devise japonaise est montée jusqu'à 123 yens pour 1 dollar, son plus haut niveau depuis trois mois, et 68,30 yens pour 1 deutschemark. La remontée de la monnaie nippone a surpris dans la mesure où l'environnement économique, dans l'archipel, reste très déprimé. Le gouvernement japonais lui-même ne cherche plus, contrairement à ce qu'il faisait dans le passé, à cacher la gravité de la situation.

« L'économie stagne, la consommation et l'investissement étant de plus en plus pressurés par la dégradation du sentiment des milieux d'affaires et des ménages », écrit l'Agence de planification économique (EPA) dans son rapport mensuel, adopté vendredi 6 février en conseil des ministres. *« La croissance de l'investissement dans l'industrie manufacturière connaît globalement un ralentissement »*, ajoute l'EPA, tandis que la consommation évolue négativement en raison de la dégradation du marché de l'emploi. Le seul motif de satisfaction et d'espoir, aux yeux des experts de l'EPA, réside dans le redressement du marché boursier. *« Si cette tendance devait se poursuivre, cela aurait un impact positif sur le sentiment des ménages et des industriels »*, espèrent-ils.

Les opérateurs de marché semblent pour une fois plus optimistes que les pouvoirs publics eux-mêmes. Ils paraissent d'une part rassurés par la détermination du gouvernement à venir au secours du système bancaire si le besoin s'en présentait. La Commission financière de la chambre basse du Parlement japonais a approuvé, vendredi, deux lois permettant de mobiliser jusqu'à 30 000 milliards de yens (1 440 milliards de francs) pour sauver le secteur financier. Les opérateurs espèrent d'autre part que le prochain plan de relance de l'économie nippone contiendra enfin des mesures capables de dynamiser véritablement la consommation intérieure. Le gouvernement a fait voter d'ores et déjà cette semaine un collectif budgétaire permettant de rembourser 2 000 milliards de yens (100 milliards de francs) d'impôts aux contribuables nippons.



L'apaisement de la crise asiatique permet à la devise japonaise de se redresser

Le yen a également, cette semaine, tiré directement profit de l'amélioration spectaculaire de la situation financière en Asie du Sud-est. La Bourse de Hongkong a regagné 13,33 % en cinq séances, Singapour 21,98 % et Kuala Lumpur 27,86 %, tandis que les devises de ces pays remontaient fortement face au dollar. Les opérateurs sont rassurés par la mise en œuvre rapide des réformes économiques prônées par le Fonds monétaire international et ils ont bon espoir que celles-ci ne provoqueront pas de troubles sociaux majeurs. A cet égard, l'accord conclu vendredi entre le président sud-coréen Kim Dae-jung, le patronat et les syndicats du pays sur les mesures de licenciement a renforcé leur optimisme. Non seulement les investisseurs pensent que les nations d'Asie du Sud-est échapperont à des faillites qui paraissaient inévitables il y a quelques semaines à peine, mais ils estiment aussi que leurs économies surmonteront plus vite que ne le disent les experts leurs difficultés grâce à la qualité de leur appareil productif, de leur main-d'œuvre et grâce à la compétitivité de leurs marchandises. Le rétablissement progressif de la confiance se traduit par le retour – encore timide – de capitaux étrangers sur les places asiatiques.

Recul de la livre

La livre sterling a nettement reculé, en fin de semaine, revenant de 2,99 à 2,95 marks et de 10,02 francs à 9,88 francs. La monnaie britannique a été pénalisée par la publication d'indicateurs économiques reflétant un ralentissement de l'activité industrielle au Royaume-Uni, la consommation des ménages restant en revanche dynamique. La production manufacturière a baissé de 0,5 % en décembre, alors que les économistes prévoyaient une progression de 0,2 %.

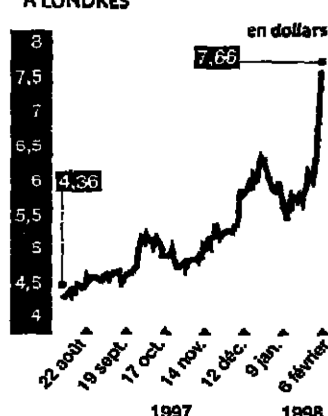
La Banque d'Angleterre a laissé inchangé à 7,25 %, jeudi, son taux de base. Depuis son indépendance, accordée par le gouvernement travailliste en mai 1997, l'institut d'émission a resserré à cinq reprises sa politique monétaire, contribuant ainsi à renforcer la livre sterling. Il y a quelques semaines, son gouverneur, Eddie George, avait toutefois estimé que la hausse de la monnaie mettait la banque centrale dans une *« position inconfortable »*.

Ce mouvement a légèrement pesé sur les marchés d'emprunts occidentaux qui avaient, durant toute la crise asiatique, profité de leur statut de valeur refuge. Le rendement de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans est remonté – les taux progressent quand les cours baissent – de 5,80 % à 5,93 %. L'annonce, vendredi 6 février, de 358 000 créations d'emplois aux Etats-Unis au mois de janvier, un chiffre nettement supérieur aux prévisions des analystes, constitue un autre élément d'inquiétude pour les opérateurs du marché obligataire américain. Le ralentissement attendu et espéré de l'économie tarde à se manifester outre-Atlantique, ce qui risque de placer la Réserve fédérale, qui a opté cette semaine pour le *statu quo* sur ses taux directeurs, dans une situation inconfortable et d'entretenir au cours des prochaines semaines l'incertitude monétaire. Même si le salaire horaire moyen a progressé de façon modérée (+0,3 %), la situation extrêmement tendue sur le marché du travail fait craindre l'apparition de pressions inflationnistes aux Etats-Unis.

La situation est différente en Allemagne où, malgré la légère décrue observée en janvier (de 11,8 % à 11,6 %, selon les données corrigées des variations saisonnières fournies par la Bundesbank), le niveau très élevé du chômage met durablement le pays à l'abri de tensions salariales. Reimut Jochimsen lui-même, pourtant considéré comme l'un des tenants de la ligne *« dure »* au sein du conseil de la Bundesbank, a concédé cette semaine que *« ni l'inflation ni l'évolution de la masse monétaire M3 ne fournissaient de motifs pour augmenter les taux »* en Allemagne. Il a précisé que l'essentiel de la convergence des taux d'intérêt à court terme en Europe aurait lieu après le choix, début mai, des Etats qui feront partie du premier bloc de l'euro. *« La nécessaire convergence dans la phase préparatoire de l'Union économique et monétaire (UEM) ne doit pas contraindre la politique monétaire à une obéissance empressée »*, a-t-il lancé, avant d'ajouter que, selon lui, l'Europe est mal préparée au lancement de l'euro et que seuls cinq pays – le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande et la Finlande – satisfont les critères fixés par le traité de Maastricht. Il a, enfin, stigmatisé l'atmosphère *« politiquement correcte »* en Allemagne, qui empêche tout débat sérieux sur la viabilité de l'Union économique et monétaire.

Pierre-Antoine Delhommais

MATIÈRES PREMIÈRES



LES COURS de l'argent brillent à un zénith qu'ils n'avaient pas approché depuis presque une décennie. Tout commence en octobre dernier : les prix – de 5 dollars l'once – se mettent à augmenter progressivement sur le marché interne new-yorkais, le Comex. A la veille de Noël, l'once d'argent-métal s'affiche à 6,40 dollars. L'organisme de régulation américain, la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) entame alors une surveillance plus étroite du marché. Assez rapidement, on soupçonne Phibro, filiale du groupe Salomon Smith Barney, de le manipuler et de préparer un *squeeze* (étranglement du marché) en vidant les stocks du Comex. Une plainte est même déposée devant un tribunal new-yorkais au motif que Phibro aurait acheté et sorti du métal des entrepôts du Comex pour les embarquer à Londres en partie avec les services de la Republic National Bank of New York. Malgré le démenti formel de Phibro, les cours se replient fin janvier à 5,82 dollars l'once. Parallèlement, le New York Mercantile Exchange (Nymex), qui dirige le Comex, annonce que les stocks sont tombés de 185 millions d'onces en milieu d'année à 110 millions fin décembre. Quant à ceux de la Republic National Bank of New York, ils sont passés de 78 millions à 34 millions d'onces. Début février, les cours flamblent à New York à 7,57 dollars comme à Londres, à 7,01 dollars. Enfin, coup de théâtre, le très sérieux investisseur américain, Warren Buffet, révèle que c'est lui qui a acheté, en six mois, *via* sa société Berkshire Hathaway, 129,7 millions, soit 20 % de l'offre mondiale estimée en 1997. Mais la tension reste vive : les taux des prêts d'argent-métal ayant gagné 65 %, les emprunteurs, banques ou industriels, sont obligés de se fournir à des taux usuraires. Peut-être faudrait-il suivre le conseil de Martin Harmstrong, directeur du Princeton Economic Institute, qui estime que *« le seul moyen d'éviter ces manipulations serait que Londres et Zurich ouvrent complètement leurs inventaires sur une base quotidienne, comme c'est le cas à New York »*. Dans l'immédiat, il reste à savoir ce que Warren Buffet va faire de tout cet argent.

Carole Petit

Marché international des capitaux : les placements privés japonais

LES DIFFICULTÉS du système bancaire japonais ouvrent d'intéressantes perspectives aux principaux emprunteurs occidentaux. Il semble bien que les établissements financiers nippons soient en train de leur céder une partie de la place qu'ils occupaient naguère sur un marché où ils s'approvisionnaient en grande quantité : celui des opérations privées dont le placement est réservé à quelques investisseurs de leur pays.

Si les banques japonaises s'effacent sur ce terrain, c'est probablement qu'elles en occupent d'autres et de façon massive. Pour respecter les normes internationales, elles ont besoin d'améliorer le rapport entre la somme de leur bilan et leurs fonds propres. A défaut d'obtenir du capital sous sa forme la plus pure (en émettant des actions), elles parviennent à leur fin en lançant des obligations. Elles ont en gros deux possibilités. Celle des titres subordonnés (dont le rang dans l'échelle des dettes vient après les autres) permet d'obtenir du quasi-capital assimilé à des fonds propres dans certaines porportions qui dépendent notamment du degré de subordination. Elles peuvent également réduire le total de leurs avoirs en cédant des créances qu'elles détiennent par le biais d'opérations dites de titrisation. On commence à les voir sur ces deux fronts à la fois, pour des montants très élevés, depassant souvent le milliard de dollars.

De telles transactions se multiplieront prochainement pour des raisons qui tiennent au calendrier : la clôture de l'exercice annuel qui à Tokyo, a lieu le 31 mars. Les titres de ce genre sont dans la plupart des cas accessibles aux investisseurs américains et européens, mais on compte également sur le soutien des Japonais. C'est cela même qui explique pourquoi les banques japonaises, soucieuses de ne pas se montrer envahissantes, pourraient réduire leurs appels au marché des transactions privées destinées à se placer dans leur propre pays.

Or, pour les mêmes raisons comptables, l'approche de la fin de l'exercice fiscal, les investisseurs nippons manifestent un solide appétit pour ces opérations privées, construites sur mesure, de façon à répondre parfaitement à la demande. Tout cela vient à point nommé pour plusieurs emprunteurs européens, lesquels appréciant la discrétion dans laquelle se conduent de tels emprunts, souhaitent diversifier leurs sources de financement.

En l'absence de statistiques, il est difficile de chiffrer l'ampleur du compartiment des placements privés japonais, mais les spécialistes s'accordent à en souligner l'importance. On estime généralement que ces dernières années, l'offre provenait pour les deux tiers du Japon, la part prise par les établissements financiers étant la même que celle de tous les autres émetteurs de leur pays. La plupart de ces opérations sont libellées en yen.

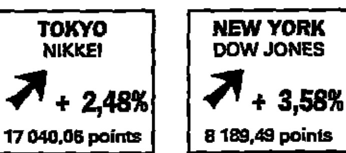
Pour ce qui est des émissions publiques, en monnaies européennes, la conjoncture est toujours marquée par la crise asiatique, et continue de favoriser les meilleurs débiteurs. Le marché est toutefois prêt à accueillir également des emprunteurs dont le crédit est discuté, et qui sont tenus de proposer des rendements très élevés. L'Ukraine a ainsi différé l'exécution de son projet en dollars, pour se consacrer à son prochain emprunt en deutschemarks, dont elle a confié la direction à deux banques, une américaine, Merrill Lynch, et une allemande, la Commerzbank. Cette affaire d'une durée de trois ans, pourrait voir le jour incessamment, et l'intérêt qu'elle suscite fait prévoir un montant de l'ordre de 500 millions de deutschemarks. Son rendement devrait être proche de 16 %.

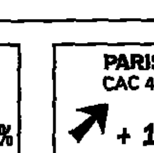
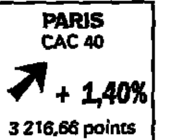
Par ailleurs, les emprunteurs européens de premier plan se préparent tous au grand marché commun qui existera avec le lancement de l'euro. Ceux qui ont à se procurer des ressources pour des montants très élevés se présentent dans plusieurs compartiments à la fois, mais les autres, qui ne sont pas en mesure de trop se disperser, choisissent avec soin leurs monnaies d'emprunt. Certains estiment qu'il convient de devancer les événements et de libeller leurs obligations en euros. D'autres, plus nombreux, ont une nette préférence pour les devises actuelles.

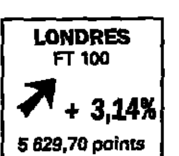
Le Portugal vient de se distinguer en sollicitant en même temps les compartiments du franc et du deutschemark, par l'intermédiaire de la BNP et de la Deutsche Bank. Les deux emprunts de dix ans de durée sont assortis de coupons d'intérêts de 5,375 %. Ils viendront à échéance dans un peu plus de dix ans, et sont appelés à se fondre dès l'année prochaine en un grand ensemble en euros, comme le sera un troisième élément, libellé aujourd'hui en escudos. La Belgique pour sa part, s'apprête à augmenter par voie d'adjudication, l'encours de ses fonds d'Etat en francs et en marks.

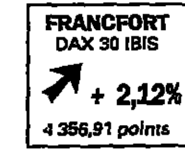
Christophe Vetter

Les Bourses européennes poursuivent leur chasse aux records







LOIN de s'arrêter en si bon chemin, les grandes places boursières internationales ont poursuivi leur chasse aux records cette semaine. Wall Street a continué de se rapprocher de son sommet inscrit le 6 août à 8 259,31 points. Dans le même temps, les places de Paris, Londres et Francfort inscrivaient vendredi 6 février de nouveaux records de clôture. La Bourse de Tokyo a, pour sa part, repassé le seuil des 17 000 points pour finir la semaine sur un gain hebdomadaire de 2,48 %.

Wall Street est franchement repartie à la hausse cette semaine en gagnant 282,99 points, soit 3,58 %, en cinq jours. Les valeurs américaines ont ainsi gagné 489 points au cours des dix dernières séances. L'indice Dow Jones a terminé, vendredi 6 février, à 8 189,49 points. Il lui reste moins de 70 points à gagner pour atteindre un nouveau sommet. Selon les intervenants, cette hausse s'est effectuée grâce notamment aux achats des fonds mutuels d'investissements et aux gains des places asiatiques, mais une certaine prudence reste de rigueur face aux problèmes légaux du président Clinton et la crise en Asie. Lesanalystes s'accordent à dire que les retombées de la crise asiatique devraient se faire sentir avant la fin de l'année. *« Nous avons jusqu'à présent ressenti les effets périphériques de la crise »* en Asie, avait observé la semaine dernière Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed), qui prévoit que le ralentissement attendu de la croissance devrait se manifester dès le printemps. La Fed a d'ailleurs laissé ses taux directeurs inchangés à l'issue de sa réunion mercredi, signalant que l'inflation n'est pas un problème, et, vendredi, les marchés financiers n'ont pas paru préoccupés par le dynamisme du marché de l'emploi en janvier (358 000 créations d'emplois).

Par ailleurs, le conseil d'administration du New York Stock Exchange (NYSE) a approuvé jeudi 5 février des modifications à la règle des coupe-circuits, qui seront déclenchés par des baisses du Dow Jones exprimées en pourcentage et non plus en points.

L'EFFET D'UNE BOMBE

En Europe, les trois grandes places ont toutes terminé vendredi à un nouveau sommet. Londres a battu des records pour la deuxième semaine consécutive grâce à un retour en force des anticipations de fusions et acquisitions après le projet de mariage entre les groupes pharmaceutiques Glaxo Wellcome et SmithKline Beecham. Annoncé samedi 31 janvier, le projet de fusion entre les deux premiers groupes pharmaceutiques britanniques a fait l'effet d'une bombe et a provoqué une ruée sur les titres des deux intéressés mais aussi des autres candidats potentiels à un rachat ou une fusion. Le secteur financier a ainsi retrouvé les spéculations qui l'ont déjà beaucoup animé au cours des derniers mois. Comme dans le secteur pharmaceutique, les analystes sont persuadés que des regroupements sont inévitables. L'indice Footsie a plusieurs fois amélioré le record atteint à la fin de la semaine précédente pour finir vendredi à 5 629,7 points en hausse de 171,2 points sur la semaine, soit une progression de 3,14 %.

Le projet de fusion entre Glaxo-Wellcome et SmithKline Beecham a également propulsé à la hausse les valeurs allemandes compte tenu du poids de l'industrie chimique à la Bourse de Francfort. En cinq séances, le marché francfortois s'est apprécié de 2,12 % suivant l'indice DAX électronique. Vendredi, ce dernier a terminé à 4 536,91 points alors qu'il n'avait atteint que 4 496,33 points à l'issue de la séance officielle. La course du DAX pourrait bien perdurer, affirme la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire, estimant que, même au niveau des 4 800 points, le DAX est correctement évalué. L'indice se maintiendra de toute façon *« bien au-dessus des 4 500 points à moyen terme »*, selon la banque, qui croit cependant que les conditions ne resteront pas durablement idéales.

A Paris, les intervenants semblent conserver leur optimisme de fond sur l'évolution de la place, où l'indice CAC 40 a cassé une série de records historiques depuis la semaine dernière. L'indice CAC 40 termine la période sur une hausse hebdomadaire de 1,4 % à 3 216,66 points. Mais en dépit de cet optimisme, certains intervenants n'excluent pas une courte phase de consolidation. *« Nous terminons la semaine sur une note ferme, mais beaucoup de gens pensent qu'il y a de la place pour une consolidation »*, estime Gary Dugan, stratège actions européennes pour JP Morgan. *« Tous les indicateurs sont à la hausse même si, à très court terme, on peut s'attendre à un repli »*, estime également Patrick Dollé, analyste technique chez Natwest Securities France interrogé par Reuters.

L'optimisme est également de mise à la Bourse de Tokyo. Dans l'attente de l'annonce par le gouvernement d'une nouvelle série de mesures de relance de l'économie, les experts estiment que le marché japonais devrait se maintenir au-dessus des 17 000 points. *« La confiance des investisseurs dans l'économie japonaise revient lentement avec le vote* (la semaine prochaine) *d'un budget additionnel incluant de nouvelles réductions fiscales de 2 000 milliards de yens (96 milliards de francs). Cette confiance sera encore renforcée par le vote attendu d'une aide pour la stabilisation financière de 30 000 milliards de yens (1 450 milliards de francs »*, estime Hideki Yoshikawa, de Nippon Credit Bank.

F. Bn

Rebond spectaculaire des sicav obligataires

OLYMPISME L'empereur Akihito a proclamé ouvert, samedi 7 février les Jeux olympiques d'hiver de Nagano au cours d'une cérémonie qui n'a pas provoqué d'intense émotion parmi les 50 000 spectateurs du stade Minami. ● LE PRÉSIDENT du Comité international olympique, l'Espagnol Juan Antonio Samaranch, a lancé un appel aux grandes puissances pour qu'elles



trouvent une solution négociée à la crise irakienne. ● LES ÉCOLOGISTES poursuivent leur combat contre l'implantation du départ de la descente dans un site protégé. ● LE KÉNYAN Philip Boit est une attraction à Nagano, où il doit participer au 10 km « classique » en ski de fond. ● LES SURFEURS font une entrée remarquée aux Jeux.

M. Samaranch appelle à la trêve olympique pendant les Jeux de Nagano

Des grands champions de sumo ont accompli un rite ancestral pour écarter « les mauvais esprits » pendant la durée des compétitions lors d'une cérémonie d'ouverture qui fusionnait la technologie moderne à la tradition nippone

NAGANO
de nos envoyés spéciaux

La cloche du temple de Zenkoji a retenti dans le lointain. Sous un ciel gris, une centaine d'hélicoptères tournoient. Par les portes ouvertes aux quatre points cardinaux, des sumotoris entrent dans le stade Minami, dont l'enceinte de béton veut ressembler aux pétales d'une fleur de cerisier.

Ils sont 37 : un grand champion, le yokozuna Akebono, et 36 autres membres de la classe la plus élevée de ces lutteurs sacrés, à avancer à pas lents sous leurs grands tabliers brodés. Dans l'enceinte résonne un immense *« yoisho »* – le salut local –, lancé par les 50 000 personnes qui assistent, samedi 7 février, à la cérémonie d'inauguration des XVIIIes Jeux olympiques d'hiver, spectacle fusionnel entre la technologie moderne et la tradition séculaire du Japon.

Ces colosses, à l'allure monstrueuse pour un Européen avec leur poids moyen de 150 kilos pour une taille d'environ 1,80 m, symbolisent la culture nippone. Les voir torse nu dans le froid ambiant ne surprend pas le public. Sport sacré et national de l'archipel, le sumo n'a que faire des saisons. Les professionnels qui le pratiquent, petit chignon déployé en forme de feuille de gingko noué sur le crâne, sont plus que des vedettes, presque des divinités. *Ils sont là pour accomplir un* rite ancestral, l'entrée dans le cercle, destiné à chasser les esprits *malins cachés dans le sol.*

Ils sont là pour accueillir l'empereur Akihito et l'impératrice Michiko, pour saluer d'autres sportifs, pour témoigner du Japon traditionnel à l'étranger mais aussi pour rappeler quelques valeurs simples, parfois oubliées depuis que se perpétue l'esprit olympique.

HYMNE À LA PURETÉ

Le rite est accompli par Akebono, montagne humaine de 2,04 m pour 234 kilos, d'origine hawaïenne et premier non-Japonais de naissance à atteindre le grade de yokozuna. Il frappe donc le sol du pied en se dandinant d'une jambe sur l'autre, exercice d'une étrange majesté qui est à la fois un acte de purification et une promesse aux dieux de lutter en toute honnêteté. Le code de conduite issu de la tradition samouraïe est ainsi lancé aux athlètes des 72 délégations qui se préparent à défiler. Comme pour mieux insister sur cette recommandation, un lutteur de sumo va précéder chaque délégation.

Ces skieurs ou ces patineurs qui agitent la main tout sourire, ces hommes et ces femmes qui, demain, s'affronteront sur la neige ou la glace, tiendront-ils compte du message des sumotoris ? En un temps où le sport, pris dans une sorte de vent de folie, est soumis à tant d'influences néfastes, cet hymne à la pureté et à l'impartialité a quelque chose d'intemporel et de rafraîchissant. *Décalé*, en tout cas, avec la réalité contemporaine et les contraintes du show planétaire. *Il faut donner à voir le Japon* éternel mais aussi renvoyer le reflet de leur délégation aux 160 pays qui regardent la cérémonie devant leur écran de télévision.

L'un des aspects de la mondialisation se manifeste dans cette volonté de reproduire dans toutes les cérémonies du monde ces ballets et chants d'enfants quasiment semblables. Keita Asari, directeur artistique de la manifestation, est l'adaptateur de comédies musicales telles que *Jésus-Christ Superstar* et *West Side Story*, ce qui le prédisposait sans doute à faire courir des enfants vêtus de costumes aux couleurs des délégations participantes aux Jeux.

Chanson de Ryoko Moriyama, vedette en son pays (112 disques enregistrés, selon sa biographie), nouvelle danse avec les enfants costumés, appel à la paix, mouvements de groupes... Bref, le cérémonial habituel de ce genre de rassemblement a été sorti des placards. Quelques liaisons par satellite avec d'autres villes pour la grande chorale permettent de souligner l'aspect technologique de la fête. Trois mots du président du Comité international olympique, Juan Antonio Samaranch, pour rappeler que *« la trêve olympique peut favoriser le dialogue international et des solutions diplomatiques à tous les conflits »* placent la cérémonie dans le contexte présent de tension entre les Etats-Unis et l'Irak.

Du travail trop bien fait pour déclencher une grande émotion. Même l'enthousiasme de Philippe Candeloro, porte-drapeau français très populaire au Japon, ne parviendra pas à réchauffer le public.

SANS PASSION

Il faut l'entrée dans le stade de la flamme olympique pour que le stade réagisse enfin : c'est Chris Moon, un militant du bannissement de la production et de l'utilisation des mines antipersonnel et marathonien handisport, qui la porte dans son fauteuil roulant.

Symbole de pureté, cette torche – dont la flamme au gaz propane a du mal à rester allumée – est transmise à une jeune femme enveloppée dans un immense kimono, Midori Ito. Ancienne patineuse artistique, elle est la première femme à avoir réalisé en compétition un triple axel, lors des championnats du monde organisés à Paris en 1989, et gagna en 1992 une médaille d'argent aux Jeux olympiques d'Albertville.

C'était à elle que revenait l'honneur d'allumer la vasque qui va brûler jusqu'à la fin des Jeux. Les petits drapeaux japonais frénétiquement agités par bon nombre de participants ne l'ont pas troublée. Elle a rempli sa mission, comme l'avait fait l'empereur précédemment en prononçant la phrase rituelle d'ouverture des Jeux, sans précipitation ni fausse note, un peu théâtralement. C'est ensuite le champion de combiné nordique, Kenji Ogiwara, qui a prononcé le serment olympique.

C'est l'absence de cette petite pointe de passion qui surprend le plus à la veille du début des épreuves. Le public japonais va-t-il se montrer le digne successeur des passionnés norvégiens à Lillehammer ? *« La réussite des Jeux ne se juge pas que sur l'organisation, elle dépent aussi de l'enthousiasme de la population »*, avait lancé M. Samaranch avant la cérémonie. Il reste quinze jours aux habitants de la région pour manifester plus de chaleur. D'ici là, les colombes de papier qui ont été lâchées au-dessus du stade se seront biodégradées.

Serge Bolloch et Alain Mercier

Les écologistes attaquent le président du CIO

Trois groupes écologistes ont intenté, vendredi 6 février, une action en justice à l'encontre du président du Comité international olympique, l'Espagnol Juan Antonio Samaranch, au sujet de la descente masculine des Jeux. La plainte vise également quatre hauts responsables des Jeux. Les écologistes leur reprochent d'avoir violé la loi japonaise sur l'environnement en ayant fait rehausser le départ de la descente masculine de 1 680 m à 1 765 m d'altitude, car il est maintenant placé dans un parc naturel (*Le Monde* du 7 février).

M. Samaranch a d'autres préoccupations : lors de la cérémonie d'ouverture, il a exprimé l'espoir que les Etats-Unis favorisent une solution diplomatique dans la crise avec l'Irak. Cet appel à la trêve a été entendu par la mafia japonaise : les yakusas ont fait savoir qu'ils vont suspendre la guerre des gangs pendant la durée des Jeux.

Philip Boit, le Kenyan qui rêve d'or sur la neige

Ski de fond. Expatrié depuis deux ans en Finlande, cet ancien athlète africain veut rivaliser avec les champions nordiques

NAGANO
de notre envoyée spéciale

Eddy « The Eagle » Edwards, sauteur à ski britannique, myope comme une taupe et néophyte maladroit des tremplins, avait disputé la vedette off des Jeux de Calgary en 1988 à l'équipe de bobsleigh de la Jamaïque. Eddy n'a pas été en mesure de continuer à perpétrer ses « exploits » personnels lors des Jeux suivants, tandis que l'aventure des bobeurs jamaïcains, immortalisée par le cinéma, se prolonge dans la bonne humeur jusqu'à Nagano. Où est aussi arrivé un nouveau personnage décalé, bonnet rouge et noir enfoncé sur les oreilles, Philip Boit, skieur de fond engagé par le Kenya.

Perdu au figuré au milieu des as du ski nordique, puis au propre, vendredi, sur la piste d'entraînement d'Hakuba, Boit explique qu'il est à Nagano parce qu'il a simplement *« changé de piste »*. Jeudi 12 février, il prendra le départ du 10 km « classique », pour lequel il a décroché sa qualification. Agé de vingt-six ans, il réalisera un rêve olympique qui semblait compromis.

L'idée que les bons coureurs de longue distance peuvent faire d'excellents skieurs de fond nourrit depuis toujours la controverse dans le milieu sportif. L'équipementier Nike, qui sponsorise l'équipe kenyane d'athlétisme et base sa stratégie marketing sur les contrastes, a voulu l'expérimenter.

LE NEVEU DE MIKE BOIT

En 1996, Philip Boit a vingt-quatre ans et n'a plus grand-chose à perdre. Neveu du célèbre Mike Boit – principal rival sur 800 m du Cubain Alberto Juantorena dans les années 70-80 , il court bien : le 400 m en moins de 47 secondes, et le 800 mètres en 1 min 47 s. Mais son pays regorge de trop de talents pour qu'il puisse espérer décrocher un jour la moindre sélection internationale en athlétisme.

Avec son compatriote Henry Bitok, spécialiste du 3 000 m steeple dont les meilleures performances figurent dans les bilans africains de 1993, il relève le défi proposé par Nike. Equipé de pied en cap, encadré par une préparatrice physique, Tina Saminen, et un entraîneur local appointés par l'équipementier, les deux compères, qui n'ont jamais vu la neige dans leur Rift Valley natale et ignorent *« ce qu'avoir froid veut dire »*, débarquent il y a deux ans en Finlande pour s'essayer au ski de fond.

Les premiers contacts sont difficiles et les chutes multiples. *« Courir c'est courir*, résume Boit, *mais le ski, c'est vraiment dur, ça demande vraiment beaucoup de technique »*. Son premier 10 km à ski, qu'il met 2 heures à parcourir, lui fait regretter la sensation de liberté qu'il éprouve à dérouler de longues foulées sur le tartan. Un renforcement musculaire de la partie supérieure de son corps, étrangère à la poussée sur des bâtons de ski, s'impose.

Les spécialistes qui l'ont vu s'entraîner, l'été dernier, sur le glacier de Ramsau avec l'équipe nationale finlandaise, mesurent les progrès considérables réalisés par Boit en à peine deux saisons. Mais les podiums sont encore loin : *« Il a la caisse pour faire du fond et avaler les montées*, dit Francis Reppelin, ancien membre de l'équipe de France de la compagnie nordique et technicien chez Salomon, qui a équipé Boit à ses débuts, *mais il lui manque certains appuis et l'équilibre indispensable à un skieur. »*

« Aujourd'hui je dirai qu'il est à huit minutes des meilleurs, mais il a déjà gagné dix minutes en une année », note Tina Saminen. Philip Boit, qui a été l'attraction médiatique des heures précédants l'inauguration des Jeux, n'a pas hésité à dire que son ambition est rien moins que devenir champion olympique. Une chose pourtant l'inquiète : *« Ce n'est pas la distance qui me fait peur, mais les descentes sur le parcours. »*

P. Jo.

Matsushiro, bunker impérial caché

NAGANO
de notre envoyé spécial

Le site ne figure pas dans les brochures touristiques distribuées par le Comité olympique : le gigantesque bunker de Matsushiro, à une dizaine de kilomètres au sud de Nagano, rappelle des souvenirs que le Japon officiel ne souhaite guère raviver. *Le sévère bâtiment aurait dû* abriter l'empereur et l'état-major si les bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki *n'avaient contraint le Japon à capituler.*

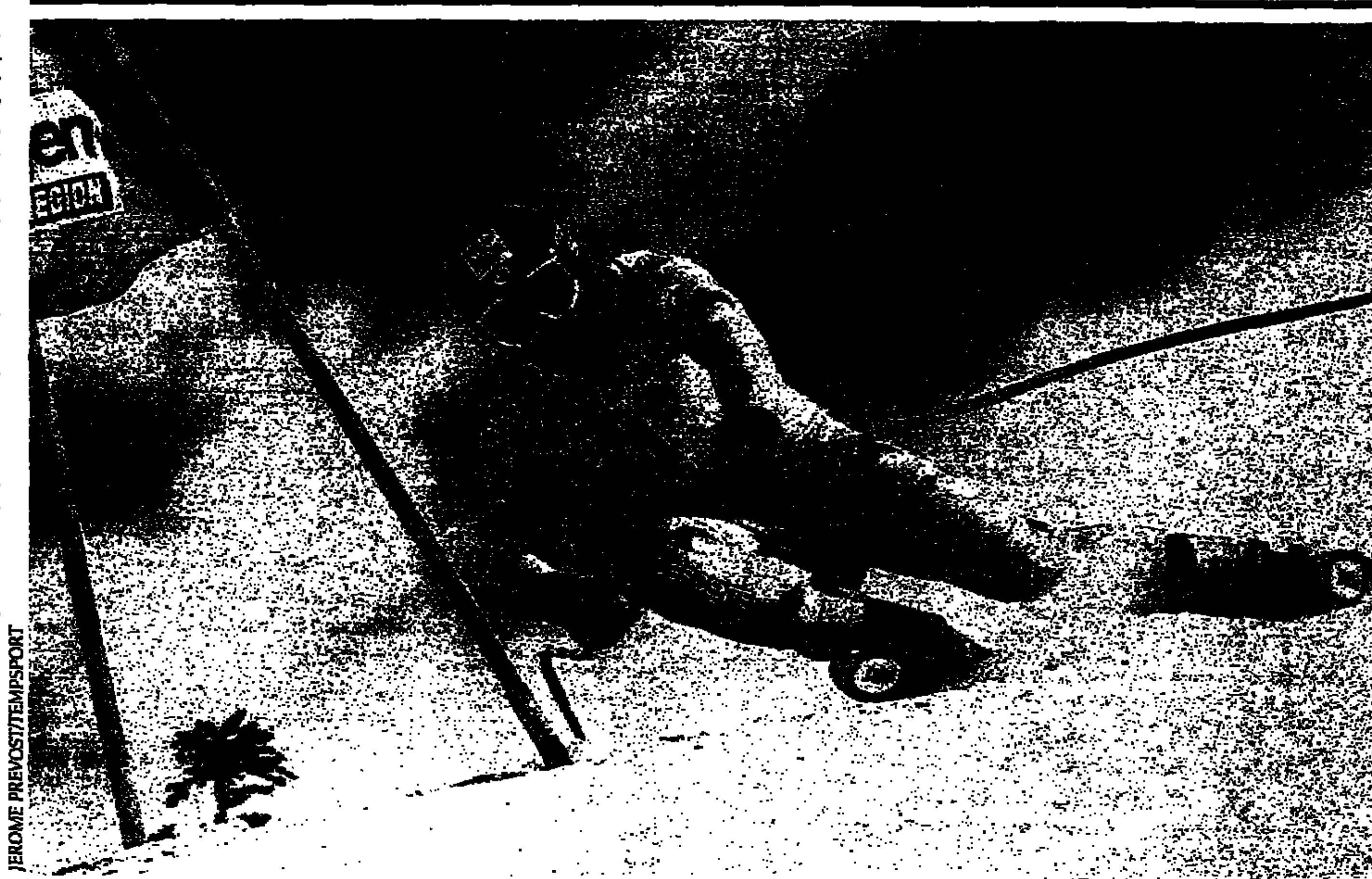
L'impérial bunker rappelle les pages les plus noires de la guerre : le travail forcé de dizaines de milliers de Coréens et d'habitants de la région, dont plus de trois cents périrent ensevelis sous des éboulements, emportés par des maladies dues à la malnutrition ou exécutés pour avoir cherché à fuir ces *« galeries du cauchemar »*. Des chercheurs ont même qualifié l'endroit d'*« Auschwitz de l'Asie »*. C'est en août 1944, alors que la guerre avait commencé à tourner au désavantage du Japon, que fut choisi le site qui devait abriter des bombardements l'empereur, certains membres de la cour, l'état-major de l'armée de terre, des fonctionnaires et des opérateur de la radio nationale, soit dix mille personnes. Les appartements impériaux comportaient un emplacement spécial pour le *kashikodokoro*, le lieu où est conservé le miroir sacré, un des trois joyaux symboles de l'autorité impériale. Il avait été creusé et aménagé par des adolescents *« aux mains pures »*.

POUR UN MUSÉE DE LA PAIX

Les galeries – certaines sont ouvertes à la visite – s'enfoncent jusqu'à 60 mètres de profondeur et mènent à une suite de salles. Les travaux qui avaient commencé en novembre 1944 étaient aux trois quarts achevés en août 1945, et l'empereur et l'état-major étaient sur le point de s'y installer lorsque les Etats-Unis bombardèrent Hiroshima. La municipalité de Nagano et le Comité d'organisation ont préféré passer sous silence l'existence de ce site au prétexte qu'il *« n'est pas touristique »*. Il est pourtant visité chaque année par cent mille Japonais.

En dépit des énormes investissements consentis pour l'organisation des Jeux, les autorités ignorent également les demandes d'une petite association qui lutte pour la construction d'un musée de la paix de Matsushiro et a lancé un appel pour réunir l'équivalent de 500 000 francs. Pourtant, c'est déjà un mouvement privé, animé par des instituteurs, qui a permis, en 1990, l'ouverture des galeries du bunker impérial au public. A l'entrée, on peut lire sur une plaque commémorative : *« Ce lieu doit nous rappeler pour toujours les crimes commis pendant la guerre. »* Sauf durant les JO.

Philippe Pons



JEROME PREVOST/TEMPSPORT

La descente masculine ouvre les Jeux

Plus que le tracé ou les difficultés techniques, c'est la météo qui arbitrera la descente olympique. La neige et des vents doux sont annoncés, dimanche 8 février, pour l'épreuve messieurs et cela déplaît beaucoup aux Autrichiens, grandissimes favoris de l'épreuve. Habitués à des pistes glacées, luisantes comme des patinoires, ils ne goûtent guère les tapis plus souples, sur une piste déjà peu difficile. Didier Cuche, premier et deuxième, en janvier, des descentes de *Kitzbühel* (en Autriche...) semble moins exigeant. Le Suisse, bien placé lors des trois entraînements, est donc en position de créer la surprise.

Philip Boit est une attraction à Nagano, où il doit participer au 10 km « classique » en ski de fond. ● LES SURFEURS font une entrée remarquée aux Jeux.

s Jeux de Nagano

la durée des compétitions nippone

rial caché





FRANCK SEGUIN/TEMPSPORT

Dans l'épreuve du slalom géant en snowboard, lundi 9 février, la Française Karine Ruby (20 ans) représente l'un des plus sérieux espoirs français de médailles.

Le snowboard veut prendre ses distances avec le ski alpin

NAGANO
de notre envoyée spéciale

L'olympisme n'échappe pas aux lois de l'économie mondiale. le Comité international olympique (CIO) a donc ouvert les épreuves de Nagano aux snowboarders. Mais ce qu'il présente comme une « reconnaisance » ne leur apparaît pas légitime sous la forme actuellement proposée : les surfeurs des neiges regrettent la frilosité d'instances organisatrices figées dans des traditions incompatibles avec leur désir d'indépendance.

« *La discipline choisie pour le snowboard alpin aux Jeux* – le slalom géant contre le slalom parallèle – *est la moins spectaculaire et bloque l'évolution de notre sport*, estime Isabelle Blanc, membre de l'équipe de France. *Ça ressemble trop au ski alpin.* » Le Norvégien champion du monde de « halfpipe » (l'autre épreuve sélectionnée), Terji Haakonsen, âgé de vingt-trois ans, ne s'est même pas déplacé. Il refuse les rails tracés par le CIO.

« *Les athlètes qui boycottent les Jeux sont toujours les perdants* », coupe Juan Antonio Samaranch, le président du CIO, qui a déjà beaucoup concédé aux snowboarders. Leur sport n'est pas unifié. Les deux circuits distincts – celui de la Fédération internationale de ski (FIS) et celui de la Fédération internationale de snowboard (ISF) – fonctionnent chacun avec des équipes d'athlètes professionnels grâce à des sponsors. Les athlètes ont tous dû aller gagner leur qualification sur le circuit FIS, mais ils ont revendiqué de pouvoir porter à Nagano des tenues à la marque de leurs partenaires « relookées » dans les couleurs officielles de leur pays.

Pour profiter de l'effet snowboard et s'assurer la présence aux Jeux olympiques des meilleurs spécialistes français, le ministère de la jeunesse et des sports et la FFS ont traité, en 1996, avec l'Association française de snowboard (AFS) créée en 1987. Elle est devenue Association nationale de Snowboard (ANS). Sous la tutelle de la FFS, elle désormais la seule entité dirigeante du snowboard français. Mais cette autonomie n'a rien à voir avec l'indépendance qu'elle avait officiellement revendiquée.

ASSUMER L'INDÉPENDANCE

Pour se démarquer, l'ANS a préféré aux locaux fédéraux d'Annecy un espace de 400 mètres carrés à Grenoble. « *J'ai 10 employés, et 20 en hiver*, dit Gérard Rougier, son directeur général, *et j'ai besoin qu'ils travaillent ensemble plutôt que d'être disséminés dans de petits bureaux.* » Le snowboard a les moyens d'assumer son indépendance. « *Notre structure nous permet de financer à la fois le sport et le haut niveau sans problème puisque ce dernier ne coûte rien* », dit Rougier.

Au retour de Nagano, le ministère de la jeunesse et des sports devra clarifier la situation bâtarde du snowboard qui sera d'autant plus en position de force s'il rapporte les médailles escomptées. Karine Ruby domine les disciplines alpines depuis trois ans, Isabelle Blanc, Nicolas Conte et Mathieu Bozzetto s'y illustrent régulièrement.

Cette saison, l'ANS n'a reçu que 500 000 francs de la FFS sur les 23 millions de francs annuels alloués par le ministère pour la convention d'objectif globale. Les 4,5 millions complétant son budget de fonctionnement proviennent des licences snowboard et des sponsors. « *Nous sommes sous tutelle d'une FFS qui se repose sur nous pour le développement du snowboard*, dit Gérard Rougier. *C'est illogique. Le snowboard est supposé la poule aux œufs d'or. Les ventes sont bonnes mais un cap doit être franchi rapidement sinon l'attitude des industriels à notre égard changera comme ça s'est vu dans le skateboard.* »

L'industrie n'en est pas là. Elle a cessé de regarder d'un œil condescendant les doux-dingues qui dévalaient les pentes, au milieu des années 60, les deux pieds attachés à une planche et les bras en position de balancier.

Comprenant qu'il ne s'agissait pas d'une mode sans lendemain comme l'avait été le monoski, elle s'est risquée, d'abord avec circonspection, à l'usinage des planches fabriqués à l'origine de manière artisanale. Au début, Rossignol n'apposait même pas sa marque sur les planches. « *Les clients n'en voulaient pas* », argue Jean-Jacques Bompard, secrétaire général de l'usine de Voiron (Isère) réservée à la fabrication des surfs.

Aujourd'hui, le sigle s'étale en grosses lettres sur les planches. Les enjeux économiques énormes sont devenus évidents. Sur les 4,42 milliards de francs des ventes globales du ski alpin mondial, 1,17 milliard est imputable aux ventes de surf. Le Japon qui accueille les Jeux olympiques est le plus gros « amateur » de snowboards, devant Etats-Unis et Canada réunis, avec 570 000 planches vendues pour la saison 1996-1997. « *Nous avons commencé à croire au surf en 1991*, dit M. Bompard, *lorsqu'on a vu des jeunes s'y mettre directement, sans passer par le ski.* »

P. J.

Surfeurs des neiges : une attitude « cool »

Vêtements plus que confortables, pantalons larges et larges pulls, béret ou casquette, lunettes de soleil de rigueur, le surf des neiges, c'est aussi une attitude, voire un mode de vie. Comme sur les plages. Ainsi l'équipe américaine a fait une apparition remarquée en conférence de presse, vendredi 6 février. Après quelques blagues salées, des critiques très senties sur la piste de *half pipe*, et un coup de patte ironique au boycott de Terji Haakonsen, le champion du monde norvégien, les Américains ont clamé en rigolant qu'ils allaient rafler beaucoup de médailles. Ces huit filles et ces six garçons terribles comptent effectivement parmi les favoris.

La grande déprime des sports de glace français

NAGANO
de notre envoyée spéciale

La Fédération française des sports de glace (FFSG) a envoyé 46 athlètes à Nagano : 8 en patinage artistique et 6 en danse sur glace, 3 en patinage de vitesse, 6 en bobsleigh et 23 en hockey sur glace. Ils sont arrivés à bon port et contents d'y être, bien que la crise qui secoue leur fédération ait perturbé la préparation de nombre d'entre eux.

L'olympiade qui menait à Nagano avait pourtant bien commencé. Quelques mois après les Jeux de Lillehammer, Bernard Goy, son président, prétendait faire de la FFSG « *la plus grande fédération des sports de glace au monde* ». TF 1 venait de lui offrir un contrat inespéré – 15 millions de francs sur quatre ans – contre l'exclusivité des droits télévisés sur « son » patinage artistique et « sa » danse sur glace.

Le dernier quart d'heure du programme libre des dames disputé en Norvège avait attiré une telle audience que la chaîne privée pensait pouvoir toucher le pactole en assurant les retransmissions de ce sport. S'en tenir aux chiffres faramineux des sondages, c'était pourtant négliger que cet engouement avait sans doute une raison extrasportive. En tout cas, l'agression dont avait été victime quelques semaines auparavant la « gentille » Américaine Nancy Kerrigan, à l'instigation de sa « méchante » compatriote Tonya Harding, n'y était pas pour rien. Le patinage s'était mis à l'heure du mélo de roman-photo.

INTÉRÊT SOUDAIN

A l'époque, Surya Bonaly, Philippe Candeloro, et le couple Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy étaient à l'apogée de leur gloire. Ce concours de circonstances renforçait la tentation. Et la FFSG s'est laissé griser par l'intérêt soudain que lui portait le petit écran. Elle a imaginé qu'elle pouvait réussir à l'étendre à toutes ses disciplines olympiques. Mais, tant pour des raisons culturelles qu'économiques, TF 1 n'avait que faire de disciplines confidentielles en France comme le bobsleigh, le patinage de vitesse, la luge, le curling ou même le hockey sur glace.

« *Quand on reçoit de l'argent en masse*, avoue un dirigeant de la FFSG, *on a l'impression que ça ne s'arrêtera plus.* » L'argent a filé entre les doigts de M. Goy et de plusieurs dizaines de personnes habilitées à signer des chèques pour le compte de la FFSG. A l'été 1996, la FFSG a rendu public un déficit cumulé de 31 millions de francs. M. Goy, bien que reconduit dans ses fonctions, s'est, dès lors, soumis au contrôle d'une commission de gestion dirigée par Marc Faujanet, vice-président de la FFSG, chargé du budget et président du comité national de patinage artistique.

M. Goy s'est entêté dans un optimisme rassurant, promettant de réduire le déficit de plus de la moitié – soit, à l'époque, 15 millions de francs – et « *d'amortir la perte restante sur trois saisons sans hypothéquer le programme sportif* ». Preuve de bonne volonté : 5 postes sur 27 ont été supprimés dans la communication et l'administration de la FFSG. Puis cinq entraîneurs nationaux – Juhani Tamminen et son adjoint André Peloffy (hockey), Thierry Lamberton (patinage de vitesse grande piste), Yves Nadeau (courte piste), Heidi Schlapbach (curling) – et la chorégraphe de l'équipe de France de patinage artistique, Natacha Dabadie, ont été licenciés pour motifs économiques.

En décembre 1996, M. Goy a évité le dépôt de bilan à la FFSG en faisant accepter lors d'une assemblée générale extraordinaire un engagement à l'hypothèque du siège, un immeuble dans le XVIe arrondissement de Paris estimé à 20 millions de francs. Mais le ministère de la jeunesse et des sports, inquiet des divers refus de quitus financier opposés par les assemblées générales successives, refuse de verser le solde de la convention d'objectifs annuelle (soit 5,3 millions de francs) amputant des deux tiers le budget préparation-compétitions.

Les championnats d'Europe 1997 de patinage artistique se disputent à Paris en janvier et les championnats du monde ont lieu en mars, à Lausanne, sans que les athlètes concernés ni la délégation ne semblent souffrir de restrictions budgétaires. Mais, début avril, M. Goy, acculé, a sollicité l'arbitrage d'un administrateur judiciaire pour se substituer à lui dans toutes ses fonctions pendant six mois.

PAS DE BUDGET MÉDICAL

Quelques jours plus tard, l'équipe de France de hockey sur glace est envoyée aux championnats du monde en Finlande sans budget prévu pour son équipe médicale, contraignant Patrick Francheterre, entraîneur par intérim limogé depuis, à piocher dans les recettes des matches amicaux internationaux pour payer ladite équipe.

Le tribunal de grande instance de Paris a placé la FFSG en redressement judiciaire après avoir prononcé son dépôt de bilan le 7 juillet 1997. La période d'observation de quatre mois, renouvelée depuis le 31 octobre, la met momentanément à l'abri des créanciers. Quoi qu'il advienne à Nagano, la FFSG, dont le passif est évalué à plus de 50 millions de francs (l'équivalent de son budget annuel), ne pourra plus exister sous sa forme actuelle après la clôture des Jeux olympiques. La situation de certains de ses athlètes en est d'autant plus préoccupante.

Les patineurs artistiques, qui menaçaient de boycotter les derniers championnats de France, ont reçu de l'administrateur judiciaire l'assurance qu'ils toucheraient leurs primes de compétition et de participation aux galas fédéraux de ces dernières saisons.

Mais qu'adviendra-t-il de l'équipe nationale de hockey, qui a hérité d'un entraîneur « pigiste », l'Américain Herb Brooks, rémunéré pour 80 journées dans la saison ? Du patineur de vitesse Cédric Kuentz, déjà contraint à un exil néerlandais, car aucun anneau de vitesse n'existe plus en France ? Des lugeurs, dont les seuls représentants sont des espoirs ou des juniors ? Ou de l'équipe nationale de curling, absente de Nagano ?

Patricia Jolly

Gunda Niemann veut imiter Bonnie Blair

Après avoir gagné deux médailles d'or (3 000 m et 5 000 m) et une d'argent (1 500 m) aux Jeux 1992 à Albertville, l'Allemande Gunda Niemann semblait capable de gagner trois titres olympiques en 1994 à Lillehammer. Une chute dans la course de 3 000 m, distance qu'elle dominait depuis trois ans, brisa son rêve. Elle dut se contenter du bronze sur 1 500 m et de l'argent sur 5 000 m. Orientée vers le patinage de vitesse à 17 ans parce que les entraîneurs de l'ex-RDA pensaient qu'elle avait les jambes trop courtes pour faire de l'athlétisme, Gunda Niemann, maintenant âgée de trente et un ans, espère accomplir à Nagano ce qu'elle n'a pas réussi à Lillehammer. Elle égalerait alors le record de médailles de l'Américaine Bonnie Blair. Outre les Norvégiennes, la principale rivale de Gunda Niemann sera sa compatriote Claudia Pechstein, née comme elle à l'Est il y a vingt-cinq ans.

Sur les patins, un « clap » pour aller plus vite

Clap, klapp ou slap, le mot change selon la langue, et les avis diffèrent sur son origine, mais pour tous, une chose est sûre : le système a révolutionné le patinage de vitesse en assurant une forte amélioration des performances. Le clap est un simple système de levier animé par un ressort. Il permet que la lame ne soit plus tenue qu'avec l'avant de la chausssure, comme une fixation de ski. La lame étant mobile, son contact avec la glace est plus long, et la puissance de l'athlète est donc mieux « rentabilisée ».

Ce mécanisme, adopté en 1996 par les Néerlandais (grands spécialistes du patinage de vitesse depuis la nuit des temps), aurait en fait été déjà inventé en Allemagne à la fin du XIXe siècle. Grâce à lui, les patineurs ont déjà amélioré le record du monde du 1 000 m trois fois en deux mois. De nouveaux records sont attendus à Nagano, où la piste est jugée rapide. Le seul Français engagé, Cédric Kuentz, participera jeudi 12 février à l'épreuve du 1 500 m, dont il est le vice-champion d'Europe.

L'automobile exalte le passé pour croire au futur

Le 23e Salon Rétromobile célèbre le centenaire de Renault et le demi-siècle de la 2 CV Citroën

LORSQUE l'on se découvre centenaire, comme Renault, ou que l'heure est venue de célébrer le demi-siècle de la 2 CV, comme chez Citroën, on ne saurait négliger le Salon Rétromobile, grand-messe annuelle de la voiture ancienne, qui se tient du 6 au 15 février porte de Versailles, à Paris. Le calendrier y est certes pour beaucoup, mais la forte présence de ces deux constructeurs qui n'ont pas toujours regardé leur passé avec une totale sérénité est aussi le reflet d'une réalité plus générale. Aujourd'hui, pour donner du relief à leurs nouveaux modèles, les marques rivalisent sur le terrain du « rétro ». C'est à qui exaltera le mieux son patrimoine historique et cultivera la nostalgie avec le plus d'élégance.

Peugeot – qui a célébré son centenaire, en 1991, avec beaucoup de discrétion – est sans doute le constructeur qui a entretenu les rapports les plus sereins avec son passé. La marque au lion, dont la continuité s'exprime à travers l'invariable dénomination de ses modèles (trois chiffres dont le deuxième est un 0 à l'intérieur duquel, dit-on, passait la manivelle de démarrage des premiers modèles), est le seul français qui dispose d'un musée (à Sochaux) entièrement ouvert au public.

Dotée depuis longtemps d'une structure (L'Aventure Peugeot) destinée à aider les amateurs de ses anciens modèles, la firme célébrera à Rétromobile le cinquantième anniversaire de son attachante 203. Citroën, qui dispose de plus de deux cents voitures historiques portant le double chevron, n'a jamais été autorisée à créer son propre musée. Cette marque, qui est la plus collectionnée en Europe mais n'aime pas trop que l'on compare son présent à son glorieux passé, n'en célébrera pas moins avec éclat les cinquante ans du lancement commercial de la 2 CV. Dix-sept modèles, dont une incroyable version 4 × 4, seront exposés, auxquels s'ajouteront trois prototypes de 1939, « oubliés » parmi les toiles d'araignée dans un grenier du centre d'essais de La Ferté-Vidame, dont l'escalier avait été démoli.

Renault s'apprête à célébrer son centenaire en grande pompe sous le signe de la « modernité ». La présence massive à Rétromobile des véhicules qui ont fait l'histoire de la firme est le début d'une longue série de manifestations (rassemblement mondial de collectionneurs de vieilles Renault, exposition des plus beaux modèles au Festival de Cannes, journées portes ouvertes dans tous les établissements de la marque en septembre) qui se succéderont jusqu'au 19 décembre, date à laquelle la fameuse « voiturette » tentera de rééditer l'exploit de 1898 en remontant la rue Lepic.

« DE MANIÈRE OFFENSIVE »

Pour la firme – qui a longtemps occulté la période 1898-1944, lorsqu'elle était dirigée par Louis Renault, patron inspiré mais de droit divin, qui mit ses usines au service de l'occupant –, ces événements sont une occasion de mobiliser ses salariés autour de valeurs communes mais aussi une opportunité pour recadrer son image. En mettant en scène sa contribution à l'histoire de l'automobile, la marque centenaire est bien décidée à faire passer certains messages.

Il s'agit d'abord, martèlent les porte-parole de la firme, de faire savoir *« de manière offensive »* que *« l'entreprise a énormément changé »* et de tordre le cou à quelques idées reçues fort tenaces. Selon une enquête du constructeur, il apparaît ainsi que 80 % des Français sont convaincus que Renault, pourtant privatisée en 1995 et régulièrement bénéficiaire ces dernières années, continue de recevoir des subsides de l'Etat... La marque au losange entend aussi mettre en exergue son internationalisation croissante (quoique encore insuffisante) et, surtout, sa capacité d'innovation. Confrontée, comme tous les constructeurs généralistes, à la nécessité de donner d'elle une image plus précise, Renault se présente comme *« un moteur d'idées depuis cent ans »*.



D.R.

La 4 CV Renault (1947), une voiture qui a du coffre.

Outre son dynamisme dans le domaine social, la firme de Billancourt a été le pionnier des petits, moyens et gros monospaces, mais elle a aussi inventé le hayon arrière (sur la Renault 16) et excellé dans les modèles populaires (4 CV, 4 L et R 5 hier, Clio et Kangoo aujourd'hui). Cependant, l'ex-Régie ne veut pour rien au monde se laisser enfermer dans un rôle de constructeur spécialisé dans le bas de gamme. Implicite, ce message est sans doute le plus important que Renault entend transmettre.

Egalement présents à Rétromobile, plusieurs constructeurs étrangers s'efforcent de façon plus directe de valoriser leurs nouveautés en remettant à l'honneur les stars d'hier. Marque américaine toujours très présente en France, Ford exposera huit coupés, dont un T model (voiture assemblée à Bordeaux à partir de 1913), une Matford, une Comète et une Vedette, elles aussi fabriquées en France. Cet hommage au passé permettra de mettre en évidence le nouveau coupé Puma, mais aussi d'attirer l'attention sur Ford, une marque qui s'efforce de gagner en personnalité.

Un peu plus loin, Chrysler préparera le terrain pour sa future berline 300 M en installant sur son stand deux autres « 300 letter-series » de 1957 et 1961, alors que Mercedes exposera aussi une série de coupés.

Enfin, les japonais de Honda, qui célèbrent leur cinquantième anniversaire, ont mis un point d'honneur à rappeler qu'eux aussi appartiennent à notre mémoire automobile. A côté du nouveau coupé Intégra, on pourra notamment revoir la si jolie petite Honda S 800 de 1966.

J.-M. N.

★ **Rétromobile, du 6 au 15 février, hall 2/1 Paris-Expo, porte de Versailles. Entrée : 65 francs (40 francs pour les 6-12 ans).**

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ. La sécurité routière vient d'aider à la production et à la réalisation d'un disque de rap enregistré par Jessy Mastik et destiné à sensibiliser les jeunes aux dangers du cyclomoteur. Pressé à 3 000 exemplaires, ce disque s'appelle *La vie n'est pas un jeu*.**

■ **VENTES. La Punto aura été la voiture la plus vendue en Europe en 1997. La Fiat (588 590 exemplaires) détrône la Volkswagen Golf (503 000 unités), qui vient tout juste d'être renouvelée. Le premier modèle français est la Renault Mégane (482 000 unités), qui occupe la quatrième place juste derrière l'Opel Astra.**

■ **PEUGEOT. La nouvelle boîte de vitesse automatique *« auto-adaptative »*, capable de s'adapter au style de conduite de l'utilisateur, réalisée conjointement par PSA et par Renault équipe désormais la Peugeot 406, sur la version ST 1,8 litre. Prix : à partir de 136 000 francs (berline) et de 143 000 francs (break).**

■ **PRIX. Le coupé Peugeot 406 vient d'être élu *« plus belle voiture de l'année »* par le jury du 13e Festival de l'automobile de Chamonix. Cette voiture a été diffusée à 3 500 exemplaires en France sur les sept premiers mois de l'année et à 3 900 unités dans les autres pays d'Europe depuis la mi-septembre.**

■ **RENAULT. La Laguna et la Laguna Nevada (break) sont proposées en série limitée Alizé, avec l'airbag passager et la climatisation automatique régulée associée au pare-brise réfléchissant. Prix : à partir de 125 000 francs (Laguna 1,8 litre) et 132 000 francs (Laguna Nevada 1,8 litre).**

■ **HONDA. Le constructeur japonais lance une série limitée « 50 ans » de la Honda Accord 4 portes afin de célébrer le demi-siècle de la marque. Le niveau d'équipement (ABS, radio CD, air conditionné...) a été augmenté. Prix : à partir de 129 000 francs (version 1,8 litre), de 144 900 francs (version 2 litres) et 145 900 francs (2 litres diesel).**

■ **HYUNDAI. La Pony, best-seller de la marque coréenne en France (3 810 immatriculations en 1997), vient d'être rajeunie. Elle compte notamment de nouveaux boucliers, une nouvelle calandre, des feux arrière inédits. prix ; à partir de 61 900 francs.**

■ **OPEL. La nouvelle Astra présentée au dernier Salon de Francfort sera disponible dans le réseau français à compter du mois d'avril en version trois et cinq portes et break. La filiale de General Motors table sur un total de 500 000 ventes en Europe cette année.**

■ **TRAMWAY DU SUD. La ville de Montpellier a dévoilé le 3 février le design des rames de tramway confié à Elizabeth Garouste et Mattia Bonetti, qui seront construites par GEC Alsthom, et mises en service, sur 16 kilomètres, à l'automne de l'an 2000. Auteurs de mobilier, de décors pour Christian Lacroix ou d'emballages pour les cosmétiques de Nina Ricci, les deux designers ont dessiné un vol d'hirondelles argentées sur un fond bleu intense, pour identifier le premier *« tramway du sud »*.**

Un nouveau diesel « made in France »

CELA COMMENÇAIT à faire un peu désordre. Numéro un mondial du diesel (un million de moteurs fabriqués en 1997), le groupe PSA-Peugeot Citroën regardait silencieusement ses concurrents présenter leurs nouveautés. Volkswagen surfait sur la vague du TDI (turbo diesel à injection directe), suivi depuis un an par Renault, alors que Mercedes et Fiat sur l'Alfa Romeo 156 dévoilaient leurs moteurs à injection directe par *common rail*. Les chauffeurs de taxi cocardiers qui, pour rien au monde, abandonneraient leur Peugeot et tous les amateurs de diesel *made in France* peuvent respirer. En octobre sera commercialisé un moteur à la pointe de la technologie.

Le groupe PSA a reculé pour mieux sauter. Contrairement à Renault, il a fait l'impasse sur l'injection directe de la première génération (l'injection s'effectue par le biais d'une pompe classique) pour proposer un système d'injection directe haute pression. Le nouveau moteur s'appelle HDI (High pressure direct injection). Sa particularité est de pouvoir pulvériser le mélange air-carburant en une pluie extrêmement fine grâce à un rail à l'intérieur duquel la poussée peut atteindre 1 350 bars (il en faut autant pour découper de la tôle avec de l'eau sous pression), alors qu'une pompe normale ne va guère au-delà de 500 bars. Les trous de l'injecteur sont minuscules : leur diamètre est de l'ordre de 200 microns. Le débit du rail est réglé selon le régime et la charge, alors que chaque injecteur est réglé par le calculateur, qui détermine le niveau de pression. On injecte donc une quantité d'essence dosée au plus fin pour une combustion plus complète.

Les ingénieurs de PSA, qui sont également parvenus à alléger de 22 kilos l'ensemble du bloc moteur (soit un gain de 12 %) et à réduire notablement les frottements, assurent que *« le niveau de consommation est réduit de 20 % par rapport aux moteurs Diesel de la génération précédente »*. Le nouvel ensemble, doté d'un turbocompresseur et développé en 36 mois avec l'équipementier Bosch, est moins bruyant et engendre moins de vibrations. Il doit également offrir une conduite plus souple. A bas régime, son couple serait accru de 50 % alors que la puissance augmenterait de 25 %. D'où de meilleures reprises.

Se sachant très attendu sur ce terrain, PSA met particulièrement en exergue le caractère écologiquement correct du HDI. Grâce à une meilleure combustion, les émissions de monoxyde de carbone baissent de 40 % et les hydrocarbures imbrûlés chutent de moitié.

Quant aux particules, elles seraient en recul de 60 %. *« Le potentiel de formation d'ozone se trouve réduit de 50 % et le moteur n'émet pratiquement plus de fumée »*, insiste PSA, qui annonce également avoir mis au point un catalyseur DeNOx capable de limiter les émissions d'oxydes d'azote. Lundi 2 février, en présentant le HDI, Jean-Martin Folz, le nouveau président de PSA, a confirmé le changement de ton du groupe à l'égard des anti-diesel, groupe de pression informel mais influent. Plus question, désormais, de jouer la provocation, comme l'affectionnait Jacques Calvet, son prédécesseur. *« Le diesel n'est pas une obsession. C'est une conviction »*, a souligné le PDG de Peugeot-Citroën non sans assurer qu'il prenait en considération les arguments de ses détracteurs.

Produit à Trémery, près de Metz, par la SMAE (filiale de Peugeot et de Citroën), le HDI sera installé dès octobre sur les Citroën Xantia et les Peugeot 406 avec une cylindrée de 2 litres pour une puissance de 110 chevaux. Suivront une version de 2,2 litres, puis d'autres variantes qui équiperont les modèles plus petits. PSA – qui planche par ailleurs sur un moteur à essence à injection directe et *common rail* – envisage de vendre son nouveau moteur Diesel à d'autres constructeurs, notamment japonais et coréens. Pour sa part, Renault devrait lancer un concurrent du HDI fin 1998 ou début 1999.

J.-M. N.

Michelin fait entrer le pneu dans l'ère du design

A PERSONNE il ne viendrait à l'idée de parler d'un *« pneumatique »*. On dit *« un pneu »*, car un péjoratif s'impose pour ce sabot rond, noir, sale et si peu engageant qu'exigent nos montures automobiles. Un pneu s'achète sans joie. On n'en retient que le prix qu'il nous coûte et les mains salies lorsqu'il faut vérifier la pression. Sans parler des crevaisons. Tout le monde connaît la marque de sa voiture, mais qui connaît celle de ses pneus ?

Erreur ! De même qu'une Ferrari n'est pas une boîte de tôle, un Pirelli n'est pas un vulgaire disque de gomme aplati. Depuis quelque temps, les grands manufacturiers se sont mis en tête de faire une beauté à leurs boudins, produits de très haute technologie mais de piètre prestance, menacés par des concurrents bon marché mais de moindre qualité. En regardant de plus près les nouveaux pneus, on découvre que leurs sculptures ne sont plus seulement antidérapantes.

Chez Michelin, on n'hésite pas à parler de *« design »*. Ce terme qui, il n'y a pas si longtemps, aurait fait sourire dans l'univers du caoutchouc y est, désormais, très sérieusement employé. Pour s'en convaincre, il faut s'attarder sur le Michelin Pilot Sport, destiné à équiper des voitures sportives de haut de gamme (ou de grosses berlines), qui sera commercialisé début mars. Même à l'arrêt, on dirait qu'il tourne ! On en parle comme on le ferait d'une voiture. Arêtes vives, les sculptures partent en V de part et d'autre d'un rail central bien large. Un cordon de protection des jantes souligne son aspect taille basse et, sur l'épaule, une petite virgule nerveuse permet de faire gicler l'eau sur chaussée mouillée. *« Sur le Pilot Sport, nous aurions pu parvenir aux mêmes performances avec des choix différents*, souligne Pascal Couasnon, responsable du marketing technique chez Michelin. *Par exemple, une découpe droite serait tout aussi efficace pour évacuer l'eau. Mais cela aurait été moins réussi et n'aurait pas aussi bien exprimé la sportivité et les qualités de stabilité par temps de pluie. »*



D.R.

Le Michelin Pilot Sport

Le design d'un pneu n'est pas un simple exercice de style. Rien n'est gratuit. Ainsi, les récents modèles Energy de la firme de Clermont-Ferrand présentent au moins trois sculptures asymétriques. Sur le flanc extérieur, qui supporte les appuis et doit suggérer la solidité, les rainures sont espacées. En revanche, le côté intérieur, dont la fonction est de s'agripper à la route, porte bien en évidence des stries plus serrées. Afin de rendre plus palpable la polyvalence du pneu, les contraintes techniques sont donc soigneusement soulignées. Cela, paraît-il, ne coûte pas toujours plus cher à réaliser.

Pour les manufacturiers, il ne s'agit pas seulement d'une réaction d'amour propre. Même si les achats de renouvellement directement réalisés par les particuliers ne représentent qu'une partie du marché, il faut absolument leur faire les yeux doux, leur donner envie de s'intéresser au choix de leurs gommes. En effet, la banalisation totale du pneu serait synonyme d'une guerre des prix qui avantagerait sans doute les outsiders (il existe, en tout, cent soixante-dix marques en Europe !) coréens, chinois, japonais ou indiens, souvent moins performants mais meilleur marché. Il faut donc trouver de nouveaux arguments de vente, *« provoquer l'intérêt de l'acheteur »*.

« Un pneu, c'est d'abord une valeur d'usage. Mais nous pensons que cela peut aussi devenir une valeur d'estime, car le client est plus exigeant, il a besoin de comprendre pourquoi la configuration d'un pneu est comme ceci ou comme cela », insiste Pascal Couasnon. Bref, un Michelin ne doit pas seulement être efficace. Il doit rassurer et séduire au premier coup d'œil. Dans les laboratoires de recherche, où l'on travaille sur des *« concept-pneu »* comme il existe des *« concept-car »*, on commence même à s'intéresser à sa texture pour en améliorer le toucher.

Cette approche a largement modifié les méthodes de travail de Michelin. Désormais, une équipe design-marketing travaille parallèlement à l'équipe technique et lui soumet des idées qui sont évaluées selon leur faisabilité au regard du cahier des charges. Le compromis ne se réalise pas spontanément, car les choix de style ne cadrent pas toujours à la nécessité d'abaisser la résistance au roulement et d'assurer une usure régulière de la gomme.

Pour garantir le maximum d'adhérence, le premier réflexe de l'ingénieur est d'ouvrir le sillon longitudinal. Or on lui fera remarquer qu'en milieu urbain un pneu doit véhiculer un message de moindre agressivité à l'égard de l'environnement et qu'un sillon plus étroit répond mieux à cette contrainte tout en étant plus élégant. Sur un autre plan, le technicien pourra objecter que des rainures décalées font moins joli mais génèrent aussi moins de bruits aérodynamiques. Malgré ces difficultés de mise au point, les nouveaux modèles n'ont rien perdu en efficacité, bien au contraire. Comme les automobiles, ils tendent à délaisser leurs dénominations technologiques (notamment le X, symbole de la fameuse structure radiale) au profit d'appellations plus *« sensibles »* (Pilot, Energy, Classic).

Pour attirer encore un peu plus l'attention du public sur l'objet, Michelin a commercialisé entre juillet et décembre 1997 à Tours, Munich et Milan des pneus dont la bande de roulement était colorée en vert, orange ou jaune. Les résultats de cette expérience de série limitée dénommée Coraldo ne sont pas encore connus, mais ils devraient permettre à l'entreprise de mieux étudier la clientèle disposée à faire du pneu un instrument de personnalisation de sa voiture. A terme, Coraldo pourrait devenir une marque du groupe, spécialisée dans les produits « branchés ». Et contribuer à réhabiliter le pneumatique, un produit dont l'automobiliste n'a guère pris la mesure de l'extraordinaire complexité.

Jean-Michel Normand

Nuages au Nord, soleil au Sud

L'ANTICYCLONE présent sur la France se renforce à nouveau dimanche et les perturbations atlantiques sont rejetées au nord des îles Britanniques. Les brouillards seront nombreux au lever du jour et ils se dissiperont lentement sur l'est du pays.

Bretagne, pays de loire, Basse-Normandie. – Les nuages resteront nombreux une bonne partie de la journée, avec de timides éclaircies l'après-midi. Le vent de sud-ouest sera modéré près des côtes. Il fera doux avec 8 à 10 degrés l'après-midi.

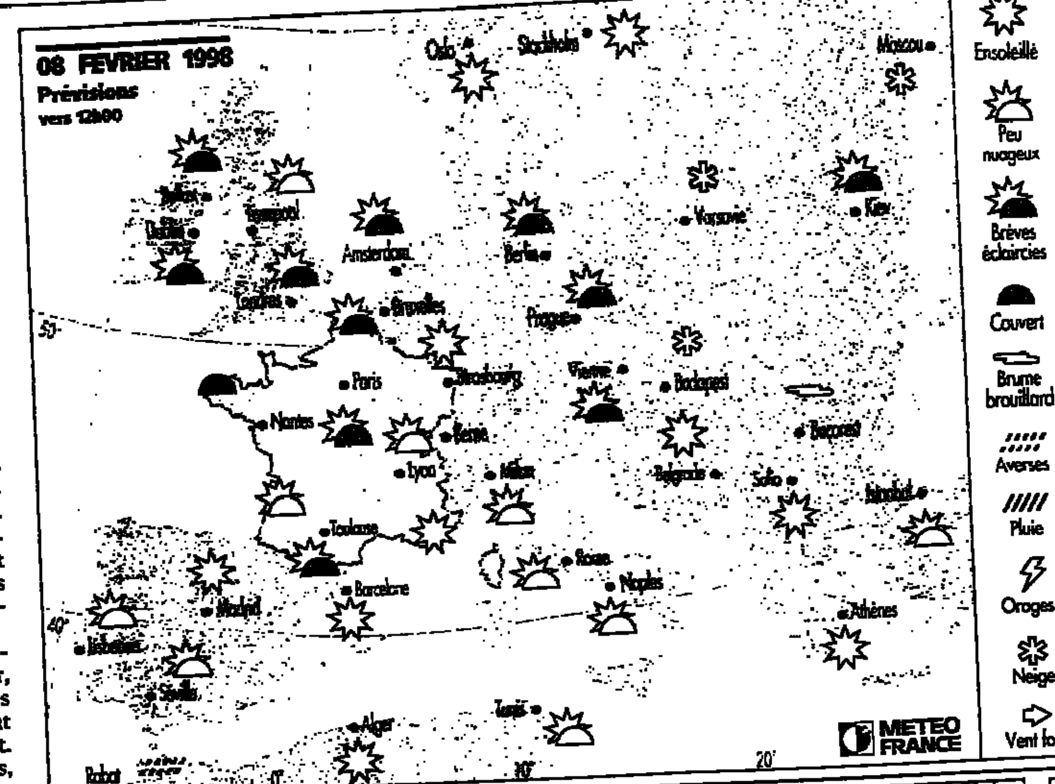
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel se chargera de nuages élevés en cours de matinée, avec une impression agréable. L'après-midi, les nuages seront plus nombreux, avec de timides apparitions du soleil. Il fera 6 à 8 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les brouillards matinaux seront fréquents et parfois givrants. Ils se dissiperont en fin de matinée, pour laisser place à un après-midi bien ensoleillé. Le thermomètre marquera 4 à 6 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel sera couvert par des nuages bas le matin, puis l'après-midi les nuages et les éclaircies alterneront. Il fera doux avec 10 à 12 degrés au meilleur moment de la journée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards matinauxseront fréquents et localement givrants. Le ciel se dégradera en fin de matinée, laissant place au soleil l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 4 à 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les quelques passages de nuages élevés n'empêcheront pas le soleil de briller largement. Les températures seront douces, avec 11 à 14 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 08 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	
AJACCIO	6/15 S
BIARRITZ	4/14 N
BORDEAUX	1/13 N
BOURGES	-1/5 S
BREST	6/12 C
CAEN	4/9 C
CHERBOURG	3/12 C
CLERMONT-F.	-1/6 S
DIJON	-3/3 S
GRENOBLE	-3/5 S
LILLE	2/7 C
LIMOGES	3/10 S
LYON	-2/3 S
MARSEILLE	4/12 S
NANCY	-1/5 S
NANTES	3/11 N
NICE	8/15 S
PARIS	3/9 N
PAU	2/13 N
PERPIGNAN	6/14 S
RENNES	3/12 C
ST-ETIENNE	-1/6 S
STRASBOURG	-2/5 S
TOULOUSE	1/11 N
TOURS	1/8 S
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	26/29 P
FORT-DE-FR.	22/29 S
NOUMEA	25/30 N
PAPEETE	27/30 P
POINTE-A-PIT.	24/30 S
ST-DENIS-RÉ.	27/30 C
EUROPE	
AMSTERDAM	4/8 N
ATHENES	4/12 S
BARCELONE	7/13 S
BELFAST	6/11 N
BELGRADE	-3/2 S
BERLIN	1/4 N
BERNE	-6/-2 S
BRUXELLES	2/7 N
BUCAREST	-6/0 C
BUDAPEST	-5/5 *
COPENHAGUE	1/5 S
DUBLIN	8/11 N
FRANCFORT	-3/5 S
GENEVE	-1/3 N
HELSINKI	-4/-2 *
ISTANBUL	1/5 S
KIEV	-8/-3 N
LISBONNE	9/16 S
LIVERPOOL	8/10 N
LONDRES	5/11 N
LUXEMBOURG	-2/5 S
MADRID	-1/12 S
MILAN	-1/11 N
MOSCOU	-17/-11 *
MUNICH	-6/1 N
NAPLES	5/13 S
OSLO	-5/0 S
PALMA DE M.	5/16 S
PRAGUE	-4/2 N
ROME	3/13 S
SEVILLE	11/16 S
SOFIA	-5/2 S
ST-PETERSB.	-7/-4 N
STOCKHOLM	0/1 S
TENERIFE	14/16 C
VARSOVIE	-3/-1 *
VENISE	2/9 S
VIENNE	-4/3 N
AMÉRIQUES	
BRASILIA	22/30 N
BUENOS AIR.	16/24 N
CARACAS	25/31 N
CHICAGO	-3/1 C
LIMA	24/29 C
LOS ANGELES	11/14 P
MEXICO	7/22 S
MONTREAL	-13/-8 S
NEW YORK	-2/4 S
SAN FRANCIS.	9/11 P
SANTIAGO/CHI	12/18 P
TORONTO	-8/-3 S
WASHINGTON	-2/6 S
AFRIQUE	
ALGER	4/18 S
DAKAR	21/26 N
KINSHASA	25/29 P
LE CAIRE	10/17 N
MARRAKECH	13/21 P
NAIROBI	17/23 P
PRETORIA	20/34 S
RABAT	14/20 P
TUNIS	7/16 N
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	23/33 N
BOMBAY	18/31 S
DJAKARTA	27/29 P
DUBAI	20/28 S
HANOI	11/16 C
HONGKONG	10/15 N
JERUSALEM	11/16 P
NEW DEHLI	7/21 S
PEKIN	-9/2 N
SEOUL	-9/-1 S
SINGAPOUR	26/31 N
SYDNEY	21/27 P
TOKYO	4/12 N

Situation le 7 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 9 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **LONDRES.** Ouverture le 16 février, au 178 Picadilly, du French Travel Center. Conçu par la Maison de la France, cet espace multiservice est destiné à informer, conseiller, et réserver des séjours dans l'Hexagone avec des comptoirs d'Air France, Brittany Ferries, Seafrance et France Holiday Service, ainsi qu'un bureau de change. Une librairie touristique et la banque d'informations (présentation régionale et thématique) y seront aussi installées.

■ **AVIONS.** Dès le 29 mars, avec la mise en place des horaires d'été, tous les vols de la compagnie Lufthansa deviendront non-fumeurs après ceux d'United Airlines, Air Canada et SAS.

■ **WASHINGTON.** L'aéroport de la capitale fédérale américaine, ouvert en 1941, a été officiellement rebaptisé Washington National Ronald Reagan.

PRATIQUE

La RATP propose aux « seniors » la semaine des quatre jeudis

LORSQU'ILS étaient écoliers, jadis, ils attendaient avec impatience le jeudi, réservé aux loisirs. Soixante ans plus tard, la RATP a créé pour eux les Jeudis seniors. La Régie autonome des transports parisiens propose aux retraités d'Ile-de-France d'aller au cinéma, de s'initier à la navigation sur Internet au Palais de la découverte, ou bien au jardinage et à la connaissance des plantes dans le cadre de la Cité des sciences de La Villette.

La RATP, qui fêtera son centenaire en 1999, s'intéresse de près à ses « vieux » voyageurs, parce qu'ils représentent 30 % des passagers des autobus, 20 % des usagers du métro, et sont acheteurs de tickets plutôt que d'abonnements. Actuellement au nombre de deux millions, les plus de cinquante-cinq ans, âge moyen de la retraite en Ile-de-France, résident essentiellement à Paris, pour 28 %, dans la petite couronne, pour 40 %, le dernier tiers habitant en grande banlieue. Ils devraient représenter 40 % de la population francilienne en 2015.

Les résultats d'une enquête auprès de 3 500 seniors franciliens ont surpris les responsables de la RATP. *« On pensait qu'ils seraient d'abord préoccupés par la sécurité, le confort et l'accessibilité des moyens de transport. Or ce qu'ils veulent avant tout, c'est des raisons de parcourir la ville. C'est pourquoi, avec les Jeudis seniors, nous avons cherché à leur donner satisfaction en multipliant les occasions de se déplacer pour leurs loisirs »*, explique Marie-José Loubières, du département commercial de la RATP. Cette initiative vise avant tout les retraités valides et aisés, une partie de ces sept millions de *« nouveaux seniors »* qui représentaient *« 800 milliards de francs de revenu disponible net par an »*.

Cette analyse économique, un brin cynique, semble confirmée par les faits : au cyberespace du Palais de la découverte, les retraités qui viennent s'initier à la navigation sur Internet commencent souvent par consulter la Bourse. Les habitués viennent dès le matin. *« A midi, les connexions sont plus lentes »*, explique Gilbert. Les motivations et les centres d'intérêt des nouveaux arrivants sont variés. *« Je sens que ma mémoire fiche le camp »*, déplore Albert, qui a demandé le CD-ROM *Le Secret de l'intelligence*. François est venu après avoir constaté lors d'un passage à la Bibliothèque nationale son *« incompétence devant l'ordinateur »*. Gilbert a trouvé de quoi assouvir sa passion pour l'énergie libre. Il a découvert plus de quarante sites américains, suisses ou suédois, où sont exposées – schémas et images à l'appui – des machines à piéger les ondes électromagnétiques.

« Sur Internet, chacun navigue à sa guise, selon sa curiosité », dit Eric Liénou, l'animateur. Il explique à un petit groupe les principes de base, rappelle que *« pendant la recherche le compteur téléphonique tourne »*. D'aucuns s'étonnent qu'il faille dix-sept minutes pour charger les trois mégaoctets de la « une » du *Monde*. *« Mais en attendant, vous pouvez faire une autre recherche »*, conseille Eric. Un retraité, qui vient d'acquérir un ordinateur, entend bien avoir grâce à l'Internet des contacts assidus avec ses petits-enfants.

Il en va de même pour Jacqueline, qui profite de sa participation à l'atelier « Un jardin dans la ville » pour repérer à la Cité des sciences de La Villette ce qui intéressera sa petite-fille pendant les vacances. L'animation consiste à projeter des diapositives d'un jardin dans le 14e arrondissement de Paris et à reconstituer la démarche du paysagiste. Il lui a fallu respecter les contraintes : un noisetier et un abricotier que la propriétaire tenait à conserver, une exposition plein nord, un entretien facile.

Après avoir visionné ce qui a été réalisé devant la façade, les participants doivent faire des propositions pour le côté est du jardin, avec là aussi des impératifs : un mur triste à dissimuler, et la nécessité de se protéger du regard des habitants de l'immeuble voisin. Munis de matériel – une photo, un plan, du papier calque et des crayons de couleur –, ils travaillent individuellement ou en groupe. Les suggestions fusent : *« du gazon, des thuyas ou du lierre pour cacher le mur, des bancs, une fontaine dans la verdure »*.

L'atelier se termine par la projection des diapositives du jardin deux ans après, foisonnant et mystérieux à souhait, et le récit des mésaventures du paysagiste qui avait fait réaliser une petite serre accotée au mur, sans penser aux racines du marronnier. Au total, le jardin aura coûté, arrosage automatique compris, la bagatelle de 300 000 francs ! Les participants, nantis de la liste des plantes qui poussent à l'ombre, partent visiter la grande serre.

Les retraités cinéphiles ont préféré la séance au Mac Mahon, près de l'Etoile. Ce jeudi, on projetait *la Belle de Moscou*, comédie musicale avec Fred Astaire et Cyd Charisse. A la sortie, Jacques, qui vient de Maisons-Alfort, est un peu déçu : *« L'affiche de la RATP proposait de revisiter Paris à travers les chefs-d'œuvre du cinéma. J'ai cru qu'il s'agissait d'extraits de films sur Paris. »* Cette ambiguïté mise à part, il a quand même apprécié le film. Jean et Marie-Joséphine, qui habitent près de la place d'Italie, regrettent pour leur part la version originale sous-titrée : *« On a parfois du mal à lire. »* Un autre Jacques, de Courbevoie, a revu le film avec plaisir. *« Le cinéma, c'est bien mieux que la télévision, où il y a trop de navets. »* Ce mélomane, qui, à soixante-quinze ans, projette d'aller au Festival de Salzbourg, aime remuer : *« On ne doit pas passer sa retraite dans la contemplation du passé. Il faut s'adapter, pour rester dans le coup. »*

Michaëla Bobasch

Horaires et activités

● **A la Cité des sciences de La Villette, visite de la grande** serre et atelier : 45 francs. Réservations au tél. : 01-40-05-76-35.

● **A l'Espace Cyber Métropole au Palais de la découverte :** 27 francs. Tél : 01-40-74-80-15.

● **Au cinéma Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon, 75017 Paris ; tél :** 01-43-29-79-89. Séances à 14 et 16 heures. Entrée 30 F. Films tournés à Paris, ou dont l'action se déroule à Paris. Jeudi 12 février : *La Veuve joyeuse*. Le 19 février : *La Grande Farandole*. Le 5 mars : *Funny Face*. Le 12 mars : *Top Hat*. Le 19 mars : *Tout le monde dit I Love You*. Le 26 mars : *La Belle de Moscou*. Thèmes suivants : d'avril à juin, comédies américaines ; de juillet à septembre, grands classiques du cinéma français ; d'octobre à décembre, le film policier.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98034

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I										■	
II								■			
III							■				
IV											
V			■	■						■	
VI					■						
VII											
VIII		■				■			■		
IX			■					■			
X				■							
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Attend le départ du pape pour entrer en scène. – II. Apporter un petit plus. – III. Professionnelle dans le cadre du travail. Prépare les techniciens. – IV. Un peu d'exotisme au dessert. Petite baie. – V. Participe gai. Véhicule à une roue. – VI. Agent multiplicateur. Peu répandu. – VII. Tout ce qu'il faut savoir sur les couronnes et les palais. – VIII. Mesure comparative. En prise. Le prométhéum. – IX. Coup de baguette. Point de départ. Trou dans le mur. – X. Poisson rouge. Barbote à la naissance. – XI. Enrichissent la terre.

VERTICALEMENT

1. Avait son prix à l'école. – 2. Mortelle sous ses allures de fausse oronge. Porteur d'informations. – 3. Mit en désordre. Lettres explosives. Un peu d'égard. – 4. Devient orignal au Canada. Supprimez. – 5. Fis des vagues. Crée un grand vide. – 6. Temps libres de plus en plus organisés. Passage lumineux. – 7. Grogne du passé. Paiements en nature pour le bonheur des conservateurs. – 8. Négation. Bien dégagés. Préposition. – 9. Emettre des bruits suspects. A demi dévote. – 10. L'Amérique en VO. Point gagnant sur le tatami. – 11. La fin du feu qui ne finira pas au feu.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98033

HORIZONTALEMENT

I. Spontanéité. – II. Casier. An. – III. Un. Crachant. – IV. Licorne. Tir. – V. Perte. Prose. – VI. Traînée. Net. – VII. Ur. Nés. Père. – VIII. Repeuplés. – IX. Api. Vain. Ou. – X. Lanternasse. – XI. Esse. Selles.

VERTICALEMENT

1. Sculpturale. – 2. Panier-repas. – 3. OS. Cra. Pins. – 4. Nicotine. Té. – 5. Terre-neuve. – 6. Aran. Espars. – 7. Cèpe. Line. – 8. Euh. Pénal. – 9. Atones. Sl. – 10. Taniser. Osé. – 11. Entretenues.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS

N° 1778

TOURNOI DES GRANDS MAÎTRES (Wijk aan Zee, 1998)

Blancs : V. Anand.
Noirs : V. Topalov.
Partie espagnole.

1. é4	é5	16. Cxb6	Txb6
2. Cf3	Cç6	17. çxd4	Cxé4 (f)
3. Fb5	a6	18. Fxf7+	Rxf7
4. Fa4	Cf6	19. Txé4	Txé4
5. 0-0	b5 (a)	20. Cg5+	Rg8
6. Fb3	Fç5	21. Cxé4	Ff5 (g)
7. a4 (b)	Tb8 (c)	22. Cg5! (h)	Cé7 (i)
8. ç3	d6	23. g4!	Fg6
9. d4	Fb6	24. Cé6 (j)	Dç8
10. axb5	axb5	25. d5	Ff7 (k)
11. h3 (d)	0-0	26. Cxg7!! (l)	Rxg7 (m)
12. Té1	Té8 (e)	27. Dd4+	Rf8 (n)
13. Ca3	b4	28. Fh6+	Ré8
14. Cç4	bxç3	29. Té11	abandon (o)
15. bxç3	éxd4		

NOTES

a) Une variante à la mode, chère à Chirov, qui peut être jouée dans un ordre différent : 5. 0-0, Fç5 ; 6. ç3, b5.

b) Ou 7. Cxé5, Cxé5 ; 8. d4, Fxd4 ; 9. Dxd4, d6 ; 10. a4, 10. Dd1, 10. ç3, 10. f4. Ou 7. ç3. Ou 7. d3.

c) On trouve aussi 7..., Fb7 ; 8. d3, 0-0 ; 9. Cç3, Ca5. Si 9..., b4 ; 10. Cd5! (Short-Onischuk, Wijk aan Zee, 1995 ; Polgar Adams, Linares, 1997).

d) Après 11. Ca3, Fg4! ; 12. Cxb5, 0-0 ; 13. Fé3, éxd4 ; 14. çxd4, Dé8 ; 15. Fa4, Cxé4 ; 16. Cç3, Cxç3 ; 17. bxç3, Dé4, rien n'est clair (Almasi-Onischuk, Wijk aan Zee, 1995). Contre Nijboer (Wijk aan Zee, 1997), Piket joua 14..., Cxé4! et obtint un jeu égal après 15. Fd5, Dé8 ; 16. h3, Ff5 : 17. Té1, Cb4 ; 18. Fç4, ç6.

e) Ou 12..., Fb7 ; 13. Ca3, éxd4 ; 14. çxd4, Ca5 ; 15. Fç2, b4 ; 16. Cb1, ç5 ; 17. Fg5, h6 avec égalité (Topalov-Chirov, Madrid, 1997).

f) Le gain du pion é4 n'est que provisoire, mais les Noirs cherchent à simplifier à l'extrême la position. Si 17..., Txé4 ; 18. Fxf7+, Rxf7 ; 19. Cg5+ et 20. Cxé4.

g) Le résultat de la stratégie adoptée par les Noirs n'est pas satisfaisant, car cette position est inférieure, malgré l'égalité du matériel. Le R noir est affaibli sur sa diagonale a2-g8, et la T noire est mal placée en b6. Enfin, le coup du texte 21..., Ff5 est imprécis. 21..., Tb8, contrôlant la dernière rangée, offre une bien meilleure défense.

h) Très fort. Anand a vu comment il pouvait exploiter les difficultés de la position ennemie.

i) Par exemple, 22..., h6 n'est pas jouable : 23. Df3!, Cé7 (ou 23..., Fd7 ; 24. Dd5+) ; 24. Ta8, Tb8 ; 25. Db3+!, Txb3 ; 26. Txd8 mat.

j) Les Blancs ont déjà tiré parti de la faiblesse de la diagonale a2-g8.

k) Et non 25..., Cxd5? ; 26. Dxd5, Ff7 ; 27. Ta8, Tb8 ; 28. Fb2!, Fxé6 ; 29. Dd4 avec gain.

l) Une bombe explose !

m) Si 26..., Fxd5 ; 27. Cf5! menaçant 28. Cxé7+ (si 27..., Cxf5 ; 28. Dd5+, etc.

n) Si 27..., Rg6 ; 28. Dé4+, Rf6 ; 29. Ta3! ou 29. g5+. Si 27..., Rg8 ; 29. Fh6.

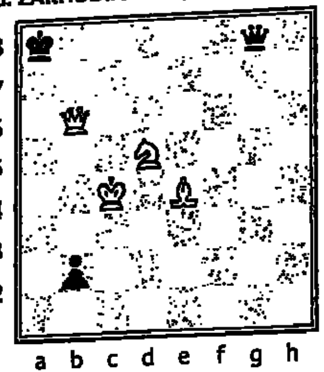
o) Si 29..., Rd7 (afin de parer 29. Fg5) ; 30. Txé7+!, Rxé7 ; 31. Dé4+, Rf6 ; 32. g5 mat. Ou 31..., Rd8 ; 32. Fg5+, Rd7 ; 33. Dé7 mat. Ou 31..., Rd7 ; 32. Df5+, Rd8 ; 33. Fg5+. Ou 31..., Fé6 ; 32. Dxh7+, Ré8 (32..., Rf6 ; 33. Dg7 mat) ; 33. Dh8+, Ré7 (33..., Rd7 ; 34. dxé6+) ; 34. Fg5+, Rf7 ; 35. Df6+, Rg8 ; 36. Fh6, Dd7 ; 37. Df8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1777
B. DJACUK (1994)

(Blancs : Rb4, Da2, Tç6, Fb8 et ç2, Cd4 et f5. Noirs : Rd5, Th3, Fd7, Cb3, Pb6. Mat en deux coups.)

Essai : 1. Tç4?, Td3!
Solution : 1. Da8! menace 2.Tç5 mat.
1..., Cxd4 ; 2. Cé7 mat.
1..., Fxf5 ; 2. Tç4 mat.
1..., Fxç6 ; 2. Dxç6 mat.

ÉTUDE N° 1778
G. ZAKHODIAKINE (1980)



Blancs (4) : Rç4, Db6, Fé4, Cd5.
Noirs (3) : Ra8, Dg8, Pb2.
Les Blancs jouent et font mat en trois coups.

Claude Lemoine

DISPARITIONS

Renaud Matignon

Un polémiste à la plume incisive

LE CRITIQUE littéraire Renaud Matignon est mort, vendredi 6 février, à Paris à l'âge de soixante-deux ans d'un cancer du poumon.

Né en 1935, à Metz, d'une famille à la fois lorraine et bretonne, agrégé de lettres, il avait entamé parallèlement une carrière de professeur et de journaliste (dans *Arts*, *Candide*, *Minute*, la *NRF*). C'est lors de ses études au lycée Claude-Bernard, où il fut l'élève de Louis Poirier (Julien Gracq), qu'il s'était lié en 1950 à Jean-Edern Hallier et Jean-René Huguenin. Au contact de ces deux surdoués, l'un (Hallier) considérant l'autre (Huguenin) comme son *« jumeau astral »*, Renaud Matignon attise un tempérament de hussard, hostile à toute littérature s'écartant des canons classiques. Dès 1956, il cosigne avec Huguenin, dans *Arts*, une enquête sur les étudiants intitulée « La Jeunesse de France parle », dans laquelle, par opposition à la *« jeunesse qui meurt »*, il exalte la *« jeunesse qui naît »*, celle qui a *« le goût de l'action et du risque »*, qui sait défendre *« les valeurs occidentales »* et incarner *« le renouveau moral et religieux »*.

Le trio Hallier-Huguenin-Matignon rencontre Philippe Sollers en 1958 ; ensemble, ils fondent la revue *Tel Quel*, vouée à réfuter la toute-puissance des idéologies et à redonner sa noblesse au mot « littérature ». Le groupe refuse *« la dictature Sartre-Camus »*, tout en se démarquant des auteurs considérés comme « de droite » : Jacques Laurent, Roger Nimier, Antoine Blondin, Françoise Sagan. Renaud Matignon signe un essai sur « Flaubert et la sensibilité moderne » dans le premier numéro de la revue *Tel Quel* (plus tard, il y écrira un autre article sur Michel Butor), puis prend ses distances lorsque celle-ci se rallie au nouveau roman. Bientôt, le groupe donne des signes de divergences. Après le texte d'avertissement du groupe contre Jean-René Huguenin, trop absent des réunions, et la mort brutale de ce dernier lors d'un accident de voiture, Matignon *est à son tour menacé d'expulsion*.

PANACHE

Il refuse, en 1962, de prendre part à un putsch contre Hallier, donne sa démission en adressant à Philippe Sollers (qu'il épargne, et dont il dit vouloir conserver l'amitié) une lettre au vitriol dans laquelle il pourfend les autres membres du comité. Il est remplacé à *Tel Quel* par Denis Roche. Un temps éditeur chez Tchou, il devient directeur littéraire au Mercure de France en 1964, jusqu'en 1974, date à laquelle il entre au *Figaro*, où il s'illustre, brillamment, tant comme feuilletoniste littéraire que comme grand reporter, chroniqueur de télévision, commentateur du Tour de France ou du Tournoi de Roland-Garros. Plume incisive, mi-Cyrano, mi-Léautaud, maniant le panache et cultivant l'escarmouche, il est prompt à ferrailler (avec brio, férocité, injustice parfois) pour défendre sa conception de la littérature, combattre ceux qu'il considère comme fausses gloires, cuistres ou tartuffes. Dans sa hargne polémique, il lui arrive d'arborer un visage de méchant, comme lorsqu'il commente la mort de Jean-Louis Bory en épinglant un *« bavard intarissable »*, *« drogué sans opium »*, aux *« amours complexes »* et à l'*« imposture reconnue »*.

Ce polémiste redouté avait été couronné en 1996 par le prix Richelieu, décerné *« pour l'ensemble de son œuvre »* en raison de *« la qualité de son langage, son souci de défendre la langue française »*. L'académicien Jean Dutourd le salue : *« Il est un homme rare dans la presse française : il mord comme un loup, parfois comme un tigre, en aucune façon comme un serpent (...). Il coupe les membres d'un coup de dents, il n'instille pas de venin dans ses proies. »* Il est également l'auteur du *Roi de Coupe* (Albatros, 1986).

Dans ses toutes dernières chroniques, il vantait Pascal Quignard (*« C'est Valéry cueillant des primevères »*), Alessandro Baricco et Milan Kundera : *« Jamais la rage, peut-être le désespoir absolu, n'avaient brillé d'un éclat aussi noir que dans cette épopée grinçante, chant mortuaire pour aujourd'hui. »*

Jean-Luc Douin

Hélène Parmelin

Romancière et amie de Picasso

L'ÉCRIVAIN Hélène Parmelin est morte, dans la nuit du jeudi 5 février, à son domicile parisien, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Elle n'était qu'une chevelure. Une masse grouillante, aux allures de gorgone. C'est ainsi du moins que Picasso, qui fut son ami, l'a peinte dans un portrait célèbre depuis que Mᵉ Binoche l'a vendu en 1994 *pour 18,3 millions de francs*. Née en 1915, Hélène Parmelin était entrée au Parti communiste français en 1944. Elle ne le quitta qu'en 1980, pour protester contre l'invasion soviétique en Afghanistan : *« Notre combat pour un socialisme dans la liberté est incompatible avec l'appartenance au parti. Les communistes qui, par leur silence ou électoralement, se croient malgré tout tenus de soutenir le parti de Georges Marchais, ne disposent même pas, comme au temps de Staline, du terrible alibi de l'ignorance »*, devait-elle déclarer alors.

En novembre 1956 déjà, elle avait cosigné avec Picasso, son époux le peintre Edouard Pignon et d'autres la « Lettre des dix » qui demandait au comité central du PCF la convocation d'un congrès extraordinaire pour débattre des problèmes posés par l'intervention soviétique en Hongrie.

« PROVOCATRICE »

Hélène Parmelin avait commencé sa carrière de critique d'art à *L'Humanité, sous le pseudonyme* de Léopold Durand, avant de prendre la direction du service culturel du quotidien communiste, jusqu'en 1953. Le couple Edouard Pignon-Hélène Parmelin fut très proche de Picasso, qui les conviait fréquemment à séjourner à Vallauris.

Selon le critique Pierre Daix, *« par son franc-parler, sa passion pour la peinture, Hélène Parmelin était non seulement un interlocuteur à part entière, mais, avec sa façon inimitable de mettre les pieds dans le plat, la provocatrice dont Picasso et Pignon avaient besoin pour respirer hors des pressions que multipliait alors le Parti communiste sur ses peintres et ses écrivains pour les faire rentrer dans son ordre »*.

Hélène Parmelin était romancière, mais elle a également publié plusieurs livres sur Picasso, de *Picasso sur la place* (1959) à *Voyage en Picasso* (1980), en passant par la trilogie des *Secrets d'alcôve d'un atelier* (*Les Dames de Mougins*, 1964 ; *Le Peintre et son modèle*, 1965 ; *Notre-Dame-de-Vie*, 1966). On lui doit un des plus beaux textes sur les derniers jours de Picasso, qui sans doute pourrait aussi aujourd'hui s'appliquer à elle, qui, depuis le décès de Pignon en 1993, partait selon ses propres termes à la *« recherche d'un dialogue avec la mort »* : *« La mort était insérée dans sa vie. La mort des autres, vu son âge, il l'assumait depuis longtemps. Durement au choc. Sans littérature. Et sans discours. Et il continuait à vivre tout en mourant, tout en vivant, comme à l'ordinaire, la vie et la mort des gens. »*

Harry Bellet

■ **L'HISTORIEN FRANÇOIS HINCKER** est mort, jeudi 5 février, d'une pneumonie foudroyante. Né à Paris le 6 mars 1937, ce spécialiste de la Révolution française fut un enseignant scrupuleux et un intellectuel audacieux. Maître de conférences à Paris-I, il assurait le secrétariat général des *Annales historiques de la Révolution française*. On lui doit l'enquête, codirigée par Antoine Casanova pour *La Nouvelle Critique*, sur les problèmes de l'historiographie contemporaine (*Aujourd'hui l'histoire*, Ed. sociales, 1975). Son parti pris d'ouverture, exceptionnel au sein du Parti communiste (il y adhère en 1955), explique ses déboires à la direction de la revue (1976-1980) et au comité central du PCF, où il ne siège que trois ans (février 1976 - mai 1979). Ephémère rédacteur en chef adjoint de *Révolution* (1980), il est placé *« hors du parti »* à l'automne de 1981.

■ **CLAUDE ÉRIGNAC**, préfet de la région Corse, préfet de Corse-du-Sud, est mort, abattu par balles à Ajaccio, vendredi 6 février. Il était âgé de soixante ans *(lire aussi pages 4 et 5.)*

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Mᵐᵉ Simone Catz,
sa sœur,
Mᵐᵉ Denise Barcilon,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces, Catz et Barcilon,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BARCILON.

Les obsèques auront lieu le lundi 9 février, à 11 h 30, au cimetière marin de Saint-Tropez (Var).

M. Fernand BENEDETTI,
violoncelliste soliste
de l'Opéra-Comique
et des Concerts Colonne,

est décédé le 23 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Jean-Marc BENOIST,
inspecteur pédagogique régional
(IPR),

nous a quittés le 4 février 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

« L'insurrection doit être aussi bien celle des mœurs que celle des idées. »
M. Blanchot.

166C, rue du Camas,
13005 Marseille.

– *Marie-Christine et Jean-Paul* Guimbert,
Xavier et Elisabeth Hurel du Campart,
Gilles Hurel du Campart et Valérie,
Anne Hurel du Campart (†),
Sabine Hurel du Campart et Foucauld Pérotin,
ses enfants,
Ségolène Guimbert et Nicolas Audiot
son fiancé,
Oriane Guimbert (†),
Maud Guimbert,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ Aline HUREL DU CAMPART,
née FONTAINE,

le 5 février 1998, à Paris, dans sa soixante-quinzième année.

La *cérémonie religieuse sera célébrée* le lundi 9 février, à 15 heures, en l'église d'Heuland (Calvados).

20, rue de Chartres,
92200 Neuilly.

– Le président de l'université Paris-VII-Denis-Diderot,
Le directeur de l'UFR études anglophones,
Le directeur de l'UFR études interculturelles de langues appliquées,
Ses collègues et amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jacqueline COLOMBAT,
professeur,

survenu le 5 février 1998.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

– On nous prie d'annoncer la mort de

Mᵐᵉ Jean DAGENS,
née Nicette-Carmen GAUTIER,

survenue à Strasbourg, le 3 février 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

De la part de
Françoise et Michel Guerin,
Luc et Nicole Dagens,
Bruno et Françoise Dagens,
Hélène et Patrick Fleury,
Michel Dagens et Marie Heyd,
Odile et William Minna,
Ses quatorze petits-enfants,
Et ses neuf arrière-petits-enfants,
Et des familles Dagens et Gautier.

La messe de funérailles a été célébrée à Strasbourg, le 6 février, et l'inhumation a eu lieu le même jour, à Solbach (Bas-Rhin).

– Mᵐᵉ Albert Dansan,
Martine et Jean,
ses enfants,
Aurélie et Romain,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès à Vincennes de

M. Albert DANSAN,
sous-directeur du personnel
de la Ville de Paris.

Conformément à son souhait, son corps a été remis à la faculté de médecine.

Une messe dans la stricte intimité sera célébrée ultérieurement.

10, avenue Foch,
94300 Vincennes.

– M. Bernard Hecht,
son époux,
M. Guillaume Hecht,
son fils,
Laura et Margaux Hecht,
ses petites-filles,
Tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Bernard HECHT,
dite Germaine LEDOYEN,
artiste dramatique,

survenu le 5 février 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La levée du corps se fera le mercredi 11 février, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Fernand-Widal, Paris-10ᵉ.

L'inhumation aura lieu à 15 heures, au cimetière Miséricorde, 18, rue d'Auvours, à Nantes (Loire-Atlantique).

126, rue La Fayette,
75010 Paris.
28, rue des Peupliers,
75013 Paris.

Maurice DEVAUZE

nous a quittés le 7 janvier 1998.

Il a été incinéré au cimetière Saint-Pierre, à Marseille.

– Le proviseur,
Et toute la communauté scolaire du lycée Janson-de-Sailly,
ont la profonde tristesse d'annoncer le *départ, à quarante-sept ans, de*

Mᵐᵉ Jocelyne
GUGUEN-ROQUES,
professeur de biologie.

Ils s'associent à la douleur de ses fils et de sa mère, à qui ils expriment leurs *sentiments de très profonde sympathie* et de soutien.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 9 février 1998, à 11 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 2, rue Gerbert, Paris-15ᵉ.

– Monique Hincker,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François HINCKER,
maître de conférences d'histoire
à l'université Paris-I,

survenu le 5 février 1998.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Boucicaut, le mardi 10 février, à 8 heures.

– Le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, *survenu le 5 février 1998, de*

M. François HINCKER,
maître de conférences d'histoire
à l'université Paris-I.

– Le directeur de l'UFR d'histoire,
Ses collègues enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 5 février 1998, de

M. François HINCKER,
maître de conférences d'histoire
à l'université Paris-I.

La levée du corps aura lieu le mardi 10 février, à 8 heures, au funérarium de l'hôpital Boucicaut.

François HINCKER,
membre du conseil d'administration
de la Société des études robespierristes,
secrétaire de la rédaction
des *Annales historiques*
de la Révolution française,

survenu à Paris, le 5 février 1998.

La levée du corps aura lieu mardi 10 février, à 8 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Boucicaut, rue des Cévennes, Paris-15ᵉ.

L'inhumation se fera, le 10 février, à 16 h 30, à Cassanus (Causse-et-Diège, Aveyron).

(Lire ci-dessus.)

– Mᵐᵉ Louis Marchal,
son épouse,
Le docteur et Mᵐᵉ Jean Marchal,
et leurs enfants,
M. Claude Marchal,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis MARCHAL,
chevalier de la Légion d'honneur,
agrégé de l'Université,
proviseur honoraire,

survenu à Paris, le 30 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques auront lieu à Paris dans l'intimité.

74, avenue du Docteur-Arnold-Netter,
75012 Paris.

– M. Albert Ohana,
son époux,
M. et Mᵐᵉ Arié Ohana,
M. et Mᵐᵉ Claude Ohana,
M. et Mᵐᵉ Marc Blindermann,
M. Marc Ohana,
ses enfants,
Mᵐᵉ Ninette Mimran,
M. et Mᵐᵉ Jacques Tapiero,
M. et Mᵐᵉ Raphaël Pilo,
M. Georges Ouaknine,
M. André Ouaknine,
M. Ralph Ouaknine,
et Mᵐᵉ Marguerite Ouaknine,
et ses enfants,
ses frères et sœurs,
Famille, parents et alliés,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Yvonne OHANA,
née OUAKNIN,

survenu le 5 février 1998, à Paris.

L'inhumation a eu lieu vendredi 6 février, à 15 h 30, au cimetière de Pantin.

– Jenny Wormser,
Nicolas Pignon, Rafaëlle Pignon, Laura, Angèle, Sacha, Olga Wormser-Migot,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hélène PIGNON,
dite Hélène PARMELIN,
écrivain,

survenu le 6 février 1998.

L'inhumation aura lieu le lundi 9 février, à 11 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nicolas Pignon,
41, rue de la Noseille,
93130 Noisy-le-Sec.
(Lire ci-dessus.)

Patrick SCOTT

nous a quittés le 3 février 1998, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un dernier hommage lui a été rendu, le jeudi 5 février, en l'église de Cublac (Corrèze).

Anniversaires de décès

– Speluncato, Paris.

Le 8 février 1997, disparaissait

Alfred FILIPPI.

Nous pensons à lui.

– Il y a huit ans, le 8 février 1990,

Eric VENTURINI

nous quittait.

« Apportez tout ce qui vit sur leur tombe.
Non seulement des fleurs
mais votre espoir
Tout ce qui vit à la lumière de l'espoir. »
Paul Eluard.

Anniversaires

Hugo RAEDERSCHEIDT

aurait eu quatre-vingt-dix ans le 7 février 1998.

Né le 7 février 1908 à Cologne (Rhénanie), ses convictions anti-nazies lui firent quitter définitivement *l'Allemagne en 1935.*
Il s'est éteint à Vanves, le 4 mars 1997.

Souvenir

– Casablanca (Maroc). Montpellier. Paris.

Aujourd'hui 8 février 1998, notre grand-père

Joseph ROJAT

aurait cent ans. Depuis bientôt vingt-six ans, il nous a quittés.

Avec nos parents, nous avons une pensée émue et affectueuse pour lui.

Nadia et José Kamal-Rojat,
Villeret,
La Vineuse,
71250 Cluny.

Conférences

Conférences Simone Egler,
professeur d'histoire de l'art,
Initiation à la symbolique de la mythologie grecque dans l'art. Cycle de conférences avec projections un lundi sur deux, à 15 heures. Le lundi 9 février : **La symbolique de l'œil sous le regard des artistes (Rembrandt, Poussin, Friedrich, De Chirico, les surréalistes).**
ASIEM, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7ᵉ, métro Ségur ou Ecole-Militaire.
Renseignements : 01-45-61-18-24.

CENTENAIRE
DE L'AFFAIRE DREYFUS

*** Mardi 10 février, à 20 h 30**
« La raison d'Etat,
chronique de l'affaire Dreyfus »
film de Pierre SORLIN
suivi d'un débat
avec Lily SCHERR, historienne

*** Mardi 24 mars, à 20 h 45**
« La révision du procès Dreyfus »
l'action déterminante d'Emile ZOLA
Conférence de Jean-Denis BREDIN

*** Exposition :**
« Une tragédie de la Belle Epoque
L'affaire DREYFUS »

Centre d'Art et de Culture
Espace RACHI
39, rue Broca, Paris-5ᵉ
Métro Censier-Daubenton
Réservations : 01-42-17-10-38

Communications diverses

– Pour étude, en vue de publication, docteur en psychologie recherche témoignages de personnes souffrant de **pelade totale** ou **partielle, guéries** ou **non guéries**.

Si vous êtes touché et intéressé par ce symptôme, merci d'envoyer vos coordonnées *et un rapide exposé* à CAP-Conseil, 54, rue de Bourgogne, Paris-7ᵉ.

La société
SONIA RYKIEL
recherche pour compléter ses
archives des modèles de ses
Collections entre 1960 et 1980.
Si vous avez aimé ses créations et
les avez conservées, prenez contact
avec notre Service de Presse
au 01-49-54-60-00

***Paris-Match* – spécial Mai 68**
Mai 68 : c'était il y a trente ans

Acteurs ou témoins, vous avez photographié ces semaines historiques.

Des barricades du Quartier latin, en passant par la Sorbonne occupée, les usines en grève, jusqu'à la manifestation géante des Champs-Elysées, vos clichés témoignent des heures et des jours qui ont bouleversé notre pays. *Paris-Match* prépare un numéro spécial Mai 68 et, à cette occasion, souhaiterait publier vos photos inédites.

Contactez-nous au 01-41-34-78-25.

ART Après la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris complète son panorama de la création artistique européenne au XX[e] siècle avec les pays scandinaves. ● L'EXPOSITION « Visions du Nord », en trois volets (1890-1945, le Danois Per Kirkeby, et les années 90), est dominée par la figure du Norvégien Edvard Munch. Son œuvre, qui associe la psychologie, l'érotisme et la mort, influencera toute la peinture néo-expressionniste. ● TROIS ARTISTES moins connus ont eux aussi exploré, à leur manière, l'idée de quête-limite. Voyage au bout de la folie pour le Suédois Carl Fredrik Hill, recherche de l'Afrique mythique pour le Finlandais Akseli Gallen-Kallela, et de la vérité dans l'autoportrait pour sa compatriote Helene Schjerbeck. ● LA SECTION consacrée aux années 90 témoigne pour sa part de l'effervescence de jeunes artistes touche-à-tout.

Edvard Munch, maître moderne de la peinture scandinave

La figure du grand artiste norvégien domine l'exposition « Visions du Nord », quatrième étape du tour d'Europe artistique organisé par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, consacrée à un siècle de création dans les contrées septentrionales

VISIONS DU NORD, ***Musée d'art*** **moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16[e]. M° Alma-Marceau ou Iéna.** ***Du mardi au vendredi,*** **de 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche de 10 heures à 18 h 45. Tél. : 01-53-67-40-00. Trois parties : LUMIÈRE DU MONDE, LUMIÈRE DU CIEL (1890-1945), jusqu'au 17 mai. Catalogue 364 p., 295 F ; CRISTALLISATION, exposition de Per Kirkeby, jusqu'au 17 mai. Catalogue, 200 p., 195 F ; NUIT BLANCHE, la scène nordique des années 90, jusqu'au 10 mai. Catalogue 320 p., 295 F.**

L'atelier est situé à Asgardstrand, une petite station balnéaire à une heure d'Oslo. Il est froid, poussiéreux, comme abandonné après un long hivernage. Construite en bois, autour d'une énorme cheminée de pierre, la maison est petite. La fenêtre de la chambre donne sur le jardin, qui descend en pente douce vers le fjord. Aux murs, des photographies anciennes, dont un portrait d'Edvard Munch, le maître des lieux. Menton relevé, comme aimait à le faire Mussolini, il ressemble étonnamment à Marlon Brandon. Sa photo est accrochée aujourd'hui au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Munch, *qui sut par Le Cri* donner une représentation picturale de l'angoisse, est la figure dominante de l'exposition « Visions du Nord ». Du Finlandais Akseli Gallen-Kallela aux artistes contemporains, elle *dresse le panorama d'un siècle* d'art hyperboréen, divisé en trois sections : une partie historique, couvrant la période comprise entre 1890 et 1945, une présentation du Danois Per Kirkeby qui, sexagénaire, permet une liaison avec la troisième partie, dévolue aux plus jeunes.

La première section présente une sélection de cinq peintres : deux Finlandais, Gallen-Kallela (1865-1931) et Helene Schjerfbeck (1862-1946) ; deux Suédois, Carl Fredrik Hill (1849-1911) et August Strindberg ; un Norvégien, Edvard Munch. Elle est baptisée « Lumière du monde, lumière du ciel », titre emprunté au savant et théosophe suédois Swedenborg. Qu'elles viennent du Danemark, de Finlande, de Norvège, de Suède ou d'Islande, qu'elles montrent des paysages glacés, des portraits hallucinés, des intérieurs tièdes ou des hommes en prière, les toiles de ces artistes si différents ont un caractère commun, *qu'a défini* Munch dans un commentaire sur sa « Frise de la vie », dont font partie *Le Baiser, Vampire, Jalousie, L'Anxiété* et *Le Cri* : *« La frise est conçue comme une suite de tableaux de même nature qui, formant un tout, donneront une image de la vie. L'interminable ligne du rivage, derrière laquelle écume la mer éternellement mouvante, parcourt la frise de bout en bout ; sous les arbres respire la vie multiple avec ses peines et ses joies. La frise est ressentie comme un poème de la vie, de l'amour et de la mort. »* Un monde où l'intérieur des êtres et la nature extérieure se télescopent. Un monde où l'alcoolisme le dispute à la folie, le symbolisme au mysticisme, l'amour de son pays à l'éternelle tentation de voyages lointains.

TABLEAUX À ENDURCIR

Gallen-Kallela bourlingue d'Helsinki à Paris, de la Carélie russe à l'Afrique orientale, de la Suède au Nouveau Mexique. Plus modestement, Schjerfbeck séjourne à Paris, Concarneau, Pont-Aven. Hill visite aussi Paris et Barbizon, avant de sombrer dans la démence. Strindberg écume la France, la Suisse, la Bavière ou l'Autriche. Munch partage avec son ami Strindberg un intérêt pour la psychologie, l'érotisme, la mort, que résume un tableau étonnant, qu'il prévoyait d'exposer à Paris. Politesse et opportunisme obligent, il est titré *La Mort de Marat I*. Il représente une femme nue, debout, de face, et un homme, nu également, couché sur un lit ensanglanté. La scène est autobiographique. En 1902, Munch et sa compagne Tulla Larsen eurent une violente dispute, au cours de laquelle le peintre se sectionna un doigt de la main gauche d'une balle de revolver. Il ne devait jamais plus accepter que cette main soit représentée : floue dans les peintures, elle est absente des photographies, à l'exception de la dernière, prise quelques jours avant sa mort, en 1944.

Munch vit dans ses toiles. Au sens propre : *« Je n'ai pas d'autre enfant que mes peintures. Et pour pouvoir travailler, je dois les avoir autour de moi. Souvent, quand je travaille à une peinture, je m'embrouille. Ce n'est qu'en regardant mes autres tableaux que je peux me remettre au travail... »* En recommençant cent fois son ouvrage, car il n'hésite pas à multiplier les variations sur le même thème, *« parce que je voulais m'approfondir moi-même dans le motif »*. Et un visiteur de témoigner : *« Ses peintures étaient jetées partout, dans la chambre, sur le sofa, sur le haut de l'armoire à vêtements, sur les chaises, sur le lavabo, sur la cheminée... »* Les tableaux, eux, vivent à la dure : Munch les accroche à une palissade de son jardin, et les laisse parfois plusieurs années affronter les intempéries. Il s'agit de les endurcir, au sens spartiate du mot.



OSLO KOMMUNES KUNSTSAMLINGER/MUNCH MUSEET

Edvard Munch : « Autoportrait entre le lit et l'horloge » (1940-1943). Huile sur toile, 149,5 × 120,5 cm. Munch Museet Oslo. Ce tableau fut achevé un an avant la mort du peintre norvégien. Au début des années 80, le couvre-lit strié de rouge et de noir inspira à Jasper Johns un hommage à Munch, trois grandes toiles intitulées « Between the Clock and the Bed ».

Quand la nature n'y suffit pas, le geste s'en charge. Dès le début du siècle, Munch fait subir à la technique classique du tableau les pires *tourments. La couleur* est posée par tous les moyens, et même les moins fréquents : à considérer les traces de peinture étendue directement depuis le tube, la surface de la toile griffée par le couteau à palette, ou *maculée* par des projections de gouttes de peinture liquide, on est même surpris d'y découvrir, de-ci de-là, la marque du pinceau, *la subtilité* d'un glacis. Mais *rien n'est gratuit* : les incisions profondes *qui* creusent la pâte de *L'Enfant malade*, un souvenir de l'agonie de sa sœur, voulaient restituer la vision qu'il en eut, *les yeux brouillés par les* larmes.

Car l'aspect radical des œuvres de Munch ne doit pas faire oublier qu'il fut, à ses débuts, marqué par le mouvement symboliste. Chez lui, cela *prend des détours* inattendus, où la nature et les obsessions, sexuelles notamment, fusionnent : ainsi en est-il des curieux reflets du soleil dans l'eau, qui affectent tous la même forme phallique. Pour Munch, *quand le soleil se couche* sur la mer, ce n'est pas pour y dormir. C'est ce qui le différencie de l'homme qui lui, un matin, ne se relèvera pas.

LE DERNIER SOMMEIL

Munch le montre dans un tableau remarquable, bien plus subtil que *Le Cri*, plus riche de promesses aussi. *Entre le lit et l'horloge*, peint entre *1940* et *1943, soit un an avant sa mort, évoque* le dernier sommeil et la vie qui s'écoule au rythme du balancier. Strié de rouge et de noir, le couvre-lit qui y figure fut remarqué par le peintre américain Jasper Johns, au début des années 80, *quand il travaillait à* ses Cross Pattern Paintings. Il en fit trois grandes toiles, baptisées, en hommage à Munch, *Between the Clock and the Bed*. Moderne, Munch ? *Bien sûr, et toute la peinture néo-expressionniste peut s'en réclamer.* Comme la plupart des jeunes Nordiques présentés dans les salles de l'arc, la partie contemporaine de l'exposition : ceux d'entre eux qui aiment à jouer *les affreux jojos témoignent d'une angoisse* que ni les séjours lointains, ni l'alcool, ni les cris ne peuvent suffire à résorber.

Harry Bellet

L'internationale sera le genre nordique

Intitulé « Nuit blanche, la scène nordique des années 90 », le volet contemporain de l'exposition « Visions du Nord » rassemble une trentaine d'artistes. Les plus jeunes n'ont pas trente ans, les plus âgés approchent la ***quarantaine. Ils ont*** **en commun le cosmopolitisme, le goût des voyages et une souveraine indifférence quant aux médias utilisés. Ils travaillent souvent en bande, collaborant avec des Américains, des Britanniques ou des Allemands, et passent du dessin à la sculpture, de l'installation à la vidéo, de la performance à la musique au gré des besoins. D'où une certaine confusion, beaucoup de créativité et de bonne humeur. En bref, une effervescence qui va faire paraître tout gris le petit monde de l'art parisien, beaucoup plus cloisonné.**

Un exemple parmi d'autres : la chanteuse et musicienne islandaise Björk, aujourd'hui vedette de renommée internationale, s'associe à la Finlandaise Eija-Liisa Ahtila et au Norvégien Knut Asdam pour réaliser une œuvre de l'exposition. On aurait tort de crier à l'esthétique de vidéo-clip : il y a bien là de quoi passer quelques nuits blanches.

Les voyages intérieurs de Hill, Gallen-Kallela et Helene Schjerfbeck

FILS D'UN PROFESSEUR de mathématiques passablement excentrique, mais sans doute pas assez pour admettre que son rejeton fasse de la peinture, Carl Fredrik Hill (1849-1911), de Lund (sud de la Suède), vient à Paris en 1873 pour emboîter le pas de Corot et Daubigny. Il déborde d'ambition, veut être le plus grand paysagiste de son temps. Ce qui rend plus douloureux ses échecs au Salon. Un « refusé » de plus. La mort d'une sœur qu'il affectionne et, quelques mois plus tard, celle de son père..., Hill s'enfonce dans le travail. *« Rien ne vaut quelques heures de folie picturale »*, confie-t-il à son entourage. D'ailleurs, il *compte présenter* pas moins de dix-huit grandes toiles à l'Exposition universelle de 1878. Son comportement inquiète quand son œuvre est jugée *« terrifiante »* par des amis-qui-lui-veulent-du-bien, lesquels détruisent le travail et font enfermer Hill chez le docteur Blanche à Passy, où il passe deux ans. Puis il est transféré dans un asile danois. De là on le ramène à Lund, où il vivra trente ans dans l'enfermement familial de la maison natale.

De 1878 à sa mort, Hill produit quelque 4 000 dessins pleins de démons et merveilles, de figures bibliques et d'animaux sauvages, de scènes érotiques et de visions infernales. Et il écrit 248 pages autobiographiques, en vers rimés parfois. Confiné dans le bureau et la bibliothèque de son père, il a sous la main de quoi calculer sa folie, coucher ses hallucinations, conduire son voyage intérieur en compagnie de Livingstone et Stanley en Afrique, ou de Jules Verne au centre de la Terre, et ainsi remonter aux sources de la création. A Paris, pendant sa métamorphose, il avait déclaré qu'il s'était instruit auprès des primitifs et *qu'il avait cherché le renouvellement* dans la barbarie tropicale. Comme Gauguin, *« le sauvage, qui hait une civilisation oppressante. Le titan qui, jaloux du créateur, fait à ses moments perdus sa propre petite création, l'enfant qui défait ses jouets pour en faire d'autres, un négateur et un mutin qui préfère voir le ciel rouge alors que la masse le voit bleu. »* Hill, pour sa part, voit *dans le ciel son propre nom inscrit* dans un déluge de bâtonnets. Presque du Twombly.

L'exposition « Visions du Nord » ne retient pas tous les aspects de l'œuvre de Hill. Elle montre des têtes portées par des nœuds d'angoisse qui gonflent la gorge comme dans les portraits d'Antonin Artaud ou des accolements d'êtres en des lignes d'une infinie souplesse. Mais les dessins les plus manifestement liés à la maladie mentale ne sont pas là. Elle nous prive ainsi de délires particulièrement cultivés. C'est peut-être une façon juste de tenir où il faut la ligne de l'exposition, en soulignant l'idée de quête-limite et d'écart, commune aux outsiders des confins glacés de l'Europe, qu'elle présente comme un apport substantiel à l'art du XX[e] siècle, et non comme argument susceptible d'alimenter quelque néo-débat sur l'art et la folie.

> « Rien ne vaut quelques heures de folie picturale », confie Hill à son entourage

Gallen-Kallela, peintre, chasseur et aventurier, a lui aussi fait un nécessaire voyage à la Peer Gynt, dans les pays chauds, dans cette Afrique mythique des sphinxs et des bêtes fauves, qui n'était pas étrangère à Hill. Etiqueté « peintre national » pour s'être inspiré du Kalevala, le récit épique finlandais, quand il fallut penser une renaissance culturelle indépendante de la Russie, Gallen-Kallela a plongé dans le paysage désert, mais porteur de vie. Après avoir immergé l'homme de chair, nu, dans une pelouse aussi verte qu'une table de billard, dans un étrange tableau qui témoigne hardiment de sa recherche d'une autre dimension de la nature, après avoir épuisé les ressources du paysage pris sous la croûte de neige dont il peint l'épaisseur organique et sensuelle, il alla au Nouveau-Mexique, à Taos, puis en Afrique orientale. Il en ramena des vues du mont Kenya et de savanes en flammes qu'il peint vers 1909-1910, en y mettant une couleur de fauve et une énergie d'expressionniste.

Gallen-Kallela reste attaché au sol, ne serait-ce que pour pister le lynx, quand Hill perd pied et quand Strinberg peintre voit le fond du gouffre. Quand Helene Schjerfbeck se fait face. Autre voyage intérieur. Autour de 1915, puis avec insistance en 1944 et 1945, l'artiste finlandaise a réalisé dans sa retraite solitaire, à l'écart de la capitale, toute une suite d'autoportraits hautains, arrogants même. En peignant son image vieillissante – en 1915, le peintre a cinquante ans –, elle garde la tête haute. Après le maquillage et un peu de la coquetterie d'une poupée, le regard se replie derrière une pastille vert-de-gris. Cette surprenante série accuse l'extraordinaire distance de l'artiste à l'égard du monde, mais aussi d'elle-même. Et beaucoup d'agressivité et de détermination. Son image *« aura l'air morte, le peintre dévoile aussi l'âme sans que je puisse y faire quoi que ce soit. Je cherche une expression plus sombre, plus forte. »* Ou encore : *« Je feuillette un livre sur les autoportraits des peintres. Ceux qui sont embellis m'ennuient – Dürer comme les autres. »*

Helene Schjerfbeck s'est adonnée à l'exercice limite qui consiste à *se dévisager* dans un *face-à-face* jusqu'au bout de la vie, en évacuant tout apprêt pour faire émerger au-delà de la ressemblance avec elle-même, dans l'indifférence des sexes, l'incontournable vérité. Réduisant, évacuant tout détail, déformant, effaçant, creusant les orbites, les joues et la bouche, lâchant les traits qu'elle fond dans la toile à coups de pinceau noir et vert-de-gris, elle ne laisse plus apparaître que le masque de la mort. Et titre *Une vieille artiste-peintre*. En peignant la mort à l'œuvre contre l'image goyesque, contre le *Hasta la muerte* des coquettes, la femme sera peintre jusqu'au bout. Ultime pied-de-nez d'une batailleuse pour faire admettre son identité d'artiste, l'expérience-limite de l'autoportrait que Schjerfbeck conduit presque systématiquement est brûlante d'actualité.

Geneviève Breerette

Le Palais de Tokyo ne deviendra pas le palais du cinéma

Le ministère de la culture cherche un nouveau site dans l'Est parisien

Le ministère de la culture et de la communication a annoncé, vendredi 6 février, que le palais du cinéma ne s'installerait pas finalement au Palais de Tokyo. Cette décision intervient deux jours après que le président de la République a fait connaître sa préférence pour le site du quai Branly, pour le nouveau Musée des arts premiers. Or, le Palais de Tokyo était le dernier site concurrent du quai Branly.

LE PALAIS DU CINÉMA, dont le projet remonte à plus de dix ans, se voit retirer comme cadre le Palais de Tokyo, sur lesquel toutes les études s'étaient jusqu'à présent concentrées, et devrait trouver un nouveau site vers l'Est parisien, a annonce, vendredi 6 février, le ministère de la culture et de la communication. Mais il reste « *une priorité* » pour le ministère. Le choix d'un nouvel emplacement doit en être arrêté « *avant un mois* ».

Cette décision intervient deux jours après que le président de la République a fait connaitre sa préférence pour le site du quai Branly, près de la tour Eiffel, pour la construction, estimée à au moins 1 milliard de francs, du nouveau Musée des arts premiers, qui devrait s'appeler « Musée de l'homme, des arts et des civilisations » (MHAC). Le Palais de Tokyo était le dernier site concurrent du quai Branly. Le communiqué du ministère de la culture et de la communication annonce à présent que Catherine Trautmann « *a décidé de rechercher, en plein accord avec les responsables de la Cinémathèque française et de la Bibliothèque du film* », réunis dans le futur palais du cinéma, « *un site mieux adapté au projet tel qu'il avait été défini, situé dans l'Est parisien* ». Plusieurs localisations sont à l'étude en concertation avec la Ville de Paris, notamment, la Gaîté-Lyrique dans le 3e arrondissement, la Halle Sudac dans le 13e, et les Halles Polonceau dans le 19e. « *Il s'avère*, selon le ministère, *que les contraintes architecturales du Palais de Tokyo, construit en 1937 pour abriter le Musée national d'art moderne, imposeraient des surcoûts très élevés* ». La semaine dernière, on avait appris la démission de Michel Bassi, président depuis deux ans de la Mission de préfiguration du palais du cinéma. Il soulignait que, sur un budget global de 450 millions de francs, « *près de 100 millions ont été dépensés jusqu'à présent* » et que « *l'échéance de l'an 2000* » ne pourrait pas être tenue.

L'implantation d'un palais du cinéma au Palais de Tokyo avait été décidée en 1985 et n'avait jamais été remise en cause depuis. Le Palais devait accueillir la Cinémathèque, la BiFi (Bibliothèque de l'image-filmothèque), ainsi que la Femis (l'école de cinéma), qui a, depuis, trouvé un site définitif dans les anciens studios de Pathé, rue Francœur (18e arrondissement). Un concours avait été lancé et remporté par l'architecte Franck Hammoutène.

« *Dans l'immédiat*, précise le communiqué du ministère, *les travaux s'engagent pour la restauration de la salle de la Cinémathèque française au Palais de Chaillot, fermée depuis l'incendie de l'été 1997. La Cinémathèque en disposera jusqu'à l'ouverture du palais du cinéma.* » Mme Trautmann annonce par ailleurs la création d'un « *Conseil du patrimoine cinématographique, qui aura pour mission de proposer les orientations d'une politique ambitieuse en ce domaine* » et dont le président, qui sera « *incessamment désigné* », succédera à Michel Bassi.

Concernant le Palais de Tokyo, la ministre « *souhaite engager avec la Ville de Paris une réflexion commune sur les conditions dans lesquelles il pourrait redevenir un lieu d'exposition consacré aux arts plastiques* ».

F. E.

COMMENTAIRE

INFORMATIONS À RECULONS

En matière de grands projets, une information chasse l'autre. A peine connu le choix du président de la République pour le Musée des arts premiers, le ministère de la culture annonce une nouvelle « configuration » pour le palais de l'image, privé du Palais de Tokyo. Deux informations à reculons, qui ne donnent aucune certitude sur l'avenir des institutions. Or ces projets entrent en concurrence avec d'autres ambitions : s'il est acquis que le Grand Palais ne sera pas terminé pour 2000, il est difficile d'imaginer un report *sine die* des travaux. Le Grand Louvre devra être achevé. Les crédits ont été votés pour le Centre d'architecture et du patrimoine de Chaillot, alors que son contenu n'est pas arrêté. Le Centre Pompidou doit être terminé dans deux ans, mais avec des ambitions amoindries. L'Institut d'art, promis dans l'ancienne Bibliothèque nationale, attend de meilleurs jours, etc.

On peut donc s'interroger sur les intentions du ministère quant à l'avenir de Tokyo. On prête à la direction des musées de France un nouveau projet de musée du XXe siècle qui s'intercalerait entre Orsay et le Centre Pompidou. Mais le ministère défend d'abord l'idée d'un meilleur dialogue avec la Ville. Dans un contexte économique rigoureux, il n'est pas scandaleux qu'il remette à plat ses choix. Encore faudrait-il que que le moratoire soit clairement annoncé, et que l'ordre des priorités soit compréhensible.

Frédéric Edelmann

Patricia Kaas se met en scène à Bercy

PATRICIA KAAS, au Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12e. Mo Porte-de-Bercy. 20 h 30, le 7 février. Tél. : 01-44-68-44-68 (complet).

Il y a longtemps, dix ans peut-être, Patricia Kaas donnait des concerts simples de jeune fille écorchée, d'une voix débridée et avec une timidité à fendre les âmes les plus blindées. Son public – tous âges, tous sexes – lui lançait des nounours en peluche, des lapins en moumoute, des fleurs, des billets doux. Elle était la Lorraine sinistrée, la France des mines et des forges en pleine mutation, dans une nation où les chômeurs n'avaient pas encore atteint le statut de catégorie socio-professionnelle. Courageuse, battante, populaire parce que infiniment proche de l'ouvrière, de la ménagère ou du chauffeur-livreur, Kaas a débarqué, toutes fragilités dehors, en 1988 avec *Mademoiselle chante le blues*, *Mon mec à moi*, des chansons de Didier Barbelivien qui ne sont pas des chefs-d'œuvre de littérature, mais qui allaient comme un gant à la voix typée comme il faut de la petite fée de Forbach.

Dix ans plus tard, Patricia Kaas est habillée en scène par Saint Laurent (jupe fendue), Paco Rabane (mini-robe de métal) ou Isabelle Marrant (du noir). Elle est bridée. Jean-Jacques Goldman, qui lui a écrit des tubes (*Il me dit que je suis belle*, *Je voudrais la connaître*), et Pascal Obispo, la dernière coqueluche de la variété française, pressenti pour réaliser le prochain album de Kaas, sont en coulisse. Du cabaret à la gloire, elle veut raconter. Elle a beaucoup à dire : du temps *De l'Allemagne* à Bercy, il y a une longue route, de l'obstination, des contrats piégés, une énorme soif de connaître. Elle a appris : que toute scène mérite théâtre, que tout artiste a le devoir de travailler, de changer, de distordre son naturel pour aller plus loin. Kaas est un cas rare dans la chanson française, où les paresseux de la mise en scène sont légion.

LE CABARET, LE SALON ET LE BLUES

Le public attend Patricia. Il lui demande d'être son blues à lui, d'être celle qui n'a pas de chance, que les mecs plaquent, et que l'on console. Il lui demande aussi d'être sa Tina Turner, *show-woman* militante, avec ses tripes, sa force, sa violence vocale. Kaas veut montrer qu'elle a réussi. Elle en est fière, elle a raison, mais ce n'est pas une raison pour s'étioler. Elle veut montrer qu'elle sait danser, ce qui n'est pas le cas. Qu'elle peut maîtriser ses déchirements intérieurs en ralentissant les tempos jusqu'à l'ennui. Ainsi apprêtée, elle se fige, statue de pierre de noir habillée, pour une interprétation abyssale de *La Vie en rose*, en ouverture du spectacle, bel exercice de chant *a capella* relayé par une formation acoustique.

Bercy, c'est grand, haut de plafond comme nulle part ailleurs, et si lent à la réaction ! *Rendez-vous*, le spectacle qui prolonge *Dans ma chair*, l'album paru en mars 1997, est bâti pour des salles plus petites, plus complices. Il est construit en trois tableaux : le cabaret (il y a une enseigne qui l'indique, au cas où personne n'aurait compris, malgré le fume-cigarette, les trois musiciens, violoncelle, accordéon, piano, déguisés en style bastringue), le salon (version *Entrer dans la lumière*, avec candélabres, rideau rouge à plis savants, très luxe rétro, et son cœur immense dessiné au projecteur), et le blues, sur fond de *brownstones*, les briques de Harlem. Patricia troque alors ses hauts talons contre des chaussures assorties à la borne d'incendie (rouge). Dans cette succession de saynettes, traînent les clichés (la rythmique orientale pour figurer le lupanar, la distribution de roses).

Après une heure et demie de ralentissement forcé, Patricia Kaas sort de ses prisons stylisées : aux rappels, elle revient entière, nature, en pantalon et sans talons, appelant le public vers la scène. Magnifique dans *Je voudrais la connaître*, chanson de la jalousie simple, de la torture ordinaire, Patricia Kaas résout très naturellement l'équation qui la torture depuis quelques années, et dont elle avait posé les termes dans son précédent spectacle, *Tour de charme* : donner de la sensualité, de la chair, là où il y a une beauté désertique, une blondeur et un physique de « *moineau* ». Alors que cette « *allure de porcelaine* », comme l'écrivait Charles Bremmer dans *The Times Magazine*, suffit sans doute à l'éclat de celle qui « *joue le rôle de Dietrich et porte le manteau de Piaf* ».

Véronique Mortaigne

Sylvie Guillem au bord de la rupture

SOIRÉE SYLVIE GUILLEM. En ouverture du Holland Dance Festival (jusqu'au 21 février), le 4 février, 20 h 15, Lucent Danstheater, La Haye. Tél. : 31 (0) 70 360-49-30. Prochains spectacles : Nederlands Dans Theater de Jiri Kylian, du 7 au 12.

LA HAYE
de notre envoyée spéciale

On ne sait pas où elle va, et elle *non plus, mais elle y va, en aveugle* éclairée, déterminée, obligée, éperdue. Ça fait presque mal de constater à quel point Sylvie Guillem n'a plus le choix : aucun chorégraphe en cette fin de siècle n'est suffisamment disponible, ou n'a assez de talent, pour se mettre au service de *ses dons d'exception. Une* des plus grandes ballerines, peut-être la plus grande, est en voie de disparition. Le public du Holland Dance Festival, venu en rangs serrés applaudir l'étoile s'est trouvé face à une extraterrestre. La danseuse a pris son destin en main, avec une *seule certitude : le refus d'être celle* que tout le monde attend. Soit une diva adulée, *In vitam aeternam*.

Trop moderne, trop douée aussi pour se résigner à un sort que toutes ses « *collègues* » lui envieraient, elle décide de créer son propre répertoire, entourée, conseillée par les jeunes artistes qui la mirent en scène, en 1995, dans son film très intriguant, *Evidentia* : la réalisatrice Françoise Ha Van, le danseur David Kern. Et Sylvie Guillem dit qu'elle veut interpréter Mary Wigman, fondatrice dans les années 20 de l'école expressionniste allemande. Dit qu'elle veut passer commande à Dana Caspersen, étonnante interprète de chez William Forsythe. Choix pour le moins inattendus. Le programme consacré à Mary Wigman s'appelle *Classic Instinct*. Il comprend l'historique *Danse de la sorcière* (1926) et *Danse d'été* (1929). La ballerine – avec l'assentiment total de la Société Mary Wigman, *basée à Cologne – est allée* recueillir les deux chorégraphies, à Berlin, auprès d'Irena Sieben et de Leanore Ickstadt, dernières disciples de l'Allemande.

Guillem a senti d'instinct qu'il lui fallait mettre en scène cette rencontre : Mary Wigman et elle, elle et Mary Wigman. *Classic Instinct*, c'est vingt-trois minutes d'auto-analyse, construites comme un paysage de nuit. Avec des images d'archives de Mary Wigman, avec des images de Sylvie Guillem en train de danser *Le Lac des cygnes*, en train de rebondir, gymnaste en tutu noir, de rocher en rocher. Quand, en ombre chinoise, la ballerine, toute humble, presque invisible au fond de la scène, *danse* Mary Wigman, on la devine plus qu'on ne la voit. Mais l'émotion est là. *Tout est bâti comme une installation-hommage sur laquelle* souffle le vent de l'Histoire. C'est *dans l'immense différence qui sé*pare les deux femmes que surgit une danse qui n'est ni celle de Mary Wigman ni celle de Sylvie Guillem, mais peut-être celle de Sylvie Wigman. *Et cela fait peur. Car la* question subsiste : où va la ballerine ? Elle dit elle-même qu'« *elle n'en sait rien, mais qu'elle a besoin d'être encouragée* ».

On s'en doute. Dans *Classic Instinct*, il y a ce besoin constant de réaffirmer une identité. Elle se laisse filmer dans *Le Lac des cygnes*. Plan américain. Rien sur les fameuses jambes. La caméra caresse *son visage, ses yeux qui ne perdent* jamais leur étonnement quoi qu'elle danse, une main, les *muscles inouïs de ses épaules* quand elle salue. Pas une seule trace d'effort, une expression presque absente. Le personnage qu'elle incarne est à la surface de son corps. Elle, elle est ailleurs... En train de s'échapper de l'Opéra de Paris, du Royal Ballet de Londres. *Extraordinaire paradoxe que cette* étoile du classique ne veuille danser que l'imprévisible ! En quête de *son avenir avant qu'il ne soit trop* tard, elle frustre son public. Une manière d'arrêter le temps, d'exiger aussi qu'on l'accepte dans sa manière de se donner à son art.

Après cet électrochoc, *Work I*, de Dana Caspersen, joli duo pour jumeaux dans la jungle, ne peut que réconforter le public. *Sylvie Guillem* est la siamoise de Michael Schumacher. Elle danse cambrée *comme une Africaine qui* aurait la ligne d'un Tinguely. Savoureux. *Steptext*, de William Forsythe, soulage : elle est à nouveau une simple femme qui hésite entre trois hommes (Michael Schumacher, Peter Abegglen, Brian Reeder). Et qui, heureusement, ne se décide pas.

Dominique Frétard

SORTIR

PARIS

Olivier Hutman Trio
C'est, avec Manuel Rocheman, le plus exact et le moins narcissique des pianistes modernes. Olivier Hutman a publié en décembre *Brooklyn Eight*, premier album sous son nom depuis plus de dix ans.
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 7, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

David Byrne
On a hâte de découvrir les adaptations scéniques des chansons de *Feelings*, album qui avait signalé, l'an dernier, le retour en forme de l'ancien leader des Talking Heads. Fabriquées en lieux dispersés, avec l'aide de multiples collaborateurs (Devo, Morcheeba...), elles concentraient comme rarement minutie du songwriting, chaloupements sexy et trouvailles excentriques.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. Le 8, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 157 F.

Grandaddy
Vénérant avec une égale ardeur les mélodies ouvragées de Brian Wilson et l'électricité bringuebalante de Pavement, les skaters barbus de Grandaddy bricolent d'étonnants univers. Les chansons de leur premier album, *Under the Western Freeway*, révèlent l'Amérique des chemins de traverse.
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mo Pigalle. Le 7, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 80 F.

Mystic Revelation of Rastafari
Jaojoby, B'net Houariyat
Bouquet final du festival Sons d'hiver avec des papys fondateurs du reggae, qui commencèrent à faire dialoguer tambours et cuivres il y a déjà plus de cinquante ans. Ils seront suivis par Jaojoby, le roi du salegy, la musique de danse préférée des Malgaches. L'ensemble B'net Houariyat (« Les filles de l'Houara »), originaire du Sud marocain, ouvrira la soirée avec ses chants de fêtes.
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mo Créteil-Préfecture. Le 7, à 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F.

Blood & Fire
Non content d'être le label de référence en matière de rééditions reggae, Blood & Fire sera aussi désormais un sound-system avec lequel il faudra compter. Steve Barrow, initiateur de la collection, nourrit les platines de sa discothèque mobile avec quelques-uns de ses plus beaux trésors, sur lesquels viennent tchatcher trois ardents DJ : U-Brown, Ranking Joe et Joseph Cotton. Egalement au programme, un concert du chanteur soul-reggae jamaïcain Beres Hammond.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 17 heures, le 8. Tél. : 01-44-92-45-45. 127 F.

Lalo Guerrero, Flaco Jimenez
Deux figures légendaires de la musique tex-mex qui mêle polka, ranchera, mambo, tejano et cancion mexicana. La stimulante musique identitaire de la communauté chicano dans le sud des Etats-unis, celle qui chaque week-end fait tourner les couples à l'intérieur des *cantinas* de la vallée du Rio Grande. Lalo Guerrero a plus de soixante années de carrière derrière lui, mais n'avait pourtant jusqu'alors encore jamais pris l'avion. Flaco Jimenez, lui, a mené son accordéon sur toutes les scènes du monde.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 8, à 16 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Anastasia
Dessin animé de Don Bluth et Gary Goldman (Etats-Unis, 1 h 25).
Le Bar des amants
Film de Bruno Romy (France, 1 h 30)
Go For Gold !
Film de Lucian Segura (Allemagne-Espagne-France, 1 h 40).
Homère, la dernière Odyssée
Film de Fabio Carpi (France, 1 h 40).
(In)Tolerance Days
Courts métrages de Philippe Vauville, Daniele Cini, Daniel Hiquet, Rémy Giordano, Denis Rabaglia, Michel Hassan, Serge Ellenstein, Pepe Danquart et Anthony Souter (France-Italie-Belgique-Allemagne, 1 h 15).
Mad City
Film de Costa-Gavras (Etats-Unis, 1 h 53).
Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin
Documentaire de Yamina Benguigui, (France, 2 h 40).
Mère et fils
Film d'Alexandre Sokourov (Russie-Allemagne, 1 h 13).
Mortal Kombat, destruction finale
Film de John R. Leonetti (Etats-Unis, 1 h 30).
Ossos
Film de Pedro Costa (France-Portugal-Danemark, 1 h 33).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Johnny Guitar
de Nicholas Ray, avec Joan Crawford, Sterling Hayden, Mercedes McCambridge, Scott Brady.
Américain, 1953 (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

VERNISSAGES

Visions du Nord : cristallisation ; lumière du monde, *lumière du ciel* ; nuit blanche
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e. Mo Alma-Marceau. Tél. : 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche de 10 heures à 18 h 45. Ferme lundi et fêtes. Du 7 février au 17 mai.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Tafelmusik
Œuvres de Boccherini, Mozart et Haydn. Nancy Argenta (soprano), Jeanne Lamon (violon, direction).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Le 8, à 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Philharmonia Orchestra
Ligeti : *Lontano, Apparitions*. Bartok : *Concerto pour piano et orchestre no 1*. Scriabine : *Poème de l'extase*. Mitsuko Uchida (piano), Esa-Pekka Salonen (direction).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 8, 17 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 230 F.

Orchestre national d'Ile-de-France
Finzi : *Soleil vert*. Toeplitz : *Ruine*. Malec : *Sonoris causa, création*. Jolas : *Tales of a Summer Sea*. Isabelle Soccoja (soprano), Jacques Mercier (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Le 8, à 18 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Shaw Singers
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 7, à 16 h 30 ; le 8, à 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

ANNULATIONS

Helen Merrill, Ron Carter
New Morning, 7-9, rue des Petites Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 7 février, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

DERNIERS JOURS

8 février :
Eric Lareine
Théâtre Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry-sur-Seine. Mo Mairie-d'Ivry. Le 7, à 20 h 30 ; le 8, à 16 heures. Tél. : 01-46-70-21-55. De 50 F à 110 F.

SAMEDI 7 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.30 A Dangerous Profession ■ De Ted Tetzlaff (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
20.30 Des hommes d'honneur ■ De Rob Reiner (Etats-Unis, 1992, 135 min). TSR
20.45 Le Hussard sur le toit ■ ■ De Jean-Paul Rappeneau (France, 1995, 125 min). RTBF 1
23.10 Land and Freedom ■ ■ De Ken Loach (GB - Esp. - All., 1994, 110 min). Ciné Cinémas
0.15 Mon passé défendu ■ De Robert Stevenson (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil
0.20 Fortress ■ De Stuart Gordon (Etats-Unis, 1992, 90 min). TSR
1.30 Une belle garce ■ De Marco de Gastyne (France, 1930, N., 95 min). Ciné Cinéfil
2.50 Charade ■ ■ De Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
3.35 La Septième Demeure ■ De Marta Meszaros (It. - Fr. - Hongr. - Pol., 1995, 110 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.50 Les Restos encore. Les Camions du cœur. *La Logistique. Coluche.* Les Restos à la campagne. Les Toits du cœur. La Péniche. France 2
19.00 T.V. +. Invité : Albert Du Roy. Canal +
19.00 20h Paris première. Paris Première
19.00 L'Invité de Cajou. Muriel Robin. Canal J
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 7 février 1948 : Une vraie crise pétrolière. Invité : Jean Heffer. Arte
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Pyroska Naguy, Jean-Pierre Bardet, Mona Ozouf. Histoire
20.45 Le Club. Claude Rich. Ciné Cinéfil
21.25 Cap'tain Café. Invités : Passy, Welcome, K Méléon, Sans pitié 91. France Supervision
21.35 Metropolis. Le Festival international du film de Berlin et le cinéma africain. Christoph Schlingensief sur Bertolt Brecht. Anne-Sophie Mutter. Arte
0.00 Musique et Cie. Portrait du baryton-basse allemand Thomas Quasthoff. France 3
0.00 Les Leçons de l'histoire. Le communisme en question. L'URSS de Lénine à Staline. Avec François-Xavier Coquin, Bernard Guetta, Jean-Jacques Marie. Histoire

DOCUMENTAIRES

19.30 L'Art de la direction d'orchestre. [1/2]. Histoire
19.45 L'Homme technologique. [1/8]. La naissance de l'outil. Planète
20.30 Les Chevaux de Marly. France Supervision
20.35 Jazz Collection. Le gospel selon Liz McComb. Planète
20.35 Mojave, le désert absolu. TMC
20.45 L'Aventure humaine. La Route des millions d'années. Arte
20.55 Les Taureaux de Khorsabad. France Supervision
21.30 Karamoja : Une tragédie ougandaise. TMC
21.55 Tout là-haut. Planète
22.25 La Campagne présidentielle américaine de 1968. [3/3]. Planète
22.35 ▶ Rendez-vous avec le crime. Le vrai visage de Jacques Mesrine. France 3
23.00 Pierre et Gilles, histoires d'amour. Paris Première
23.30 Music Planet. Tricky, Naked and Famous. Arte
23.45 Marseille de père en fils. [1 et 2/3]. Planète
0.00 Pour ou contre la mixité. Téva

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Hockey sur glace. France - Bélarus. France 3
14.00 Handball. Championnat de France. Dunkerque - Chambéry. Canal +
15.00 Rugby. Tournoi des Cinq Nations : *France-Angleterre.* France 2
16.55 Football. Burkina Faso - Cameroun. Canal +
0.55 *J.O. : Ski de fond.* 15 km dames. France 2
1.00 J.O. : Ski de fond. *15 km dames.* Eurosport
1.25 et 4.55 J.O. : Snowboard. Slalom géant messieurs. France 2
2.05 J.O. : Ski. Descente messieurs. France 2
2.30 J.O. : Ski acrobatique. *Bosses dames et messieurs.* Eurosport

MUSIQUE

19.45 Dvorak Festival Concert. Muzzik
22.00 La Bohème. Muzzik
22.05 Velvet Jungle Sessions. Big Soul. Paris Première
23.10 Kent. France Supervision
0.05 Jazz 625 : Bill Evans Trio. Muzzik
0.45 Concerto italiano. Rinaldo Alessandrini. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.35 Qui mange qui ? De Dominique Tabuteau. Canal +
20.55 Scrupules. De Paul R. Ricard [1 et 2/3]. Téva
22.05 La ville dont le prince est un enfant. De Christophe Malavoy. Festival
22.35 *La Main de l'assassin.* De Stuart Orme. TMC
23.35 L'Ami de Pauline. De Jacques Cornet. Festival
0.20 Amigomio. De Jeanine Meerapfel et Alcides Chiesa. Arte

SÉRIES

20.30 Derrick. Le virus de l'argent. Un tout petit truand. RTL 9
20.55 Columbo. La Griffe du crime. Inculpé de meurtre. TF 1
20.55 Le Caméléon. Question de courage. M 6
21.00 Les Pédiatres. [1/4]. France 3
21.00 Angela, 15 ans. Un garçon impatient. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. Fear of Flying (v.o.). Série Club
21.45 Dark Skies, l'impossible vérité. L'ennemi de l'intérieur. M 6
22.15 Brooklyn South. Touched by a Cherchered Cab (v.o.). Série Club
22.35 Spectromania. Mariage fantôme. Arte
22.35 Profiler. O Silence, phase zéro. M 6
22.40 Le Renard. Amours mortelles. RTL 9
22.45 Columbo. *Le Meurtre aux deux visages.* TSR
23.00 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club

NOTRE CHOIX

● 18.50 France 2
Les Restos encore

France 2 s'associe à la campagne de solidarité des Restos du cœur avec cette soirée dédiée à l'association créée par Coluche. Dès 18 h 50, Michel Drucker et Antoine de Caunes présentent une série de reportages qui donnent la mesure des besoins et montrent la diversité des actions menées grâce aux dons (distribution alimentaire, logement, écoute, ateliers-jardins...). A 20 h 50, place à la musique avec le traditionnel concert des Enfoirés, organisé par Jean-Jacques Goldman, entouré d'une cinquantaine d'artistes, dont Johnny Hallyday, Stéphane Eicher, Maxime Le Forestier, Lara Fabian...

● 23.30 Arte
Music Planet : Tricky

En accompagnant Adrian Thaws, alias Tricky, sur les lieux de sa jeunesse – Knowle West, un quartier populaire de Bristol –, Mark Kidel donne de précieuses clefs à l'univers de noirceur du chanteur à l'âme tourmentée. Tricky déambule dans des rues grises où il croise des copains esquintés par la vie. On partage l'intimité d'une « famille de mutants » – oncle surineur, cousin gangster, grand-mère chapardeuse... –, ni noirs ni blancs, hantés depuis toujours par la mort et la violence. Habité par les fantômes d'une mère suicidée et d'un père qui l'a abandonné, Tricky vibre des troubles de son identité. Son corps aussi le met mal à l'aise. Sa voix d'asthmatique hésite étrangement entre le machisme de la rue et une féminité transsexuelle. Musique mutante, rythmes oppressants, fusion fascinante de dub, hip-hop, *rock et alchimie techno*, les incantations de ce bluesman anglais disent tout de ce chaos. – *S. D.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Beverly Hills.
20.00 Journal, L'Image du sport, Résultat des courses, Météo.
20.55 Soirée Columbo. 20.55 La Griffe du crime. 22.35 *Inculpé de meurtre.*
0.25 TF1 nuit, Météo.
0.40 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.05 TF1 nuit.
1.15 A cœur et à cris. Téléfilm de Franz Josef Gottlieb.

FRANCE 2

18.45 *1 000 enfants vers l'an 2000.*
18.50 Les Restos encore.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 *Au nom du sport.*
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, Image du jour, A cheval, Météo.
20.55 *Les Enfoirés du cœur.*
23.50 Journal, Météo.
0.00 Troisième mi-temps.
0.55 *J.O. : Ski de fond.* En direct.
1.25 J.O. : Snowboard. En direct.

FRANCE 3

18.50 et 1.40 Un livre, un jour.
18.55 *Le 19-20 de l'information.*
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 *Tout le sport.*
20.40 Le Journal des J.O.
21.00 Les Pédiatres. *Feuilleton de Daniel Losset [1/4].*
22.35 ▶ Rendez-vous avec le crime. Le vrai visage de Jacques Mesrine.
23.40 *Météo, Soir 3.*
0.00 Musique et Cie. Le baryton-basse allemand Thomas Quasthoff.
0.55 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Qui mange qui ? Téléfilm de Dominique Tabuteau.
22.00 Flash infos.
22.10 Supplément détachable.
22.50 Le Parfum de l'invisible. Film d'animation érotique de Francis Nielsen.
0.00 Le Journal du hard.
0.10 Cyberix. Film classé X de John B. Root.

ARTE

19.00 Marty Feldman.
19.30 Histoire parallèle. 1948 : Une vraie crise pétrolière.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. La Route des millions d'années.
21.35 Metropolis.
22.35 Spectromania. [2/6] Mariage fantôme.
23.30 Music Planet. *Tricky.*
0.20 Amigomio. Téléfilm de Jeanine Meerapfel et Alcides Chiesa.

M 6

19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.10 Hot forme.
20.40 Ciné 6.
20.55 La Trilogie du samedi. 20.55 Le Caméléon. 21.45 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.35 Profiler. O Silence, phase zéro.
23.30 Jeux défendus. Téléfilm Δ de Lawrence L. Simeone.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Nouveau répertoire dramatique. Jacques Serena : Du roman au théâtre. *Rimmel. [1] Squat.*
22.35 Opus. Bernard Teru, chef de chœur.
0.05 Le Gai Savoir. *Renée Hess, anthropologue.*

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. *Les Contes d'Hoffmann*, d'Offenbach, en direct du Metropolitan Opera de New-York.
23.07 Présentez la facture. Faites donc vous-même votre guitare.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Maurice Ravel, les souvenirs de M. Rosenthal. Œuvres de Rimski-Korsakov, Puccini, Albeniz, Ravel, Satie, Gershwin, Debussy, Schoenberg.
22.40 Da Capo. Œuvres de Beethoven, Mozart, Brahms.

DIMANCHE 8 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

18.30 L'Extase et l'Agonie ■ ■ *De Carol Reed (Etats-Unis, 1965, 120 min).* Ciné Cinémas
18.30 Mystic Pizza ■ *De Donald Petrie (Etats-Unis, 1988, 95 min).* Téva
20.30 Mon passé défendu ■ *De Robert Stevenson (Etats-Unis, 1951, N., 75 min).* Ciné Cinéfil
20.35 Carla's Song ■ De Ken Loach (Grande-Bretagne, 1996, 120 min). Canal +
20.35 Raiders ■ De Colin Bucksey (Grande-Bretagne, 1989, 95 min). TMC
20.45 The Rocky Horror Picture Show ■ Δ De Jim Sharman (Etats-Unis, 1975, v.o., 100 min). Arte
20.55 L 627 ■ ■ *O De Bertrand Tavernier (France, 1992, 150 min).* France 2
21.00 Music Box ■ ■ ■ De Constantin Costa-Gavras (Etats-Unis, 1989, v.o., 125 min). Paris Première
21.45 Les Chemins de la gloire ■ ■ De Howard Hawks (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
22.35 Golden Eighties ■ *De Chantal Akerman* (France - Belgique - Suisse, 1985, 105 min). TV 5
22.50 La Veuve noire ■ ■ O De Bob Rafelson (Etats-Unis, 1986, 105 min). TF 1
23.25 A Dangerous Profession ■ De Ted Tetzlaff (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
23.30 Milagro ■ ■ De Robert Redford (Etats-Unis, 1988, v.o., 120 min). Ciné Cinémas
0.00 Espion lève-toi ■ D'Yves Boisset (France, 1981, 95 min). RTL 9
0.20 La Chanson d'une nuit ■ ■ D'Anatole Litvak (France, 1932, N., 80 min). France 3
0.50 Liebelei, une histoire d'amour ■ ■ ■ De Max Ophuls (France, 1933, N., 80 min). Ciné Cinéfil
1.30 Les Nuits fauves ■ ■ ■ De Cyril Collard (France, 1992, 120 min). Ciné Cinémas
3.45 Salut cousin ! ■ De Merzak Allouache (France, 1995, 100 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 23.10 Autour du *Monde*. *L'Irak.* Invité : Bassma Kodmani-Darwiche ; La peine de mort. Invité : Antoine Garapon. LCI
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Invité : Robert Hue. LCI
23.10 Dimanche soir. Invité : Laurent Fabius. France 3

MAGAZINES

10.55 Droit d'auteurs. Invités : John Saul ; Emmanuel Todd ; Yves Lacoste. La Cinquième
12.25 Arrêt sur images. Clinton et Monica : les nouvelles frontières des médias. Invités : Philippe Breton ; Pierre Briançon. La Cinquième
12.45 Le Vrai Journal. *Invité :* Jean-Pierre Chevènement. Canal +
14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [1/3] : 1929, naissance d'un Etat. Histoire
15.00 Thalassa. Aller simple pour Lampedusa. TV 5
15.55 Naturellement. Le Miracle de la vie : Mondes inconnus. France 2
16.15 Faut pas rêver. Tchad : La solde. France : L'arbre à pommes. Espagne : La pelote basque. Invité : Patrick Ewen. TV 5
16.30 Le Sens de l'Histoire. URSS, illusion, déclin et chute. Invités : M. Solokoff ; Alexandre Adler. La Cinquième
17.30 Les Leçons de l'histoire. Le communisme en question. L'URSS de Lénine à Staline. Invités : François-Xavier Coquin ; Bernard Guetta ; Jean-Jacques Marie. Histoire
18.15 Va savoir. Spécial Haroun Tazieff. France 3
19.00 Public. *Invité : Jean-Marie Le Pen.* TF 1
20.00 Envoyé spécial. Chronique d'un commissariat. *Au royaume des avocats.* P-S : Le premier saut. TV 5
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [2/3] : 1962 : *La révolution dans l'Eglise, le Concile.* Histoire
20.50 Zone interdite. Des enfants pleins d'espoir. *M 6*
0.25 Metropolis. Le Festival international du film de *Berlin et le cinéma africain. Christoph* Schlingensief sur Bertolt Brecht. etc. Arte

DOCUMENTAIRES

17.20 Le Cinéma de notre temps. Pier Paolo Pasolini. Ciné Cinémas
18.25 La Campagne présidentielle *américaine de 1968. [3/3].* Planète
18.30 Le Temps des cathédrales. [3/9]. Dieu est lumière. Histoire
19.30 ▶ Maestro. Vivre l'interprétation avec Hélène Grimaud. Arte
19.45 *Le Castor, architecte des rivières.* Planète
20.30 Cités et merveilles. *Marrakech.* Téva
20.35 L'Affaire O.J. Simpson. Planète
21.25 La Force basque. Planète
21.50 ▶ Cycle Raymond Depardon. Planète
22.20 Grand document. Le Rock chrétien. RTBF 1
22.25 Gare aux transsexuels ! Arte
22.55 Fin de siècle. Planète
23.00 Les Transibériennes. Téva
23.25 Lignes de vie. La Colonne Chamanov. France 2
23.30 Vivre dans le désert vert. Téva
23.55 Comme une femme. Arte
0.00 Africa. [1/8]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique. Programme court couples. France 3
20.35 Football. Coupe de France : Monaco - Bordeaux. TF 1
0.00 Basket-ball. *All Star Game NBA.* Canal +
0.55 J.O. : Ski de fond. 30 km classique messieurs. France 2 et Eurosport
1.25 J.O. : Snowboard. Slalom géant dames (1re manche). France 2
2.05 J.O. : Ski. Descente du combiné messieurs. France 2
4.55 J.O. : Biathlon et Snowboard. Biathlon : *15 km individuel dames.* Snowboard : Slalom géant dames (2e manche). France 2

MUSIQUE

18.00 Dizzy Gillespie. Quintet Live. Muzzik
19.00 Ashkenazy joue Schumann. Muzzik
19.55 Messe en ut mineur K 427, de Mozart. Muzzik
20.30 La Walkyrie. *Mise en scène* de N. Lehnoff. France Supervision
21.00 Rokiah Traoré. A Angoulême. Muzzik
22.10 Zarzuela : Marina. Muzzik
0.05 Jazz 625. *The Oscar Peterson Trio 1964.* Muzzik
0.15 Chick Corea. France Supervision
0.30 Jazz à Vienne 1995. *Tommy Flanagan.* *Paris Première*
0.50 Concert : Musique en France. TF 1

TÉLÉFILMS

20.30 Chercheurs d'or. *De Marc Simenon [2/4].* Festival
20.55 Scrupules. De Paul R. Ricard [3/3]. Téva
21.25 Bigfoot. De Danny Huston. Disney Channel
22.05 Le Comte de Monte-Cristo. *De D. de La Patellière [1/3].* Festival
23.45 Arsène Lupin : 813. D'Alexandre Astruc [1/6]. TMC
23.55 Racket au lycée. De Pierre Joassin. Festival

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Un nouveau départ. M 6
20.00 Seinfeld. Brosse à dents et porte-clefs (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. La course à l'auteur (v.o.). Canal Jimmy
20.35 Davy Crockett. L'adieu du guerrier. Disney Channel
20.45 Columbo. Fantasmes. RTBF 1
20.50 Julie Lescaut. Bizutage. TSR
21.00 Derrick. Les poteaux indicateurs. France 3
21.00 Presque parfaite. Un après-midi de chien (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Spawn. End Game (v.o.). Canal Jimmy
22.40 New York Police Blues. Valse-hésitation (v.o.). Canal Jimmy
22.45 *Twin Peaks.* *Ep. 18 (v.o.).* Série Club
23.25 Spin City. Quand le maire s'invite (v.o.). Canal Jimmy
0.15 Les Cinq Dernières Minutes. Les Cheveux en quatre. Série Club

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ *Accord parental indispensable* ou interdit aux moins de 12 ans
☐ Public adulte *ou interdit aux moins de 16 ans*

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes *du câble et du satellite.*
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.50 M 6
Zone interdite :
Des enfants pleins d'espoirs

Vivre avec la maladie

« J'AI ENVIE d'avoir enfin le beau rôle, celui de mère » : prononcée par la maman de Kathy, une fillette de onze ans qui souffre depuis sa naissance d'une affec*tion grave*, cette phrase donne la mesure du bouleversement que suscite, au sein d'une famille, la prise en charge d'un enfant malade. Née sans côlon, Kathy survit grâce à un système d'alimentation artificiel. La nuit, elle est nourrie par l'intermédiaire d'un appareil électrique. Tous les soirs, sa mère enfile blouse, masque et gants de protection, et procède à l'installation du cathéter et de la perfusion. Cela fait onze ans qu'elle répète inlassablement les mêmes gestes. Certains jours, le découragement la gagne mais cela ne dure jamais longtemps. *« J'ai commencé une guerre contre cette maladie*, confie la jeune femme. *Kathy a onze ans et elle est là. Ça vaut le coup de se battre. »*

Jean-Xavier de Lestrade et Jean-Yves Cauchard, auteurs du document *Des enfants pleins d'espoirs*, diffusé dans « Zone interdite », ont suivi Kathy pendant plusieurs mois. Les réalisateurs se sont aussi intéressés à quatre autres garçons et filles âgés de sept à dix-sept ans, traités pour maladie grave à Necker. Guy-Léopold souffre de leucinose, affection génétique qui l'oblige à suivre un régime sévère. Un simple écart alimentaire peut le plonger dans le coma. Jean-Henri et Olivia sont atteints de mucoviscidose, maladie qui leur impose des séjours fréquents à l'hôpital. Jonathan, lui, a arrêté de grandir à onze ans. Il en a aujourd'hui quatorze et s'apprête à subir à Necker une opération de l'intestin qui devrait *lui* permettre de poursuivre sa croissance.

Les reporters ont accompagné les multiples allées et venues de ces petits malades entre leur maison et l'hôpital. Ils nous montrent des enfants qui, malgré leurs handicaps *et la perspective de la mort*, font preuve d'une incroyable vitalité. Un document poignant, qui invite à lire ou relire *L'Enfant éternel*, superbe et terrible récit de Philippe Forest (Gallimard, coll. « L'Infini », 1997), hommage d'un père à sa fille Pauline, morte d'un cancer à l'âge de cinq ans.

Sylvie Kerviel

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.00 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.55 Pacific Blue.
16.45 Disney Parade.
17.55 Vidéo Gag.
18.25 30 millions d'amis.
19.00 Public. Invité : Jean-Marie Le Pen.
20.00 Journal, Le Journal des J.O., Le Résultat des courses, Météo.
20.30 C... comme cinéma.
20.35 Football. Coupe de France : Monaco - Bordeaux.
22.40 Ciné dimanche.
22.50 La Veuve noire ■ ■ Film O de Bob Rafelson.
0.35 TF1 nuit, Météo.
0.50 Concert : Musique en France.

FRANCE 2

13.30 et 15.10 Dimanche Martin.
15.55 Naturellement.
16.50 L'Esprit d'un jardin.
16.55 Nash Bridges.
17.45 Parcours olympique.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.25 Stars'n Co.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, A cheval, Météo.
20.55 L 627 ■ ■ Film O de Bertrand Tavernier.
23.25 Lignes de vie. La Colonne Chamanov.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Histoires courtes. Nickel Chrome.
0.55 J.O. : Ski de fond. En direct.
1.25 J.O. : Snowboard. En direct.

FRANCE 3

13.00 J.O. : Patinage artistique. En direct.
14.50 Keno.
14.55 La Preuve par trois.
16.00 *Sports dimanche.* 16.10 Tiercé à Vincennes. 16.40 Tennis. Tournoi de Marseille.
17.25 Corky, un enfant pas comme les autres.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 0.00 Météo.
20.10 Bouvard du rire.
20.40 *Le Journal des J.O.*
21.00 Derrick. Les poteaux indicateurs.
22.05 Un cas pour deux. L'argent du contrat.
23.05 Titres du Soir 3.
23.10 Dimanche soir. Invité : Laurent Fabius.
0.00 Météo, Soir 3.
0.20 La Chanson d'une nuit ■ ■ Film d'Anatole Litvak.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.10
13.35 La Semaine des Guignols.
14.10 La Dernière des romantiques. Téléfilm de Joyce Bunuel.
▶ *En clair jusqu'à 16.30*
15.35 Le Tourisme animalier en Afrique.
16.30 Les Repentis.
17.15 Babylon 5.
18.00 Touche pas à mon périscope. Film de David S. Ward.
19.25 et 22.35 Flash infos.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
19.35 Ça cartoon.
20.35 Carla's Song ■ Film de Ken Loach.
22.40 L'Equipe du dimanche.
0.00 Basket-ball. NBA All Star Game.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Lumières du music-hall.
14.00 La Planète ronde.
15.00 Chercheurs d'aventure.
15.30 Histoires de stars.
16.30 Le Sens de l'Histoire. URSS, illusion, déclin et chute.
18.00 *Les Nouvelles Aventures de Vidocq.*
19.00 La Femme en gris. Feuilleton muet de James Vincent [5/10].
19.30 ▶ Maestro. Vivre l'interprétation avec Hélène Grimaud.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Je est un(e) autre.
20.45 The Rocky Horror Picture Show ■ Film Δ de Jim Sharman (v.o.).
22.25 Gare aux transsexuels !
23.25 I Don't Wanna Be a Boy.
23.55 Comme une femme.
0.25 Metropolis.
1.20 Gay et pas froid aux yeux.

M 6

13.10 et 15.00 Racines II. Feuilleton de John Erman [5 et 6/7].
16.55 Double victoire. Téléfilm de Lodovico Gaspirini.
19.00 Demain à la une.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 E = M 6. Spécial bâtiment.
20.35 et 1.00 Sport 6.
20.50 Zone interdite. Des enfants pleins d'espoir.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. Le paradoxe du sucre. L'entreprise citoyenne.
23.20 *Histoires d'O : Plaisirs secrets.* Téléfilm ☐ de Ron Williams.
1.10 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Culture physique.
19.00 Dimanche musique.
20.30 Laissez-passer. Le temps de la danse.
21.30 Le Concert. Concert imaginaire du GRM : Serge de Laubier et Rémi Dury.
22.35 Atelier de création radiophonique. *De l'autre côté du tunnel, par Laurent Kalfala.*
0.05 Radio archives. Drôles d'Apollinaire.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 *L'Atelier du musicien.*
20.30 Concert international. Par le Chœur de femmes de l'opéra des Pays-Bas et l'Orchestre royal du Concertgebouw. Œuvres de von Weber, Berlioz, Mendelssohn.
22.00 Voix souvenirs. Cesar Vezzani, ténor.
23.07 ▶ Transversales. Spécial 100e.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *I Lombardi alla Prima Crociata*, opéra de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera, dir. James Levine.
22.15 Soirée lyrique (suite). James Levine, chef d'opéra. Œuvres de Mozart, Puccini, Wagner.

Le Monde
DIMANCHE 8- LUNDI 9 FÉVRIER 1998

L'écoute et le respect

par Pierre Georges

BIEN SÛR, il y a les lapidaires qui, d'une formule concise, exigent le tout, en plus du reste : *« Des cours de vie ! »* Bien sûr, il y a les indolents qui du passé et des Capétiens font table rase : *« Le XIIe siècle, on s'en fout ! »* Bien sûr, il y a des cancres irrespectueux, type fond de classe et coin du radiateur : *« Des profs blondes, à forte poitrine, des top bonnes, pas des thons ! »*

Bien sûr, il y a tout cela. Et plus que cela. Ceux qui n'aiment pas les notes. Pas les compétitions. Pas le stress permanent. Pas les emplois du temps démentiels. Pas les cours magistraux. Pas les carnets de correspondance. Pas la trigonométrie. Et encore moins l'étude de l'édifiante vie des plantes. Pas le bruit des cours qui empêchent d'y sommeiller à son aise. Pas les profs maussades. Et, à peine, les élèves studieux. Pas les vieux classiques de papa. Pas les Topaze. Pas la gym. Pas la musique. Pas l'ennui minéral et quotidien. Pas cette façon d'être catalogué un jour, une fois pour toutes, et renvoyé, à jamais, vers l'enfer des irrécupérables. Et, même, il y a ceux qui n'aiment pas les questionnaires, sorte de bouteille à la mer qu'ils présument inutile et à tout jamais naufragée dans un océan administratif.

Il n'empêche. Les lycéens ont répondu massivement. On leur a demandé ce qu'ils pensaient de la condition lycéenne et des réformes qu'il conviendrait d'apporter. Et ils l'ont dit. De façon potache, parfois. Provocatrice, à l'occasion. Egoïste, d'aventure. Sérieuse, le plus souvent. Cela fait un immense catalogue dont le décryptage s'annonce fastidieux et la synthèse ardue.

Pour autant, et en faisant abstraction des détails pour ne retenir que l'essentiel, le message est clair : changer la vie. Et donc, d'abord, celle du lycée. Le projet n'est pas nouveau. Il est même à peu près vieux comme la jeunesse. Mais, là, il s'exprime, à travers les échantillons fournis, de façon massive. Les lycéens voudraient un sens à la vie de lycée. Ils voudraient que celui-ci soit moins une « bulle » d'apprentissage des savoirs, moins un laboratoire de gavage des connaissances, qu'un lieu de débats, d'échanges avec les professeurs et d'ouverture sur le monde moderne.

Là aussi, rien de bien nouveau, dans ce souhait d'une modification des rapports enseignés-enseignants. Deux mots, paraît-il, reviennent en leitmotiv dans les écrits lycéens : *« l'écoute »* et *« le respect »*. Ce sont de bien jolis mots, en effet. Absolument réversibles. Quel enseignant consulté n'y adhérerait pour bénéficier de l'écoute et du respect de ses élèves ? De plus, ce sont des mots, ou des revendications, au fond assez désobligeants pour tous les bons professeurs qui, précisément, pratiquent quotidiennement cette double vertu.

Aussi ne faut-il pas se fixer sur ces (grands) mots. Mais plutôt regarder au-delà. Digérer avec prudence ce sondage du lycée France. Et y voir, ou non, se confirmer ce qui se profile derrière : peut-être une aspiration collective, une revendication ultra-contemporaine. Faire passer le lycée et les lycéens de l'ère magistrale du cours à – comment dire sans caricaturer ? – l'ère multimédiatique, communicatrice, ouverte sur la ville et la vie, de l'enseignement secondaire.

Nelson Mandela cherche à apaiser la colère des Noirs sud-africains

La « discrimination positive » sera appliquée dans les entreprises du privé

LE CAP
de notre envoyé spécial

A l'approche de la fin de son mandat, le président Nelson Mandela demande aux Sud-Africains de faire preuve d'un *« nouveau patriotisme »*. C'est le message de son discours à la nation prononcé au Cap, vendredi 6 février, pour l'ouverture de la session parlementaire. M. Mandela a appelé ses concitoyens à ne pas tout attendre du gouvernement et à *« se retrousser les manches »* afin de surmonter les difficultés de l'immense chantier de reconstruction hérité du régime d'apartheid.

A un peu plus d'un an des élections qui marqueront son départ à la retraite, le chef de l'Etat mise sur son autorité morale pour apaiser le mécontentement des Noirs face à la lenteur des changements depuis 1994. Il prépare du même coup le terrain à son dauphin, Thabo Mbeki. Le vice-président du gouvernement a été désigné comme le successeur de M. Mandela à la tête du Congrès national africain (ANC), mais il ne bénéficie pas de la même aura. Le handicap apparaît de taille au moment où l'après-Mandela se profile sur fond de tensions sociales causées par les espoirs déçus. Passée l'euphorie de la libération politique, les Noirs supportent mal la persistance des inégalités.

Le phénomène touche les plus jeunes, comme le montre la crise dans le système éducatif, qui a redoublé, ces derniers jours, à l'occasion de la rentrée scolaire. L'université du Cap a fermé, en début de semaine, après des manifestations d'étudiants noirs menacés de renvoi pour non-paiement des frais de scolarité. Mercredi, 5 000 lycéens de Soweto ont défilé dans Johannesburg pour protester contre le manque de matériel scolaire. Beaucoup d'étudiants noirs n'ont pas les moyens de financer leurs études. L'Etat manque de ressources pour prendre le relais, décevant les attentes d'une génération pour qui l'école représente un espoir d'ascension sociale.

Le mécontentement de leurs aînés trouve son origine dans la persistance du chômage. Trois des quatre millions de chômeurs sud-africains sont des Noirs. L'économie sud-africaine connaît une croissance insuffisante pour créer des emplois, en dépit de la politique d'ouverture et de rigueur menée par le gouvernement. Après avoir été défavorisés sur le marché du travail en raison de la couleur de leur peau, les habitants des *townships* subissent aujourd'hui les contrecoups d'une économie convalescente.

UN SOMMET SUR L'EMPLOI

Les frustrations générées par cette situation ont donné lieu, quelques jours avant l'ouverture du Parlement, à des émeutes sur le chantier sidérurgique de Saldanha (nord du Cap), l'un des plus grands projets industriels du pays. Rendus furieux par le licenciement de plusieurs d'entre eux, les ouvriers ont mis à sac une partie des installations et provoqué la fermeture du site.

Nelson Mandela a pris la mesure du malaise et défini la lutte contre le chômage comme la priorité de la fin de son mandat. *« Des emplois, des emplois et encore des emplois, voilà ce qui doit nous guider »*, a lancé le chef de l'Etat dans son discours à la nation. Soulignant l'importance qu'il accorde au problème, M. Mandela a déclaré que le sommet sur l'emploi prévu cette année entre le gouvernement et les partenaires sociaux constitue, à ses yeux, *« l'événement le plus important depuis les premières élections démocratiques »*.

Pour donner de la consistance à ce discours et créer des emplois pour les Noirs, le gouvernement a décidé de durcir sa politique d'*affirmative action*. Cette « discrimination positive » en faveur des communautés défavorisées sous l'apartheid s'appliquait, jusqu'à présent, aux administrations et aux entreprises publiques. Elle aura bientôt force de loi dans le privé, dominé par les intérêts blancs. La nouvelle législation devrait être votée par le Parlement dans les prochains mois.

Les milieux d'affaires et les partis d'opposition blancs crient à l'opération électoraliste et au racisme. A l'approche du scrutin de 1999, la loi sur l'*affirmative action* s'annonce comme un enjeu politique majeur, symbole du durcissement du pouvoir noir confronté à l'impatience des *townships*. Elle risque de raviver les tensions raciales et d'accentuer le sentiment de marginalisation de la minorité blanche. Sans remettre en cause la politique de compromis qu'il a conduite jusqu'à présent, Nelson Mandela semble décidé à prendre ce risque. *« Nous ne nous laisserons pas influencer par ceux qui défendent leurs privilèges. L'affirmative action constitue le seul moyen d'instaurer une véritable égalité »*, a affirmé le chef de l'Etat devant le Parlement.

Frédéric Chambon

Plus de 4 000 morts dans un séisme au nord de l'Afghanistan

APRÈS le séisme qui a fait, mercredi 4 février, plus de 4 000 morts, des milliers de blessés et de sans-abri dans la province de Takhar (nord), une région isolée sous contrôle de l'opposition, les talibans au pouvoir à Kaboul ont déclaré, vendredi 6 février, une trêve momentanée des combats. Le mollah Omar, chef charismatique de la milice fondamentaliste islamique des talibans, a annoncé, depuis son quartier général de Kandahar, au sud du pays, qu'il avait donné l'ordre à ses troupes de suspendre les opérations militaires.

« J'ordonne aux combattants talibans sur la ligne de front de cesser les combats. Ils ne doivent intervenir que s'ils sont attaqués », a déclaré le commandant en chef des milices talibans, cité par les agences de presse. Des avions des talibans avaient lâché, vendredi, des bombes à fragmentation sur Taloqan, la capitale de la province sinistrée, à 40 kilomètres au sud de la zone la plus touchée par le séisme, selon un porte-parole de l'opposition armée.

Une importante opération de secours, organisée par les Nations unies et des groupes humanitaires, est partie, samedi 7 février, d'une province afghane voisine mais elle ne devrait atteindre le lieu de la catastrophe que dimanche. La première piste d'atterrissage se trouve à 60 kilomètres de la zone sinistrée. Une autre équipe de secours, partie du Tadjikistan voisin, pourrait être sur place dans la journée. Si les informations dramatiques en provenance de la zone sont confirmées, les experts estiment qu'il y a une extrême urgence à envoyer de l'eau potable, des équipements médicaux et des produits de première nécessité dans la région.

Le tremblement de terre, d'une magnitude de 6 sur l'échelle de Richter, a frappé, mercredi 4 février, la province de Takhar, au nord-est de l'Afghanistan. Cette région isolée est entièrement sous contrôle des troupes du commandant Ahmed Shah Massoud, l'un des principaux chefs militaires de la coalition de l'opposition aux talibans. La province dévastée est vitale pour les troupes de la minorité tadjike afghane du commandant Massoud car elle constitue la seule liaison terrestre avec le Tadjikistan, au nord, l'une des principales sources d'approvisionnement de Massoud.

RÉGION MONTAGNEUSE

Selon l'agence privée Afghan Islamic Press, dont le siège est situé au Pakistan, qui cite des sources proches de l'opposition afghane, quelque 4 000 corps ont déjà été retirés des décombres. Des milliers de personnes sont aussi sans-abri dans cette région montagneuse, couverte de neige, où règne un froid glacial. La température y est actuellement voisine de – 3 Celsius. L'habitat traditionnel en terre séchée n'a pas résisté à l'intensité des secousses telluriques. Selon certaines informations, jusqu'à 15 000 personnes seraient sans-abri.

Les districts les plus sévèrement touchés sont situés à quelques dizaines de kilomètres de la frontière du Tadjikistan. La ville la plus dévastée serait Rostak, à une cinquantaine de kilomètres de la frontière tadjike. La situation est *« très grave »* dans cette région, selon l'opposition afghane. Selon la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le séisme a également touché le sud du Tadjikistan. – *(AFP, AP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **RÉGIONALES : Dominique Strauss-Kahn,** chef de file de la gauche aux élections régionales en Ile-de-France, a demandé à la droite de préciser sa position face au Front national. Lors d'une réunion, vendredi 6 février, à Conflans-Sainte-Honorine, le ministre de l'économie a lancé à l'adresse du RPR et de l'UDF : *« Il faut que la droite en Ile-de-France soit aussi claire que nous le sommes ; si nous ne sommes pas majoritaires, fût-ce de façon relative, nous ne dirigerons pas la région. Je demande à la droite d'en dire autant. »*

■ **DROITE : Philippe Séguin a affirmé,** vendredi 6 février, que *« voter Front national, c'est l'assurance de plus de régions socialistes et communistes »*. Lors de sa première réunion publique pour la campagne des élections régionales, à Troyes, le président du RPR a assuré que *« la gauche et l'extrême droite sont des alliés objectifs. Ils ont au moins en commun ceci : ils ont également monté leur fonds de commerce sur la division des Français »*.

■ **DISSIDENCES : le président du RPR a lancé une nouvelle mise en garde** aux membres de son mouvement tentés de se présenter contre les listes d'union de l'opposition aux régionales. Philippe Séguin a affirmé, vendredi 6 février, que *« les listes dissidentes, c'est comme le Front national, ça ne sert qu'à faire monter la gauche »*. Le propos visait les menaces de listes dissidentes, notamment dans l'Aube, à l'initiative du conseiller régional sortant RPR, Michel Sobanska.

■ **PUBLICITÉ : le contentieux qui oppose la Conférence des évêques de France** au groupe automobile allemand Volkswagen et à l'agence de publicité DDB Advertising pourrait trouver une solution à l'amiable. Vendredi 6 février, les parties ont ouvert des négociations. L'épiscopat français avait déposé plainte, mardi 3 février, contre une campagne d'affichage de Volkswagen détournant des scènes de la Bible.

■ **La première expérience de publicité virtuelle** sur une chaîne généraliste (*Le Monde* du 6 février) ne devrait pas avoir lieu. TF 1 et la Fédération française de football (FFF) auraient décidé de renoncer à diffuser des images virtuelles vantant un déodorant pendant la rencontre de football AS Monaco - Girondins de Bordeaux, retransmise dimanche 8 février à 20 h 30, sur TF 1.

■ **PATRIMOINE : le Musée de la marine** est *« confirmé dans ses murs du palais de Chaillot »*, a annoncé, vendredi 6 février, le ministre de la défense, Alain Richard. Installé à Paris, au palais de Chaillot, depuis 1943, le musée devait déménager, mais ce projet avait suscité une polémique, notamment en raison de la fragilité de certaines des collections et de la difficulté de trouver un autre lieu.

Bosnie : arrestation de l'assassin présumé de l'ancien ministre Hakija Turajlic

SARAJEVO
de notre correspondant

La police de Sarajevo a arrêté, vendredi 6 février, un Serbe soupçonné d'être le meurtrier du vice-premier ministre bosniaque, Hakija Turajlic, assassiné en 1993 alors qu'il se trouvait dans un véhicule blindé français de la Force de protection des Nations unies (Forpronu).

Goran Vasic, vingt-six ans, a été appréhendé à Dobryjna, un faubourg qui jouxte l'aéroport et dont un bloc d'immeubles est situé en République serbe de Bosnie, la deuxième entité composant la Bosnie-Herzégovine avec la Fédération croato-musulmane. Transféré au siège de la police cantonale de la capitale, l'accusé aurait reconnu les faits.

Hakija Turajlic a été tué le 8 janvier 1993 sur la route menant à l'aéroport. Le véhicule blindé dans lequel le ministre bosniaque voyageait avait été bloqué par deux chars et une quarantaine de soldats des forces serbes. Après de longues et âpres négociations, un soldat français avait cédé sous la pression des Serbes et ouvert la porte arrière du blindé. Hakija Turajlic fut aussitôt assassiné à l'arme automatique. L'affaire avait soulevé la colère des autorités bosniaques, qui étaient allées jusqu'à accuser les troupes françaises de complicité dans ce meurtre : la porte du blindé n'aurait jamais dû être ouverte. Le général français Philippe Morillon, qui commandait à l'époque la Forpronu, avait reconnu qu'une faute avait été commise. Une commission de l'ONU avait conclu qu'une série de *« carences »* avaient été observées et que les consignes habituelles de sécurité n'avaient pas été respectées.

Hakija Turajlic fait figure de martyr à Sarajevo. Il repose près d'une mosquée où sont enterrées certaines des personnalités les plus remarquables de la société bosniaque. A la suite de l'arrestation du meurtrier présumé, une centaine de personnes se sont rassemblées, vendredi, à Lukavica, près de Sarajevo, en République serbe, pour protester contre l'opération menée par la police bosniaque. Une foule hostile s'en est prise à un bus du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) avec une vingtaine de personnes à bord. Une rumeur a couru faisant état de passagers pris en otages et de tirs entendus, ce que les forces de la police internationale (IPTF) n'ont pas confirmé. L'IPTF et des gendarmes français ont poursuivi leur enquête dans la nuit.

Christian Lecomte

Les « regrets » du vendeur de la collection Anderson

SOTHEBY'S a dispersé, en mai 1997 à Londres, une prestigieuse collection de photographies censée appartenir à Helene Anderson. Mais l'historien d'art Herbert Molderings a révélé, dans un article de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 29 janvier, puis dans un entretien au *Monde* du 3 février, que cette collection – qui rassemble les plus grands auteurs des années 20 et 30 et a atteint 17,2 millions de francs de ventes – n'avait pas été constituée par Helene Anderson, comme le prétendait le vendeur, mais par l'Allemand Kurt Kirchbach.

Comment la collection Kirchbach a-t-elle été récupérée par l'héritier Anderson ? Pourquoi ce dernier l'a-t-il débaptisée et a-t-il caché son origine ? A la suite de cette polémique retentissante, l'avocat du vendeur répond à ces questions dans un communiqué publié à Francfort, vendredi 6 février. Nous apprenons d'abord que les vendeurs – jusqu'ici anonymes – sont un couple allemand, Angelica et Hans-Joachim Burdack. La première dirigeait la maison de retraite de Bâle où, pendant un an et demi, Hildegard Kirchbach, la veuve du véritable collectionneur, résidait. Le couple affirme ensuite avoir reçu ce *« don »* en guise d'*« amitié et de gratitude »*. Ils précisent que Hildegard Kirchbach leur avait demandé que son nom *« ne soit pas mentionné »*. Et c'est pour cette raison qu'ils ont déclaré que Helene Anderson, mère de Hans-Joachim Burdack, était à l'origine de la collection.

Les vendeurs disent *« profondément regretter »* l'embarras causé à Sotheby's en livrant une *« information incorrecte »*. Ils concluent en affirmant ne pas posséder d'autres images que les 234 données par Hildegard Kirchbach – on estime à 380 le nombre de photos manquantes de la collection. Mais les avocats des vendeurs n'apportent aucun document qui prouve que Hildegard Kirchbach leur a bien donné la collection dispersée par Sotheby's. Et Herbert Molderings affirme que *« les nombreux testaments que Hildegard Kirchbach a laissés contredisent le fait qu'elle aurait voulu que le nom de son mari, comme collectionneur d'art, ne soit pas mentionné »*.

Quant à la maison Sotheby's, qui n'a rien fait, avant la vente, pour vérifier l'origine de la collection, elle a publié, le 6 février, un autre communiqué dans lequel elle regrette avoir fait l'objet de *« critiques injustifiées »*.

Michel Guerrin

Dans « Le Monde de l'éducation »

CLAUDE HAGÈGE a accepté d'être le rédacteur en chef du *Monde de l'éducation* pour son édition de février consacrée aux langues. Dans ce dossier, Annie Montaut, François Jacquesson, Bernard Pottier, Henriette Walter, Jean-Claude Chevalier, Michèle Chouchan, Marina Yaguello, Monique Canto-Sperber, Gérard Meudal et André Bercoff parlent de la langue, des langues, de leurs origines, leur évolution, leurs complexités, leur apprentissage... A l'occasion d'une rencontre, « Francophobies », Claude Hagège, Jean Perrot et Alex Taylor s'entretiennent du français dans le monde. Egalement au sommaire : une enquête sur les relations entre le ministre de l'éducation nationale et les syndicats, une réflexion sur la chanson française et un débat autour de la toxicomanie entre Francis Curtet, Maurice Garbe et Bertrand Lebeau. Sans oublier les chroniques de Jean-Michel Gaillard, Hervé Hamon et Michel Serres.

★ **En vente en kiosque, 30 francs.**

Tirage du *Monde* daté samedi 7 février : 503 055 exemplaires. 3

